DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - Nº 12790 – 4,50 F | Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : André Fontaine | JEUDI 13 MARS 1986

Le chancelier empêtré...

Cela fait maintenant plus de trois ans qu'une affaire de financement illégal des partis – l'affaire Flick – ébranle la santé politique du chancelier Kohl à la manière d'une fièvre quarte : à de longues périodes de latence succèdent de brusques accès, dont le gouvernement se relève à chaque fois plus affaibli.

Depuis son arrivée au pouvoir, en octobre 1982, M. Helmut Kohl a vu tomber, victimes de ce scandale politico-financier, quelques-uns de ses plus fidèles soutiens : le comte Lambsdorff, principal artisan du renversement du chancelier Schmidt, M. Rainer Barzel, président du Bundestag, ont été contraints de démissionner de leurs fonctions, convaincus d'avoir bénéficié des largesses du groupe financier en échange d'avantages fiscaux.

L'opiniâtreté du député Vert Otto Schily, relayée par certains organes de presse influents comme le « Spiegel », a empêché que l'affaire ne s'enlise dans l'indifférence d'une opinion publique reconnaissante au chancelier d'un début de prospérité retrouvée.

Ce n'est pas un hasard si les principaux coups portés contre M. Helmut Kohl dans cette affaire viennent d'Allemagne du Nord, région essentiellement protestante où l'on ne badine pas avec la morale privée et publique. Dans nos démocraties latines, et même dans cette Bavière catholique régentée par Franz Josef Strauss, l'affaire Flick n'aurait sans doute jamais eu l'ampleur qu'elle a prise en RFA. Elle ne met en jeu que des sommes dérisoires au regard des dépenses ordinaires d'une grande formation politique : quelques centaines de milliers de nos francs, vite engloutis dans la propagande quotidienne...

Mais la République fédérale d'Allemagne vit dans la hantise de ressusciter la République de Weimar, où l'accumulation de scandales politico-financiers avait facilité la montée en puissance d'Adolf Hitler et du parti nazi.

Plus que toute autre, la démocratie allemande a besoin d'une classe politique irréprochable. Elle ne peut compter ni sur la complicité goguenarde d'une opinion blasée ni sur l'indulgence de l'étranger, prompt à voir dans toute dégradation de la morale politique outre-Rhin le retour de fantômes exécrés.

Dans ces conditions, M. Kohl a des raisons de se faire quelques soucis pour son avenir. Du nord du pays lui est parvenu, dimanche dernier, un sérieux avertissement : les électeurs du Schleswig-Holstein, fief du ministre des finances Gerhard Stoltenberg, ont sévèrement sanctionné les chrétiens-démocrates lors des élections municipales.

Une éventuelle chute du chancelier ne signifierait pas cependant nécessairement une défaite de la coalition lors des prochaines élections législatives, au mois de janvier prochain. Nombreux sont, au sein du Parti chrétien-démocrate, les candidats à la relève. Car, hormis « l'affaire », le bilan du gouvernement est bon, notamment sur le plan économique. Ce qui explique peut-être l'étrange discrétion de l'opposition social-démocrate, dont les chefs laissent entendre que l'actuel chancelier, bien affaibli par le scandale, serait pour eux le meilleur des adversaires.

(Lire nos informations page 5.)

EN CAS DE VICTOIRE MASSIVE DE LA DROITE

M. Mitterrand n'écarterait pas l'éventualité d'une démission

Pour la première fois, l'hypothèse d'une démission de M. Mitterrand au lendemain des élections législatives est évoquée dans les milieux de la majorité.

Cette éventualité serait envisagée dans le cas d'une victoire massive de l'opposition.

Dramatisation ou logique

Les socialistes, dans la phase finale, dramatisent délibérément l'enjeu de la campagne électorale. Ils veulent ôter de la tête des Français le sentiment qu'ils pourraient vivre, pendant deux ans, une *« cohabitation harmonieuse »*, selon le mot de M. Jacques Chaban-Delmas, entre M. François Mitterrand et un premier ministre de droite.

Cette dramatisation, engagée par M. Fabius qui décrivait la cohabitation comme une *« pagaille »* monstre, amplifiée par le chef de l'Etat lui-même qui préférait *« renoncer à* [ses] *fonctions »* plutôt qu'aux *« compétences de* [sa] *fonction »*, a encore monté d'un cran ces derniers jours. Des collaborateurs du président de la République ont tiré de conversations avec lui le sentiment qu'il ne faut plus exclure une démission du chef de l'Etat, à très court terme, dans la période qui suivra immédiatement le scrutin de dimnche. Du moins le font-ils savoir.

Il s'agit là d'une hypothèse parmi d'autres, jusqu'alors jamais avancée, puisque M. Mitterrand avait dit et répété qu'il resterait à l'Elysée, garant de la *« cohésion sociale et nationale »*, quels que soient les résultats des élections législatives. Ceux qui la développent se fondent sur l'éventualité d'une victoire écrasante de la coalition UDF-RPR qui rendrait inévitable le choix d'un premier ministre fermement hostile au chef de l'Etat, décidé à appliquer un programme inconciliable avec ce que M. Mitterrand entend défendre et préserver.

JEAN-YVES LHOMEAU.

(Lire la suite page 9.)

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS VINGT ANS

Les prix ont baissé en France : moins 0,2 % en février

Les prix de détail ont baissé en février de 0,2 %. Après la hausse très faible enregistrée en décembre (+ 0,1 %) puis encore en janvier (+ 0,1 %), la hausse du coût de la vie s'est considérablement ralentie, pour atteindre 1,5 % en rythme annuel sur les six derniers mois.

L'effet pétrole

Le résultat de février est pour la France – pays inflationniste depuis les années 70 – un véritable événement. C'est évidemment en grande partie la baisse du dollar et des prix pétroliers qui explique cette désinflation. Il faut remonter à juin 1966 pour trouver une baisse (de 0,1 %).

Certes, la politique menée depuis 1982-1983 par MM. Mauroy et Delors d'abord, puis par MM. Fabius et Bérégovoy ensuite, est rigoureuse, notamment en matière salariale. Elle a favorisé les succès enregistrés actuellement. Mais le contexte international explique largement les résultats étonnants de ces derniers mois. On le voit à l'étranger, en RFA notamment, où les prix ont baissé de 0,2 % en février, et où la hausse du coût de la vie sur un an n'est plus que de 0,7 %, ce qui ne s'était jamais produit outre-Rhin depuis dix-huit ans.

La politique gouvernementale a en France beaucoup sacrifié à la désinflation. Le blocage des prix, s'il s'estompe progressivement, n'en joue pas moins encore un rôle, notamment dans le domaine des services et peut-être du commerce. Le gouvernement n'a pas hésité à retarder certaines hausses de tarifs publics ou certains relèvements de taxes. C'est ainsi que la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) est, depuis 1982, indexée sur le coût de la vie, et plus exactement sur le relèvement des tranches du barème de l'impôt sur le revenu, ce qui jusqu'à présent était la même chose. Ce mécanisme d'indexation devait jouer selon la loi au cours de la première semaine de janvier. Il n'a en fait jamais été appliqué dans les délais prévus. Cette année, le relèvement de la TIPP ne se fera qu'à la mi-avril.

Quoi qu'il en soit, les objectifs maintenant fixés par le gouvernement en matière d'inflation (2 % de hausse en 1986) apparaissent réalistes.

AL. V.

AU PAYS DU SOCIALISME IRRÉEL

La « Polonaise » et les Polonais

De notre envoyé spécial

Varsovie - 1944, 1er août. – Un silence d'été pèse sur Varsovie. Soudain éclate, par une fenêtre ouverte du vieux quartier, le triomphal martèlement de la grande *Polonaise en la bémol majeur*.

Il y a près de cinq ans que l'occupant interdit de jouer Chopin, dont l'œuvre – *« des canons cachés sous des fleurs »*, disait Robert Schumann – exprime mieux que toute autre la farouche volonté d'identité dont se nourrit l'âme polonaise et qui a permis quatre fois la renaissance d'une nation quatre fois partagée.

C'est le signal d'une insurrection qui va durer cent jours, sans qu'interviennent les Soviétiques installés de l'autre côté de la Vistule : Staline ne pardonne pas aux chefs du soulèvement de ne l'avoir ni consulté ni même prévenu. La répression allemande sera terrible, et la ville détruite aux trois quarts. A d'autres les considérations pragmatiques ou réalistes. Ici le patriotisme s'incarne, depuis toujours, dans le romantisme.

Varsovie - début 1950. – Un jeune journaliste du *Monde* déambule dans les ruines, qui s'étalent, sous la neige, à perte de vue. Partout ailleurs dans l'Europe libérée, on a commencé par reconstruire des logements. Pas dans la Pologne officiellement « populaire ». La première chose que l'on a faite, c'est de remettre sur son socle la colonne élevée au roi Sigismond en face du palais royal. Et de consolider ou de rebâtir des monuments capables de rappeler, au milieu de la grisaille stalinienne, la continuité polonaise. A plus tard le réalisme et le pragmatisme. La patrie ne peut revivre que dans le romantisme.

Varsovie - fin février 1986. – La neige est toujours là, sous le soleil. Les traces de la guerre ont été effacées. Le même journaliste est reçu au château du Belvédère par l'homme qui porte sur ses étroites épaules le poids du coup de force de décembre 1981 contre Solidarité.

La conversation – dont on a pu lire, dans *le Monde* du 6 mars, les passages essentiels – dure tard dans la nuit, et les « digressions » – le général Jaruzelski emploie souvent le mot – succèdent aux digressions. Le ton est toujours courtois, mais, comme on dit en langage de l'Est, d'une « franchise » qui fait parfois se crisper un peu la mâchoire présidentielle.

Quel est le leitmotiv du chef de l'Etat et du Parti ouvrier unifié polonais ? Le romantisme de son peuple. Qu'il en soit lui-même imprégné, comme en témoignent ses constantes références à l'histoire et à la littérature nationales, ne l'empêche pas de voir là l'un des grands obstacles à la réalisation de ses ambitions.

Quelles sont ces ambitions ? *« Quel homme se cache,* pour reprendre un mot qui est, sauf erreur, d'Orwell, *derrière ces lunettes noires ? »* Un pur rouage de l'appareil d'empire soviétique ? Ou un patriote à sa manière qui cherche, dans le cadre à lui imposé par la géographie et l'histoire, à protéger au mieux le sort de son peuple ?

Gageons que le désir d'en savoir plus là-dessus n'a pas été le dernier des motifs de l'audience accordée par François Mitterrand à ce chef d'un régime sur lequel il s'était exprimé, il y a quatre ans, avec une particulière sévérité... Parce que s'il en attendait des contreparties sous forme d'une justice plus indulgente ou d'une visite en France de Lech Walesa, rien, malheureusement, jusqu'à présent n'est venu...

Le président de la République s'est peu confié, pour autant qu'on sache, sur les impressions qu'il a recueillies de ce tête-à-tête. Mais il serait surprenant qu'il n'ait pas eu le sentiment d'avoir affaire à un homme doté de trop d'amour-propre pour ne pas exister par lui-même.

ANDRÉ FONTAINE.

(Lire la suite page 4.)

UN ARTICLE DU MINISTRE DU TRAVAIL

Du passé faisons table rase

par MICHEL DELEBARRE

En 1985, pour la première fois depuis 1969 – c'est-à-dire pour la première fois depuis seize ans, – le chômage a diminué dans notre pays. La situation de l'emploi se redresse, et tous les indices laissent entendre qu'en 1986 la France créera davantage d'emplois qu'elle n'en perdra, rejoignant ainsi dans ce domaine l'Allemagne fédérale au premier rang des nations européennes, comme elle le fait déjà sur le terrain de la lutte contre l'inflation.

Telle est la réalité ! Et si, comme tous les Français, nous considérons que 2 370 000 demandeurs d'emplois c'est beaucoup trop, chacun doit savoir que sans les efforts conduits depuis 1981 par les gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius notre pays compterait 3 300 000 demandeurs d'emploi, 1 000 000 de plus vraisemblablement qu'aujourd'hui, comme la Grande-Bretagne « libérale » de Mme Thatcher. Et pourtant, voici que la droite nous présente un tableau apocalyptique de la situation sociale de notre pays, une caricature déformant outrageusement les faits, brossée à grands coups de raccourcis abusifs, quand ce n'est pas de mensonges purs et simples. Voici le CNPF étalant sans pudeur sa connivence avec l'opposition à douze jours des élections, reprenant les mêmes arguments, au point que l'on peut se demander si les électeurs sont invités à se prononcer, le 16 mars prochain, sur le programme des partis politiques ou bien tout simplement à donner un chèque en blanc au patronat, sur la base de propositions qui tournent le dos au progrès et aux avancées sociales.

Le problème du chômage n'est pas un problème statistique, et s'il est souvent grave et douloureux, c'est bien parce qu'il touche des Françaises et des Français dans leur situation personnelle, familiale, sociale. Alors, que l'on fasse au moins aux Français qui en souffrent l'honneur de ne pas travestir la réalité et de ne pas proposer de pseudo-remèdes-miracles, entretenant ainsi des espérances illusoires.

Travestir la réalité, c'est dire que le chômage a augmenté depuis 1981 en oubliant de rappeler que le nombre des demandeurs d'emploi, qui avait doublé une première fois de 1974 à 1976 avec M. Chirac, et à nouveau de 1976 à 1981, avec M. Barre, a vu sa progression ramenée à 35 % de 1981 à 1986.

(Lire la suite page 2.)

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Jack Lang, le bilan

Cinq ans de politique culturelle : cinéma, photo, musique, jazz-variétés, arts plastiques, théâtre, danse, livre, patrimoine, architecture, mode, cirque et BD.

(Pages 17 à 20)

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

débats

CHOMAGE

*Répondant à M. Yvon Gattaz (*le Monde *du 5 mars), M. Michel Delebarre estime que le président du CNPF propose une stratégie contre l'emploi. Quant à Alfred Sauvy, il estime que les tabous et les idées reçues – à gauche comme à droite – empêchent de regarder en face les solutions.*

A quand l'enquête sur les besoins ?

Peu de gens osent dire que les intérêts des retraités et ceux des travailleurs s'opposent

par Alfred SAUVY

POUR faire admettre aux Français une certaine influence de la douce semaine de quarante heures de 1936 sur le désastre de 1940, la torture de la roue ne serait pas plus efficace que ne l'est la production de documents.

Que le progrès technique puisse être utilisé à réduire le temps de travail n'est pas en question. C'est l'ensemble de l'économie qu'il convient d'étudier, et cela peut aller loin.

Le tabou sur la durée du travail est la contrepartie « naturelle » de la résistance aveugle du patronat du dix-neuvième siècle à toute réduction, alors que, dans cette économie de subsistance, l'ouvrier pouvait, avec ses quelque six cents calories disponibles, fournir le même effort en onze ou dix heures qu'en douze heures.

Bien différent le problème aujourd'hui, non seulement à l'intérieur de l'entreprise, mais plus encore dans les services publics, toujours oubliés. Bien que la contrepartie soit, cette fois, l'Etat, c'est-à-dire nous-mêmes, la responsabilité reste tout aussi vive. C'est la mythologie du seigneur qui, fatalement, se heurte, tôt ou tard, à la formule « pas d'augmentation des prélèvements obligatoires ». Il faut savoir ce que l'on veut, encore faut-il vouloir savoir. Double refus.

Bien peu de personnes oseront dire et même penser que les intérêts des retraités s'opposent à ceux des salariés. Si modeste qu'il soit, sur le plan économique, si justes que soient ses droits, un retraité vit, en fait, du travail des autres, mais il ne faut pas le dire. Dans ce domaine, il y a partout du sacré, donc des sacrilèges.

Il ne s'agit pas seulement de meilleure répartition des richesses nationales. Nous souffrons ici, une fois encore, de l'extrême ignorance de l'opinion et du pouvoir, à l'égard du problème de l'emploi. La sanction, elle, ne peut être contestée, elle se lit sur les statistiques de chômage. A la suite de la réduction de la durée du travail décidée en janvier 1982, le nombre de chômeurs a augmenté de quatre cent mille, de façon aussi inattendue que logique. Mais il ne faut pas le dire.

Par ailleurs, celui qui cherche à faire exécuter certains travaux trouve dix postulants, mais n'en trouve aucun pour d'autres (la réparation d'objets notamment). Le « bricolage » individuel a été vanté, ici ou là, pour sa valeur morale, mais c'est un pur court-circuit d'emploi, générateur de chômage.

Or ces notions de « circuit d'emplois » et de « court-circuit » restent hors du champ des patriciens, comme des théoriciens. Le globalisme de Keynes pèse lourdement sur nos économies et nos cerveaux.

Même chez les conservateurs persiste le postulat selon lequel il existe, dans la nation, une quantité déterminée de travail, qu'il convient de partager équitablement, comme on partage une richesse. Illusion onéreuse. Telle est l'étendue des besoins non satisfaits, publics et privés, que des tâches énormes sont devant nous ; des milliards d'heures de travail se proposent, mais nos idées, nos efforts, et, ce qui est plus grave, nos études ne sont pas orientés dans cette direction. L'enquête générale sur les besoins est systématiquement refusée ; elle fait si peur, en haut comme en bas, que nous nous réfugions dans de stériles débats sur la « flexibilité », tant le mot « souplesse » fait peur, lui aussi.

Moins étudiée encore la question dans le secteur public. La réduction, décidée en 1982 ou, plus exactement, la réduction effective (la plupart des chefs de grands services ignorent la durée du travail effective de leur personnel) aurait nécessité un personnel supplémentaire, pour lequel il n'a pas toujours été possible de trouver les ressources nécessaires, d'où insuffisance d'effectifs. C'est le cas, notamment, des services de santé et des services de police, d'où la diminution de la sécurité. Comme les vols et cambriolages, sans parler des attentats, touchent aussi des salariés, il n'est pas certain que ceux-ci aient gagné en l'aventure, mais aucune comptabilité nationale n'ose s'engager sur un chemin aussi scabreux.

Même absence d'observation sérieuse et d'information sur la perte de temps « non professionnel » qui résulte des attentes plus longues dans les mairies, les gares, les postes, etc. L'économiste « libéral » soviétique Libermann les appelle « pertes sociales ». La notion elle-même est ignorée de nos économistes et comptables nationaux.

Bref, ce domaine bien parcouru de long en large n'est pas étudié en profondeur, avec le courage qu'il mérite. Seule est bien connue la sanction (le nombre de chômeurs), donc le coût de l'ignorance.

Du passé faisons table rase

(Suite de la première page.)

Travestir la réalité, c'est dire que la France a perdu 500 000 emplois depuis cinq ans, en omettant de signaler que, au cours de la même période, l'Allemagne a vu le nombre de ses emplois diminuer de 1 000 000 et la Grande-Bretagne de 1 200 000, en n'insistant pas sur la très nette progression du nombre de créations d'entreprises.

Proposer de pseudo-remèdes miracles, c'est présenter des propositions dont la finalité n'est pas l'emploi mais la réduction des droits et des garanties des salariés et le contournement systématique du mouvement syndical.

Chacun doit savoir que le combat contre le chômage, en faveur de l'emploi, est un combat long, difficile, qui suppose rigueur, courage, détermination et non facilité et laisser-faire.

« L'emploi, l'emploi, l'emploi », scandait récemment dans ces mêmes colonnes M. Gattaz (*le Monde* du 5 mars 1986) à la manière des chœurs d'opéra entonnant sur scène *« marchons, marchons »* sans avancer d'un pas. Comme si, aujourd'hui, quelque chose ou quelqu'un empêchait les entreprises de créer les emplois qui leur sont nécessaires !

M. Gattaz, du reste, le reconnaît explicitement en se contentant d'évoquer les *« effets psychologiques »* de l'une ou l'autre de ses propositions, qu'il s'agisse de la suppression de l'autorisation de licenciement ou de l'effacement des seuils sociaux, bien en peine qu'il est de prouver concrètement l'impact de son programme sur l'emploi. En réalité, ce que l'on sait d'ores et déjà grâce à des études économiques sérieuses, c'est que le « gel des seuils sociaux » – l'une des propositions scandaleuses du programme de la droite – n'aurait aucun effet significatif sur l'emploi et que la suppression de l'autorisation administrative de licenciement créerait en un an entre 80 000 et 150 000 licenciements supplémentaires, un certain nombre de patrons s'épargnant l'effort de proposition de solutions autres que le pur et simple licenciement.

Comment ignorer la réalité qui prive encore un très grand nombre d'entreprises de représentants syndicaux et qui fait souvent de l'administration du travail le garant de l'élaboration de plans sociaux qui bénéficient aux salariés dont le licenciement ne peut être évité.

A travers toutes ces propositions du CNPF et de la droite – puisque ce sont les mêmes, – c'est une stratégie contre l'emploi qui est proposée aux Français.

Ce n'est pas en favorisant les licenciements que l'on encouragera la création d'emploi ! Ce n'est pas en réduisant les salaires et notamment ceux des jeunes que l'on stimulera la croissance et que l'on encouragera l'activité des entreprises. Ce n'est pas en éliminant les représentants du personnel que l'on favorisera le dialogue social et la vision de l'entreprise comme un projet collectif. Ce n'est pas en précarisant le statut des salariés qui ont un emploi, en généralisant les contrats à durée déterminée ou le recours au travail temporaire, que l'on apportera des réponses au problème des chômeurs.

Non, l'emploi ne se construira pas sur les décombres du droit du travail ! Non, aucun des 17 millions de salariés qu'occupent les entreprises ne peut comprendre que ce soit en le menaçant dans son statut, dans ses défenses collectives, que l'on contribuera à améliorer la situation de l'emploi. Chacun de ces 17 millions de salariés a raison d'être inquiet de cette convergence des programmes de l'opposition et des prétentions du CNPF. Nul ne peut admettre que se développe un véritable chantage patronal sur le thème exposé par M. Gattaz : toutes mes propositions, rien que mes propositions – et, sinon, pas d'emplois !

L'emploi ne se crée pas sur les débris du droit du travail.

Les vraies solutions

Les vraies solutions pour l'emploi sont à trouver dans le redressement de la situation économique de notre pays, dans l'amélioration de la situation des entreprises, dans l'effort de formation et dans la reconnaissance des droits des travailleurs comme citoyens et comme participants de ces organisations collectives indispensables à la démocratie que sont les syndicats. Telles sont les orientations qui ont servi de base à la politique conduite depuis 1981.

L'assainissement économique et financier suppose, pour produire tous ses fruits, que se maintienne le climat de confiance que nous avons su établir avec le monde du travail, grâce aux conquêtes sociales (la retraite à soixante ans, la cinquième semaine de congés payés et la réduction de la durée du travail, les droits nouveaux des travailleurs, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, etc.). On ne restaure pas le dynamisme économique d'un pays en s'attaquant à ses salariés. La bataille pour la modernisation économique ne peut être dissociée de l'effort de modernisation des rapports sociaux.

C'est visiblement ce que n'ont pas encore compris ni la droite, qui n'a voté au Parlement aucune des réformes sociales adoptées depuis 1981, ni ceux des patrons qui se refusent encore à admettre et à appliquer ces réformes.

Il faut ensuite résolument poursuivre et amplifier encore tout ce qui a été déjà entrepris pour *la formation des hommes*. Faire encore plus et mieux dans ce domaine est la meilleure garantie pour que les salariés consolident leur emploi en s'adaptant aux évolutions technologiques et pour que les jeunes et les chômeurs s'insèrent ou se réinsèrent dans la vie active. Pour cela, les instruments existent : nous les avons créés, n'en déplaise à ceux qui, à droite, présentent comme des idées nouvelles ce qui est déjà mis en œuvre depuis des mois ou des années. Tel est le cas du développement de la formation professionnelle dans les entreprises, auquel l'Etat incite en y contribuant financièrement. Tel est le cas de la formation des jeunes dans les entreprises, véritable « apprentissage industriel » dont 200 000 jeunes ont déjà bénéficié en 1985, et dont on peut vraisemblablement estimer à plus du double la capacité d'accueil des entreprises.

C'est cela, la vraie réponse au problème de l'emploi des jeunes, et non pas toutes ces formules qui reviennent peu ou prou, comme le SMIC-jeunes, à offrir à notre jeunesse un travail au rabais, moins bien payé à effort égal que celui des adultes, et sans contenu de formation.

Plus de solidarité

Enfin, l'aménagement du temps de travail, après négociation entre patronat et syndicats au niveau des branches professionnelles, en renforçant l'efficacité des entreprises, en permettant une plus grande liberté dans l'organisation du temps de travail des salariés et en assurant un meilleur partage du travail, est une composante essentielle de la modernisation de l'économie et de l'amélioration de l'emploi.

Mais cette politique en faveur de l'emploi suppose également que tout soit fait pour éviter les mécanismes d'exclusion sociale et de marginalisation qu'ont engendré un niveau de chômage depuis longtemps trop élevé et un désintérêt manifeste à l'égard des plus démunis.

Un effort supplémentaire de solidarité doit être mené en direction de celles des personnes qui, sur le marché de l'emploi, ont les situations les plus fragiles : handicapés, chômeurs de longue durée, jeunes les moins bien formés, femmes seules, etc. Cet effort, ce n'est pas la charité ou l'assistance que nous propose la droite, c'est la volonté de rendre à ceux et à celles qui souffrent le plus de l'inégalité devant l'emploi, leur dignité et la place qui leur revient dans le monde du travail. Cet effort, il a pour nom « stages de formation pour les chômeurs de longue durée », « insertion des handicapés dans le travail », « lutte contre l'illettrisme », « alphabétisation et qualification des OS immigrés », « congés de conversion en faveur des licenciés économiques »..., autant de mesures mises en œuvre depuis 1981.

Lorsque M. Gattaz prétend proposer des solutions sur la base d'incantations ou d'un hymne au laisser faire patronal, nous retrouvons l'écho de périodes passées de notre histoire où le libéralisme n'a jamais signifié la liberté pour tous, mais simplement, pour quelques-uns, le droit d'agir comme ils l'entendaient et des contraintes étendues à tous les autres, au plus grand nombre.

Si le droit du travail doit pouvoir évoluer en particulier en fonction de l'approfondissement de la négociation collective, il suppose au préalable la reconnaissance réelle du rôle du partenaire syndical et non la volonté permanente de le mettre en cause. Sur ce terrain, le CNPF et la droite ont encore bien des efforts à faire : qu'ils observent donc la pratique d'un certain nombre de pays industriels dans lesquels à une plus faible intervention de l'Etat et de l'administration dans le monde du travail correspond un formidable développement de la présence syndicale dans l'entreprise, de l'information syndicale et du dialogue social.

Qu'ils observent également, en France, ces entreprises dont les résultats sont parmi les meilleurs et à la tête desquelles se trouvent de véritables chefs d'entreprise qui ont su conjuguer volonté de développement, effort de modernisation, avec un réel dialogue et des projets sociaux évidents.

L'amélioration du contexte international offre à la France une chance historique. Sachons saisir cette chance pour accélérer le redressement de notre économie. Sachons saisir cette chance pour amplifier encore l'efficacité de nos actions en faveur de l'emploi. Sachons saisir cette chance pour retrouver le chemin d'une croissance plus élevée. Mais faisons en sorte que les fruits de cette croissance bientôt retrouvée s'appellent justice sociale et solidarité nationale.

En refusant le miroir du passé que nous tend la droite, continuons ainsi à construire l'avenir.

MICHEL DELEBARRE.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 570 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*, MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.

Corédacteur en chef : Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IX[e]
OJD 1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

COURRIER DES LECTEURS

Sur le tas

On nous « bassine » (c'est le terme le plus approprié) avec l'absence de formation des jeunes qui sortent de l'école et avec les vertus de l'entreprise.

Au risque d'en désespérer quelques-uns, je me permets de vous faire part de constatations quotidiennes :

– De tout ce qu'on acquiert comme formation intellectuelle et comme connaissances dans le système éducatif, 75 % à 90 % restent inutilisés en entreprise.

– La plupart des gens font preuve dans leurs moments de loisirs de capacités très supérieures à ce qui leur est demandé dans leur travail... et cela entre autres grâce à ce qu'ils ont acquis à l'école (au sens large) et entretenu ou développé ensuite.

– Quand une entreprise ne trouve pas réellement des gens bien formés, il s'agit en général de métiers très spécifiques pour lesquels l'apprentissage final s'effectuait traditionnellement sur le tas. Alors soit l'entreprise (ou l'artisan) *ne peut* plus payer les frais de cet apprentissage et doit effectivement recevoir une aide spécifique de la collectivité, soit elle ne *veut* plus payer, et son cas est à ranger dans celui de ces « citoyens » qui attendent trop des autres et de l'Etat, et ne savent que « râler » au lieu de prendre des initiatives.

S'il fallait donner un conseil aux jeunes, ce serait de poursuivre des études dans le domaine qui leur procure l'enrichissement intellectuel et humain le plus satisfaisant. Quand ils arriveront sur le marché du travail, quel que soit leur diplôme, il ne sera jamais jugé suffisant, adéquat... alors qu'ils constateront ensuite que pour le travail qui leur sera réellement demandé leur bagage est surabondant.

Au moins leurs années d'études leur apporteront-elles des joies qu'une formation étroitement spécialisée ne leur aurait pas fournies.

PATRICE FALIPH
(Eaubonne).

Des milices autorisées ?

Lors d'une réunion électorale, tenue à Sarcelles le 4 mars, M[me] Castro a indiqué que *« extraordinaire nouveauté dans le comportement politique, la gauche a permis à des milices juives de s'installer dans des quartiers à Paris, mais aussi à Toulouse, à Marseille, à Strasbourg »* et d'avoir *« des contacts réguliers avec le ministre de l'Intérieur » (le Monde*, 7 mars, p. 8, col. 5-6).

Ces déclarations appellent remarques et interrogations :

1) La réalité des faits rapportés ne semble pas pouvoir être mise en doute, M[me] Castro étant l'épouse du premier ministre.

2) L'acceptation de la constitution de telles milices, ayant un caractère permanent (ce qui les distingue de celles qui s'étaient spontanément constituées lors de l'abominable massacre de la rue des Rosiers), rompt avec une doctrine constante, celle de l'Etat assurant la sécurité des personnes et des biens. Jusqu'ici, toutes les velléités de création de milices par des commerçants menacés ou des habitants de quartiers peu sûrs avaient été condamnées.

3) Il est impossible que *« la gauche »*, par l'intermédiaire de sa majorité parlementaire, ait permis cette création : une telle question n'a jamais été posée au Parlement. La décision relève donc d'un ministre de l'Intérieur (lequel ?) ou d'un premier ministre (lequel ?).

M. SCALABRINO
(Bourg-La-Reine.)

table rase

étranger

LES OTAGES AU LIBAN ET L'AFFAIRE DES IRAKIENS EXPULSÉS

Le docteur Raad poursuit ses tractations avec le Djihad islamique

Dans sa tentative « officieuse » pour sauver les otages français de Beyrouth, le docteur Reza Raad poursuivait, ce mercredi 12 mars, dans le plus grand mystère, les *« négociations de la dernière chance »* — selon ses propres termes — avec les ravisseurs. Le médecin français d'origine libanaise s'est peut-être rendu à Baalbek, fief des intégristes chiites du Hezbollah (le parti de Dieu, pro-iranien), qui est, au demeurant, sa ville natale.

En quittant son hôtel de Beyrouth, valise en main, mardi en fin de matinée, le docteur Raad, seul intermédiaire agréé par le Djihad islamique, s'est borné à expliquer qu'il pourrait rester deux jours avec ses interlocuteurs. Il a assuré qu'il était mandaté par le gouvernement français pour leur faire des propositions. Mais rien n'avait encore filtré ce mercredi matin sur la négociation. Est-elle vraiment amorcée, à Beyrouth, à Baalbek ou ailleurs, quelque part dans la plaine de la Bekaa ?

La seule indication fournie par le docteur Raad comportait une note d'amertume : *« On aurait pu éviter ce qui s'est passé si l'on avait agi beaucoup plus tôt »*, a-t-il dit sans s'expliquer davantage. L'AFP, citant une source *« très bien informée à Beyrouth »*, croit savoir que le médecin aurait été contacté il y a trois semaines par les ravisseurs qui lui auraient demandé de venir de toute urgence au Liban, mais une certaine indécision des autorités françaises aurait empêché ce voyage.

Silence à Paris

A Paris, les milieux autorisés, non sans cacher un certain étonnement à ce sujet, se refusent à tout commentaire. De même on n'entendait ni confirmer ni infirmer les informations diffusées, lundi, par le quotidien libanais *An Nahar*, selon lequel le docteur Raad aurait été habilité à mener des pourparlers autour de deux propositions précises (*le Monde* du 12 mars).

Le docteur Raad avait été, semble-t-il, le premier émissaire français à entrer en contact au moins indirect en novembre dernier avec les ravisseurs de MM. Michel Seurat, Jean-Paul Kauffmann (enlevés le 22 mai dernier) et Marcel Carton et Marcel Fontaine (capturés le 22 mars dernier). Il fut aussi le premier à indiquer qu'une de leurs principales revendications était la libération des cinq auteurs de l'attentat manqué contre M. Bakhtiar.

Cette revendication fut très probablement au cœur de la négociation qui a paru sur le point d'aboutir au début du mois de janvier dernier, puis achoppa au dernier moment.

Reste à savoir quelles sont les revendications des ravisseurs des quatre membres de l'équipe d'Antenne 2, le Djihad assurant n'être pour rien dans leur enlèvement, samedi dernier ? Faut-il lier leur sort à celui des autres otages ? Ne sont-ils pas, en réalité, un « atout » supplémentaire aux mains du Djihad islamique au moment où s'amorcent peut-être des pourparlers ? Le guide spirituel du Hezbollah, cheikh Mohammad Hussein Fadlallah, a, en tout cas, à nouveau réclamé, ce mercredi, leur libération.

A Paris, le gouvernement semble décidé à rester silencieux à cette phase cruciale de l'affaire des otages. M. Laurent Fabius, a souligné, mardi soir, qu'il se refusait pour l'heure à tout commentaire. Le premier ministre est approuvé en cela par son prédécesseur, M. Jacques Chaban-Delmas, qui a estimé que *« la conduite à tenir pour les hommes politiques, en ce moment, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, était de garder le silence »*.

Le Quai d'Orsay a diffusé, mardi, cinq photos des deux Irakiens expulsés de France le 19 février. Elles ont été prises dimanche dernier au ministère irakien des affaires étrangères lors de la rencontre que l'ambassadeur de France à Bagdad a pu avoir avec eux. Les deux hommes paraissent en bonne santé, assis autour d'une table ronde sous le portrait du président Saddam Hussein.

Enfin, un des émissaires officiels dépêchés par le gouvernement à Beyrouth, M. Serge Boidevaix, a été reçu mardi par le président libanais, M. Amine Gemayel.

Réactions

M. MAUROY : diable

Devant environ deux mille participants qui assistaient à un dîner républicain, mardi 11 mars à Montpellier, M. Pierre Mauroy a stigmatisé *« l'inacceptable fanatisme »* qui règne au Moyen-Orient. *« Il n'y a pas de mots*, a dit l'ancien premier ministre, *pour décrire le drame de ces Français retenus en otages par ces Fous de Dieu qui sont aussi des fous du diable. Il faut montrer une grande cohésion nationale, celle de tout un peuple autour du président de la République, du premier ministre et de son gouvernement »*, a-t-il ajouté. — *(Corresp.)*

M. MARCHAIS : résister

« Le pays ne doit pas céder au chantage atroce qu'on lui fait subir », a affirmé M. Georges Marchais devant quelques milliers de personnes, mardi 11 mars à Bobigny, à propos des otages français détenus au Liban. Le secrétaire général du PCF, qui était venu soutenir MM. Gayssot et Ralite, têtes de listes législative et régionale du PCF en Seine-Saint-Denis, a souligné qu'il fallait tout faire *« pour les sauver (...), connaître les exigences des ravisseurs et examiner de quelle manière on peut trouver une issue dans les meilleurs délais »*.

Le ministre de l'intérieur a considéré que sa responsabilité directe était engagée

M. Pierre Joxe a offert sa démission au président de la République — qui l'a refusée — dès qu'a éclaté l'affaire des deux opposants irakiens expulsés vers Bagdad. Le ministre de l'intérieur a ainsi considéré que sa responsabilité directe était engagée, ce que confirme son refus d'accepter les offres de démission de deux hauts responsables de la police, le directeur général de la police nationale et le directeur de la DST.

Mardi 18 février, 15 heures. M. Pierre Joxe, dans son bureau de la place Beauvau, donne une interview au *Monde*. Il confie ses pronostics optimistes pour les élections législatives — plus de deux cents sièges pour les socialistes, *« et de loin »* — mais avec une légère restriction : sauf accident... Le lendemain 19 février, deux opposants irakiens sont expulsés, à leur corps défendant, vers leur pays d'origine. Sur arrêté du ministre de l'intérieur, signé de son directeur de cabinet, M. François Roussely...

L'accident est arrivé. Le 27 février, Amnesty International s'émeut, craignant — à tort — l'exécution à Bagdad d'un des deux expulsés. Le risque est clair : déjà considérée par les chiites proche-orientaux favorables à l'Iran comme l'allié de l'Irak dans la guerre qui l'oppose au régime de Téhéran, la France vient d'offrir un nouveau prétexte aux intégristes dans le chantage sur la vie des otages français au Liban. M. Joxe le sait. Il pressent les conséquences de cette « bavure ». Et pourtant il paraît empêtré, laisse diffuser diverses explications successives et contradictoires par son entourage et ne réagit, sous la pression de l'opinion et du Parti socialiste, que le 7 mars par un communiqué qui est loin de faire la lumière sur les responsabilités concrètes dans cette affaire.

Pourquoi ? Parce que le ministre de l'intérieur a d'emblée considéré que sa responsabilité directe était engagée. On sait en effet désormais que M. Joxe, quand l'alerte d'Amnesty International déclencha l'affaire, a immédiatement proposé sa démission au président de la République. Révélée par *le Canard enchaîné* de ce 12 mars, cette information est confirmée par nos propres sources, malgré un démenti de l'Elysée. Selon notre confrère, M. Joxe a une nouvelle fois proposé sa démission, le week-end dernier, au lendemain de son communiqué, mais nous n'avons pu en obtenir confirmation de notre côté.

Une double erreur

Cette attitude de M. Joxe est cohérente avec ce que nous savons du scénario des expulsions. Celles-ci sont le résultat d'une double erreur : une faute à la base, dans les services concernés, dont on ne peut en l'occurrence exclure la malignité ; une négligence au sommet, dans l'entourage du ministre lui-même. C'est parce qu'il le sait que M. Joxe, quitte à paraître embarrassé et à s'exposer lui-même aux soupçons, s'est refusé à désigner un bouc-émissaire commode. En effet le directeur général de la police nationale (DGPN), M. Pierre Verbrugghe, et le directeur de la Direction de la surveillance du territoire (DST), M. Rémy Pautrat, ont tous deux proposé leur démission au ministre, qui les a refusées.

Le fait que l'entourage du ministre lui-même ne soit pas indemne de toute responsabilité explique aussi le refus de M. Joxe d'ouvrir une enquête en bonne et due forme. Le ministère de l'intérieur dispose en effet de plusieurs corps d'inspection — l'Inspection générale des services à la préfecture de police de Paris, l'Inspection générale de la police nationale et l'Inspection générale de l'administration, — qui dans de telles affaires, sont tout à fait aptes à entendre tous les protagonistes en quarante-huit heures et à rendre de premières conclusions orales au ministre. Dans le passé, M. Gaston Defferre, le prédécesseur de M. Joxe, y eut recours.

Que s'est-il exactement passé ? Après la rafle dans les milieux chiites en France, le cabinet du ministre donne son aval aux treize expulsions proposées par la DST. Dans son esprit, il est clair que les quatre opposants irakiens, qui font partie du lot, ne doivent pas être expulsés vers Bagdad. La consigne est même transmise au directeur de cabinet du DGPN, M. Gilles Sanson. Pourtant ce sera le sort de deux des quatre Irakiens.

Le rôle de la DST

Ici la responsabilité de la DST est engagée. Ce sont en effet deux policiers de ce service, dont *le Canard enchaîné* révèle l'identité (le commissaire Fay et l'inspecteur Deconninck), qui convoient les deux Irakiens jusqu'à l'aéroport et les accompagnent jusqu'en Irak, malgré leurs protestations au moment de monter dans l'avion. Plusieurs explications sont possibles : une volonté de faire un exemple après le peu de résultats de la vague d'arrestations qui suivait une série d'attentats à Paris ; une vengeance mesquine, les deux Irakiens ayant, selon les témoignages de leurs proches, refusé les propositions de la DST de travailler pour elle ; une manière de manifester la mauvaise humeur d'un service, la DST, qui n'a toujours pas apprécié le limogeage, en juillet 1985, de son précédent directeur, M. Yves Bonnet.

Or, malgré cela, M. Joxe refuse la démission du directeur de la DST, M. Pautrat, issu du Quai d'Orsay et ayant des sympathies socialistes, alors qu'il pourrait légitimement lui reprocher de ne pas bien « tenir » son service. Pourquoi ? Parce que le cabinet aurait été prévenu à temps du départ des deux Irakiens pour la destination qu'il avait déconseillée. Parmi les collaborateurs de M. Joxe, certains auraient pressenti l'erreur fatale et l'auraient dit. Pourtant la machine policière n'est pas enrayée, les expulsions ont lieu. Oubli, laisser-aller, mauvaise coordination ?

Au ministère de l'intérieur, l'affaire est loin d'être close. Réunions et confrontations se sont multipliées ces derniers jours. La DST, notamment, est sur la sellette, et des sanctions ne sont pas à exclure. Parallèlement, on ne désespère pas des démarches diplomatiques auprès de Bagdad, car — et ce n'est pas la moindre ironie de cette histoire — il semble bien que les deux Irakiens ne soient en rien des « gros poissons ».

EDWY PLENEL.

LISTE JOSPIN — LISTE CHIRAC — LISTE MARCHAIS — LISTE BARRE — LISTE DES OTAGES

PLANTU

LA COLÈRE DE Mme SEURAT

« M. Pierre Joxe a fait assassiner mon mari »

L'épouse de Michel Seurat, Mme Mary Seurat, s'en est très vivement prise, mardi 11 mars, au ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, l'accusant d'être responsable de la mort de son mari. L'organisation islamique Hezbollah (le parti de Dieu, pro-iranien) *« a exécuté mon mari, M. Pierre Joxe l'a fait assassiner »*, a dit Mme Seurat, expliquant, dans une déclaration à la presse à Beyrouth, que la décision du ministère de l'intérieur d'expulser vers Bagdad deux opposants irakiens installés en France avait poussé les ravisseurs à tuer son mari. *« Il* [M. Joxe] *a envoyé deux types à la potence* [les deux opposants], *et le gouvernement a mis deux semaines pour se rendre compte que ces deux types étaient vivants. Entre-temps, mon mari a été assassiné. »*

Amnesty International avait annoncé, fin février, que l'un des deux expulsés avait été *« exécuté »* à Bagdad. Dimanche dernier, M. Maurice Courage, ambassadeur de France à Bagdad, a pu s'entretenir avec les deux hommes et s'assurer qu'ils étaient en bonne santé.

Mme Seurat rejette la thèse officielle selon laquelle la France ne peut pas négocier avec des terroristes. *« La France*, a-t-elle dit, *a passé un accord avec Abou Nidal (...) pour qu'il ne commette pas d'attentats en France (...). La France a libéré deux de ses militants* [les assassins d'Ezzedine Kalak, représentant de l'OLP en France, libérés il y a une dizaine de jours]. *Pourquoi, pour mon mari, Kauffmann et les autres, la France a-t-elle dit non ? C'est exactement la même chose, elle peut ou elle ne peut pas négocier. »*

« La France est devenue une carpette, a poursuivi Mme Seurat. *La France va négocier. Mon mari est parti, c'est fini. Elle* [la France] *va en sortir sept* [les sept autres otages français] *pour cinq* [les cinq membres du commando qui a tenté d'assassiner à Paris l'ancien premier ministre iranien, Chapour Bakhtiar, et dont la libération est réclamée par les ravisseurs]. *Elle aurait pu payer bien moins cher en juillet dernier. »*

Mme Denise Carton, épouse du diplomate Marcel Carton enlevé le 22 mars dernier, a estimé, de son côté, que *« l'on se dirigeait directement vers la catastrophe si les négociations n'étaient pas menées efficacement »*. Elle aussi critique l'inaction du gouvernement. *« Nous avons perdu assez de temps »*, a-t-elle dit, ajoutant : *« On ne règle pas le problème en mettant en doute les affirmations du Djihad (...). Le gouvernement sait ce que veulent les ravisseurs. Bien sûr, ce sont des terroristes, mais on ne va pas laisser tuer tous les Français pour ces terroristes. »* — *(AFP, AP.)*

A Antenne 2 : le personnel au coude à coude

Ce mercredi 12 mars, les trois chaînes de télévision devaient observer une minute de silence à 13 h 5 pour les huit otages français détenus au Liban. Les radios devaient passer un message de solidarité à la même heure. A Antenne 2, on ne sait toujours rien sur l'équipe enlevée samedi. M. Jean Drucker, PDG d'Antenne 2 a été reçu mardi 11 mars par le président de la République.

Inquiétude, émotion, mais aussi une grande réserve. A la rédaction d'Antenne 2, tout le monde semble comprendre la nécessité de la prudence.

La première réaction, du haut en bas de la hiérarchie, a été de *« poursuivre le travail »*, en même temps que se multipliaient les démarches auprès du gouvernement. Dès samedi soir, Paul Nahon, directeur adjoint de la rédaction — qui a déjà participé aux négociations pour Jacques Abouchar en Afghanistan, — s'est rendu à la « réunion de crise » à Matignon, où il a rencontré M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, et demandé l'aide du gouvernement. Pierre-Henri Arnstam, directeur de la rédaction, prenait la décision, dimanche, de partir pour Beyrouth, et une seconde équipe était envoyée au Liban. Des membres du personnel, journalistes ou non, se sont proposés spontanément.

M. Jean Drucker réunissait lundi après-midi le comité d'entreprise en assemblée extraordinaire pour informer le personnel des démarches et du développement de l'affaire. Mardi soir, juste avant le journal de 20 heures, un communiqué a été diffusé, au nom du personnel et des syndicats CFDT, FO, CGT, CGC, SNJ, exprimant de nouveau *« l'inquiétude, l'émotion et la solidarité »* de la chaîne. *« On ne peut et il ne faut rien dire d'autre. »*

C. H.

Il reste six mille Français au Liban dont la plupart ont la double nationalité

De notre correspondant

Beyrouth. — Il reste six mille Français au Liban. Il y en avait plus de dix mille au début de la guerre, en 1975. Mais, à plus de 80 %, ces Français ont la double nationalité ; ce sont des Franco-Libanais, c'est-à-dire des naturalisés par mariage ou par décret. Les « Français de France » expatriés au Liban — diplomates, journalistes, enseignants, techniciens et autres — ne sont qu'un millier environ. S'y ajoutent les mille trois cents à mille quatre cents militaires du contingent français de la FINUL, au sud, et la centaine d'« observateurs » militaires déployés sur la ligne de démarcation à Beyrouth.

Tous les Français du Liban ne courent pas les mêmes risques. La majorité d'entre eux, vivant à Beyrouth-Est et dans le reste du secteur chrétien, échappent au moins à la menace de l'enlèvement et partagent seulement avec la population chrétienne les dangers des bombardements, attentats et autres actes de guerre. Quelque mille cinq cents à mille six cents Français, en revanche, sont installés à Beyrouth-Ouest, en secteur musulman, deux cent cinquante à Tripoli, cent cinquante à Zahle et dans la Bekaa ; très peu résident dans le sud du pays. En fait, dans ces zones de grande insécurité, seuls deux cents à trois cents Français seraient des « Français de France » et non des citoyens des deux pays.

La mission diplomatique et consulaire de France, qui se trouvait rue Clemenceau à Beyrouth-Ouest, a été scindée en raison de la guerre et, progressivement, s'est installée à l'est. Néanmoins, l'immeuble de la rue Clemenceau a été maintenu ouvert dans ses quatre composantes : diplomatique, consulaire, culturelle et commerciale, mais avec un personnel très réduit.

Les risques courus et l'éventualité d'une évacuation ont, peu à peu, amené tous les Français du Liban à s'immatriculer au consulat, et l'on peut considérer que les six mille ressortissants y sont dûment enregistrés.

L. G.

● *Assassinat d'un dignitaire chiite libanais.* — Le cheikh Abdel Aziz Fakih a été assassiné mardi dans la banlieue sud (à majorité chiite) de Beyrouth. Le religieux a été intercepté par des hommes armés et tué alors qu'il circulait dans sa voiture. Il était le beau-frère du mufti (chef religieux) de la communauté jaafarite chiite, Cheikh Abdel Amir Kabalan, considéré comme proche du chef du mouvement chiite Amal, M. Nabih Berri. — *(AFP.)*

DIPLOMATIE

M. BUJON

AMBASSADEUR A MEXICO

Le Quai d'Orsay a annoncé, mardi 11 mars, la nomination de M. François Bujon au poste d'ambassadeur de France au Mexique, en remplacement de M. Bernard Rochet.

[Né en 1940, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (promotion 1966), M. Bujon a été chargé de mission à l'Elysée pendant les dernières années de la présidence du général de Gaulle, puis en poste à Washington (1969-1973) et à Londres (1973-1975), avant d'être détaché auprès du délégué général à l'énergie, puis au Commissariat à l'énergie atomique (il a été directeur des relations internationales du CEA de 1978 à 1980), enfin de M. Giraud, ministre de l'industrie, dont il a été directeur de cabinet en 1980 et en 1981. Depuis juillet 1982, il présidait la filiale américaine de la Compagnie générale des matières nucléaires (COGEMA) à Washington.]

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

LE CONFLIT IRANO-IRAKIEN

La « drôle de guerre » des habitants de Bagdad

L'Irak a affirmé, mardi 11 mars, que ses troupes s'étaient encore approchées de la ville de Fao (dans le sud du pays), qu'elles tentent de reprendre aux forces iraniennes qui l'ont occupée à la mi-février. Selon un porte-parole irakien, des combats se sont déroulés au corps à corps autour du port de Fao, alors que les troupes de Bagdad accentuaient leur pression sur les faubourgs de la ville. D'autre part, l'hebdomadaire *Newsweek* affirme que l'URSS a envoyé récemment mille conseillers militaires en Irak, en réponse à un appel à l'aide de Bagdad.

A Bagdad, la population vit une « drôle de guerre », dont seules témoignent les images de la télévision et les cortèges de cercueils de retour du front.

Bagdad. — La nuit, la gare centrale de Bagdad est interdite sans laissez-passer. Les techniciens étrangers qui y travaillent ont été priés, au moins dans les premiers jours de l'offensive iranienne, de ne pas s'y présenter avant onze heures du matin. Interdit aussi l'hôpital général. Les rares témoignages font état de trains de blessés, de salles surchargées, de médecins débordés par l'ampleur de la tâche.

Comme en Iran, des collectes de sang obligatoires ont été organisées dans les administrations. Le gouvernement irakien multiplie les efforts pour minimiser le choc de sa première contre-attaque sur le port pétrolier de Fao, qui a provoqué, semble-t-il, des pertes extrêmement lourdes en hommes et en matériel. On parle de dix mille à treize mille hommes, chiffre énorme pour un pays censé compenser son infériorité numérique par une large supériorité en matériels de tout genre.

Les communiqués militaires sont devenus de plus en plus laconiques et ne donnent aucun chiffre des pertes irakiennes. Si les blessés sont transportés de nuit, les morts ne sont que tardivement remis à leurs familles. De gros camions frigorifiques remplis de cadavres et conduits par des militaires remonteraient discrètement du front vers les principales villes du pays. On parlait aussi la semaine dernière de la « livraison » des corps de deux cents officiers dans la ville de Mossoul. Si deux cents officiers ont été tués, combien de soldats ? A la presse nationale et surtout étrangère, il a, depuis toujours, été interdit de montrer ces taxis que l'on croise sur les routes portant sur la galerie le cercueil d'un « martyr » enveloppé dans le drapeau. Ils retournent dans les villages ou les villes saintes de Nadjef et Kerbala, où se trouvent les tombeaux des imams Ali et Hussein, tous deux fondateurs du chiisme. Dans les villes, utilisant le réseau extrêmement serré tissé par le parti Baas sur les quartiers, consigne a été donnée à la population de ne plus accrocher aux façades les calicots noirs, signe traditionnel d'un décès.

A la télévision, le journal du soir débute par la lecture du communiqué militaire. Puis, toujours sur la même musique de Brahms, suivent les faits et gestes des grands personnages du régime et en particulier du président Saddam Hussein. Il a été montré au front quatre fois le mois dernier, congratulant les généraux, leur donnant des conseils ou entouré de soldats délirants d'enthousiasme. Tous ses déplacements sont entourés du plus grand secret. Mais lorsqu'ils durent plusieurs jours, ils sont précédés d'une énorme et martiale caravane qui a la priorité absolue. Des files de Mercedes blindées, de pick-up américains surchargés de mitrailleuses lourdes, de petits lance-missiles et de soldats de la garde au visage farouche, mais aussi d'autocars aménagés en « camping-car » de luxe, foncent sur les routes. La population regarde en silence passer le char de l'Etat.

Viennent ensuite les images de chefs d'Etat en visite et la lecture de communiqués de soutien de pays amis ou d'une foule d'associations d'amitié avec l'Irak. Tous mettent d'abord l'accent sur la responsabilité de l'Iran dans la poursuite de la guerre ; est également mise en avant la solidarité des pays du Golfe et de la Ligue arabe, même si parfois elle traîne un peu des pieds.

Du reste de l'actualité internationale, la télévision irakienne ne montre pratiquement que des images de catastrophes, inondations ou émeutes. Apparemment pour le contraste.

Des marchands d'armes venus du monde entier

La presse étrangère, frustrée, n'a — à part quelques visites tardives et soigneusement encadrées au front, — que la télévision pour informer. Il est vrai que, dans les halls et les couloirs des grands hôtels, elle peut rencontrer les membres de la colonie étrangère. Techniciens civils ou militaires travaillant sur de lointains chantiers, hommes d'affaires en tout genre se débattant dans le maquis d'une administration de plus en plus lente à signer les contrats et encore plus à les payer. Ou encore des chefs de chantier évoquant les travailleurs philippins ou sri-lankais qu'il a fallu importer en masse pour lutter contre la concurrence sud-coréenne.

On bute aussi contre des marchands d'armes venus du monde entier vers cet Eldorado. Paradoxalement, ils sont parfois peu discrets. Tel ce jeune Français de bonne famille travaillant, paraît-il, pour plusieurs sociétés françaises et étrangères, et que l'on voit vêtu d'un étonnant uniforme de fantaisie. Et puis il y a l'autre partie de cette colonie, celle des familles installées à Bagdad pour des périodes de longue durée. Elle vit en circuit fermé en essayant de se faire une opinion grâce à la femme de ménage et aux postes radio à ondes courtes, tout en détestant ces journalistes qui inquiètent les parents restés en France.

Ce tableau classique de la guerre et de ses coulisses, l'Irak le contemple depuis six ans. Dans sa grande majorité, la population n'a jamais compris cette guerre. Elle voyait son armée arrêter aux frontières, sans grandes pertes, grâce à sa puissance de feu, les vagues iraniennes dépenaillées. Les seules conséquences de la guerre vraiment pénibles étaient les restrictions au commerce (l'Iran était un des premiers partenaires de l'Irak) ainsi qu'aux déplacements à l'étranger et parfois à l'intérieur du pays. Mais, depuis deux ans, les offensives iraniennes ont bousculé la puissance mécanique de l'armée ; les troupes de Téhéran campent à l'intérieur du territoire national.

Au Sud, les lourdes colonnes de matériel sont engluées et piétinent dans la boue devant Fao. Au Nord, l'offensive iranienne relance l'agitation des Kurdes, après l'échec, il y a un an, des négociations avec leur principal mouvement en Irak, et la féroce répression qui a suivi. Malgré les communiqués et les images de ralliements, chacun sait que cette partie du pays est peu sûre. Bref, il faut s'attendre à de nouveaux morts et blessés — impossibles à cacher.

Le choc de cette découverte a été ressenti de deux manières. Le long des routes menant aux fronts, des tentes décorées de drapeaux et de calicots patriotiques sont apparues. On y distribue aux soldats nourriture et boisson. Même si ces manifestations ont sans doute le soutien du gouvernement, on y sent une ferveur véritable. En même temps, les récits des permissionnaires soulignent l'horreur de ces paquets de corps déchiquetés par l'artillerie que tout le monde peut voir à la télévision. Ils parlent aussi de la peur qu'inspirent les vagues humaines de Gardiens de la Révolution iraniens, les *« pasdarans »*, qui avancent inexorablement sous des déluges de feu. La peur mais aussi, et c'est nouveau, l'admiration que provoque une telle détermination.

Enfin, plusieurs témoignages de résidents étrangers font état de véritables explosions de désespoir en privé de la part d'amis irakiens : elles témoignent d'une énorme lassitude face à cette guerre dont personne ne voit la fin.

FRANCIS RENAULT.

Israël

Begin junior, prince du Hérout...

De notre correspondant

Jérusalem. — *« Begin ! Begin ! »* Le prestigieux patronyme a de nouveau résonné, mardi 11 mars, dans l'ambiance surchauffée d'une enceinte politique. Scandés par les milliers de participants à la quinzième convention du parti Hérout — qui se tient cette semaine à Tel-Aviv, — les vivats ne s'adressaient plus à l'ancien premier ministre, vieux chef aujourd'hui reclus dans son petit appartement de Jérusalem, mais à son fils, Binyamin, géologue de quarante-trois ans, à son tour saisi par le démon de la politique.

Outre une ressemblance physique frappante, M. Begin junior rappelle son père à plus d'un titre. Il a les mêmes gestes, les mêmes intonations et ce goût de la formule teintée d'ironie qui fait mouche. Pour son baptême du feu, Binyamin n'avait pas choisi la facilité. Il se présentait comme candidat à la présidence de la commission des mandats face à... M. Ariel Sharon. Il a prié les congressistes de ne pas le priver du privilège de servir le Hérout *« pour la seule raison que je m'appelle Begin ». « Certaines mauvaises langues,* a-t-il ajouté, *m'appellent un prince de parti. Mais je suis membre du Hérout depuis l'âge de quinze ans. »*

Depuis la retraite de M. Menahem Begin, le Hérout traverse une guerre de succession. Deux clans s'y opposent, conduits par MM. Ytzhak Shamir et Moshe Arens, d'une part, MM. David Lévy et Ariel Sharon de l'autre. L'ancien premier ministre a publiquement pris fait et cause pour M. Shamir, lequel doit revenir au pouvoir dans huit mois en vertu de l'accord de « rotation » conclu avec les travaillistes.

Le fils Begin, soutenu par M. Shamir, n'a pas réussi lors du vote procédural de mardi à vaincre un Ariel Sharon plus combatif que jamais. L'ancien ministre de la défense a recueilli 56 % des voix des congressistes. Binyamin devra lutter durement pour se faire un prénom.

J.-P. LANGELLIER.

EUROPE

Pologne

Au pays du socialisme irréel

(Suite de la première page.)

La surprise est que l'on croise sans peine son regard à travers ces lunettes, moins noires que sombres, destinées à protéger des yeux très fragiles. Et l'on est porté à le croire quand il insiste et insiste sur le fait que la décision de recourir le 13 décembre 1981 à la loi martiale a été purement polonaise, même si, mais cela il ne le dit pas, elle était en préparation depuis longtemps et si les mises en demeure soviétiques avaient été depuis le printemps fort nettes (1).

Mais on sent aussi chez ce militaire, mal à l'aise dans sa tenue civile, une sainte horreur de cette « *anarchie* » dont on disait pourtant autrefois que la Pologne « *ne survivait que par elle* ». Il ne cesse de demander, à ceux qui se permettent de le contredire et de faire état de la vague de fond qui avait si visiblement soulevé au temps de Solidarnosc le peuple polonais, si un gouvernement occidental aurait réagi autrement. Il n'hésite même pas à se référer à mai 1968 et à de Gaulle, auquel il voue visiblement une grande admiration. C'est ce que l'on est convenu d'appeler un homme d'ordre.

Un autre Kadar ?

Sans doute voudrait-il être un autre Kadar. Faut-il rappeler que celui-ci, porté au pouvoir par les chars soviétiques, a néanmoins réussi à faire de son pays, suivant tous les témoignages, une oasis de relative liberté au sein de ce monde où l'on s'en méfie comme de la peste ? Et surtout à améliorer considérablement les conditions de vie matérielle de ses concitoyens ?

Divers signes étayent cette interprétation. Il faut certes prendre garde de ne pas oublier le poids de l'appareil de répression : les centaines de personnes qui naviguent entre la prison et la liberté hautement surveillée; des conditions de détention très pénibles; les grévistes de la faim qu'on nourrit de force; la presse étroitement censurée; et encore parfois des disparitions.

Mais il y a aussi que, plus qu'en aucun autre pays de l'Est, on ne se gêne guère, à Varsovie, pour exprimer à l'égard du pouvoir les vues les plus critiques; que l'Eglise conserve une puissance suffisante pour se comporter en partenaire obligé du pouvoir; que le général-président n'a d'ailleurs pas de plus grand désir que de se faire recevoir à Rome par le pape, ce à quoi celui-ci semble ne pas faire objection; qu'on a projeté *Shoah*, le film de Claude Lanzmann; qu'il n'est pas de pays socialiste, ou prétendu tel, d'où l'on sorte aussi facilement; que si l'on a pour objectif principal, dans la vie, de gagner de l'argent, tout est fait pour vous y encourager, surtout si vous avez le bon goût de ramener un peu de ces devises étrangères auxquelles la Pologne, endettée jusqu'à l'os — 29 milliards de dollars, — doit de pouvoir continuer de consommer plus qu'elle ne produit.

Le malheur, pour le régime, c'est qu'il a affaire à des Polonais, c'est-à-dire à des gens qui ne sont pas portés dans leur ensemble à se contenter de satisfactions matérielles et qui ont d'abord besoin, selon le mot célèbre, d'un supplément d'âme. Edward Gierek, avec sa bonne gueule et son gros rire d'ancien mineur, avec son rêve d'une « seconde Pologne » dont l'industrie écoulerait ses produits dans le monde entier, répondait dans une certaine mesure à leur attente. Il avait vu trop grand, et il a disparu dans la tourmente.

De Jaruzelski, un très proche conseiller de Lech Walesa n'hésite pas à dire qu'« *au fond ce n'est pas un mauvais bougre* ». Mais qu'a-t-il tenté depuis le 13 décembre pour répondre à l'attente de ses compatriotes et dissiper leurs légitimes craintes ? Il est difficile d'imaginer homme si peu doué pour la communication. On le sent timide, conscient à l'extrême de la méfiance dont il est l'objet, convaincu néanmoins qu'il a totalement raison et incapable de donner une consistance affective au « dialogue pluraliste » dont il parle tant mais qui a l'inconvénient de supposer au préalable qu'on soit d'accord avec lui sur l'essentiel.

Les Polonais n'ont guère cessé de contester, au cours des âges, les autorités auxquelles ils étaient soumis. Leurs rois étaient élus, non sans peine, par une noblesse au demeurant fort nombreuse, la Szlachta, dont chaque membre, pratique unique dans l'histoire du monde, disposait à la Diète du droit de veto. Ils se sont battus plus qu'aucun autre peuple contre des voisins qui se sont trop souvent entendus sur leur dos pour qu'ils ne les soupçonnent pas de songer à le faire encore.

Ils n'ont jamais vraiment mordu dans leur immense majorité à l'idéologie importée par le grand frère de Moscou. L'agriculture n'a jamais pu être collectivisée. Il subsiste d'innombrables entreprises privées. L'Eglise ne s'est jamais tue et la population a montré par deux fois, en ovationnant Jean-Paul II, où était son cœur.

Depuis les émeutes de Poznan, en 1956, les travailleurs ont cent fois prouvé qu'ils n'acceptaient pas de rester passifs envers les directives du pouvoir : c'est bien pourquoi l'on n'ose pas vraiment toucher à Walesa. Enfin la production culturelle a fait souvent preuve d'une belle créativité. Il est impensable, en un mot, que la « normalisation », à laquelle tout un chacun, après tant d'épreuves, devrait aspirer, puisse revêtir à présent en Pologne la forme et le sens monocordes qui lui ont été trop souvent donnés. Le « socialisme réel » dont on a tant parlé ne peut être, ici, qu'irréel.

La première expérience post-communiste ?

« *Nous sommes dans une situation sans précédent,* nous a dit, au cours d'une discussion on ne peut plus libre avec des intellectuels catholiques, une dame qui ne songe à rien de moins qu'à élaborer une « théologie de la libération » à l'usage de son pays, *nous vivons la première expérience de société post-communiste.* »

Certains la vivent en servant, avec un enthousiasme inégal et faute de mieux, un pouvoir qui n'est pas le dernier à avoir conscience de ses limites. D'autres en se remplissant les poches et en se faisant construire des villas de millionnaires. D'autres, sans doute la majorité, à petit feu, en traînant les pieds au travail — la productivité dans les mines de charbon retombe, — en grognant contre les innombrables tracasseries inhérentes au système, en parlant, en rêvant ensemble, en se souvenant de l'exaltation avec laquelle ils ont vécu l'aventure de Solidarité, sans idée bien nette de ce qui pourrait être fait aujourd'hui ou demain pour parvenir à vivre, à tous égards, un peu mieux.

A situation exceptionnelle, il n'est de réponse qu'exceptionnelle. Compte tenu de l'endroit de l'Europe où se trouve la Pologne, il tombe sous le sens que son avenir dépend largement de l'URSS. Un opposant nous a assuré que Gorbatchev faisait procéder actuellement à une étude poussée du règne d'Alexandre II : il est vrai qu'il y a là pour tout le monde sujet à grandes méditations. Ce tsar « libéral » confia à un aristocrate polonais, Alexandre Wielopolski, qui, après avoir soutenu l'insurrection de 1830, s'était mis à ses ordres, le soin de mettre en pratique une série de réformes. Mais, comme l'écrit Norman Davies dans son *Histoire de la Pologne* (2), « *le dégel qu'il* [Wielopolski] *cherchait à contrôler devint un torrent qui l'emporta* » : d'où l'insurrection de 1863 et la politique de russification à outrance qui suivit son écrasement.

De russification à outrance, il n'est heureusement plus question. Mais si le nouveau numéro un soviétique est aussi intelligent et cultivé qu'on veut bien le dire, il devrait comprendre que la seule chance pour lui de faire durablement sa paix avec la Pologne, c'est de lui rendre un statut qui prenne en compte le fantastique amour de la liberté dont elle n'a cessé, au long des âges, de s'enivrer.

ANDRÉ FONTAINE.

(1) Le 10 décembre 1981, soit trois jours avant la proclamation de l'état de guerre, Tass accusait Solidarité d'« *inscrire à l'ordre du jour la question du renversement du pouvoir tant législatif qu'exécutif* », relevait l'« *intensification des attaques contre les alliances de la Pologne* », faisait état de la « *légitime indignation* » des Soviétiques et invitait « *les autorités à prendre des mesures appropriées pour défendre les fondements constitutionnels de l'Etat* ».

(2) Vient de paraître aux éditions Fayard.

Une énorme population carcérale

Le directeur de l'administration pénitentiaire polonaise, le colonel Stanislaw Wrona, a donné au cours d'une conférence de presse, lundi 10 mars, quelques indications sur la situation dans les soixante-deux prisons, soixante-cinq maisons d'arrêt et cinq maisons de correction que compte le pays : le nombre total des prisonniers était, au 31 janvier dernier, de 112 936, auxquels il convient d'ajouter les prisonniers « non criminels » — c'est-à-dire politiques — qui étaient, selon le colonel, au nombre de 159 le 10 mars dernier (selon l'opposition, ils seraient en fait 241).

Le chiffre de la population carcérale totale est particulièrement impressionnant : il y a ainsi deux fois et demi plus de prisonniers en Pologne qu'en France, pour une population de 40 % moins importante (1). Parmi les détenus, on compte 12 382 jeunes gens âgés de dix-sept à vingt et un ans, et 4 664 femmes.

Les conditions de détention sont, selon de nombreux témoignages, particulièrement mauvaises, tant en raison de la vétusté des installations que de la rudesse de l'administration pénitentiaire. Une loi récente, destinée en principe à lutter contre la montée de la délinquance, a sensiblement aggravé le niveau des peines, et surtout a incité les juges à ne recourir qu'avec parcimonie au sursis, qu'il est même désormais pratiquement impossible d'accorder aux récidivistes. La presse officielle elle-même s'est faite à plusieurs reprises l'écho des abus provoqués par cette politique répressive, regrettant que de simples peccadilles soient parfois sanctionnées par des années de prison.

D'autre part, le médecin de la prison Rakowiecka de Varsovie, présent à la conférence de presse du colonel Wrona, a déclaré que l'état de santé de l'éditeur clandestin Czeslaw Bielecki était *« satisfaisant »* et que *« sa vie n'était présentement pas en danger »*. M. Bielecki, arrêté en avril 1985, observe une grève de la faim depuis le 13 octobre dernier. Selon le médecin de la prison, M. Bossak, le prisonnier *« n'est plus alimenté de force », « dans la mesure où il introduit lui-même la sonde dans son œsophage »*. — Le médecin pénitenciaire a ajouté que l'état de santé de trois autres détenus qui observent une grève de la faim depuis plusieurs mois, M. Gorski, Woroniecki et Krasowski, était *« relativement satisfaisant »*.

Enfin, dans la région de Szczecin, dans le nord-ouest du pays, un homme de cinquante-huit ans, M. Zdzislaw Podolski, membre du comité local pour la défense des droits de l'homme, a été condamné à deux ans et trois mois de prison ferme pour *« voie de fait sur un policier »*, à la suite de ce que ses amis de l'opposition considèrent comme une provocation. Arrêté en décembre 1984, il avait observé une longue grève de la faim, avant d'être libéré pour raisons de santé, puis à nouveau incarcéré et condamné. Les comités pour la défense des droits de l'homme se sont constitués après l'assassinat, en octobre 1984, du Père Popieluszko par trois officiers de la police politique. Ils ont toujours été considérés comme illégaux par les autorités.

(1) La Pologne compterait environ 300 détenus pour 100 000 habitants, alors qu'en Europe occidentale les taux moyens s'étagent entre 30 et 100 (75 pour la France).

EUROPE

RFA

Une seconde enquête judiciaire a été ouverte contre le chancelier Kohl

De notre correspondant

Bonn. – Après celle du parquet de Coblence, une deuxième enquête judiciaire a été ouverte le mardi 11 mars contre le chancelier Helmut Kohl par le parquet de Bonn. Ces procédures font suite aux plaintes déposées le 29 janvier dernier par le député vert Otto Schily, qui accuse le chancelier d'avoir à deux reprises fait de fausses déclarations devant les commissions d'enquête parlementaires chargées par le Bundestag et par le parlement régional de Rhénanie-Palatinat de faire la lumière sur les versements de l'ex-groupe industriel Flick aux partis politiques.

Dans sa plainte auprès du parquet de Bonn, qui concerne l'audition du chancelier devant la commission d'enquête du Bundestag, M. Schily reproche à ce dernier d'avoir déclaré ne rien savoir d'une somme de 30 000 marks inscrite à son nom sur la liste de l'ancien comptable du groupe Flick en date du 6 décembre 1977. Cette somme aurait été remise à la secrétaire particulière de M. Kohl, Juliana Weber, par le chargé d'affaire de Flick, M. Von Brauchitsch, dont l'agenda comporte à cette date une référence à un rendez-vous avec Mme Weber. M. Kohl avait confirmé, lors de l'audition, avoir à plusieurs reprises fait appel à la générosité de l'industriel au profit de son parti, la CDU, et avoir reçu de lui en deux paiements, dans les années concernées, la somme de 55000 DM, mais non celle dont il est actuellement question.

Dans la seconde partie de sa plainte, transmise au parquet de Coblence, M. Schily reproche au chancelier d'avoir déclaré tout ignorer du fonctionnement de la Stattsbürgerlichen Vereinigung Köln-Koblenz, une des principales fondations utilisées par l'industrie pour effectuer des donations aux partis politiques en échappant au fisc. Une instruction judiciaire avait été ouverte à ce propos par le parquet de Coblence le 16 février dernier.

Les plaintes déposées par le député vert, qui représentait son parti au sein de la commission d'enquête du Bundestag, ont donc été jugées recevables. Mais ces deux procédures ne conduiront pas nécessairement à des inculpations. Le chancelier a réaffirmé ces derniers jours qu'il attendait avec « sérénité » la suite des événements.

Le Bundestag doit, de son côté, mettre un point final à l'enquête qu'il a menée sur l'affaire Flick. Les conclusions de la commission d'enquête n'ont pas fait l'objet d'un accord entre les représentants des différents partis qui y siégeaient. Cette séance sera la dernière occasion pour le député Schily de dénoncer publiquement *« la corruption politique à grande échelle »* révélée, selon lui, par l'enquête. M. Schily doit ensuite démissionner de son mandat de député conformément au principe de rotation des mandats parlementaires chez les Verts.

HENRI DE BRESSON.

Me Otto Schily : l'avocat procureur

Me Otto Schily n'a jamais donné dans le genre débraillé ni sur le plan intellectuel ni dans son allure. A cinquante-trois ans, l'un des plus connus des députés Verts ressemble davantage à un avocat berlinois qu'à ces trublions de la vie politique ouest-allemande qui firent irruption au Bundestag en mars 1983.

Sensible aux thèses pacifistes et surtout à l'exigence de transparence dans la vie politique qui distinguait le jeune parti Vert des formations traditionnelles, il s'engage très tôt dans ses rangs et même à sa tête. Lorsqu'il est élu en 1983 sur la liste verte du Land de Rhénanie du Nord-Westphalie, Me Otto Schily est déjà depuis longtemps un avocat connu. Défenseur de Gudrun Ensslin lors du procès de la « bande à Baader », il avait fait partie de ce groupe d'avocats qui avaient exigé que les chefs de la Fraction armée rouge soient détenus et jugés dans le respect du droit et qui s'étaient battus notamment contre l'isolement sensoriel imposé aux prisonniers de Stammheim et contre les violations des droits de la défense.

Nul n'était donc mieux que lui en mesure de dénoncer l'erreur du parti Vert lorsqu'au début de l'année 1985 certains de ses dirigeants semblèrent prendre fait et cause pour d'autres prisonniers de l'ancien groupe terroriste menant une grève de la faim dans diverses prisons ouest-allemandes. Dans un entretien remarqué avec l'une des dirigeantes du parti Vert, Mme Antje Vollmer, publié par l'hebdomadaire *Der Spiegel*, Me Otto Schily marqua alors très clairement ses distances par rapport à ses amis politiques, dénonçant leur naïveté, la persistance chez eux de vieux mythes révolutionnaires et l'espèce de confusion mentale par laquelle certains Verts avaient encore tendance à considérer l'Etat comme leur ennemi. Me Otto Schily n'en était pas à sa première ni à sa dernière altercation avec les représentants du courant dit « fondamentaliste » dans son parti. Hostile au principe de la rotation des mandats, favorable à la participation à des gouvernements de coalition avec les sociaux-démocrates, il était catalogué par certains de ses camarades comme *« déjà dans le camp du SPD »*.

Au printemps 1985, il hésitait clairement entre poursuivre ce combat en porte à faux au sein de ce parti qui ne lui ressemble guère ou les charmes d'une retraite toscane. Une chose pourtant le retenait de toute idée de rupture : l'affaire Flick.

Me Otto Schily est, en effet, le seul représentant des Verts au sein de la commission d'enquête parlementaire constituée en 1984 pour tirer au clair cette affaire. C'est à cette commission qu'il doit d'être encore député (contre le principe de la rotation des mandats) jusqu'à ce qu'elle dépose ses conclusions jeudi 13 mars. Or c'est lui qui, depuis le début, a mené le jeu au sein de cette instance, les représentants du SPD se contentant en général de le suivre. C'est lui qui, à l'automne 1984, instruit en quelque sorte le dossier Barzel qui aboutira à la démission du président du Bundestag. C'est lui qui, avec moins de succès, s'attaque à M. Franz Josef Strauss. C'est lui enfin qui croise le fer contre M. Helmut Kohl lorsque, à deux reprises, le chancelier est entendu par la commission. Il questionne sans relâche, précis, documenté, insistant. Il a en face de lui un chancelier désarmant de bonne foi tranquille, victime des défaillances de sa mémoire lorsque les questions deviennent trop précises. Me Otto Schily reste sur sa faim.

C'est en son nom, pas en celui du parti Vert, que Me Otto Schily a relancé l'attaque en portant plainte contre le chancelier. Cet aspect des choses n'est pas indifférent, s'agissant d'un homme suffisamment lucide pour douter de l'avenir de son parti, mais qui, selon toute vraisemblance, pense encore avoir sa carrière politique devant lui.

CLAIRE TRÉAN.

Grande-Bretagne

La conférence sur l'Irlande du Nord s'est réunie malgré l'opposition des protestants

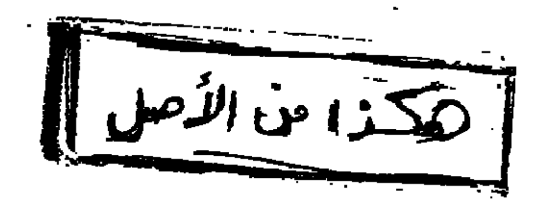
De notre correspondant

Londres. – M. Peter Barry, ministre des affaires étrangères de la République d'Irlande, et M. Tom King, secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord, ont présidé, le mardi 11 mars, la quatrième session de la conférence anglo-irlandaise instituée par l'accord conclu entre les deux gouvernements au mois de novembre dernier. C'était la deuxième fois que la réunion avait lieu à Belfast, mais sous bonne garde, et le choix de l'endroit signifie de toute évidence la volonté du cabinet de Mme Thatcher de poursuivre, face aux protestations unionistes, la démarche entreprise avec Dublin. Des manifestations ont eu lieu, mais sans gravité.

M. King, excluant toute remise en cause de l'accord, a cependant fait savoir que le gouvernement de Londres était toujours disposé à renouer le dialogue avec les leaders des partis unionistes, MM. Molyneaux et Paisley.

Le climat reste toutefois tendu entre l'administration britannique et les unionistes. Au début de la semaine, M. King avait vivement dénoncé un nouvel aspect de la campagne menée par les unionistes, qui, maintenant, tentent de semer le trouble au sein du Royal Ulster Constabulary (RUC), la police d'Irlande du Nord. Le parti du pasteur Paisley a révélé récemment un document montrant que de très nombreux policiers sont opposés à l'accord anglo-irlandais et que certains manifestent quelque sympathie à l'égard des organisations paramilitaires.

F. C.



ASIE

Philippines

La crédibilité du nouveau régime dépend largement d'un rapide redressement de l'économie

Le conseil des ministres, réuni ce mercredi 12 mars à Manille sous la présidence de Mme Aquino, a décidé de reporter à plus tard la dissolution de l'Assemblée élue sous M. Marcos. Une commission, présidée par le ministre de la justice, a été chargée d'étudier la constitution d'un « gouvernement révolutionnaire ». Auparavant, le ministre de la défense avait annoncé que des mandats d'arrêt avaient été lancés contre deux anciens députés du parti de M. Marcos, MM. Arturo Pacificador et Orlando Dulay, impliqués dans des assassinats politiques et qui sont en fuite.

Les dirigeants en exil de la guérilla musulmane sont attendus vendredi à Manille pour y négocier, à l'invitation de Mme Aquino, le statut de la minorité musulmane du sud des Philippines. Six de leurs proches collaborateurs, membres du Front Moro de libération nationale, sont déjà arrivés à Manille mardi. Le Front revendique l'autonomie pour les musulmans. Enfin, le directeur de l'USAID, M. Peter McPherson, est arrivé également mardi à Manille, à la tête d'une importante délégation américaine chargée d'étudier l'aide économique et militaire au nouveau régime philippin. – *(AFP, Reuter.)*

De notre envoyé spécial

Avec l'assistance extérieure, le gouvernement de Mme Aquino devrait pouvoir assainir la situation de l'archipel, qui connaît la crise économique la plus grave depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Manille. – Les Philippines connaissent leur crise économique la plus grave depuis la fin de la seconde guerre mondiale. En deux ans, la croissance réelle a diminué de près de 10 % (5,3 % en 1984 et 3,9 % en 1985). Compte tenu de l'accroissement démographique au cours de cette période, cette chute de la croissance s'est traduite par une diminution de 15 % du produit national brut par tête.

La crédibilité du gouvernement de Mme Aquino dépend aujourd'hui largement de sa capacité, dans les mois qui viennent, à mettre en place les mécanismes d'un redressement économique fondé sur une plus juste répartition du revenu national, une priorité, car la moitié de la population se situe aux alentours du seuil de pauvreté (20 % de chômeurs et 40 % de sous-employés). Mais, si la nouvelle équipe dirigeante n'agit pas rapidement, elle ne tardera pas à se retrouver face à la même menace que le régime Marcos : une insurrection communiste, actuellement prise de court par la popularité de Mme Aquino, qui ne manquera pas de recueillir les fruits d'un mécontentement d'autant plus sérieux que les espoirs auront été grands.

« Ce qui a changé en quelques jours depuis le départ de M. Marcos, c'est une soudaine renaissance de la confiance », estime M. Barrios, président de la banque Piso. Au cours de la semaine qui a suivi la chute de M. Marcos, la Bourse, stagnante depuis des mois, repartait : le montant des transactions augmentait de 70 % en quatre jours par rapport à janvier. Autre signe qui ne trompe pas : la prudente communauté chinoise des Philippines commence à rapatrier ses capitaux et l'on croise dans les couloirs des sièges des grands groupes des experts de sociétés d'investissements de Hongkong qui viennent « prendre le vent ».

Le nouveau gouvernement doit d'abord s'attaquer aux problèmes de structure. Il s'est employé, en priorité, à démanteler le système de pillage organisé mis en place par le régime de Marcos, qui avait permis à la petite oligarchie gouvernante, qui contrôlait quelque trois cents sociétés nationalisées et disposait de nombreux monopoles, non seulement d'accaparer toute la richesse du pays mais aussi d'étouffer l'initiative privée. *« C'était très simple,* raconte un industriel, *en cas de réussite, il fallait soit accepter d'être absorbé par les réseaux des barons du régime, soit prendre le risque d'être, à brève échéance, étranglé. »*

La fuite des capitaux

Plusieurs facteurs ont contribué à la crise économique d'un pays qui, en vingt ans, est le seul des membres de l'ASEAN (Association des Nations du Sud-Est asiatique) à avoir régressé. Alors qu'en 1965 les Philippines exportaient plus que la Corée du Sud et Thaïwan réunies. En 1985, leurs ventes à l'étranger ne représentaient plus que 10 % du total des exportations de ces deux pays.

L'une des priorités du gouvernement de Mme Aquino est de redonner l'initiative au secteur privé. La composition du cabinet, dans lequel figurent deux hommes d'affaires puissants – MM. Ongpin (finances) et Conception (commerce et industrie), – témoigne d'une orientation politique fondée sur le principe du « laisser-faire » plus que sur l'intervention de l'Etat.

Le ministre des finances compte sur une reprise des investissements : *« Nous devons convaincre, en priorité, les Philippins de réinvestir dans leur pays, et, à court terme, je pense que les investisseurs étrangers suivront. Mais il faut créer un climat favorable »*, nous a-t-il déclaré.

La crise de confiance, après l'assassinat de Benigno Aquino, en août 1983, a engendré une fuite de capitaux sans précédent. De nombreux projets sont restés en plan, des dizaine d'usines ont fermé. Selon certaines estimations, le total des évasions de capitaux de ces deux dernières années correspondrait au montant de la dette extérieure (27 milliards de dollars).

Les nouvelles réglementations en matière d'investissements favorisent les projets en relation avec l'agriculture afin de développer une industrie agro-alimentaire sur le modèle malaisien. Les deux tiers de la population vivent, ou survivent, dans les zones rurales et un tiers des exportations sont constituées par des produits agricoles.

Une indispensable réforme agraire

Le nouveau ministre de l'agriculture, M. Mitra, a annoncé le démantèlement des monopoles de la noix de coco (contrôlé par M. Eduardo Cojuangco) et du sucre (Robert Benedicto) ainsi que l'adoption d'une réforme agraire. Cette réforme est une nécessité sociale et psychologique. La condition des paysans est souvent plus misérable encore que celle des habitants des bidonvilles de Manille. La réforme agraire est cependant une arme à double tranchant, car elle n'est pas forcément compatible avec les besoins de rentabilité, notamment pour la production du sucre, qui exige de grandes propriétés.

Sur le plan intérieur, la hausse des prix est tombée de 50 % en 1984 à 6 % en 1985, mais les sommes injectées dans l'économie au cours de la campagne électorale (10 milliards de pesos, soit 450 millions de dollars), plus, sans doute, 3 milliards (150 millions de dollars) pour pallier les effets de la campagne de « désobéissance civile » amorcée par l'opposition, constituent un facteur d'inflation qui préoccupe la Banque centrale. D'autant qu'une bonne partie de ces milliards sont, apparemment, de la *« vraie fausse monnaie »* : des billets imprimés clandestinement par le régime et portant les mêmes numéros de série que des billets déjà en circulation.

Cet excès soudain de liquidités menace le programme de stabilisation dont le FMI avait fait une condition à l'octroi de nouveaux prêts aux Philippines. Lorsqu'en décembre 1984, au bord de la banqueroute, les Philippines furent contraintes de demander un moratoire pour le remboursement de leurs dettes, le FMI consentit un prêt de 650 millions de dollars assorti d'un droit de contrôle sur la gestion de l'économie.

Des aides importantes

Le problème de la dette extérieure des Philippines est bien plus qu'une épine dans le pied du gouvernement Aquino. La charge de la dette absorbe chaque année la moitié des recettes à l'exportation (4,6 milliards de dollars en 1985). M. Ongpin espère que, dans les mois qui viennent, le FMI, la Banque mondiale et les quatre cent quatre-vingt-trois banques créditrices assoupliront leurs positions à l'égard d'un gouvernement qui hérite d'une situation catastrophique. Le FMI a déjà accepté de repousser de deux mois un programme de libéralisation des importations. Les Japonais et les Américains ont, en outre, annoncé des aides importantes.

Avec l'assistance extérieure, le gouvernement de Mme Aquino devrait pouvoir assainir la situation économique. Mais la grande inconnue est sa capacité de promouvoir des réformes en matière de justice sociale, attendues notamment par l'Eglise et la gauche. Il semble que, dans un premier temps, le gouvernement vise surtout à relancer la production, espérant que même les plus défavorisés bénéficieront de certaines retombées.

PHILIPPE PONS.

Thaïlande

Bangkok accuse le Laos d'organiser le trafic de l'opium

De notre correspondant

Bangkok. – Le secrétaire général du Conseil national de sécurité thaïlandais a accusé dernièrement le Laos de se livrer à la production et au commerce de l'opium.

Le Triangle d'or – où le pavot est cultivé – s'étale sur trois pays : la Birmanie (où la production annuelle d'opium est d'environ 600 tonnes), la Thaïlande (de 40 à 50 tonnes) et le Laos. Les deux premiers, en partie sous la pression des autorités américaines, se sont, depuis quelques années et avec des fortunes diverses, lancés dans une lutte de longue haleine contre la culture du pavot.

Avant la prise du pouvoir par les communistes du Pathet Lao en décembre 1975, le Laos était un centre important du trafic de drogue. A en croire les Thaïlandais, rien n'a vraiment changé, sinon qu'aujourd'hui la production est en quelque sorte « nationalisée ». Selon le *Bangkok Post*, le comité central du Parti révolutionnaire du travail (le PC laotien) aurait décidé que les principaux produits d'exportation du pays seraient désormais le café, la résine et l'opium.

La production laotienne d'opium est en hausse. Une partie serait dirigée vers le Vietnam voisin, pour lui permettre de *« pallier ses problèmes financiers »*, et passerait ensuite dans les pays de l'Est, en particulier en République démocratique allemande, avant de gagner les marchés occidentaux.

Selon les Thaïlandais, la plus importante raffinerie laotienne serait située dans la province de Xiengkhouang (nord-est du pays). Mais des sources liées à la résistance laotienne affirment que des laboratoires se trouvent également à Vientiane. Quant au pavot, il serait non seulement cultivé sur les hauts plateaux du Triangle d'or, mais également dans des fermes d'Etat.

« Il y a deux ou trois ans déjà que circulent de telles rumeurs sur l'opium laotien », nous a déclaré un expert occidental chargé de la répression des narcotiques. *« Mais il est évidemment très difficile de prouver quoi que ce soit. Comment se fait l'écoulement de la marchandise ? Et quelle est la proportion d'opium destinée en toute légalité aux produits pharmaceutiques ? »*

JACQUES BEKAERT.

Corée du Nord

● *Traité avec Cuba.* – A l'issue de la visite officielle de quatre jours de M. Fidel Castro à Pyongyang (*le Monde* des 9 et 10 mars), un traité d'amitié et de coopération a été signé entre les deux pays. La Corée du Nord a également vendu à Cuba, à des conditions de crédit avantageuses, cent mille fusils et plusieurs millions de cartouches. Le dirigeant cubain a quitté Pyongyang mardi 11 mars. – *(Reuter, UPI.)*

AFRIQUE

République sud-africaine

La police tue trois adolescents au cours d'une manifestation d'écoliers

La police sud-africaine a ouvert le feu, mardi 11 mars, sur une foule de plusieurs milliers d'élèves rassemblés devant un tribunal de la ville de White-River, située à 320 kilomètres à l'est de Johannesburg, dans la province du Transvaal. Selon des témoins, trois adolescents ont été tués et près de quatre-vingts autres blessés. La police a, pour sa part, indiqué que deux écoliers (âgés de quatorze et quinze ans) avaient été tués et treize autres blessés *« après que la foule eut piétiné des barrières et provoqué le chaos »* à l'extérieur du bâtiment. Selon Me Lawrence Tonkin, avocat présent sur les lieux, les enfants s'étaient rassemblés devant le tribunal pour soutenir vingt-six camarades accusés de « violences publiques », après des incidents survenus le mois dernier, dans le même secteur, avec les forces de sécurité. Des témoins ont rapporté que la police a tiré au jugé sur la foule après que Me Tonkin eut appelé les élèves à garder leur calme. De nombreux écoliers blessés sont restés étendus sur le sol après ces tirs et plusieurs d'entre eux ont été admis à l'hôpital de la ville voisine de Nelspruit.

A Port-Elizabeth, deux des principaux dirigeants noirs de la ville, MM. Mkhuseli Jack et Henry Fazzie, ont, d'autre part, été frappés d'une mesure de bannissement intérieur, sur décision du gouvernement de Pretoria. Cette mesure équivaut à une assignation à résidence, puisque les deux hommes n'ont plus le droit de quitter leur domicile la nuit, de s'absenter du district de Port-Elizabeth, d'assister à des réunions publiques ou de prononcer des discours politiques. M. Fazzie, qui est vice-président régional du Front démocratique uni (UDF), est l'un des dirigeants les plus radicaux de l'opposition noire sud-africaine. M. Jack avait été l'année dernière l'organisateur d'un mouvement de boycottage des commerces blancs.

Parallèlement, le gouvernement est revenu – à la surprise générale, – sur sa décision d'expulser trois journalistes de la chaîne de télévision américaine CBS, qui avaient filmé les funérailles collectives de dix-sept des victimes des émeutes d'Alexandra le mois dernier. Enfin, dans un autre geste de conciliation, les autorités ont autorisé le pasteur Allan Boesak, président de l'Alliance mondiale des Eglises réformées et cofondateur de l'UDF, à se rendre en Suède pour assister aux obsèques d'Olof Palme. – *(AFP, UPI, Reuter.)*

Tunisie

● *L'état de santé de M. Habib Achour.* – Les milieux gouvernementaux ont démenti que M. Habib Achour, ancien secrétaire général de l'UGTT, soit atteint d'une arthrose cervicale, ainsi que l'avait annoncé sa famille (*le Monde* daté 9-10 mars 1986). M. Achour, qui souffrait de maux de tête, a été transporté à l'hôpital militaire de Tunis, où il a subi un examen complet. Les résultats ont démontré qu'il se trouvait dans un état de santé satisfaisant, affirment les mêmes milieux. – *(Corresp.)*

Algérie

● RECTIFICATIF. – Le président Bendjedid Chadli ne s'est pas exprimé deux fois devant l'Union nationale des femmes algériennes, l'UNFA, samedi 8 mars, comme une erreur de transmission et une coupe malencontreuse nous l'ont fait écrire dans *le Monde* du 11 mars. Il a pris la parole, lors de la clôture du congrès de l'UNFA, indiquant qu'il estimait la baisse des revenus de l'Algérie *« à environ 80 % »*. Il a, le même jour, prononcé une autre allocution devant les secrétaires nationaux de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), pour souligner la nécessité *« de combler le déficit alimentaire, et de réaliser l'autosuffisance »*.

AMÉRIQUES

Etats-Unis

Exécution à Houston, Texas

Charles Bass, un condamné à mort âgé de vingt-neuf ans, dont l'histoire avait fourni au cinéaste français François Reichenbach le sujet de son film *Houston, Texas (Murder in Houston)*, a été exécuté tôt dans la matinée du mercredi 12 mars, dans la prison de Huntsville (Texas). La Cour suprême des Etats-Unis avait rejeté la veille un ultime recours présenté par l'accusé, qui est mort par injection dans les veines d'une substance léthale. Sa mère a assisté à l'exécution.

Témoin, en août 1979, de l'incident au cours duquel Charles Bass avait tué, une nuit de pleine lune, à Houston, un policier, François Reichenbach, qui se trouvait sur place dans l'intention de tourner un film sur la politique locale américaine, s'était intéressé à l'accusé. Dans une véritable enquête-portrait, il avait rencontré les parents et les proches du meurtrier, un petit malfrat qui avait souvent eu affaire à la police et vivait dans le sentiment d'être rejeté depuis toujours par la société.

Reichenbach avait été autorisé à tourner à l'intérieur de la prison et à parler avec Bass. Celui-ci avait reconnu avoir *« agi comme un idiot »* et avait fait au cinéaste cet aveu, qui était peut-être la clé de son comportement : *« Je n'aurais jamais cru que ma famille m'aimait. »*

Charles Bass est le second condamné à mort exécuté aux Etats-Unis depuis le début de l'année, et le cinquante-sixième depuis la reprise des exécutions en 1976.

Un autre condamné, Roger de Garmo, ravisseur et meurtrier d'une jeune femme en 1979, qui devait subir mercredi le même sort que Charles Bass, s'est vu accorder un sursis par un juge fédéral. Ses avocats ont fait valoir qu'aucun adversaire de la peine capitale n'était présent parmi les membres du jury qui l'ont condamné à mort.

De Garmo avait récemment défrayé la chronique en faisant savoir qu'il était prêt à vendre aux enchères trois des cinq sièges de témoins qui doivent légalement assister à une exécution et à livrer ses impressions sur les effets du poison. Il aurait déjà reçu des offres, dont certaines dépassant 1 500 dollars. *« La peine de mort est devenue un cirque, alors pourquoi ne pas la rentabiliser ? »*, avait-il expliqué.

A TRAVERS LE MONDE

AFGHANISTAN

Mme Thatcher a reçu un dirigeant de la résistance

Londres. – L'un des chefs de la résistance, le commandant Abdul Haq, a été reçu, mardi 11 mars, à Londres, par Mme Thatcher, ainsi que par Sir Geoffrey Howe, secrétaire au Foreign Office. L'accueil ainsi réservé à M. Haq, invité du gouvernement britannique, a provoqué une protestation officielle de Kaboul. De son côté, l'agence Tass a vivement critiqué le *« soutien total »* offert, à ses yeux, par Londres à l'un des *« chefs de la ligue contre-révolutionnaire afghane »*.

D'autre part, des diplomates occidentaux en poste à Islamabad ont rapporté que, début mars, les Soviétiques ont infligé de lourdes pertes à une colonne de résistants qui remontaient vers le nord de l'Afghanistan et ont saisi d'importantes quantités d'armes et de munitions. – *(AFP, AP.)*

EQUATEUR

Le général Vargas met fin à sa rébellion

Guayaquil. – L'ancien chef des forces aériennes équatoriennes, le général Frank Vargas, qui était entré en rébellion vendredi 7 mars et s'était retranché depuis lors sur une base militaire dans le sud-ouest du pays, a accepté, mardi, de mettre fin à son action. En même temps, on apprenait la démission du ministre de la défense, le général Pineiros, et la demande de mise en disponibilité du commandant en chef de l'armée, le général Albuja. Le général Vargas avait posé comme condition à sa reddition la destitution des deux hauts chefs militaires, qu'il accusait de malversations. Dans la soirée de mardi, le général rebelle s'est présenté devant le chef de l'Etat, le président Febres Cordero, à Guayaquil, dans le sud du pays. Obéissant aux ordres de ce dernier, il s'est ensuite envolé pour Quito, la capitale, où il devrait être jugé par un tribunal militaire. – *(AFP.)*

ÉTHIOPIE

Deux membres d'une organisation humanitaire tués au Wollo

Addis-Abeba. – Une infirmière et une employée éthiopiennes de l'organisation humanitaire américaine World Vision ont été tuées par balles lors d'une attaque menée, samedi 8 mars, par des *« hommes armés non identifiés »*, à Alamata (province du Wollo, dans le nord de l'Ethiopie) contre les locaux de cette organisation. Quatre autres employés ont été blessés, et un septième a été enlevé par les assaillants qui, selon World Vision, *« ont fait feu sans discrimination sur les employés présents »*. Le nord de la province du Wollo est l'une des zones où opèrent les deux organisations de guérilla éthiopiennes, le Front populaire de libération du Tigré (FPLT) et le Mouvement démocratique populaire éthiopien (MPDE). Rien ne permet pourtant de mettre en cause la responsabilité de ces deux mouvements dans cette attaque qui, indique-t-on à Addis-Abeba, est la première du genre contre l'une des quelque cinquante organisations non gouvernementales engagées dans la lutte contre la famine en Ethiopie. – *(AFP.)*

NATIONS UNIES

Moscou proteste contre la réduction du personnel de sa mission

A la suite de la demande américaine de réduction du personnel des missions soviétiques aux Nations unies (*le Monde* des 10 et 11 mars), Moscou a élevé, mardi 11 mars, une *« protestation vigoureuse »* contre ces *« prétentions absolument inadmissibles »*.

A Washington, un porte-parole du département d'Etat a affirmé que le gouvernement américain est prêt *« à travailler avec les Soviétiques pour minimiser les inconvénients entraînés par cette réduction »* de personnel et que celle-ci *« n'a rien à voir avec une rencontre au sommet, que nous continuons à considérer comme du meilleur intérêt des deux parties »*. De son côté, M. Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, a reçu les chargés d'affaires des deux parties pour leur conseiller de régler le problème par des négociations, et leur a présenté des *« suggestions »* en ce sens, a précisé son porte-parole. – *(AFP, Tass.)*

politique

« AU GRAND JURY SPÉCIAL RTL-« LE MONDE »

M. Jospin : il faut éviter un conflit majeur et une paralysie du pouvoir exécutif

M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, invité, mardi 11 mars du « Grand Jury spécial RTL-*le Monde* », a notamment déclaré, à propos de la question des otages français au Liban et de la politique de la France au Proche-Orient : *« On aurait tort de croire que c'est cette affaire de l'expulsion vers l'Irak, de deux ressortissants irakiens, même si cette expulsion est regrettable et dommageable, qui est responsable de ce regain de tension, de cette pression, de ce chantage qui est exercé contre nous (...) Si l'on commence à considérer comme un interlocuteur fiable, comme quelqu'un de bonne foi, un mouvement obscur et en tout cas un mouvement qui exerce sur nous une pression terroriste, on entre dans un jeu dans lequel il ne faut pas entrer (...). Il faut faire face à ces tentatives de manipulation. Je voudrais rappeler (...) qu'il y a eu, voici plusieurs semaines, à Paris, des attentats terroristes, qui n'étaient en rien justifiés par telle ou telle expulsion. C'est au contraire à la suite de ces attentats terroristes que des gens ont été interpellés et que les expulsions sont intervenues. Il est donc visible qu'une pression sur nous, violente, est exercée depuis plusieurs semaines, sans rapport avec cette expulsion vers l'Irak. »*

M. Jospin a ajouté : *« Il fallait qu'il soit clair devant l'opinion internationale, devant un certain nombre de nos interlocuteurs, de ceux qui pouvaient nous entendre au Liban, d'une part qu'il n'y avait pas eu une volonté politique ou une décision politique derrière cette expulsion, d'autre part qu'il n'y avait pas une volonté de renvoyer en Irak des opposants et de mettre leur vie ou leur sécurité en danger. (...)*

« Se souder et s'unir »

Mais il faut comprendre que, maintenant, nous sommes rentrés dans une autre phase, dans une autre période et que, si nous nous adressons, grâce aux formidables privilèges de la démocratie, d'abord à ceux qui sont agressés en oubliant que les responsabilités incombent à ceux qui assassinent prennent en otages, nous entrons dans un comportement qui est un comportement fou et suicidaire. Il faut se souder et s'unir face à la pression qui est exercée sur nous, ce qui ne veut pas dire que le gouvernement ne doit pas prendre ou poursuivre les contacts utiles à la libération des otages. » « *La France,* a poursuivi M. Jospin, *n'exerce pas sur le Liban un regard ou une influence qui devrait inquiéter les communautés qui y vivent.* »

Interrogé sur la « cohabitation » et les perspectives de l'après-16 mars, , le premier secrétaire du PS a déclaré : *« Nous n'avons, pour notre part, jamais utilisé – ou en tout cas rarement – le terme de « cohabitation ». Nous avons préféré utiliser l'expression « respect de la démocratie » – ce qui va de soi – ou « respect des institutions ». Nous n'avons, de ce point de vue, ni changé ni tourné (...). S'il y a eu changement dans notre attitude, cela tient essentiellement au comportement des leaders de la droite. Si nous avons eu l'espoir que, dans cette hypothèse, les choses se passeraient tranquillement, je crois qu'il est difficile maintenant de rester sur cette illusion.*

D'une part, dans leur ensemble, les leaders de la droite, même s'ils ont des différences sur la tactique ou plutôt sur le moment où cela devrait intervenir, ont au fond pour objectif commun, s'ils le peuvent, de faire partir François Mitterrand avant 1988. D'autre part, la vision de la Constitution et du rôle du président de la République qu'ont développée les leaders de la droite, notamment ceux qui se proclament les plus cohabitationnistes, aboutit à vider cette fonction de son rôle véritable. Ils en arrivent à considérer le président de la République, sous la Ve République, comme un président de la IVe République, c'est-à-dire un président pratiquement sans pouvoirs (...). Si ceux qui partagent les vues des auteurs de la Constitution de 1958, obtenant une majorité, aboutissaient à vider celle-ci de ce qui a été son élément essentiel, à savoir la force politique du président de la République, je dis que le risque est que le problème des institutions serait effectivement posé devant le pays. »

« *Si le RPR,* a lancé M. Jospin, *veut une réforme des institutions, qu'il la propose! Qu'il propose une Ve République à géométrie variable dans laquelle le président de la République aurait tous ses pouvoirs lorsqu'il disposerait d'une majorité au Parlement et n'en aurait presque plus lorsqu'il n'en disposerait pas.* »

Consensus ?

Selon M. Jospin, les dirigeants de l'opposition *« ne vont pas à ce qu'ils appellent la cohabitation avec un comportement de cohabitation ; ils n'y vont pas avec un esprit de compromis ni avec un programme de compromis »*. Le premier secrétaire du PS a continué : *« Je demande aux Français d'émettre un vote qui permette d'éviter un conflit politique majeur et une paralysie du pouvoir exécutif. Je pense qu'ils ont de bonnes raisons de le faire parce que, selon moi, la plate-forme RPR-UDF remettrait en cause toute une série d'acquis qui sont les leurs, tandis que la plate-forme socialiste permettrait, au contraire, de mieux harmoniser intérêt collectif et intérêt individuel, secteur public et secteur privé, de poursuivre dans le sens qui est le nôtre depuis cinq ans, c'est-à-dire un effort de modernisation économique qui ne s'effectue pas sur les décombres du droit social. »*

Interrogé sur l'existence d'un consensus partiel entre la gauche et la droite, le premier secrétaire du PS a souligné : *« Je ne sais pas dans quels domaines on peut considérer qu'il y a consensus. S'il y a progrès sur un certain nombre de questions, c'est aux socialistes et à la gauche qu'on le doit depuis 1981.*

La décentralisation, est-ce une idée de gauche ou une idée de droite ? Ce n'est pas forcément une idée socialiste. Il n'empêche que ce sont les socialistes qui l'ont faite, parce qu'ils ont pensé que c'était utile pour le pays de casser le vieux centralisme hérité de la monarchie (...). »

La libération des médias, est-ce une idée socialiste ou une idée conservatrice ? Après tout, il s'agit seulement de liberté. Mais je constate que ce sont les socialistes qui l'ont faite.

L'abolition de la peine de mort, qui met notre pays dans le giron des grandes démocraties du point de vue du respect de la personne humaine, ce n'est ni une idée de gauche, ni une idée de droite. Mais ce sont les socialistes qui l'ont faite.

Le fait de pousser la recherche parce que cela semble indispensable au progrès, est-ce une idée de gauche ou une idée de droite ? Il y a vingt ans, le général de Gaulle en avait fait, sinon une idée de droite, du moins une idée de son camp. Mais elle a été abandonnée – vous ne pouvez pas le nier – par M. Pompidou et par M. Giscard d'Estaing. Là encore, je constate que ce sont les socialistes qui l'ont reprise.

Par ces exemples, je veux montrer que, sur ces questions qui n'appartiennent pas directement à l'idéologie socialiste ou à l'idéologie conservatrice mais qui sont de l'intérêt bien compris de notre pays, ce sont les socialistes qui ont accompli l'effort. Finalement, c'est leur politique qui est consensuelle. C'est pourquoi il serait logique que les Français se rassemblent autour de cette politique. »

M. Jospin a évoqué la politique économique pour affirmer : *« Nous sommes en train de rétablir les équilibres économiques. (...) En 1986, nous sommes en mesure de profiter d'une conjoncture favorable et de nous donner un taux de croissance légèrement plus élevé (...). Cela ne veut pas dire que l'ensemble de ces marges devront être nécessairement distribué en pouvoir d'achat ou en relance. Cela peut servir à autre chose ; par exemple, à rembourser plus vite une partie de notre endettement. Cela peut servir en partie à l'investissement, mais cela peut servir aussi, dans une certaine mesure, notamment dans le cadre des négociations entre le patronat et les syndicats, à donner un peu plus de mou. »*

« Plus de justice »

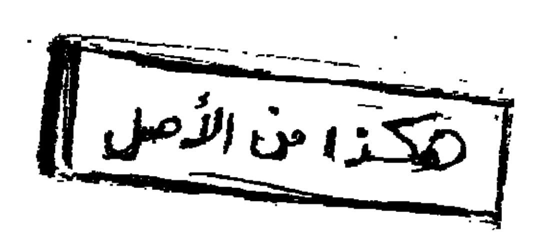
A propos du programme socialiste pour la législature à venir, M. Jospin a expliqué : *« Dans notre programme électoral, nous citons un certain nombre de mesures précises pour lesquelles nous prenons des engagements. Nous proposons d'instituer un minimum fiscal garanti afin que les personnes qui sont dans une situation de précarité soient prises en charge par la solidarité nationale. Nous disons que nous voulons lancer un grand programme de rénovation ou de construction de logements populaires, grâce à une aide de l'État à la trésorerie des HLM qui sont dans une situation très difficile. Nous disons aussi que nous voulons rendre la taxe d'habitation – l'impôt local le plus important – plus juste, plus proportionnelle aux revenus. Nous prenons enfin des engagements à plus long terme en ce qui concerne la lutte contre l'échec scolaire et l'augmentation du nombre des bacheliers à l'issue du cycle secondaire. »*

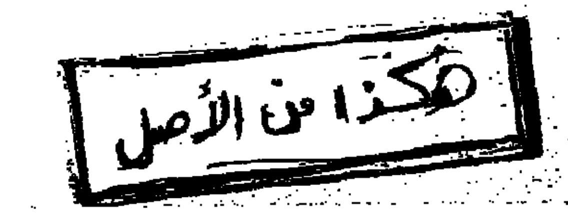
Quant à la question de l'école privée, il a affirmé : *« Il est exact que cela ne figure plus dans notre plate-forme. Cela veut dire que nous avons décidé de ne plus poser cette question dans le cadre de la prochaine législature. Si ce n'était pas le cas, cette question serait abordée, même de façon prudente. Il faudrait que l'état d'esprit de l'opinion soit bien différent pour que cette question soit à nouveau posée. »*

En matière de fiscalité, M. Jospin a précisé : *« Nous voulons aller plus loin* [par rapport à l'action accomplie depuis 1981] *dans un certain nombre de domaines : c'est le cas de la réforme de la taxe d'habitation, de la réforme de la taxe professionnelle, que nous voulons poursuivre pour rendre cette dernière moins aléatoire, moins arbitraire. Enfin, nous voulons réfléchir aux réformes qu'il faudrait mettre progressivement en œuvre pour le financement de la protection sociale, afin que celui-ci devienne plus proportionnel. Le paradoxe, en France, est que les cotisations sont dégressives. Contrairement à ce qui se passe pour l'impôt sur le revenu, qui est progressif, on paye proportionnellement d'autant moins que son revenu est plus élevé. Nous voulons introduire plus de justice dans les mécanismes de financement de la protection sociale. »*

Enfin, M. Jospin a donné son sentiment sur l'attitude des syndicats vis-à-vis de l'échéance du 16 mars, et les contacts de ceux-ci avec l'actuelle opposition, en affirmant : *« Je pense qu'ils doivent être influencés par les médias qui nous répètent depuis le début de la campagne que le RPR et l'UDF pourraient gagner les élections législatives. Tout syndicat qui, dans son indépendance, défend les travailleurs, se prépare à toutes les éventualités politiques. Mais je crois que les organisations syndicales et leurs responsables, à part ceux dont les motivations sont politiques, ont intérêt au maintien de la gauche au pouvoir. Moi qui ai discuté avec l'ensemble des représentants du monde syndical, je n'ai pas de doute à ce sujet. »*

● *M. Jospin et la candidature de M. Doubin.* – M. Lionel Jospin, premier secrétaire du PS, s'est excusé par lettre, auprès de M. François Doubin, président du MRG, de n'avoir pas pu venir le soutenir dans sa campagne électorale, lundi 10 mars, comme prévu. M. Jospin met en avant les *« contraintes de la campagne officielle »*. Sa lettre a été rendue publique par le secrétariat de M. Doubin à Alençon (Orne), où le président du MRG mène la liste socialiste des élections législatives, ce qui a suscité une liste dissidente. L'élection de M. Doubin est habituellement considérée, dans les rangs socialistes, comme très compromise.





POLITIQUE

A MARSEILLE

M. Chirac appelle à la vigilance contre la montée du racisme

De notre correspondant régional

Marseille. — Au cours de la dernière grande réunion publique de sa campagne qu'il a tenue le mardi 11 mars à Marseille devant cinq mille personnes, parmi lesquelles M. Gaudin, tête de liste UDF, M. Jacques Chirac a appelé à la vigilance contre la montée du racisme en France. « *Quelle consternation, quelle tristesse, quelle douleur même,* s'est exclamé le leader du RPR, *de voir la France* (...), *qui a toujours été la patrie des droits de l'homme, se laisser aller aujourd'hui aux pires extrémités. Ce ne sont pas bien sûr les électeurs mais les dirigeants de l'extrême droite qui alimentent ce sentiment bestial de la xénophobie et du racisme. C'est une injure à notre histoire et c'est pourquoi il faut être vigilant.* » « *Les socialistes,* a estimé M. Chirac, *assument seuls la responsabilité de cette situation. Par le laxisme éhonté de leur politique en matière d'immigration et de sécurité, ils ont conduit à ces débordements et à ces exaspérations chez beaucoup de nos concitoyens que nous comprenons. Ils en ont ras-le-bol et ils le disent de la façon la plus forte et, hélas aussi, la plus primaire.* » « *Chaque fois,* a déclaré le président du RPR, *qu'une nation s'est laissé aller à encourager le racisme, cela a commencé souvent dans l'enthousiasme et cela s'est toujours terminé dans des conditions dramatiques où l'on n'avait plus assez de sang et de larmes pour regretter de s'être engagé dans cette voie.* » « *Alors,* a conclu M. Chirac, *je dis : faisons attention, soyons prudents. Il y a danger psychologiquement de déstabilisation profonde de notre société, danger d'aventure. Nous devons le dire clairement.* »

Avant M. Chirac, et sur un registre très différent, les responsables locaux du RPR avaient eux aussi abordé les mêmes thèmes de l'immigration et de l'insécurité qui auront largement dominé la campagne électorale à Marseille et dans les Bouches-du-Rhône. « *La Provence appelle au secours car elle est en train de perdre son identité culturelle* », avait ainsi lancé l'ancien ministre Joseph Comiti. « *Je vous avais dit il y a trois ans, on a volé la Canebière aux Marseillais. Aujourd'hui,* a-t-il ajouté sous les applaudissements, *on y a planté des palmiers. Et demain, on mettra un tchador à la Bonne Mère !* »

M. Maurice Toga, qui conduit les listes du mouvement gaulliste aux élections législatives et régionales, avait fait de son côté une sombre description de « *Marseille qui a peur et qui a honte* », avant d'évoquer « *les 200 000 étrangers du département* ».

GUY PORTE.

LE VOTE PIED-NOIR TRÈS SOLLICITÉ

Le gouvernement annonce la publication des décrets d'application de la loi améliorant les retraites des rapatriés

Réagissant à sa façon aux prises de position de certaines associations de pieds-noirs en faveur de l'opposition parlementaire, et en particulier à l'appel du mouvement du RECOURS à voter pour les listes du RPR, à quelques exceptions près (*le Monde* du 4 et du 12 mars), le secrétariat d'Etat aux rapatriés a annoncé mardi 11 mars la signature par tous les membres du gouvernement concernés des deux décrets pris pour l'application de la loi du 4 décembre 1985 portant amélioration des retraites des rapatriés.

« Pas vous M. Chirac ! »

M. Raymond Courrière, au nom du gouvernement, a rappelé que cette loi « *concerne tous les rapatriés, quel que soit leur territoire d'origine* », et que « *l'Etat aidera les rapatriés à racheter les cotisations correspondant à leurs périodes d'activité dans les territoires antérieurement sous l'autorité de la France* ». Une aide minimale « *égale à 50 % du montant du rachat* » sera attribuée « *à tous les rapatriés* ». La prise en charge sera « *totale* » pour « *les plus démunis* ». Après avoir ajouté que « *les aides familiaux, salariés ou non salariés bénéficient également des dispositions de la loi* », le secrétaire d'Etat a précisé que les rapatriés concernés pouvaient « *saisir dès à présent les caisses de retraite dont ils relèvent* ». Les deux décrets en question doivent être publiés au *Journal officiel* avant la fin de la semaine.

De son côté, le délégué national du PS aux rapatriés, M. Gérard Bapt, député sortant de Haute-Garonne, a vivement critiqué les engagements pris par M. Chirac, à Montpellier, à l'égard des rapatriés : « *Il est inexplicable que certains dirigeants d'associations de rapatriés, niant l'action entreprise par le gouvernement depuis 1981 sur le double plan de la réparation matérielle et morale, appellent aujourd'hui à soutenir M. Chirac,* a-t-il déclaré mardi. *Il n'est pas innocent qu'ils feignent de se laisser prendre à des promesses électorales.*

» *En effet, lorsque le président du RPR parle d'améliorer la loi d'amnistie ou d'améliorer le fonctionnement des commissions d'aménagement des prêts attribués aux réinstallés, les rapatriés doivent se souvenir que M. Chirac a voté contre la loi d'amnistie, et que les rapatriés ont autrefois boycotté unanimement ces commissions.*

» *Réformées en 1982, elles ont fonctionné depuis avec efficacité. Notamment en effaçant 475 millions de francs de dettes pour 4 355 familles.*

» *Lorsque M. Chirac puis M. Barre étaient premiers ministres, le montant des emprunts des rapatriés était automatiquement soustrait de leur indemnisation,* a ajouté M. Bapt ! *Il est clair que par-delà l'incohérence de leur démarche, quelques dirigeants d'associations quittent aujourd'hui leur rôle pour se livrer à une opération politicienne dont le caractère personnel est évident.* »

A CARCASSONNE

Des journalistes pris à partie par des militants du Front national

Les journalistes des trois quotidiens paraissant à Carcassonne, *la Dépêche du Midi, Midi libre* et *l'Indépendant*, ainsi que le reporter de *Radio-Carcassonne*, ont décidé de ne pas rendre compte de la réunion électorale que M. Jean-Marie Le Pen a présidée, le mardi après-midi 11 mars, dans cette ville à la suite d'incidents avec le service d'ordre du Front national.

Les rédacteurs et photographes des trois journaux ont indiqué, dans un communiqué commun, qu'ils avaient « *été violemment et haineusement pris à partie à la sortie du meeting par le service d'ordre de M. Le Pen, ajoutant les menaces physiques aux insultes* ». « *La presse carcassonnaise unanime élève une vigoureuse protestation contre une telle attitude et décide d'opposer à ces agissements le silence du mépris* », ajoute leur texte.

A Mantes-la-Jolie (Yvelines), la manifestation silencieuse organisée mardi soir à l'appel du PS pour protester contre la venue de M. Le Pen, mercredi, dans cette ville, après le meurtre d'un colleur d'affiches socialiste par un membre du Front national, a réuni une centaine de personnes.

Un collectif anti-Le Pen rassemblant des partis d'extrême gauche ainsi que la CFDT et le MRAP a appelé, de son côté, à une manifestation, mercredi, à 18 h 30, entre le quartier du Val-Fourré, à forte densité immigrée, et le centre-ville, où se tiendra la réunion du mouvement d'extrême droite.

A Créteil (Val-de-Marne), le chauffeur privé du président de la République, M. Pierre Tourlier, a été agressé, dans l'après-midi du samedi 8 mars par des inconnus, alors qu'il collait des affiches pour les candidats socialistes dans un centre commercial, en compagnie de son fils et d'un ami de ce dernier. Il a eu le bras droit fracturé et a été admis à l'hôpital de Créteil. La fédération du PS a indiqué que M. Tourlier avait été frappé à coups de barre de fer.

A Epinay-sur-Seine, le maire socialiste de la ville, M. Gilbert Bonnemaison, chef de file de la liste du PS en Seine-Saint-Denis, a décidé de ne prêter aucune salle pour la tenue d'une réunion publique du Front national à la suite du meurtre du colleur d'affiches survenu la semaine dernière dans les Yvelines.

Soulignant que la présence de M. Le Pen à cette réunion venait d'être annoncée, alors qu'elle n'avait pas été initialement prévue, M. Bonnemaison a voulu ainsi « *marquer sa profonde réprobation contre les agissements générateurs de violence du Front national* ».

LE PROJET RPR POUR LA FONCTION PUBLIQUE

« Aucun fonctionnaire ne sera licencié »

Le RPR a mis au point un projet de « *nouvelle politique pour la fonction publique* » établi par M. Michel Balluteau, délégué national du mouvement. Celui-ci a précisé qu'en cas d'alternance la nouvelle majorité ne se contentera pas de « *gérer le statut Le Pors, qui devra être immédiatement remplacé* ». Le programme du RPR prévoit notamment l'abrogation de la loi du 19 octobre 1982 qui « *confère une existence légale aux grèves de courte durée* ». Il rétablira donc l'obligation d'un préavis de grève de cinq jours. M. Balluteau a affirmé qu'« *aucun licenciement de fonctionnaires n'interviendra* » mais qu'une diminution de « *cent mille au maximum* » du nombre de ceux-ci en cinq ans s'effectuera par non-remplacement d'une partie de ceux qui partent à la retraite. Cette disposition permettra donc d'assurer le recrutement de nouveaux fonctionnaires et elle s'accompagnera d'une redistribution des emplois budgétaires. Il a précisé que les effectifs des policiers, magistrats et fonctionnaires pénitentiaires seraient augmentés pendant plusieurs années et que ceux appartenant aux services extérieurs des ministère de la santé et de l'équipement relèveraient à l'avenir des conseils régionaux.

Le RPR, qui est « *partisan du développement de la politique contractuelle* » et de l'« *augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires,* » souhaite ouvrir « *dès les premiers jours suivant l'alternance* » des discussions salariales avec les organisations syndicales auxquelles seront associés les représentants des personnels retraités de la fonction publique, civils ou militaires.

Le RPR souhaite aussi « *redéfinir le service public* » en instaurant trois statuts différents : celui des fonctionnaires de l'Etat, celui des fonctionnaires des collectivités territoriales et celui des personnels hospitaliers.

« *Il appartiendra au ministre ou au secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique de définir ces statuts, soit en modifiant les textes actuels, soit en les abrogeant* », a affirmé M. Balluteau, en précisant qu'« *il n'y aura pas de vide juridique* » dans ce domaine.

Le RPR envisage un « *nouveau système d'évaluation et de notation des agents publics* ». « *Il faudra supprimer les inégalités existant entre les corps et les ministères, tout en allant vers l'individualisation d'une partie de la rémunération des fonctionnaires* », a ajouté M. Balluteau en confirmant qu'il s'agissait là d'une « *révision des primes, à la fois dans leur principe et dans leur étendue* ». Enfin, parmi les réformes envisagées, figurent la suppression de la « troisième voie d'accès à l'Ecole nationale d'administration » et une révision de l'ensemble du recrutement de la haute fonction publique.

Les immigrés « chez eux »

Que de critiques les socialistes n'ont-ils pas essuyées, en cinq ans, à propos de l'immigration ! L'opposition s'est déclarée d'abord horrifiée par leur « laxisme », puis n'a cessé de dénoncer leurs « incohérences ». Il faut dire que, dans ce domaine comme dans d'autres, la politique gouvernementale a connu successivement deux orientations assez différentes. Jusqu'à la fin de 1982, c'est la générosité à l'égard des immigrés qui l'a emporté, pour céder ensuite la place à davantage de réalisme et à beaucoup plus de fermeté.

Dans les semaines qui suivent l'arrivée de la gauche au pouvoir, tous les écrous se desserrent. Le gouvernement suspend les expulsions en cours, interdit les refoulements aux frontières par voie administrative et, surtout, autorise les étrangers en situation irrégulière, entrés en France avant le 1er janvier 1981 et ayant un emploi stable, à obtenir des titres de séjour et de travail. Cent trente mille personnes bénéficieront de cette régularisation. Une régularisation très critiquée par la droite qui, elle-même pourtant, avait négligé l'immigration pendant de longues années.

Parallèlement, diverses circulaires assouplissent une réglementation qui visait à réduire le nombre des étrangers : il devient plus facile d'obtenir un titre de travail et de faire venir sa famille en France. Dans le même esprit, l'« *aide au retour* » — instituée en 1977 et proposant un pécule de 10 000 francs aux travailleurs qui rentrent définitivement dans leur pays — est supprimée.

Le gouvernement de M. Mauroy ne se contente pas d'effacer ou d'atténuer les mesures prises à la fin du septennat précédent. La loi du 9 octobre 1981 accorde une liberté supplémentaire aux étrangers : désormais leurs associations ne seront plus soumises à l'autorisation préalable du ministère de l'intérieur. On va assister à une floraison de groupes en tout genre.

Une carte de dix ans

Les élections municipales du printemps 1983 sont marquées par l'immigration. Le Front national, qui en fait son cheval de bataille, se distingue dans plusieurs villes, notamment à Dreux. La gauche dénonce haut et fort la xénophobie ambiante mais prend conscience des difficultés de cohabitation entre Français et étrangers.

A partir de cette période, la plupart des mesures que prendra le gouvernement seront surtout critiquées par les défenseurs des immigrés. On revient, en effet, à une stricte application des textes, pour limiter les entrées en France et expulser les personnes indésirables. La loi du 10 juin 1983 permet de déférer devant les tribunaux selon une procédure d'urgence des étrangers en situation irrégulière et de les reconduire immédiatement à la frontière.

Les dirigeants socialistes reviennent en arrière sur deux autres points. D'une part, un décret du 27 avril 1984 institue une « aide publique à la réinsertion », autrement dit une nouvelle forme d'aide au retour. D'autre part, un décret du 4 décembre 1984 rend plus difficile l'immigration familiale en la soumettant à de nouvelles conditions de logement.

Après des tâtonnements et des contradictions, la politique socialiste s'articule désormais autour de trois idées : la France ne peut plus accueillir davantage d'étrangers (ils sont déjà quatre millions environ) ; il faut encourager ceux qui le souhaitent à retourner au pays dans les meilleures conditions possibles ; et on doit favoriser l'intégration de tous ceux qui resteront définitivement en France. C'est dans cet esprit qu'est instituée, le 17 juillet 1984, la carte de résident. Valable dix ans et renouvelable de plein droit, elle permet à son titulaire de choisir librement son emploi sur tout le territoire national. Cette mesure capitale met fin à l'insécurité dans laquelle se trouvaient de nombreux étrangers.

Le poids de l'opinion

« *Les immigrés sont chez eux en France* », déclare M. Mitterrand le 21 novembre 1985. Mais il n'est toujours pas question de donner aux étrangers un droit de vote aux élections locales. L'opinion n'est pas prête, explique-t-on, à une telle nouveauté, inscrite dans le programme socialiste de 1981. Position difficile qui vaut au pouvoir d'être critiqué des deux côtés : la droite s'indigne qu'on songe à faire voter des non-Français ; et les défenseurs des immigrés ne comprennent pas qu'on ait reculé.

Pris entre deux feux, les dirigeants socialistes sont persuadés que leur politique d'immigration est la seule possible. La plate-forme RPR-UDF semble leur donner raison puisqu'on y retrouve les trois grandes lignes : maîtrise des entrées aux frontières, aide au retour et intégration. Avec, il est vrai, des accents différents puisque la droite veut réformer, notamment, le code de la nationalité. Mais chacun sait que les frontières ne seront jamais hermétiques, que les retours au pays ne toucheront qu'une minorité et que l'intégration des Maghrébins demandera du temps, de l'imagination et des moyens.

ROBERT SOLÉ.

APRÈS UNE INTERVIEW DE M. MITTERRAND A « GLOBE »

Renaud : « Je l'écouterais bien parler encore un septennat... »

Dans une interview accordée à la revue Globe et recueillie par Renaud, Valéry Kaprisky, François-Marie Banier et Jean-Louis Aubert (du groupe Telephone), M. François Mitterrand déclare : « *Les institutions sont bâtardes, j'ai d'ailleurs voté contre. Elles ont été voulues par de Gaulle, qui se moquait un peu du texte assuré qu'il était de régner et que le régime reposerait sur sa personne. Il y a donc eu certaines négligences de conception et de rédaction ; on s'en apercevra peut-être un jour... L'usage ajouté aux textes a fait que le président de la République joue sur un vaste clavier. Elu par le suffrage universel, je peux moi-même le mesurer. Mais ma règle, faute d'avoir le moyen de la changer, est d'appliquer strictement la Constitution. Parce que c'est la loi.* »

La président de la République raconte qu'enfant il avait un jour confié : « *Je veux être roi ou pape.* » « *J'aurais pu aussi bien désirer être vainqueur du Tour de France ou champion de Wimbledon !* ajoute-t-il. *Quoi qu'il en soit, si j'ai aujourd'hui le pouvoir d'un monarque constitutionnel, je n'ai pas encore celui d'un pape. C'est raté !* » M. Mitterrand estime : « *On peut toujours faire bouger les choses. Puis les fixer, progrès accomplis. Je crois aux institutions, aux structures, qu'elles soient économiques, sociales, politiques. L'un des mots que j'ai répété le plus souvent sur les tribunes publiques, c'est que la liberté n'existe pas à l'état naturel. De l'anti-Rousseau, quoi ! Seules les institutions permettent d'encadrer la liberté. Le mot encadré peut paraître antinomique. Pas vraiment.* »

A propos de M. Gorbatchev, il note : « *Il est costaud, solide. Quant à savoir s'il modernisera l'URSS, je le pense. Mais modifier le système même, ça n'est pas garanti. Gorbatchev incarne plutôt une intelligente façon de le perpétuer.* »

Interrogé sur le retour des modes de l'Est parmi les « branchés » – « *On voit des branchés dans les Halles porter des blousons CCCP avec l'effigie de Lénine, drapeau rouge* », remarque François-Marie Banier, – M. Mitterrand observe : « *Vous vous souvenez de la période maoïste, l'extraordinaire prestige de Mao dans les têtes occidentales. Finalement, même en Chine, il n'en reste pas grand-chose. Il a été un meneur de peuple considérable. Son aventure habitera longtemps les mémoires. Mais son influence politique, c'est fini. J'ai eu une longue conversation avec lui, chez lui, à Hang-Cheou, en 1961. Le meilleur de son œuvre était déjà derrière lui. Sept ans avant l'explosion maoïste en France ! La jeunesse est souvent rétro. On découvre encore le Pérou. Pourquoi pas l'Union soviétique ?* »

Le chanteur Renaud commente ainsi, dans *Globe*, cette interview : *Mitterrand, il est cool. D'abord physiquement il ressemble un peu à mon père que j'aime beaucoup, et déjà ça aide. Et puis il est intelligent, mais ça, personne n'en doute ou alors les cons, et c'est vrai qu'il y en a... Mais surtout il est plein d'humour, de repartie, et c'est un puits de culture. Et ça, moi, ça m'épate... D'entrée, on a causé d'architecture, et j'étais vert. Moi qui sais à peine reconnaître une église gothique d'une romane (...).*

» Enfin bref, pendant plus d'une heure, je n'ai rien dit, je buvais ses paroles, fasciné. Vers la fin seulement, j'ai posé quelques questions (...) Je l'écouterais bien parler encore un septennat... En partant, super à la bourre, j'ai regretté de n'avoir pas osé lui raconter que le matin même je demandais à ma fille, qui a cinq ans : « Aurais-tu une question à poser au roi de France ? » *et qu'elle m'a répondu :* « Demande-lui si c'est lui qui a mis le feu à l'appartement, ceci-cela... » *Bien sûr que non, que c'est pas lui, Lolita, c'est les autres...* »

M. JOXE DONNE SATISFACTION A M. GAUDIN

A la suite du dépôt d'une plainte par M. Jean-Claude Gaudin, député (UDF-PR) des Bouches-du-Rhône, pour falsification de bulletins de vote, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a indiqué qu'il « *convenait de considérer comme valables* » les bulletins de vote litigieux de l'UDF devant servir aux élections régionales dans les Bouches-du-Rhône. Ces bulletins litigieux – 40 % au total selon l'UDF – portent un petit cercle placé au niveau du nom du *quarante-troisième candidat qui suffirait* à les invalider (*le Monde* du 11 mars).

Selon M. Pierre Joxe, « *la faute d'impression en cause ne saurait être assimilée à un signe distinctif au sens de l'article L-66 du code électoral, compte tenu du grand nombre de documents fautifs et de la dispersion de leur diffusion. Dans ces conditions, sous réserve des prérogatives des bureaux de vote et de la commission instituée à l'article L-359 du code électoral, il convient de considérer comme valables les bulletins en cause* ».

● *La commission des sondages demande des poursuites contre « le Figaro »*. – La commission des sondages a demandé au parquet de Paris d'engager des poursuites contre *le Figaro* pour publication d'un sondage pendant la semaine précédant le scrutin.

Le Figaro a publié le 10 mars un sondage de la SOFRES sur la politique extérieure de la France. La commission des sondages estime qu'à la date à laquelle il intervient, ce sondage a un rapport avec les élections législatives dans la mesure où il porte sur une question liée au débat électoral.

Propos et débats

M. Barre : vigilance

M. Raymond Barre a souhaité, mardi 11 mars, à Strasbourg, que les prochaines élections créent « une dynamique du suffrage universel à laquelle personne ne puisse résister *(...)* à commencer par le président de la République ». *S'adressant à plus de deux mille personnes, l'ancien premier ministre a appelé l'opposition à la* « vigilance ». « Le *16 mars, a-t-il dit,* les conditions de l'efficacité et de la stabilité de l'exécutif risquent de n'être pas satisfaisantes. Il ne suffira pas de gagner, il faudra gagner en veillant à ne pas perdre après. »

M. Giscard d'Estaing : pas de compromis

« Les Français attendent trois choses », *a déclaré M. Valéry Giscard d'Estaing qui participait, mardi 11 mars, à Aurillac, à un meeting de soutien à la liste d'union de l'opposition pour les législatives dans le Cantal en présence de M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR. Pour l'ancien président de la République, les Français attendent* « une volonté profonde d'union *(...)*, la fin de l'expérience socialiste, car le socialisme, *a-t-il dit,* est un vieux rêve qui retourne au dix-neuvième siècle *(...). Une volonté populaire qui s'exprimera fermement et sans compromis dans le respect de la Constitution après le* 16 mars ».

M. Toubon : atouts

De son côté, M. Toubon a souligné, au cours du meeting auquel participait M. Giscard d'Estaing, que sa présence était « le témoignage de la solidarité et du caractère indestructible de l'union scellée aujourd'hui entre le RPR et l'UDF dans l'opposition et demain à l'épreuve du pouvoir ». « Il n'y a qu'une majorité possible, *a affirmé le lieutenant de M. Chirac, celle du RPR et de l'UDF.* Il faut que cette majorité soit ample, forte, cohérente et indiscutable pour qu'elle puisse gouverner demain. »

Pour le secrétaire général du RPR, l'opposition bénéficie de trois atouts : « Une équipe de relève, un programme et une volonté commune de gouverner. »

M. Lang : poésie

C'est à un « rassemblement autour de M. François Mitterrand » *qu'a convié M. Jack Lang, mardi 11 mars, au foyer du Grand Théâtre de Limoges, devant quelque trois cents personnalités politiques, artistiques et culturelles du Limousin. Le ministre de la culture a fait un fort appel du pied du côté de l'électorat communiste :* « La majorité de la population de cette région est à gauche ; il y a une liste et une seule qui soutient le président de la République ; il y a des jours où il faut savoir choisir et ne pas se disperser. Dimanche, il faudra que tous *les électeurs de gauche fassent comme s'il s'agissait d'un second tour.* » *Il a affirmé que* « la poésie, la beauté et la reprise économique sont, au bout du bulletin de vote ». *(Corresp.)*

M. Schwartzenberg (MRG) : olympiades

« *S'il existait des Olympiades de l'inflation, MM. Barre, Chirac et* Giscard d'Estaing seraient médailles d'or », *a affirmé M. Roger-Gérard Schwartzenberg, secrétaire d'Etat aux universités, mardi 11 mars à Saint-Maur (Val-de-Marne). Selon le président d'honneur du MRG, ces trois médaillés* « multiplient leçons et sermons sur un ton docte et sentencieux, en oubliant totalement le bilan d'échec du septennat *précédent, avec l'alourdissement des prélèvements obligatoires et la* flambée de l'inflation, du chômage ».

Mme Laguiller (LO) : après

Mme Arlette Laguiller, leader de Lutte ouvrière (LO) et tête de liste aux législatives en Seine-Saint-Denis qui s'adressait à quelques centaines de salariés de l'usine Renault-Flins, mardi 11 mars, a appelé « les travailleurs socialistes, communistes et révolutionnaires à s'unir pour se défendre tous ensemble contre la bourgeoisie et le gouvernement après le 16 mars ».

Le président de la République n'écarterait pas l'éventualité d'une démission

(Suite de la première page.)

Or – M. Lionel Jospin l'a expliqué mardi 11 mars au « Grand Jury RTL-*le Monde* » – il n'est pas question que M. Mitterrand *accepte* les *dénationalisations*, la *suppression* des lois Auroux, une politique de défense qui n'aurait pas son accord (on pense notamment au programme américain IDS), une diplomatie avec *laquelle* il ne serait pas *en harmonie*.

En fait, M. Mitterrand admet logiquement qu'il *doit* respecter la volonté du peuple, et donc nommer un premier ministre choisi au sein d'une majorité porteuse d'un programme précis. Mais il ne peut pas concevoir – tout aussi logiquement – de donner sa caution à l'application d'un tel programme. S'il accepte la première éventualité et refuse l'autre, la France court tout *droit* à *cette « paralysie »* de l'exécutif dont ni les socialistes ni leurs adversaires ne veulent.

Depuis le début de la Ve République, le chef de l'Etat a toujours été considéré comme l'enjeu des élections législatives, celles-là mêmes dont M. Mitterrand affirmait naguère qu'elles ne le *« concernent »* pas. *On s'est aperçu depuis que* M. Mitterrand ne pouvait pas échapper si facilement au choix simple présenté à ses prédécesseurs : se soumettre ou se démettre.

En 1978, M. Giscard d'Estaing avait choisi de se soumettre, puisqu'il affirmait à l'époque qu'il ne serait pas en mesure de s'opposer à l'application du programme commun de gouvernement de la gauche en cas de victoire des socialistes et des communistes. En 1981, M. Mitterrand, nouvellement élu, avait, en provoquant la dissolution de l'Assemblée nationale, cherché à « *soumettre* » la *représentation* populaire à ses vœux, et y était parvenu. En 1986, il n'envisage pas d'être un « *président au rabais* », donc d'abandonner l'exécutif à ses adversaires.

Se soumettre, se démettre – on en revient toujours à ces deux termes – ou bien accepter la « pagaille » décrite par les socialistes et M. Barre, et redoutée par tous. En 1978, M. Giscard d'Estaing avait joué de la soumission pour agiter sous le nez des électeurs l'épouvantail d'une mise en œuvre du programme *commun*. Ce fut efficace. *En 1986, outre qu'un* tel effacement n'est pas le genre de M. Mitterrand, le chef de l'Etat ne peut pas utiliser, à rebours, cette crainte-là.

Si l'on en croit les sondages, le retour de la *droite* ne fait pas peur au plus grand nombre. Il a servi, dans un premier temps, à mobiliser les socialistes. M. Mitterrand l'a utilisé au Grand-Quevilly, le 17 janvier, en décrivant la plate-forme UDF-RPR comme « *le programme des riches contre les pauvres* ».

Restait alors à faire naître d'antres angoisses : celle de la « pagaille » – c'est fait – et celle du vide. Les Français, selon les enquêtes d'opinion, ne tiennent pas particulièrement à chasser M. Mitterrand, qui a pourtant évoqué cette extrémité *le 2 mars*, face à Yves Mourousi *sur TF 1*, en *lui donnant* un contenu imprécis et lointain. Certains socialistes cherchent à créer pour demain cette appréhension du vide : si vous voulez qu'il reste, disent-ils en substance, votez Mitterrand, c'est-à-dire pour nous.

Sans doute ceux-là *songent*-ils aussi que la menace d'une démission rapide du chef de l'Etat ne laissera pas M. Chirac indifférent. Le maire de Paris aurait bonne mine si elle était mise à exécution, lui qui a besoin de temps pour se refaire une santé d'homme d'Etat afin de tenir, si possible, M. Barre à l'écart de la future compétition présidentielle.

JEAN-YVES LHOMEAU.

LES ÉLECTIONS FRANÇAISES VUES DE LONDRES

« Wait and see »

De notre correspondant

Londres. – Si ce n'est quelques articles de presse et émissions de radio ou de télévision, se contentant de décrire les circonstances et les principaux personnages, rares ont *été jusqu'à présent*, en Grande-Bretagne, les manifestations d'intérêt pour la campagne électorale qui s'achève en France.

Les observateurs de Grande-Bretagne semblent rester fidèles à une attitude de pragmatisme, qui se traduit en *l'occurrence* par un *attentisme tout britannique* (« *wait and see* » – attendre et voir). D'autant que selon toute probabilités, c'est l'après-16 mars et une bien étrange situation constitutionnelle qui devront *retenir l'attention*. Surtout dans un pays où, au contraire de la France, les règles du jeu politique sont des plus simples et des plus stables, interdisant pratiquement anomalies et incertitudes *dans la fonctionnement* des institutions.

Plus rares encore ces dernières semaines ont été les regards spécifiquement britanniques sur l'évolution politique que connaît actuellement la France. Une exception *notable toutefois*, ces *remarques dans une longue* étude publiée dimanche 9 mars, par l'hebdomadaire *the Observer* : « *Le prodige du glissement des socialistes vers le centre est qu'ils ne laissent rien derrière eux* (...). *L'extrême gauche est plus faible et divisée que jamais* (...). *La France est un havre pour ceux qui détestent les femmes de Greenham et les manifestants pacifistes.* » (1).

Soulignant le déclin du Parti communiste, Robin Smyth, correspondant de l'*Observer* à Paris, *met l'accent* sur le fait que le gouvernement socialiste a résolument et sans contestation défendu « *la bombe* ».

Cet étonnement, quelque peu teinté d'une envie que l'on croirait propre à la droite, est à la fois singulier et symptomatique. Car on le *trouve dans l'un des seuls* organes qui *échappent* à la domination des conservateurs dans la presse britannique.

De tendance centriste libérale, comme le *Guardian, the Observer* est très lu dans les milieux de gauche. *Mais* cette façon de voir *est typique d'un* pays où la gauche dite « dure » a longtemps prospéré et survécu jusqu'à maintenant.

Celle-ci, avec un langage et des formes d'action que l'on a déjà quasiment oubliés en France, a exercé une influence presque *prépondérante* au sein du parti *travailliste*. Jusqu'à la défaite cuisante de ce dernier aux législatives de 1983. Elle s'est emparée de municipalités, aussi importantes que celle de Liverpool et a encore *manifesté* son influence en 1984, durant la grève des mineurs.

Depuis quelques mois seulement, le leader travailliste, M. Neil Kinnock, a pu avouer publiquement sa volonté de *réalisme et de modération. Tout en* entamant, contre les dirigeants du groupe trotskistes Militants, une procédure d'exclusion aujourd'hui en cours.

« De quoi surprendre »

Dans ces conditions, on comprend mieux la curiosité des Britanniques pour la transformation de l'ensemble de la gauche française. Alors que les dirigeants travaillistes, dans la perspective de prochaines élections que leur parti paraît, en ce moment, avoir des chances de *remporter* à son tour, ont essayé de passer sous silence les éléments radicaux de leur programme, tel un désarmement nucléaire unilatéral. « *Si le marxisme et la gauche sont en voie de disparition en France, cela a de quoi surprendre chez nous où persiste une puissante tradition ouvriériste* », déclare M. Brian Darling, sociologue, animateur à Londres de l'Association pour l'étude de la France contemporaine. Proche de la revue *Esprit*, ce vieux connaisseur des cercles intellectuels français émet une hypothèse sur les rapides changements de mentalité qui sont intervenus à Paris depuis dix ans et qui accentuent considérablement le décalage qui existe entre les gauches française et anglaise : « *L'Angleterre a été beaucoup moins affectée par le phénomène Soljenitsyne*, affirme-t-il. *Les dénonciations apportées par la découverte de Soljenitsyne ont véritablement marqué, en France, le début de la révision déchirante des idées dominantes dans la gauche et influentes en dehors de celle-ci. Par son caractère mystique entre autres, Soljenitsyne parlait davantage aux Français chez lesquels subsiste souvent un vieux fond catholique ou spiritualiste. Sans doute parce que nous sommes protestants, nous sommes plus volontiers pragmatiques. Ainsi ce phénomène n'a-t-il pas eu du tout le même impact ici et aussi parce que les intellectuels ont toujours joué un grand rôle dans le débat politique, ce qui est loin d'être le cas en Angleterre.* »

Voilà peut-être pourquoi les Britanniques ont été tant intrigués non seulement par l'apparition de la « nouvelle cuisine » ou des « nouveaux pauvres » – cela ils connaissent déjà – mais encore par celle des « nouveaux philosophes »...

FRANCIS CORNU.

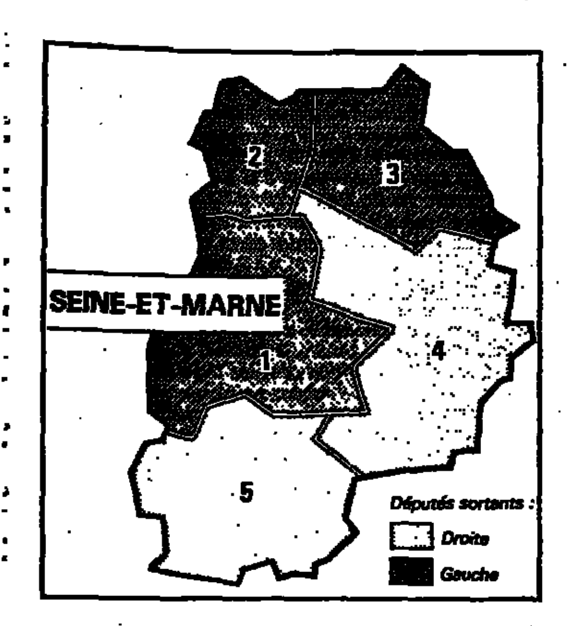
(1) Allusion à ce groupe de militantes, soutenues par un large mouvement antinucléaire (l'un des plus importants en Europe et auquel adhère l'opposition travailliste) qui campe depuis quatre ans à l'entrée de la base de Greenham Common, où ont été installés, en 1983, une partie des nouveaux missiles américains.



ILE-DE-FRANCE (II)

GRANDE COURONNE

Le PS à l'affût



Province aux portes de la capitale, la grande couronne parisienne a toujours été terre de mission pour la gauche. La droite – celle des notables à l'apolitisme de façade – y a longtemps été chez elle. Le RPR, petit à petit, y a conquis son rang, souvent le premier. Aujourd'hui, ce sont les barristes qui veulent se faire une place au soleil ; apparente bizarrerie, dans leurs conquêtes, ils se heurtent plus à leurs compagnons de l'UDF qu'aux chiraquiens. Proportionnelle aidant, les listes de division se sont aussi multipliées. A la grande joie des socialistes, qui pourraient, dans plusieurs cas, en tirer bénéfice.

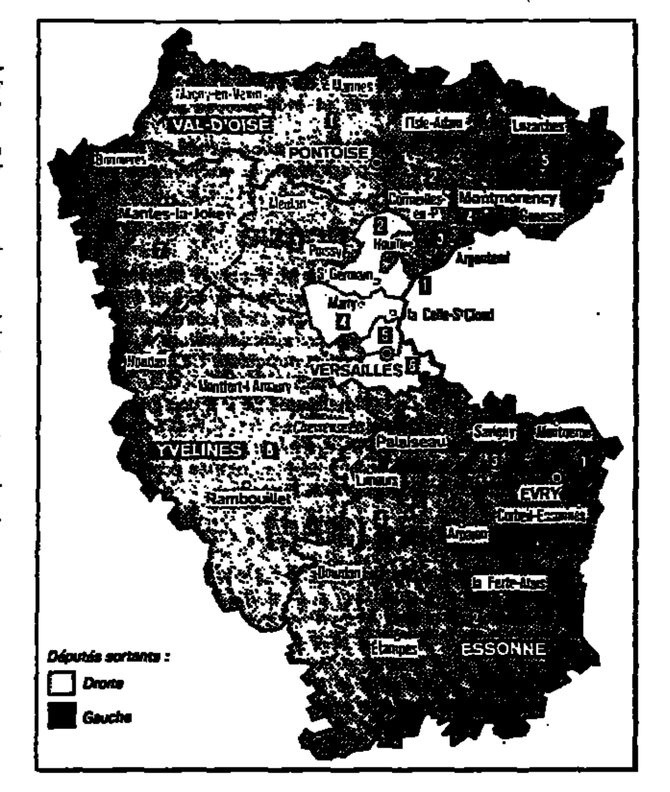
En Seine-et-Marne, dans l'Essonne, dans les Yvelines, grâce aussi à l'augmentation du nombre de sièges accordés à ces départements (dont la démographie a galopé depuis 1958) et à sa remontée dans les sondages, le PS espère faire réélire tous ses députés sortants. Les plus optimistes n'osaient pourtant envisager un tel résultat il y a seulement quelques mois. Dans le Val-d'Oise, la troisième de liste, Mme Marie-France Lecuir, peut elle aussi sauver une place que chacun croyait perdue...

Tant et si bien que le PS s'est aujourd'hui fixé un objectif plus ambitieux : être partout la première force politique dans la grande banlieue. Objectif qui ne paraît plus hors de portée, même dans les Yvelines, à la solide tradition de droite. Là, il est vrai, les socialistes disposent d'un atout pour mordre sur un public de jeunes cadres maintenant très présents dans l'Ouest parisien : Michel Rocard. Toute la campagne de ses amis a été faite sur le seul nom de l'ancien ministre de l'agriculture, sans même sa photo, sans même – le plus souvent – une référence à son parti.

Le maire de Conflans-Sainte-Honorine fut même personnellement très discret ; il n'aura consacré à son département que la dernière semaine de la campagne. L'enjeu est pourtant d'importance, puisqu'il souhaite que le PS obtienne dans les Yvelines le même score qu'au plan national, alors que, traditionnellement, il est de deux à trois points en dessous. S'il y parvenait, le message à la direction de son parti serait clair : le nom de Michel Rocard permet de réunir plus d'électeurs que la seule étiquette socialiste ! Sa stratégie paraît, en tout cas, efficace, puisque le RPR a renoncé à s'attaquer à l'image de l'ancien ministre, de l'aveu même d'un des responsables chiraquiens.

Cette percée socialiste se fait – pourtant – essentiellement au détriment des communistes. Ici comme ailleurs, le PC doit se contenter de bétonner ses bastions. Pour tenter de limiter les dégâts, d'amener ceux des siens qui contestent la ligne de la direction à quand même retrousser leurs manches, il a fait appel pour mener ses listes en Seine-et-Marne et dans l'Essonne à ses vieilles gloires, à d'anciens députés, MM. Gérard Bordu et Roger Combrisson, des personnalités qui ont déjà fait leur preuves, qui possèdent un impact au-delà des seuls électeurs communistes.

Cette stratégie de résistance ne devrait pas, malgré tout, permettre au PC d'obtenir plus d'un élu par département, soit probablement autant que le Front national... Car le parti de Jean-Marie Le Pen, malgré une campagne le plus souvent fort discrète, espère bien, fort de l'impact de ses thèmes nationaux, obtenir un député dans chacun de ces quatre départements de la grande couronne parisienne.



Le paratonnerre barriste, le poids des chiraquiens

M. Raymond Barre ne veut pas être un « *trublion* ». Peut-être, mais ses amis ont consciemment perturbé le jeu politique de la grande couronne parisienne, où habituellement les notables traditionnels parvenaient, peu ou prou, à régler leurs affaires en famille et avaient même réussi, ces derniers temps, à faire sans trop de difficultés une large place au RPR, à établir avec lui des rapports de bon voisinage. Le député de Lyon a donné un gigantesque coup de pied dans la fourmilière et s'amuse fort de la fièvre qu'il a donnée aux uns et aux autres. Les conséquences en seront pourtant importantes ; la maladie ne sera certainement pas totalement enrayée pour les élections sénatoriales du mois de septembre prochain.

L'appui apporté à Mme Boutin dans les Yvelines est, bien entendu, l'événement le plus frappant : elle conduit la seule liste exclusivement dotée du label « barriste », sans avoir celui de l'UDF. Paradoxalement, elle se heurte à l'équipe officielle de l'UDF, menée par un membre du CDS, le parti réputé le plus « barriste » de la confédération. Mais ainsi, l'ancien premier ministre prouve à tous ses fidèles qu'ils peuvent compter sur son soutien total, quelles que soient les situations. Ce paratonnerre rassure même ceux qui avaient déconseillé à M. Barre de se lancer dans une telle aventure.

Ce combat est en effet fort difficile. Mme Boutin – donc M. Barre – se heurte là non seulement à toute la puissance des notables, rassemblés par M. Paul-Louis Tenaillon derrière son drapeau de président du conseil général, mais aussi à certains de ses amis, comme MM. Jean-Claude Gaudin ou Jacques Barrot, qui, *nolens volens*, sont venus soutenir les candidats officiels de leur mouvement.

Les retombées n'en sont pas purement yvelinoises. Les ennuis créés par les barristes au CDS, à Versailles, ne sont pas pour rien dans les appuis qu'a réussi à se ménager M. Serge Dassault chez les centristes dans la bataille solitaire qu'il mène dans l'Essonne. C'est, en effet, l'élection de M. Pierre-André Wiltzer, directeur du cabinet de M. Barre, qu'il risque d'empêcher. Les militants locaux du CDS étaient d'autant plus enclins à regarder d'un bon œil la candidature du fils de l'avionneur que le « parachutage » du fidèle de M. Barre les privait d'une place d'éligible. Ravi de gêner un opposant à la cohabitation, le RPR a refusé de faire cause commune avec l'UDF pour dénoncer une candidature de diversion, alors qu'il le fait dans les Yvelines, où il s'agit de tenter d'empêcher l'arrivée au Parlement d'une anti-cohabitationniste.

Le poids des... sénatoriales

Retombées encore plus graves en Seine-et-Marne, puisque, en fin de course, l'UDF se présente divisée devant les électeurs. D'un côté, la liste de M. Jean Jack Hyest, soutenue par le CDS et M. Barre ; de l'autre, celle de M. José Parenté, soutenue à bout de bras par les instances nationales du PR et d'autres petites composantes de la confédération (mais le tribunal de grande instance lui a interdit de faire état du soutien de l'UDF, puisque, au niveau national, le bureau politique a refusé de trancher entre les deux listes en présence). M. François Léotard vient le soutenir le 12 mars, quelques jours après avoir figuré sur la même estrade que M. Barre dans l'Essonne. Il suffit de quelques kilomètres pour que tout change....

Les trois sénateurs UDF de Seine-et-Marne, MM. Paul Séramy, Etienne Dailly et Jacques Larché, même s'ils ont apporté leur soutien à M. Hyest, sont très gênés par la tournure que prend le conflit. Comment éviter, à quelques mois des sénatoriales, de se mettre à dos une partie de leurs amis ? D'autant que de cantonales en municipales, le RPR ne cesse de renforcer son influence dans le département, au point que la prédominance giscardo-barriste dans la majorité du conseil général ne tient plus qu'à un fil. Or, au soir du 16 mars, les chiraquiens pourront, en Seine-et-Marne, comme dans les Yvelines et dans l'Essonne, montrer qu'ils sont – et de loin – la première force de droite dans ces départements, dont les deux premiers disposent pourtant de solides traditions centristes. M. Raymond Barre – au mieux – n'aura gagné que la primaire dans son propre camp.

Le canard blanc de cette couvée est le Val-d'Oise. Les centristes ont toujours su y résister au gaullisme et à ses dérivés. Cette fois encore, ils paraissent en mesure de continuer à être une exception en Ile-de-France. L'arrivée de Mme Hélène Missoffe, pour mener la liste du RPR, n'a pas été très bien acceptée par les chiraquiens de base et par celui qui était leur patron, M. Jean-Pierre Delalande ; bien que député de 1978 à 1981, il devra se contenter, cette fois, de la deuxième place. Quelles que soient les qualités, que personne ne conteste, de celle qui s'est fait un nom dans la défense de l'enseignement privé, elle a atterri ici sans douceur. De précédentes expériences peu réussies de « parachutage » de représentants du mouvement gaulliste avaient laissé dans le Val-d'Oise un goût amer.

Le Lyonnais au secours des Parisiens

La campagne du RPR s'en ressent, d'autant qu'elle est perturbée par une floraison de petites listes, dont deux émanent en partie d'anciens militants chiraquiens, et qu'elle ne dispose pas des moyens de l'UDF.

Appuyés sur les sénateurs et sur la présidence du conseil général, les giscardo-barristes mènent une bataille active. L'enjeu est clair : garder la prédominance départementale à droite. Est-ce pour cela que les barristes jouent ici pleinement le jeu de la solidarité au sein de l'UDF, alors que le seul candidat, qui peut vraiment se prévaloir de sa fidélité pour l'ancien premier ministre, M. François Froment-Meurice, n'est qu'en troisième position sur la liste, celle justement qui ne garantit pas une élection ?

Barristes ou non, les deux premiers, MM. Jean-Philippe Lachenaud et Francis Delatre, ont, comme tous les autres candidats UDF de l'Ile-de-France (sauf en Yvelines, bien entendu), largement fait appel au soutien du député de Lyon. Petite vengeance des Lyonnais : leur grand homme doit venir au secours des Parisiens !

THIERRY BRÉHIER.

RÉGIONALES

Président du conseil régional : Michel GIRAUD (RPR)

Nombre de sièges à pourvoir : 197

PARIS : 42	VAL-D'OISE : 18
SEINE-ET-MARNE : 18	HAUTS-DE-SEINE : 27
YVELINES : 23	SEINE-SAINT-DENIS : 26
ESSONNE : 20	VAL-DE-MARNE : 23

LÉGISLATIVES

NOMBRE DE SIÈGES A POURVOIR

SEINE-ET-MARNE : 9	ESSONNE : 10
YVELINES : 12	VAL-D'OISE : 9

DÉPUTÉS SORTANTS

SEINE-ET-MARNE

Alain Vivien (PS)
Jean-Pierre Fourré (PS)
Robert Le Foll (PS)
Alain Peyrefitte (RPR) (1)
Didier Julia (RPR)

YVELINES

Jean Le Gars (PS)
Michel Péricard (RPR)
Martine Frachon (PS) suppléante de Michel Rocard, ancien ministre
Marc Lauriol (RPR)
Etienne Pinte (RPR)
Robert Wagner (RPR)
Bernard Schreiner (PS)
Guy Malandain (PS)

ESSONNE

Michel Berson (PS)
Jacques Guyard (PS)
Claude Germon (PS)
Yves Tavernier (PS)

VAL-D'OISE

Alain Richard (PS)
Jean-Pierre Le Coadic (PS) (2)
Robert Montdargent (PC)
Marie-France Lecuir (PS)
Michel Coffineau (PS)

(1) Elu le 17 janvier 1982, en remplacement de Marc Fromion (PS), invalidé.
(2) A quitté le PS en décembre 1985.

Marc Hourtal : l'argent des halles

Qu'est-ce qui pousse un jeune chef d'entreprise à quitter son fauteuil directorial pour affronter les rigueurs de l'hiver dans des arrière-salles de café de campagne ? Pour Marc Hourtal, tête de liste de l'Union républicaine et démocrate de Seine-et-Marne, la réponse est simple. Il s'agit de changer les habitudes du monde politique. Les électeurs déçus par les partis traditionnels seront obligés, pense-t-il, d'apprécier l'arrivée d'une nouvelle génération de socio-professionnels qui ont le « *sens des responsabilités* ».

A partir de ce constat, M. Hourtal a établi un plan de campagne et son budget prévisionnel : 700 000 francs.

Malgré l'aide du bureau national de son parti et de la « démocratie chrétienne », qui le soutient, il manquait encore 500 000 francs. « *J'ai demandé aux personnes pressenties pour figurer sur ma liste si elles pouvaient verser une telle somme. Et elles ont accepté* », dit M. Hourtal. Tous ces candidats qui mettent la main au portefeuille sont mandataires à Rungis ou négociants internationaux. « *Nous sommes différents des autres parce que nous ne voulons pas tenir le même vieux langage politique* », estime Marc Hourtal, qui se dit barriste.

La liste d'Union républicaine et démocrate n'a évidemment pas reçu le soutien de l'ancien premier ministre. Cela n'empêche pas M. Hourtal d'afficher en gros caractères dans sa publicité politique « *Pour les idées de Raymond Barre.* » Il espère bénéficier de la mauvaise impression laissée par les querelles, au sein de l'UDF du département : « *Pour beaucoup d'électeurs déçus par l'opposition traditionnelle RPR-UDF, nous allons représenter l'alternative idéale. Grâce à nous, les gens ne voteront pas pour Jean-Marie Le Pen.* »

Pas d'équipe de marketing. Pas de service de presse. Un budget calculé au plus juste. La liste des jeunes chefs d'entreprise de Seine-et-Marne pourrait être condamnée à une discrétion fâcheuse. Ce n'est pas le cas. Dans le département, tout le monde parle de ce candidat inconnu, qui fait ses tournées électorales en hélicoptère. « *Il n'y a pas de mystère,* explique Marc Hourtal. *Je suis actionnaire depuis dix ans dans une société d'hélicoptères. Et j'ai droit à un certain nombre d'heures de vol gratuites. Depuis deux ans, je n'ai pas touché à mon crédit d'heures...* » Le truc fonctionne au-delà des espérances du candidat. La presse locale annonce en effet que M. Hourtal se déplace comme un chef d'Etat.

CHRISTIAN-LUC PARISON.

REPÈRES

ESSONNE

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 594642 ; abst., 17,91 % ; suff. ex., 480732. MARCHAIS, 80789 (16,80) ; MITTERRAND, 128184 (26,66) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 141896 (29,51) ; GISCARD D'ESTAING, 110048 (22,89) ; CHIRAC, 87091 (18,11) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 103461 (21,52).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 595936 ; abst., 30,35 % ; suff. ex., 410783. PC, 92971 (22,63) ; PS, 144292 (35,12) ; UDF-RPR, 144265 (35,11).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 600282 ; abst., 45,22 % ; suff. ex., 321917. PC, 39177 (12,16) ; PS, 66635 (20,69) ; UDF-RPR, 129945 (40,36) ; FN, 40016 (12,43).

SEINE-ET-MARNE

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 537590 ; abst., 18,63 % ; suff. ex., 430665. MARCHAIS, 66171 (15,36) ; MITTERRAND, 108955 (25,29) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 120323 (27,93) ; GISCARD D'ESTAING, 111595 (25,91) ; CHIRAC, 82612 (19,18) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 97049 (22,53).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 538083 ; abst., 29,40 % ; suff. ex., 375470. PC, 55069 (14,66) ; PS-MRG, 148611 (39,57) ; UDF-RPR, 161871 (43,11).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 556510 ; abst., 42,87 % ; suff. ex., 309462. PC, 31370 (10,13) ; PS, 59010 (19,06) ; UDF-RPR, 129663 (41,89) ; FN, 45272 (14,62).

VAL-D'OISE

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 533609 ; abst., 18,27 % ; suff. ex., 428919. MARCHAIS, 80641 (18,80) ; MITTERRAND, 110608 (25,78) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 122528 (28,56) ; GISCARD D'ESTAING, 99926 (23,29) ; CHIRAC, 74186 (17,29) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 88160 (20,55).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 534625 ; abst., 30,55 % ; suff. ex., 366466. PC, 81010 (22,10) ; PS, 128417 (35,04) ; UDF-RPR, 135022 (36,84).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 539668 ; abst., 46,14 % ; suff. ex., 285326. PC, 38041 (13,33) ; PS, 54269 (19,01) ; UDF-RPR, 110505 (38,72) ; FN, 42717 (14,97).

YVELINES

PRÉSIDENTIELLE, 1er tour (26 avril 1981)

Ins., 710390 ; abst., 18,09 % ; suff. ex., 573473. MARCHAIS, 71742 (12,51) ; MITTERRAND, 139747 (24,36) ; MITTERRAND + CRÉPEAU, 156988 (27,37) ; GISCARD D'ESTAING, 154482 (26,93) ; CHIRAC, 118604 (20,68) ; CHIRAC + GARAUD + DEBRÉ, 141414 (24,65).

LÉGISLATIVES, 1er tour (14 juin 1981)

Ins., 713759 ; abst., 29,43 % ; suff. ex., 498247. PC, 62571 (12,55) ; PS-MRG, 177287 (35,58) ; UDF-RPR, 233466 (46,85).

EUROPÉENNES (17 juin 1984)

Ins., 721901 ; abst., 42,36 % ; suff. ex., 407868. PC, 32062 (7,86) ; PS, 73600 (18,04) ; UDF-RPR, 186289 (45,67) ; FN, 58638 (14,37).

Mehdi Lallaoui : « Rendre la pêche à tous les Beurs »

Vendredi soir : bouffe antillaise à Bessancourt ; samedi : couscous de soutien à Pontoise ; dimanche : choucroute-merguez à Persans ; lundi : thé à la menthe dans une cité d'Argenteuil.

Dans sa partie gastronomique au moins, l'agenda électoral de M. *Mehdi Lallaoui* ne ressemble à celui d'aucun autre candidat. Plus classiques, les tournées des cités, les collages, *les virées sur les marchés et* les concerts-débats ont pris place entre les cours d'économie que dispense, dans un lycée industriel, celui qui conduit la liste Convergence 95 pour les élections régionales dans le Val-d'Oise.

Si Mehdi, vingt-huit ans, fils d'un OS algérien élevé dans les HLM d'Argenteuil, lui-même ouvrier dans le bâtiment avant de décrocher une maîtrise de sciences économiques, affiche une telle santé, c'est qu'il a déjà gagné un premier pari : réunir une liste et la maintenir jusqu'au bout avec un slogan : « *Contre le racisme et pour l'égalité des droits.* » Medhi Lallaoui apparaît aujourd'hui comme le seul candidat beur en tête d'une liste non officiellement soutenue par un parti politique. Son secret ne réside pourtant pas dans une quelconque virginité politique. Au contraire, son parcours de militant de gauche et d'extrême gauche (PCF et CGT, PSU, puis LCR et CFDT), typique d'une certaine génération de fils d'immigrés dans les années 70, l'a imprégné de convictions, lui a enseigné l'art de les défendre et l'a doté d'un réseau d'amis de lutte efficace, pour réussir une mobilisation électorale et réunir les 100 000 F nécessaires à la campagne.

Les dix-sept candidats qui figurent à ses côtés sur la liste Convergence 95 ne sortent donc pas du néant politique, mais sont sympathisants des comités de locataires, militants de la LCR, de la CGT ou de la CFDT, des causes antiracistes ou éducatives. La surprise vient du dernier inscrit de la liste : M. Jean-Pierre Le Coadic, *député socialiste* du Val-d'Oise, démissionnaire du PS après la rencontre Mitterrand-Jaruzelski.

Leur profession de foi reprend les thèmes de la première marche pour *l'égalité (1983)*, dont Mehdi Lallaoui avait été l'un des organisateurs : contre toutes les discriminations *et pour l'égalité des droits*, et en particulier celui des immigrés de voter aux élections municipales. Mais elle se situe aussi nettement à l'extrême gauche en s'en prenant à la « *société basée sur le profit* » et à la politique menée depuis 1981. Ayant choisi de limiter leur présence aux seules élections régionales, les amis de Mehdi Lallaoui appellent aux législatives à voter « *contre la droite* ».

Mehdi Lallaoui, crinière bouclée et moustache à la Groucho Marx, s'anime derrière ses lunettes ovales à l'idée qu'il pourrait être le premier enfant d'immigré à gagner un mandat électif régional dans la France de 1986. « *Un symbole qui pourrait redonner la pêche à tous les Beurs* », dit-il. Et ses yeux pétillent d'excitation.

PHILIPPE BERNARD.

POLITIQUE

Barrages routiers en Guadeloupe après plusieurs interpellations dans les milieux indépendantistes

De notre correspondant

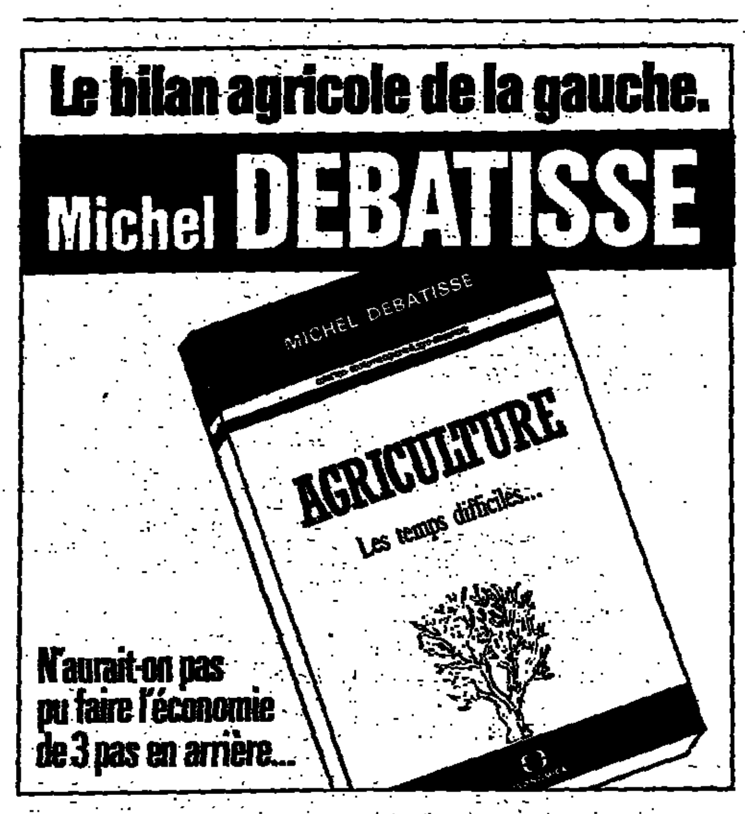
Pointe-à-Pitre. – Dans la nuit du mardi 11 au mercredi 12 mars, plusieurs barrages routiers ont été dressés en Guadeloupe, notamment sur les routes de la Grande-Terre. Ce regain de tension est la conséquence directe des interpellations auxquelles ont procédé les policiers dans les milieux indépendantistes, en particulier parmi les militants de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG), dans le cadre de l'enquête sur l'attentat dont a été victime le président de la chambre de commerce de Basse-Terre, M. Gérard Penchard. Celui-ci avait été grièvement brûlé par l'explosion d'un cocktail Molotov lancé par des inconnus, samedi soir, au cours d'un meeting tenu à Capesterre-Belle-Eau par Mme Lucette Michaux-Chevry, chef de file de la liste du RPR aux élections (*le Monde* du 11 mars).

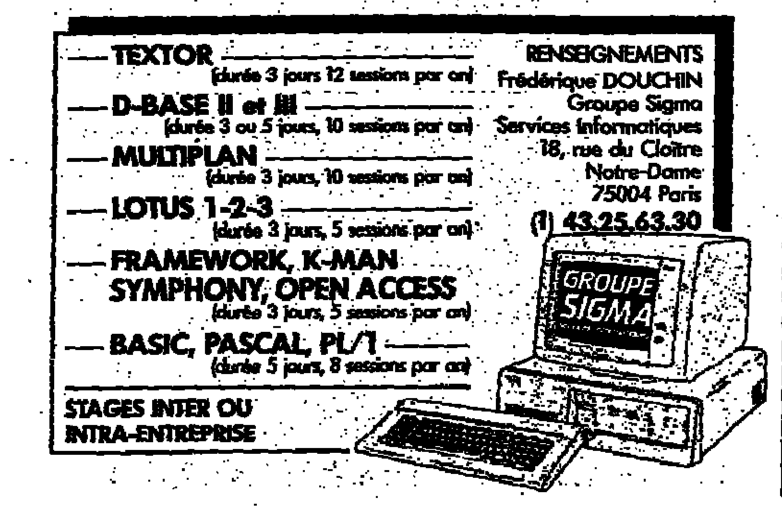
Dès dimanche matin, les policiers interpellaient à son domicile de Trois-Rivières (sud de la Basse-Terre) un militant de l'UPLG chez lequel ils saisissaient un fusil à canon et crosse sciés. M. Claude Poullet, agriculteur, était présenté au parquet de Basse-Terre après deux jours de garde à vue et placé sous un contrôle judiciaire particulièrement strict, lui interdisant notamment toute participation à des réunions publiques ou électorales. A la direction de l'UPLG, on indiquait, mardi, que *« la dénonciation des magouilles et des malversations de la droite départementale a créé dans la population un mouvement de rejet »*. Pour les dirigeants indépendantistes, il paraissait donc normal que des *« manifestations populaires »* aient pu avoir lieu, visant en particulier Mme Michaux-Chevry.

Toutefois, la grogne s'est accentuée lorsque, mardi dans la journée, la nouvelle de l'interpellation par la police judiciaire de deux autres militants indépendantistes (contre lesquels ne pèsent, semble-t-il, que de légers soupçons) a été annoncée par une radio locale. *« La police veut faire une sorte de pression sur l'opinion publique »*, indiquait alors un dirigeant du mouvement indépendantiste.

Riposte populaire ? Riposte organisée ? Simple coïncidence ? Toujours est-il que, dans la nuit de mardi à mercredi, alors qu'au moins deux personnes – un agriculteur et un employé municipal – se trouvaient en garde à vue au SRPJ, plusieurs routes étaient bloquées à l'aide de barrages enflammés, à Gourbeyre et à Trois-Rivières, près de Basse-Terre, où des arbres étaient aussi coupés et laissés par des inconnus sur la chaussée, ainsi qu'à Sainte-Anne et au Moule, en Grande-Terre. Dans ces deux dernières localités, les deux issues étaient bloquées vers 22 heures locales (1 heure, ce matin, à Paris) à l'aide de pneus enflammés par des bidons d'essence et des cocktails Molotov. Le maire, M. Beaujean (div. dr.), a dû annuler les différentes réunions électorales qu'il avait prévu de tenir entre Le Moule et Morne-à-l'eau.

Peu avant minuit (5 heures du matin, heure de Paris), un autre barrage, confectionné à partir de tuyaux d'irrigation provenant d'un chantier, a été s'est mis en place aux Abymes, près de Pointe-à-Pitre. Il était percuté de plein fouet par un automobiliste...





COMMUNICATION

Le gouvernement boucle le dossier du satellite TDF 1

Le gouvernement a voulu, cinq jours avant les élections, boucler le délicat dossier du satellite de télévision directe. M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de communication, a annoncé le 11 mars l'attribution de deux canaux de TDF 1 au Consortium européen pour la télévision commerciale. Cette société, de droit luxembourgeois, réunit le groupe italien Fininvest de M. Silvio Berlusconi, le groupe britannique de M. Robert Maxwell, la société allemande Beta Taurus, la SEPC, holding des participations françaises dans la « 5 » (dont celles, majoritaires, de M. Jérôme Seydoux, PDG des Chargeurs) et un partenaire espagnol encore à venir.

Le Consortium, titulaire d'une autorisation du gouvernement en vertu de l'article 7 de la loi sur la communication audiovisuelle, pourra émettre en plusieurs langues sauf en français, une chaîne française nécessitant l'attribution d'une concession de service public. TDF 1 transmettra deux autres chaînes, en langue française celles-là : la « 5 » et la septième chaîne publique à vocation culturelle.

Les quatre canaux sont attribués pour une durée de seize ans au prix de 55 millions de francs par an et par canal. Les locataires du satellite peuvent revoir leur contrat en 1990 et le réduire à une durée de huit ans s'ils ne veulent pas participer au financement des satellites de seconde génération, qui devront prendre le relais de TDF 1 et TDF 2. Télédiffusion de France précisera le 12 mars, au cours de son conseil d'administration, les moyens de financement des deux satellites, dont l'établissement public assure, seul, l'exploitation.

Radio-France a obtenu une option pour deux canaux radio sur TDF 1. La Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion, qui avait demandé une option sur deux canaux, n'en obtient qu'un sur TDF 2 en 1988. M. Fillioud a précisé que les propositions fermes du Consortium avaient été jugées plus intéressantes que les simples options de la CLT. Pour M. Jacques Rigaud, administrateur délégué de la CLT, *« le gouvernement se sera appliqué avec une rare constance à évincer la CLT du satellite comme de la cinquième chaîne au profit essentiellement des mêmes interlocuteurs privilégiés »*.

Outre le satellite, M. Fillioud a bouclé le 11 mars deux autres dossiers audiovisuels. Des accords ont été signés avec Europe 1, RTL, RMC et Sud-Radio pour leur accès à la modulation de fréquence. Parallèlement, des fréquences ont été attribuées à Radio-France.

D'autre part, le décret sur les télévisions locales, doit paraître au *Journal officiel* après avoir été examiné par le Conseil d'Etat. Il permettra à la Haute Autorité de commencer l'examen des candidatures. Enfin, le secrétariat d'Etat chargé des techniques de la communication a signé avec la Fédération des constructeurs de HLM un accord favorisant l'installation des équipements de réception pour le satellite, le câble et les nouvelles télévisions. En finançant à 50 % l'information des habitants et les études sur la modernisation des antennes collectives, l'Etat souhaite donner un coup de fouet à l'équipement d'un marché de 12 millions de téléspectateurs.

Un coup de force européen

M. Georges Fillioud a tenté le 11 mars de mettre un point final à l'un des plus rocambolesques feuilletons audiovisuels de la législature. Un feuilleton qui commence en avril 1983, lorsque M. Claude Cheysson, alors ministre des relations extérieures, convainc le gouvernement luxembourgeois d'abandonner son propre projet de satellite de télévision pour faire équipe avec la France et qui finit, trois ans plus tard, par l'éviction totale de la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) *hors du montage de TDF 1*...

Entre-temps, que de rebondissements ! La crise ouverte par le projet de satellite Coronet, poussé par le gouvernement luxembourgeois en 1983, la réconciliation, qui débouche sur la déclaration commune des deux Etats le 26 octobre 1984 ; le gel des négociations pendant que M. Jacques Pomonti, président de l'Institut national de la communication audiovisuelle, tente de constituer une société d'exploitation ; la rupture, à nouveau, lorsque le gouvernement français repousse la candidature de la CLT à une chaîne privée française ; les assurances, enfin, données par M. François Mitterrand lui-même lors de sa conférence de presse du 19 novembre 1985 et répétées par lettre officielle à M. Jacques Santer, chef du gouvernement luxembourgeois, en décembre dernier.

Le suspense a duré jusqu'au 11 mars au matin. Tout était prêt pour un accord. Le gouvernement français avait proposé à la CLT un canal sur TDF 1 et un autre sur le *satellite de secours TDF 2*. La CLT s'engageait sur une option de quatre mois avant un accord définitif. Télédiffusion de France avait rédigé une convention. A 10 heures moins le quart, le rendez-vous était brusquement *annulé par TDF*, reporté au jeudi suivant. A midi, M. Fillioud annonçait l'accord avec un concurrent, jusque-là inconnu, le Consortium européen pour la télévision commerciale, accord négocié secrètement tout au long de la nuit précédente.

Revirement de dernière minute face à une proposition commerciale plus alléchante ou volonté délibérée d'écarter la CLT du paysage audiovisuel français en jouant le double jeu ? Il est difficile de ne pas accorder quelque crédit à cette dernière hypothèse. On sait que M. Mitterrand a été souvent agacé par la liberté de ton de certains commentateurs de RTL. On sait qu'il s'est irrité de voir le gouvernement luxembourgeois refuser la nomination de M. Pomonti au poste d'administrateur délégué de la CLT à la place de M. Jacques Rigaud en décembre 1984. On sait surtout que son ami, Jean Riboud, président de Schlumberger, l'avait convaincu, avant sa mort, que la CLT était devenue incontrôlable par les intérêts français et trop dépendante de son puissant actionnaire belge, le groupe Bruxelles-Lambert que préside M. Albert Frère.

Mais la décision du 11 mars dépasse le strict cadre de la politique hexagonale. M. Pomonti a eu le grand mérite de démontrer que le satellite de télévision directe est un enjeu majeur pour la télévision européenne. Le président de l'INA voulait susciter autour de TDF 1 une riposte collective des grands groupes de communication européens face à l'hégémonie audiovisuelle américaine. Le gouvernement français a aujourd'hui repris une partie de son rêve, mais au seul profit de la stratégie commerciale de M. Silvio Berlusconi.

Le géant de la télévision privée italienne n'a jamais caché qu'il voulait étendre son empire aux autres pays européens en trouvant à chaque fois des partenaires locaux. Après M. Jérôme Seydoux en France, il a séduit en Grande-Bretagne M. Robert Maxwell, qui a de fortes ambitions audiovisuelles mais ne dispose ni de programmes, ni de savoir-faire. En Allemagne fédérale, il a contacté sans succès le groupe Bertelsmann puis s'est tourné vers son concurrent, Beta Taurus, gros distributeur de programmes américains, actionnaire de la chaîne privée Sat-1 et de la chaîne payante suisse Télé-Club. En Espagne, il négocie avec un consortium dirigé par le quotidien *El Pais*.

Le gouvernement français donne aujourd'hui un coup de pouce décisif à cette stratégie en offrant à M. Berlusconi et à ses partenaires la quasi-exclusivité du satellite de télévision directe. La chaîne culturelle publique, qui occupera le premier canal, n'est pas un concurrent direct et la CLT, si elle monte en 1988 sur TDF 2, aura pris un retard difficilement rattrapable. Ce coup de pouce sera en grande partie financé par le contribuable français, puisque le tarif de location (55 millions de francs par canal) ne couvrira ni le coût de développement de TDF 1 ni les frais de lancement de TDF 2.

A cinq jours des échéances électorales, cette opération offre la maîtrise des ondes européennes à un *unique consortium privé*. A-t-elle des chances d'aboutir ? Rien ne permet de l'affirmer. D'abord, parce que les laissés-pour-compte de ce coup de force ne vont pas manquer de réagir. Outre la CLT et ses partenaires (Havas et le groupe Bruxelles-Lambert), il y a aussi Bertelsmann, qui fait pression sur le gouvernement allemand pour utiliser le satellite TV Sat (il doit être lancé en juin prochain). Il faut compter aussi avec Hachette : le groupe français vient d'affirmer ses ambitions télévisuelles et a des contacts étroits avec la multinationale de M. Rupert Murdoch, qui étudie de près la télévision par satellite en Europe.

De plus, il n'y a aucune raison pour que l'opposition, si elle arrive au pouvoir, entérine les choix du gouvernement socialiste. Au RPR, on laisse déjà entendre que les contrats signés pour TDF 1 seront remis en cause comme celui de la cinquième chaîne. Enfin, le lancement d'une télévision par satellite dépend avant tout de la production en masse par les industriels des antennes de réception. Or ceux-ci restent sceptiques malgré le plan d'équipement des HLM lancé simultanément par le gouvernement. Les deux chaînes du consortium privé *n'émettront pas en français*, la « 5 » devrait couvrir la plus grande partie du territoire sur son réseau hertzien et la chaîne culturelle ne vise qu'une audience restreinte. Une offre de programmes insuffisante, estime-t-on chez les constructeurs, pour drainer un marché de masse.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

● *M. Maxwell prend le contrôle d'une télévision payante.* – M. Robert Maxwell vient de racheter les participations de Thorn Emi et de Goldcrest dans la chaîne de télévision payante britannique Premiere. Le propriétaire du groupe de presse Mirror contrôle ainsi 51 % de cette chaîne destinée aux réseaux câblés et qui diffuse essentiellement des films américains. Le reste du capital est détenu par des sociétés américaines : Home Box Office, Showtime, Columbia et la Twentieth Century Fox, la société de M. Rupert Murdoch, grand concurrent de M. Maxwell. Celui-ci va fusionner sa propre chaîne de télévision payante Mirrorvision avec Premiere.

Une fréquence FM pour chaque radio périphérique

RTL : 104.3 MHz sauf à Lyon, Bordeaux et Saint-Etienne (101.1 MHz).
RMC : 104.3 MHz sauf à Limoges et Clermont-Ferrand (105.1 MHz).
Europe 1 : 104.7 MHz.
Sud Radio : 102 MHz (Toulouse), 103.2 (Perpignan), 103.9 (Bayonne), 104.7 (Albi et Carcassone), 105.5 (Bordeaux).
Radio France : 105.5 MHz.

Les radios périphériques – RTL, Europe 1, Radio Monte-Carlo et Sud-Radio – sont autorisées à diffuser leurs programmes sur la modulation de fréquence. Quatre arrêtés ministériels signés le 7 mars par MM. Louis Mexandeau, ministre des PTT, et Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication, leur accordent en effet ce droit – elles le réclamaient depuis fort longtemps, – qui devrait relancer la compétition engagée avec les radios locales privées.

C'est l'établissement public TDF qui sera chargé de la diffusion en FM et devra signer prochainement avec les quatre radios concernées une convention, précisant notamment le calendrier de démarrage des émissions, les coûts et conditions de diffusion.

Comme on s'y attendait, les radios périphériques se sont partagé le territoire, en respectant les limites de leurs zones traditionnelles d'influence, Europe 1 et RTL se faisant face au nord d'une ligne Bordeaux-Lyon-Chambéry ; RMC et Sud-Radio se disputant le Sud. Des négociations étroites ont toutefois eu lieu, autour des « villes frontières » (Bordeaux, Limoges, Lyon, Clermont-Ferrand et Saint-Etienne), sur lesquelles chacune des trois grandes radios revendiquait un droit particulier et où, exceptionnellement, elles auront ensemble le droit d'émettre.

Au total, Europe 1 et RTL se voient donc attribuer dix-huit villes, RMC dix-neuf, Sud-Radio six. Une répartition difficile, à cause de la rivalité des stations et surtout de la pénurie cruelle de fréquences sur le territoire, qui a contraint le ministère de la défense à céder une part de la bande FM lui appartenant.

L'attribution pour les périphériques d'une seule et même fréquence sur la France (à quelques exceptions près) représente cependant pour elles des avantages importants, notamment pour la promotion de l'antenne et pour la mémorisation des fréquences par l'auditeur. C'est la raison pour laquelle l'Etat a accédé, à la demande pressante de Radio France, qui se verra attribuer prochainement la fréquence 105.5 MHz, sur un grand nombre de villes, pour diffuser l'un de ses programmes nationaux.

Reste à résoudre, avec TDF, de nombreux problèmes d'ordre technique, la question du site et de la puissance d'émission. Le problème n'est pas mince, dans certaines villes comme Paris, où les périphériques ne supporteront pas l'idée de se voir *retransmises par TDF dans de moins* bonnes conditions que ne le sont par leurs propres moyens des radios comme NRJ, Skyrock ou 95.2. Reste aussi à régler le cas de radios pirates jusqu'à présent simplement « tolérées » sur la bande 104-108, et scandalisées à l'idée d'une prochaine expulsion.

Ainsi, la fréquence 104.7 est actuellement occupée à Paris par Radio-Bocal, la station du chanteur Daniel Guichard. Tandis que 104.3 MHz abritait dernièrement Radio-Orient, qui se proclame depuis plusieurs années « la fréquence de l'Islam ». Des perspectives sans doute douloureuses pour ces radios, à moins que la Haute Autorité, qui doit renouveler prochainement les autorisations sur la région parisienne, ne propose sa propre solution.

ANNICK COJEAN.

هكذا من الأصل

société

AMADEO MILONE AUX ASSISES DE PARIS

Aveux et calomnie

En principe, le procès d'Amadeo Milone, entrepris pour la troisième fois devant les assises de Paris, devrait aller à son terme. La cour n'aura même pas à statuer sur la demande qu'avait présentée, lundi 10 mars, Mᵉ Danièle Mérian, avocate de l'une des parties civiles, qui sollicitait l'autorisation de pouvoir faire état dans sa plaidoirie de certaines coupures de presse où se trouvaient relatés, en juillet 1980, des aveux consentis par l'accusé devant la police.

L'avocate entendait par là tourner l'article 173 du code de procédure pénale, qui lui interdisait l'utilisation d'aucune des 353 pièces de la procédure qui se trouvent aujourd'hui annulées, et parmi lesquelles figurent les procès verbaux de ces fameux aveux d'un moment.

« Beaucoup à dire »

Mais mardi 11 mars, après l'audition des témoins et au moment où la parole allait lui être donnée pour sa plaidoirie, Mᵉ Mérian fit savoir qu'elle renonçait à sa prétention initiale. Chacun en fut bien aise. Il n'en restait pas moins que les interdictions de l'article 173 avaient été déjà amplement oubliées !

Car les aveux d'Amadeo Milone, qui, juridiquement, auraient dû demeurer ignorés, aussi bien des jurés que des magistrats auprès de qui siègent ces derniers, se trouvaient bel et bien maintenant sur la place publique.

C'est ce qui fit prendre la mouche à Mᵉ Jean-Loup Pelletier, qui, suivant son client dans le système de défense adopté par celui-ci, entend plaider l'acquittement. Il n'avait pas tort de dire que la situation qui lui était faite s'apparentait au *« grand air de la calomnie »*.

Officiellement, on renonçait à produire les articles qui avaient fait état des aveux. Mais à cela près que tout le monde a pu entendre dire et répéter que ces aveux avaient bel et bien existé. *« Alors*, a lancé Mᵉ Pelletier, *si la partie civile renonce à faire état des articles qu'elle présentait initialement contre mon client, c'est moi-même qui en parlerai, car j'ai beaucoup à dire à ce sujet. »* Il reste donc, une fois de plus, à attendre.

Mais tout paraissait indiquer néanmoins qu'il y a, cette fois, une volonté commune d'en finir avec ces dossiers et cet accusé qui ont donné tant de souci ou, pour le moins, tant de travail à tant de juridictions, de la chambre d'accusation à la chambre criminelle, de la Cour de cassation au Conseil d'Etat, qui devait déclarer nulle la nomination du premier juge d'instruction chargé de l'affaire Milone.

Plus de cinq ans de prison

En tout cas, Mᵉ Danièle Mérian, et après elle Mᵉ Jean-Edouard Bloch, en attendant le bâtonnier André Bondoux, ont plaidé en cette deuxième journée, sans susciter d'incident. Pour Mᵉ Mérian, Milone est bel et bien le meurtrier de l'antiquaire François Laroche. Et c'est *« un meurtrier sans excuse, ne devant bénéficier d'aucune circonstance atténuante »*. Dans la thèse de Mᵉ Mérian, il serait venu tenter un chantage en essayant de révéler l'homosexualité de la victime, qui était ignorée de tous ses familiers et qui ne fut effectivement établie que par l'enquête consécutive à sa mort tragique.

Mᵉ Bloch, de son côté, est aussi convaincu de la culpabilité de Milone. Mais pour lui, si la cour et le jury devront répondre affirmativement aux questions qui leur seront posées sur la culpabilité, ils devront aussi le faire *« sans oublier la personnalité de l'accusé »*.

Amadeo Milone, placé sous mandat de dépôt depuis le mois de juillet 1980, se trouve aujourd'hui en détention provisoire depuis cinq ans, sept mois et onze jours. S'il est vrai que la longueur de cette détention tient, pour une bonne part, à sa propre attitude procédurière, il n'en reste pas moins que les années accomplies risquent de peser sur la décision finale.

J.-M. Th.

AU TRIBUNAL D'AUBERVILLIERS

M. Le Pen condamné pour antisémitisme

En dédiant *« tout simplement à Jean-François Kahn, Jean Daniel, Ivan Levaï et Elkabbach »* l'accueil enthousiaste d'un public qui acclamait son entrée le 20 octobre 1985, à la fête du Front national au Bourget, M. Jean-Marie Le Pen a bien fait preuve d'anti-sémitisme, et causé à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) un préjudice moral, dont celle-ci était fondée à se plaindre pour en demander réparation. C'est ce qu'a jugé, mardi 11 mars, le tribunal d'instance d'Aubervilliers saisi de cette affaire, qui avait été débattue à son audience du 24 février (*le Monde* du 26 février).

Le président du Front national est ainsi condamné à verser au demandeur le franc de dommages et intérêts qu'il réclamait et à supporter, à concurrence de 12 000 francs, le prix d'insertion de ce jugement dans cinq journaux, que choisira à son gré la LICRA. En outre, il est selon l'usage condamné aux dépens.

Cette décision, rendue par Mᵐᵉ Dominique Patte, juge unique, qui en l'espèce statuait en dernier ressort, ce qui signifie qu'il ne peut en être fait appel et que M. Jean-Marie Le Pen n'a que la possibilité de se pourvoir en cassation, ne passera pas inaperçue, même si pour lui les conséquences pécuniaires restent modestes. Elle fait, en effet, droit intégralement à l'argumentation qu'avait développée Mᵉ Bernard Jouanneau, au nom de la LICRA.

D'abord, elle déclare que l'assignation de cette association était bien irrecevable. Elle la considère, ensuite, comme régulière. Dès lors, elle pouvait aborder le fond de l'affaire qui, à bon droit, lui était soumise.

A ce sujet, elle fait valoir que M. Jean-Marie Le Pen, en prononçant le propos dont il lui était fait grief, *« a délibérément choisi de livrer les noms des quatre journalistes cités à la vindicte populaire »*. *« Il ne peut*, ajoute le jugement, *sérieusement soutenir qu'il ignorait qu'ils étaient juifs, alors que leurs noms ou leurs notoriétés établissent leur appartenance à cette communauté »*. C'est donc bien *« en fonction de leur origine qu'ils ont été choisis. »*

Le tribunal d'instance en voit une preuve supplémentaire dans le fait que M. Le Pen avait ajouté : *« Mgr Lustiger me pardonnera ce moment de colère, puisque même Jésus l'a connu, lorsqu'il chassa les marchands du Temple. Ce que nous allons faire pour notre pays. »* Il relève au passage que cette référence aux *« marchands du Temple, fut déjà utilisée dans l'Histoire pour justifier l'extermination des juifs »*.

Les révélateurs de la haine

A l'argument de Mᵉ Georges Paul Wagner qui, pour le président du Front national, avait invoqué la liberté de critique, le jugement répond que si cette liberté est légitime *« il faut toutefois se méfier d'un antisémitisme insidieux »*. Il rejette, par la même occasion, l'affirmation de M. Le Pen selon laquelle les propos tenus au Bourget visaient seulement des journalistes, dont les publications venaient d'accorder une large place aux accusations qu'avait portées, peu de temps auparavant, M. Jean-Maurice Demarquet contre le président du Front national, au sujet du décès de Hubert Lambert, après que ce dernier eut fait de M. Le Pen son légataire universel.

Pour le tribunal d'instance d'Aubervilliers, les phrases reprochées ne sauraient constituer une réplique à des attaques antérieures, *« s'agissant d'un discours tenu dans un lieu public, visant quatre personnes choisies pour leur appartenance à la communauté juive, et qui provoqua dans le public des cris et des huées révélateurs de la haine »*. Dans ces conditions, on se retouve bel et bien devant *« une invitation à exclure ces quatre personnes de France, constituant une provocation à la discrimination raciale »*.

Enfin, le jugement de Mᵐᵉ Dominique Patte tient à souligner que *« l'antisémitisme n'est pas un problème juif, mais le problème de tous »* et qu'*« une attaque antisémite faite à un seul constitue une attaque et une menace pour tous »*.

Ainsi, le fait que les quatre journalistes cités par M. Le Pen n'aient pas estimé devoir se plaindre eux-mêmes de ces propos prononcés et que la LICRA ne se trouvait pas mandatée expressément par eux ne saurait constituer pour cette dernière *« un empêchement à l'action qu'elle déciderait d'engager »*.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Le Syndicat de la magistrature critique la nomination de M. Joinet

Le Syndicat de la magistrature critique à son tour la possible nomination de M. Louis Joinet, conseiller technique à Matignon, comme procureur de la République à Créteil (*le Monde* du 12 février). Le Syndicat, dont M. Joinet fut un des fondateurs, aurait jugé *« normale »*, dans d'autres circonstances, cette nomination. Mais il regrette que la procédure généralement applicable à de telles nominations n'ait pas été respectée.

Cette procédure est destinée à dissiper le brouillard qui entourait, jusqu'au changement de majorité, les nominations dans la magistrature. Depuis 1981, les postes vacants font l'objet d'une première diffusion destinée à susciter les candidatures. Une fois celles-ci recueillies, la chancellerie fait connaître à tous les magistrats le nom du probable élu ainsi que celui des candidats écartés, de manière à permettre à chacun, organisations syndicales ou simple magistrat, de faire des remarques. Ce n'est qu'au terme de cette procédure qu'intervient la nomination définitive.

Très attaché à cette transparence, le Syndicat de la magistrature se sent dans l'obligation de défendre cette procédure. Dans le cas de M. Joinet, elle n'a pas été respectée. L'appel des candidatures pour le poste de procureur à Créteil a en effet eu lieu il y a trois mois sans que M. Joinet se manifeste. La procédure a suivi son cours et le candidat de la chancellerie a été désigné. Il s'agit de M. Paul Gomez, actuellement procureur à Bordeaux, qui a pris alors ses dispositions pour venir s'installer dans la région parisienne.

Pourquoi M. Joinet ne s'est-il pas manifesté en temps utile ? Parce que la chancellerie lui aurait laissé entrevoir, à ce moment là, la possibilité d'une nomination à un autre poste. Il s'agirait du Conseil d'Etat.

Cette nomination ne s'étant pas faite – il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus pour le Conseil d'Etat) – M. Joinet s'est donc enquis d'un autre point de chute.

Celui qui devrait lui échoir dans les jours qui viennent est, contrairement à certaines critiques, tout à fait à sa mesure. Il s'agit certes d'un poste hors hiérarchie mais, à cinquante-deux ans et compte tenu des responsabilités qui ont été les siennes, à Matignon pendant cinq ans et actuellement comme représentant français à la sous-commission des droits de l'homme aux Nations unies, on ne peut dire que M. Joinet soit mal préparé à cette responsabilité.

Restent les conditions de cette nomination tardive, à laquelle avant sa promotion à la tête du Conseil constitutionnel, M. Robert Badinter s'était opposée, parce qu'elle était tardive, justement, et que l'arrivée de M. Michel Crépeau place Vendôme a rendue possible, sinon certaine, compte tenu des critiques qu'elle suscite.

B. L. G.

Nouvelles brèves

● *Quatre points de vue sur la justice.* – La Fédération nationale des unions de jeunes avocats (modérée) publie un numéro spécial daté janvier-février 1986 de *FNUJA Infos*, son journal interne, dans lequel MM. François Léotard, Jacques Toubon, Gaston Plissonnier et Lionel Jospin répondent à un même questionnaire sur la justice. A noter ce vœu de M. Toubon : *« Il faudrait doubler le budget de la Justice. Arriver au moins à 2 %. »* M. Léotard se prononce de son côté pour *« la mise en place progressive d'un système accusatoire »* à l'anglo-saxonne qui place, pour les délits et les crimes, le parquet et l'avocat sur un pied d'égalité.

★ FNUJA, 4, boulevard du Palais, 75004 Paris. Tél. : (1) 43-25-58-11.

● *Un jugement par défaut contraire aux droits de l'homme.* – Par un jugement rendu le 27 février, le tribunal correctionnel de La Rochelle a prononcé la nullité d'une citation à comparaître délivrée contre un certain Raymond Many, accusé de vol. Le prévenu étant introuvable, le parquet avait engagé contre lui une procédure par défaut.

Procédure classique, que les magistrats ont cependant déclarée illégale en invoquant la convention européenne des droits de l'homme, dont un article précise que *« toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement »*. Ce jugement inédit a été rendu sous la présidence de M. Patrice de Charette, assisté de MM. Jean-Pierre Fredericksen et Jacques Monteil.

● *Les victimes mieux indemnisées.* – Un décret du 5 mars a fixé à 400 000 francs pour l'année 1986 le plafond des indemnités que peuvent obtenir de l'Etat les victimes d'infractions pénales. Ce plafond était précédemment de 250 000 francs (*le Monde* du 15 février).

● *La culture en prison.* – Les actes d'un colloque international sur la culture en prison, qui a eu lieu à Reims au mois de juin 1985, viennent d'être édités par la Documentation française sous le titre *la Culture en prison, quel enjeu ?* (200 pages, 60 F). D'autre part, M. Thierry Dondoux, directeur général des affaires culturelles de Paris et de l'Ile-de-France, et M. Hubert Bonaldi, directeur régional des services pénitentiaires, ont signé, le 3 mars, une convention de développement culturel en milieu carcéral, destinée aux détenus et au personnel pénitentiaire de Paris et de sa région.

● *Un nouveau numéro de « Justice ».* – Au sommaire du numéro de février de *Justice*, le journal du Syndicat de la magistrature, un dossier sur la sécurité routière, une prise de position du syndicat à propos des élections législatives et le compte-rendu du congrès syndical de novembre 1985, compte-rendu réalisé par cinq élèves du Centre de formation des journalistes de Paris. Le numéro 32 francs, à commander au Syndicat de la magistrature, BP 155, 75523 Paris Cedex 11.

SÉCURITÉ

Les relations entre Interpol et l'Afrique du Sud

Une entorse au règlement

L'Afrique du Sud ne fait pas partie d'Interpol. Cependant, par l'intermédiaire de cette organisation, elle peut entrer en relation avec les pays qui en sont membres. Mais selon des règles précises. Des règles auxquelles l'actuel secrétaire général d'Interpol, M. R.E. Kendall (1), a semble-t-il accepté de déroger dans un échange de correspondance avec un représentant sud-africain.

Le 19 juillet 1985, M. J.R. Mostert, chargé d'affaires à l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, écrit au secrétariat général d'Interpol situé à Saint-Cloud, *« à l'attention de M. R.E. Kendall »* : *« Suite à notre récente conversation téléphonique*, écrit-il, *j'ai le plaisir de vous préciser quels sont les policiers sud-africains auxquels Interpol peut s'adresser si nécessaire. »* Suivent les noms de deux officiers de police et leurs numéros de téléphone et de télex à Pretoria.

Signée de M. Kendall, la réponse datée du 16 août 1985 indique : *« Le département juridique d'Interpol a sérieusement étudié la question de la coopération avec les pays non membres en général et a conclu que le secrétariat général peut seulement envoyer les demandes d'information aux pays non membres par les canaux diplomatiques. »* C'est, en effet, la procédure imposée par le règlement.

Mais si M. Kendall en respecte l'esprit, il prend quelques libertés avec la lettre : *« Puisque vous avez accepté que nous contactions votre police directement, voici la procédure que nous vous proposons. Chaque fois que le secrétariat général d'Interpol souhaitera demander une information à la police sud-africaine, la requête devra être envoyée à l'ambassade sud-africaine. »* Mais il ajoute : *« Dans de tels cas et pour accélérer la procédure, le secrétariat général peut aussi envoyer une copie de la requête directement aux personnes mentionnées dans votre lettre. Au cas où les réponses à ces requêtes seraient directement renvoyées au secrétariat général, ce dernier enverra une copie à l'ambassade. »*

M. Kendall juge sa proposition suffisamment exceptionnelle pour en informer partiellement, le 16 août 1985, le responsable d'Interpol Etats-Unis, à Washington, M. Steiner. Dans le post-scriptum manuscrit à sa lettre de principe sur *« la coopération avec les pays non membres »*, M. Kendall prévient M. Steiner : *« Je suis actuellement en contact avec l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris, en vue de trouver une solution pratique pour coopérer avec ce pays. »*

[**Ces correspondances appellent plusieurs commentaires. La distinction entre les pays « membres » et les pays « non membres » a été jugée indispensable par ceux qui élaborèrent le règlement d'Interpol. Ne pas la maintenir reviendrait à accorder à l'Afrique du Sud les avantages du réseau d'Interpol sans lui demander, en retour, les obligations correspondantes.**

Parmi les cent trente-huit membres d'Interpol, plusieurs pays ne souhaitent pas l'entrée de l'Afrique du Sud dans l'organisation et n'apprécieront guère ces contacts officieux.

M. Kendall aurait pu, par circulaire, transmettre aux membres la demande de l'Afrique du Sud avant toute décision. En fait, l'échange de correspondance entre MM. Mostert et Kendall a eu lieu au moment où de violentes émeutes secouaient l'Afrique du Sud. Le souci de rapidité a, semble-t-il, pris le pas sur le respect du règlement.]

DANIELLE ROUARD.

(1) Au moment des faits, celui-ci assurait l'intérim. Il fut désigné au poste de secrétaire général, à la quasi-unanimité, par l'assemblée générale d'Interpol, à Washington, en octobre dernier.

SPORTS

VOILE

Pierre Fehlmann (UBS Switzerland) conforte son avance dans la Course autour du monde

UBS Switzerland, le maxi-monocoque du Suisse Pierre Fehlmann, déjà vainqueur de la première étape de la Course autour du monde, au Cap (Afrique-du-Sud), a conforté sa place de leader en temps réel (Trophée Long-John) en remportant, mardi 11 mars, la troisième étape disputée entre Anckland (Nouvelle-Zélande) et Punta del Este (Uruguay) par le Cap Horn. Des quatorze bateaux encore en course, celui des banquiers suisses, dessiné par le Néo-Zélandais Bruce Farr, était sans conteste l'un des mieux préparés.

Pierre Fehlmann, le skipper, qui dispute sa troisième Course autour du monde, a disposé de huit mois avant le départ de Portsmouth (Grande-Bretagne) pour régler et préparer le bateau avec ses quinze équipiers, dont douze étaient directement issus des dériveurs (Laser et 470). La parfaite connaissance des possibilités du bateau a évité toute casse importante entre les quarantièmes rugissants de l'océan Indien et les cinquantièmes hurlants du Pacifique. Les aptitudes des équipiers, habitués aux régates, ont fait la différence par rapport à des bateaux et à des équipages moins bien rodés.

Ainsi *Côte d'Or*, le maxi-monocoque belge d'Eric Tabarly, arrivé quatrième à Punta del Este, derrière le britannique *Drum* et avec l'américain *Atlantic Privateer* plus de dix heures de retard sur *UBS Switzerland*, a dû attendre la troisième étape pour devenir réellement compétitif. Lancé quelques semaines seulement avant le départ, le bateau dessiné par Michel Joubert et Bernard Nivelt avait dû subir, à l'arrivée au Cap, une *« cure d'amaigrissement »* pour ne plus jouer aux *« sous-marins »*. Délesté de quatre de ses trente-et-une tonnes et doté d'une nouvelle quille à torpille, *Côte-d'Or* avait encore connu des problèmes de coque dans la deuxième étape. Trop souple aux endroits de fixation dans la quille, la coque, faite de panneaux en plastique, fibres composites et nids d'abeille, avait dû être mieux étayée pour ne plus risquer de se déchirer.

Un rythme d'enfer

Avec un équipage franco-belge qu'il qualifie de *« meilleur que j'aie jamais eu »*, Eric Tabarly a longtemps occupé la deuxième place de cette troisième étape avant le Cap Horn. Avec 30 à 40 nœuds de vent, *Côte-d'Or* a tenu, au milieu des icebergs, des moyennes de 15 nœuds sur douze heures et même de 16,77 nœuds sur huit heures, le 25 février. Cette navigation à un rythme d'enfer a laissé quelques traces sur le bateau (spinnakers éclatés, tangon en matériaux composites brisé, chandeliers et balcon avant arrachés, drisses déchirées et mousquetons arrachés) et sur l'équipage (épaule démise pour Luc Heymans, poignet bandé pour François Carpentier et mains pansées à cause des ampoules pour plusieurs équipiers). Mais Eric Tabarly était enfin ravi d'avoir pu exploiter tout le potentiel de son bateau.

Il faudra toutefois attendre l'arrivée des plus petites unités pour connaître le classement définitif de cette course, disputée en temps compensé. A ce classement *l'Esprit-d'Equipe*, le seul bateau français, «skippé» par Lionel Péan, vainqueur au Cap et deuxième au classement général après la deuxième étape, occupe en effet la première place de la troisième étape à quelques centaines de milles de l'arrivée à Punta del Este.

GÉRARD ALBOUY.

RESTAURATION

Les étoiles « immobilières » du Michelin 1986

Une année jalouse... C'est l'expression vigneronne pour un millésime hésitant. Elle définit parfaitement le millésime 86, du Guide Michelin.

Il vient de paraître en son temps, et au prix de 85 francs, s'appropriant en ses 1 278 pages, quelque 10 405 établissements pour 4 586 localités.

Mais on sait qu'on l'achète plus souvent pour ses étoiles (autrefois le Michelin usait du mot astérisque), qui voudraient signaler uniquement les qualités de la table. Ce qui n'est nullement le cas (vit-on jamais trois étoiles au fronton d'un bistro de sublimes cuisines ? Et trop souvent, le décor influence ces augures.

Cette année, les trois étoiles passent de 19 à 20. Les deux étoiles tombent de 88 à 84. Et les étoiles grimpent de 536 à 574.

Etoiles et décor

Le nouveau trois étoiles est La Côte-Saint-Jacques-Joigny ». Une très grande maison, mais qui vient d'investir plus de 1,5 milliard de centimes dans des travaux d'embellissement. Ce qui fait que l'on est en droit de se demander si les étoiles Michelin èî86, ne sont pas des étoiles immobilières ? Le Carré des Feuillants, rue des Pyramides, qui lui aussi a coûté une fortune, gagne deux étoiles.

Autre étoilé de l'immobilier, Le Pavillon Elysée, coûteusement transformé par Gaston Lenôtre, et passé sous le contrôle du groupe Accor.

Tout comme à Bruxelles, la deuxième étoile du Carlton est due au décor. On ironisait autrefois sur les inspecteurs Michelin, passant par les waters avant d'aller en cuisine. Faut-il penser qu'aujourd'hui ils passent par les cabinets d'architectes et les décorateurs ?

Ouf ! Venons-en aux deux étoiles de province, qui sont huit : Schillinger à Colmar ; La Chenaudière à Colroy-la-Roche (dans un Relais et Châteaux du Bas-Rhin) ; Le Cerf à Marlenheim, également dans le Bas-Rhin ; Billoux à Dijon (Hôtel de la Cloche. Mais il avait déjà deux étoiles à Digoin) ; Ricordeau à Loué (mais repris par M. Laurent, qui avait deux étoiles à Rive-de-Gier) ; la Côte-d'Or à Nuits-Saint-Georges ; Coutenceau à La Rochelle et Gagnaire à Saint-Etienne.

De nouvelles étoiles ont été également attribuées :

A Paris, Le Celadon de la rue de la Paix ; Yves Labrousse, rue Pierre Leroux ; Le pêché mignon, rue Guillaume-Bertrand, Le Paris, boulevard Raspail ; Michel Comby, boulevard Pereire ; Le Sormani, rue du Général-Lanrezac. Toutes maisons dont j'ai dit grand bien au cours de l'année 1985.

Et en province, entres autres : L'Ecurie royale à Antibes ; L'Hostellerie du Vieux-Moulin à Bouilland ; Le Gagnard à Cagnes-sur-Mer ; L'Aigle noir à Fontainebleau ; l'Hôtel Mirabeau à Monte-Carlo ; l'Auberge Jean-de-la Fontaine à Château-Thierry ; le merveilleux Grand-Hôtel du Cap-Ferrat.

Un guide bâtard

J'ai plaisir à voir arriver l'addition, rue de la Trémoille : La Gourmandise, avenue Daumesnil. Et revenir Ma cuisine, rue Bayen, injustement pénalisé l'an dernier.

Quelques « coups du sort » enfin. La perte d'une étoile à Paris n'est pas bien grave (on l'a vu l'an dernier avec Lasserre, pénalisé, mais gardant toujours le vent en poupe). Mais, en province, cela est souvent une catastrophe. Aussi, aimerait-on un peu de réflexion de la part des censeurs.

En quoi Meissonnier en son Ermitage avignonnais a-t-il démérité ? Président des maîtres cuisiniers, il n'est certes pas homme à cultiver le haricot vert rose à l'arête ni à aller planter sa toque aux quatre coins du business gourmand. Mais enfin...

Et Laurent, la si belle et noble maison des Champs-Elysées ? Et Delaveyne enfin, à Bougival, le maître de tous, qui perdent leur deuxième étoile ? Inadmissible !

Pendant ce temps-là, Michelin conserve une étoile à La Poularde de Nice, qui a changé deux fois de propriétaire en un an, et ne semble pas savoir qu'Androuet ou Fernande Allard ont vendu leur maison.

Alors, que penser de ce millésime ?

On sait que M. Trichot a pris sa retraite, remplacé par M. Naegelen. Le millésime est-il une dernière cuvée Trichot, ou une première cuvée Nargelen ? Cuvée quelque peu ratée, en vérité. Car il y a deux sortes de guides : les guides d'information et les guides d'humeur.

En quittant la première formule (où il laisse seulement la place au Bottin Gourmand), pour espérer briller dans la seconde (mais pour rivaliser avec le Gault-Millaut, il faut se lever très tôt), Michelin a fait vin... pardon, un guide bâtard – un vigneron dirait qu'il n'a ni corps ni légèreté – et qui ne sera pas de longue garde.

LA REYNIÈRE.

ÉDUCATION

Le SNES se renforce dans les lycées

La FEN subit une légère érosion dans les collèges mais progresse dans les lycées. Telles sont les principales tendances qu'indiquent les résultats des élections de délégués enseignants aux conseils d'administration de ces établissements. Dans les collèges, la FEN, présente à travers le SNI-PEGC et le SNES, obtient 35,68 % des voix (contre 36,4 % l'an passé), le SGEN-CFDT 4,70 % et le SNC 3,13 %, tandis que les listes d'union (regroupements syndicaux) totalisent 37,37 %.

Dans les lycées, le SNES et le SNEP (professeurs d'éducation physique), qui représentent la FEN, passent de 38,1 % à 40,16 % des voix, le SGEN-CFDT est stable à 12,64 % (contre 12,3 %), le SNALC régresse de près d'un point à 7,87 % (contre 8,7 %) et FO apparaît avec 2,92 % des suffrages, les listes d'union totalisant 24,54 %.

LOISIRS

Disneyland prend du retard

L'Etat, la région Ile-de-France, le département de Seine-et-Marne et les représentants de Disney Production, qui négocient l'installation d'un Eurodisneyland à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), ont décidé de se donner trois mois de plus pour signer le contrat définitif.

Cet acte solennel, qui va engager les parties pour vingt ans, aurait dû intervenir trois mois après les engagements réciproques pris le 18 décembre dernier par un échange de lettres d'intention. Mais on s'est rendu compte qu'il fallait beaucoup plus de cent jours pour estimer le coût des travaux, fixer leur échéancier, imaginer une structure de gestion (établissement public autonome ou établissement public de Marne-la-Vallée), etc. On s'est donc donné jusqu'au 18 juin prochain pour conclure.

RECHERCHE

Nomination d'un délégué à l'évaluation

L'évaluation des organismes et des programmes de recherche, inscrite dans la loi du 23 décembre 1985, sera désormais confiée à un « délégué à l'évaluation ». Ce nouveau poste a été créé mardi 11 mars au sein du ministère de la recherche et de la technologie, et son premier titulaire est M. Jean-Pierre Chevillot, directeur-adjoint du cabinet de M. Hubert Curien. Ce chimiste de cinquante-deux ans, directeur de recherche au CNRS, a occupé diverses fonctions dans l'administration de la recherche et a été, de 1966 à 1968, secrétaire général du syndicat national des chercheurs scientifiques. Membre des cabinets des trois ministres chargés de la recherche, qui se sont succédé depuis 1981, il a été notamment chargé des questions relatives au CNRS. Sans doute est-ce à ce titre que M. Curien avait proposé, en février dernier, de nommer M. Chevillot directeur général du CNRS, avec pour mission de se consacrer à l'évolution des structures de cet établissement. Mais le projet du ministre avait alors été repoussé par le conseil d'administration du CNRS.

DÉFENSE

POINT DE VUE

L'aplomb de M. Quilès

par FRANÇOIS FILLON (*)

Mis en cause par le ministre de la défense, M. Paul Quilès, dans le *Monde* du 7 mars, à propos de la politique de défense proposée par le RPR, M. François Fillon, député RPR de la Sarthe et délégué national du RPR pour la défense, répond.

IL faut beaucoup d'aplomb à M. Paul Quilès pour justifier le report *sine die* de notre missile stratégique mobile par l'émergence d'une éventuelle défense spatiale, alors qu'il y a moins de trois mois le même auteur, dans ces mêmes colonnes, se disait *« très dubitatif »* à l'égard d'un tel système, ne voyant dans l'IDS (la défense spatiale anti-missiles) du président Reagan d'autre crédibilité que celle due *« au poids des mots et au choc des images »* de la propagande américaine.

Il faut beaucoup d'aplomb pour revendiquer haut et fort la mise au point de l'arme à neutrons, après s'être associé sans réserve en 1980 aux propos du premier secrétaire du PS : *« La bombe à neutrons, à quoi sert-elle ? De deux choses l'une : ou bien nous irons chercher l'ennemi hors du sanctuaire* – hypothèse que les dirigeants socialistes écartaient alors – *ou bien nous attendrons qu'il touche à nos frontières, et le bruit de la bombe à neutrons se perdra dans le fracas de la guerre totale. »*

Il faut beaucoup d'aplomb pour se satisfaire de l'effort financier en faveur de nos armées, alors que depuis 1981 les crédits militaires n'auront cessé de décliner au sein du produit intérieur brut, plus encore au sein du budget de l'Etat, grevé par le poids sans cesse accru des charges de la dette, tandis qu'en 1986 les crédits militaires qui, de par la loi, auraient dû s'accroître de près de 7 %, ne progresseront au mieux que de 1,5 %.

Il faut beaucoup d'aplomb pour se prévaloir du lancement de programmes spatiaux, qui, paraît-il, nous faisaient défaut, après avoir maintenu à leur niveau de 1981 les crédits de la recherche militaire, gage de l'avenir, après avoir diminué de 20 % ceux destinés aux recherches nucléaires et spatiales, après avoir renoncé – je confirme le propos de Jacques Chirac – au lancement dans les délais impartis du satellite militaire de reconnaissance optique, qui eût donné la preuve que la France, et dès lors l'Europe, était en mesure de répondre dès maintenant aux défis de l'utilisation militaire de l'espace.

Il faut beaucoup d'aplomb pour évoquer la Force d'action rapide, la division aéromobile, le porte-avions nucléaire, que sais-je encore, alors que la France aura, de 1981 à 1985, commandé moins d'hélicoptères qu'au cours des cinq années précédentes, moins d'avions de combat, moins de bâtiments de guerre, qu'elle aura décidé de surseoir à toutes commandes de chars, qu'elle aura en cinq ans avancé un seizième seulement des fonds requis pour la construction de son premier porte-avions nucléaire.

Il faut beaucoup d'aplomb pour exercer sa critique sur le thème du service national, pour, après avoir été de ceux qui ont promis aux jeunes six mois de service, être celui qui les prie de faire deux ans et qui, dans le même temps, réduit les crédits destinés aux exercices qui sont la justification même de ce service – la modeste embellie annoncée en 1986 ne pouvant faire illusion.

Il faut beaucoup d'aplomb, enfin, pour tenter de mettre en contradiction les personnalités de l'opposition, MM. Giscard d'Estaing, Debré, Couve de Murville, Messmer, Chirac, Barre, Léotard et, si je puis me permettre, moi-même puisque M. Quilès a bien voulu me citer, alors que nous avons tous souscrit sans exception aux engagements simples et clairs de la plate-forme RPR-UDF pour gouverner ensemble.

Je constate que M. Quilès, pour sa part, en est encore à s'interroger après cinq années de pouvoir sur ce que sera le nouvel ordre stratégique, sur ce que devrait être la défense de l'Europe, et qu'il considère comme impossible d'accroître les crédits militaires quelle que soit la menace qui pèse sur notre pays.

(*) Député RPR de la Sarthe et délégué national du RPR pour la défense.

MÉDECINE

● *Le thermalisme reconnu par l'OMS.* – Le conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) vient de décider d'établir des relations officielles avec la Fédération internationale du thermalisme et du climatisme. Cette reconnaissance du thermalisme, qui représente en France de 0,5 % à 0,7 % des dépenses de santé, devrait contribuer à une meilleure prise en compte de cette thérapeutique, notamment dans les pays anglo-saxons, réticents jusqu'à présent.

ENVIRONNEMENT

PALAIS-ROYAL : LE CONSEIL D'ÉTAT PREND SON TEMPS

Palais-Royal : le Conseil d'Etat prend son temps. – Sollicité par M. Jack Lang, ministre de la culture, de donner son avis en urgence sur l'opportunité de reprendre les travaux d'aménagement de la cour du Palais-Royal, le Conseil d'Etat a refusé de statuer en référé et s'est donné le temps de la réflexion.

L'arrêt du chantier (qui consiste à installer sur une dalle nouvelle les colonnes striées de Daniel Buren) avait été obtenu par la Société pour la protection des sites et l'esthétique de la France (et non par l'association SOS-Paris, comme nous l'avions imprimé par erreur), qui avait déposé une recours auprès du tribunal administratif de Paris. Celui-ci s'était prononcé en urgence pour l'interruption des travaux. Les conseillers d'Etat, saisis par M. Lang en appel, se sentent moins pressés.

Le faubourg Saint-Honoré pris entre deux luxes

ENVAHI par une marée de sacs-poubelles, noirci par des graffiti, il trouverait le moyen de rester chic. Précieux comme un fils de famille, il se fait appeler par son petit nom : le Faubourg. A ne pas confondre avec les autres, les Saint-Germain, les Saint-Martin. D'ailleurs, c'est pratiquement impossible. On le reconnaît de loin, grâce à ses passantes envisonnées portant les fameux sacs de papier orange. Vous avez dit Hermès ? Continuez. Déambulons du côté de Lanvin, de Saint Laurent, de Cardin, de Dior, de Courrèges, de Lagerfeld... Une promenade ouatée, une de celles qui permettent, pendant quelques heures, de jouer les enfants capricieuses, de faire la moue devant une jupe corolle en feuilles d'organza, ou un tailleur de lin à 8 000 francs sans que le « Je reviendrai avec maman » transforme les jolies vendeuses en harpies. De leur voix mentholée, elles saluent la cliente, mettent trois « d » pour dire « madame » et prononcent fuchsia comme Gucci : avec un « ou ».

Les métaphores, elles adorent. Le vent est émeraude avant d'être vert, et la vie, une longue hésitation entre le fougère et le mousse... *« Ce tailleur est un amour »*, déclament-elles dans ces boutiques aux décors inspirés de *Maison et Jardin*. On piétine des moquettes couleur caramel, on frôle des consoles de verre fumé ou de Plexi, on se vautre sur des canapés de cuir cossus. Loin, si loin les chaises métalliques des Halles, les poufs inconfortables des Champs-Elysées, les jupes-serpillières et le vernis à ongles écaillé des Madonna grincheuses. Le luxe est là, il s'impose comme un gros héritier tombé là par hasard entre les boulevards et la rive gauche. Sur un peu plus de deux kilomètres, il a l'audace de réquisitionner quatre stations de métro pour lui tout seul. Il pavoise entre la rue Royale et l'Elysée et se rabougrit au contact de l'avenue Matignon. Avant d'arriver place des Ternes, il a perdu tout éclat, le mascara coule, et le faste des boutiques a disparu. C'est déjà le faubourg du faubourg.

Le faubourg vient jouer du côté de la Madeleine, attire les stars (Senderens chez Lucas-Carton et bientôt le couturier Ralph Lauren) et perturbe sa voisine, la rue Saint-Honoré. Voilà que celle-ci l'imite : le papetier-graveur Cassegrain s'est offert pour Noël un portier (la classe !), tandis que, après Smalto et Georges Rech, Victor Louis, Laura Ashley s'installe. Dans quelques mois, ce sera le tour de Birger Christensen, le grand fourreur danois...

OUI, le faubourg fait le paon. Longtemps il fut méprisé par son rival, le faubourg Saint-Germain, domaine réservé de l'aristocratie ultra. Banlieue de parvenus, abritant les financiers de la fin du dix-neuvième siècle, il a réussi à devenir en moins d'un siècle le fief du bon goût, l'artère consacrée du chic parisien. Les étrangers le vénèrent et débarquent par convois entiers pour admirer ces vitrines faites et refaites avec application. Qui ne se souvient du « Royaume des gants », l'une des œuvres de l'ex-étalagiste d'Hermès, Annie Beaumel, ou encore de Léo, ce cheval en hêtre, grandeur nature et articulé, posant au milieu des étoles de cachemire ? Qui ne rêve devant ces cascades de soie, de cuir et de mousseline ? Le faubourg Saint-Honoré brille et roucoule au-dessus de la capitale. Moins glacé, moins distant que l'avenue Montaigne, il donne des ailes à ceux qui y travaillent. *« La rue de Passy est une rue de quartier, le faubourg Saint-Honoré est une rue de l'élégance »*, clame Jérôme Huot, de chez Lanvin. En face, chez Hermès, Gilles Duval, le directeur général adjoint partage le même enthousiasme : *« Le faubourg, c'est l'essence d'Hermès, le berceau de notre image. »* Hermès vend soixante-dix mille carrés de twill de soie par an. C'est ici que l'on vient s'arracher les « brides de gala », les « mors à la connétable », les « sangles » et les « Groenland ». En période de Noël, le magasin vend un foulard toutes les quatorze secondes...

Et dire que, il y a moins de cent ans, on se chamaillait là pour une volaille trop chère... Les bouchers, les charcutiers ont disparu, ou plutôt ils ont reflué dans un passage qui s'anime les jours de marché, la cité Berryer. Aujourd'hui, le faubourg est une voie condamnée à l'apparat.

Le faubourg triomphe et scintille. Le « toujours plus » fait un malheur. *« Les sacs de python n'attirent qu'au faubourg »*, explique la vendeuse de la boutique d'Emilia, installée en face de l'Elysée, depuis octobre. Emilia vend ses sacs de cuir rue de Grenelle et place des Victoires. Les bourses à écailles rose shocking ou bleu outremer se débitent ici. Prix moyen de ces sacs à risque : 2 500 F. Il paraît que ce sont des produits « spécifiques faubourg ».



Karl Lagerfeld : « le compensé récompensé ».

(Publi-information)

L'ECLAT, rien que l'éclat. Les étiquettes à plusieurs zéros ne semblent pas décourager les clients. *« Et pour cause, ils ne les regardent pas ! »*, affirme-t-on chez Gianni Versace, où la petite tunique en soie froissée coûte presque aussi cher qu'une télé couleurs. Les clients du faubourg ont certainement des penderies blindées. Chez Smalto, ils boudent les costumes de flanelle et s'enflamment pour des peignés de cachemire. Le tube de l'hiver ? Une pelisse en soie, parée d'un col de vison et doublé de castorette...

Chez Knap, qui diffuse du prêt-à-porter féminin, la «petite» cliente est celle qui repart avec 2000 francs de vêtements dans son sac. La « petite » jupe à 900 francs est au magasin ce que le Carambar est au boulanger et le nettoyant à lunettes à l'opticien. Une babiole. Les affaires sérieuses commencent avec les tailleurs de soie à 4 000 francs, les ensembles en cuir vert printemps à 8 000 francs. Comme l'explique Noémie Rossi, directrice commerciale de quatre magasins Benetton à Paris, dont celui du faubourg Saint-Honoré : *« Nous vendons ici beaucoup de grosses pièces, et lorsque la cliente hésite entre un pull rose vif et un rose cyclamen, elle repart avec les deux... »*

Etrangère, la cliente du faubourg ? Il faut croire que oui chez Guy Laroche, où la vendeuse s'empresse dès notre arrivée de nous tendre le catalogue avec un accent digne de BB : *« you quène tékit »*. Etrangère chez Réty, où le directeur, Laurent Balkany, aligne les pourcentages (50 % d'Arabes, 40 % d'Américains) et conclut dans son bureau ewinguesque : *« La petite française du 16ᵉ ne vient pas chez nous »*.

Il est vrai que dans ce magasin le volume d'achat moyen flirte avec les 10 000 francs. Et pour mieux séduire, on s'est internationalisé. Tous les modèles courts sont disponibles en long et *« les robes décolletées dans le dos jusqu'à la taille se rattrapent sans problème par des fermetures à glissière »*, précise la responsable de la boutique.

Le *« long seller »* de la maison n'est autre que la jupe droite s'épanouissant en volants au niveau des mollets. « Idéal pour les hanches larges. » Restent les tenues de prestige aux étoffes garnies de strass et de paillettes, qui s'envolent à 50 000 francs. Ici, il faut qu'une robe soit brodée et fermée.

Ailleurs, la mode est plus éclectique. On passe des ensembles de gabardine légère de chez Chloé aux robes existentialistes de Karl Lagerfeld, en popeline noire sanglée à la taille, on caresse les robes de maille d'Angelo Tarlazzi pour échouer quelques instants plus tard devant un blouson de crêpe blanc et bleu marine signé Jean-Louis Scherrer.

Drôle de faubourg. Ravagé par le style « Dynastie », il sait depuis peu attirer les Françaises et, parmi elles, beaucoup de Parisiennes. Il taquine la rive gauche en lui chipant quelques fidèles. Saint Laurent est là, avec Walter Steiger, Sonia Rykiel, Apostroches, Diamant noir. *« Elles viennent pour rechercher autre chose »*, explique le directeur de ce dernier magasin dont les ventes ont progressé de 15 % depuis l'ouverture, il y a quelques mois.



Lanvin : veste blousante et jupe à empiècement en lin blanc à grands carreaux noirs.

Chloé

Chloé : deux modèles de la collection printemps-été 1986.

LES Américaines et les Françaises sont à égalité. Les unes sont sensibles à « tout ce qui est choc », les autres s'en tiennent aux modèles plus classiques. Aux premières, les robes bustier en jersey drapé, les grands soirs de stars surmontés de grands cols amovibles à la Marie Stuart ou d'ailerons de requin. Aux secondes, les tailleurs de lin, les robes de taffetas moins froufroutantes...

Car les Parisiennes du faubourg Saint-Honoré sont sages. Elles s'encanaillent désormais chez Mugler, tout en dosant leurs folies. Vous ne trouverez pas là les modèles pointus du créateur, à commencer par les fameux seins d'or massif, tenue en lamé et mousseline de soie. Les aficionados savent qu'il se trouve place des Victoires...

Engoncé jusqu'au cou dans le luxe, le faubourg évolue, se rajeunit. Sabine Azema et Juliette Binoche viennent se faire coiffer chez Carita. Trussardi joue la séduction avec des bagages trompe-l'œil en toile plastifiée, travaille volontiers le croco sauvage (moins prétentieux et surtout deux fois moins cher que l'autre).

A celles qui n'ont pas assez de temps ni d'argent pour s'offrir un drainage lymphatique du visage suivi d'une séance de digitopuncture, Sothys propose des forfait mini-journée beauté à 500 F.

Le faubourg se démocratiserait-il ? Non, il se dédouble. Il a comme chez Balanca, le maroquinier, sa vitrine cuir et sa vitrine reptile. Le sobre et le tape-à-l'œil s'y livrent désormais une guerre de tranchées. La vieille maison Roger et Gallet a disparu, on l'a remplacée par une galerie commerciale. Bientôt un de ces labyrinthes de verre sera installé dans l'immeuble occupé jusqu'ici par une compagnie d'assurances. Les habitués pleurnichent, ils pensent que l'esprit faubourg va disparaître.

Au fait, c'est quoi l'esprit faubourg ? Les costumes d'alpaga de Marina facturés à 2 000 francs le quatre ans ? Les mannequins de Marie Martine si maquillés qu'on croit revoir Tootsie dans la vitrine ? Ou bien les tailleurs discrets et prestigieux, tels Besceville, Jacques Beaujoin qui travaille en étage la flanelle cachemire, les étoffes de laine et soie, et coupe pour le Tout-Paris des costumes de vigogne ?

Le faubourg flotte, lâché entre Dallas et Saint-Jean-de-Luz. Côté Dallas, les strass et les paillettes. Côté Saint-Jean-de-Luz, un vieux chic qui se rénove : les vestes ras-de-cou à basques en piqué de coton blanc de Maryll Lanvin, les boléros en autruche les ensembles de twill imprimé d'Hermès, les panoplies insolentes d'Esterel. Et le faubourg navigue, pris entre deux luxes, celui qui veut se faire voir à tout prix, et le vrai, celui dont le charme consiste précisément à ne pas se montrer.

MANUELA FRAJDER.

هكذا من الأصل

Le Monde

EDUCATION



La grande lessive idéologique

Défaite de la laïcité, professionnalisation des études, rigueur et sens de l'effort... Le changement en cinq ans de gouvernement de gauche a pris un tour inattendu.

QUELLE Cassandre aurait osé prédire en 1981 que l'école, dossier chéri entre tous de la gauche, allait devenir le cauchemar du gouvernement avant de servir de terrain aux révisions les plus déchirantes de la législature ? Quel esprit malin aurait annoncé que pendant ces cinq années l'enseignement privé porterait son étoile au zénith, que l'école et l'entreprise entameraient leur pas de deux le plus serré, que dans cette folle aventure la pédagogie perdrait son prestige, et la FEN pas mal de plumes ?

Tout a basculé un dimanche de juin 1984. Persuadés que le pouvoir a décidé d'étrangler la liberté de l'enseignement, encouragés par l'opposition, trop heureuse de souffler sur la braise, un million de manifestants envahissent la capitale ce 24 juin. Ils obtiendront non seulement le retrait par le président de la République du projet de loi destiné à rapprocher les deux systèmes scolaires — public et privé — et déjà voté par l'Assemblée nationale, mais aussi, quelques semaines plus tard, le départ de M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, et de tout le gouvernement.

Le piège s'était refermé lentement mais sûrement sur une gauche prisonnière d'une promesse électorale — l'unification du système scolaire — faite aux plus actifs artisans de sa victoire : les enseignants militants de la laïcité. Après vingt-trois ans *d'opposition*, communistes et socialistes sont arrivés au pouvoir avec un programme scolaire calqué sur les revendications des camarades enseignants, dont certains siègent désormais à l'Assemblée nationale. Le candidat François Mitterrand avait donc promis des classes de vingt-cinq élèves maximum, et *« la mise en place négociée sans spoliation ni monopole »* du *« grand service public unifié et laïque de l'éducation nationale »*. Elu, il choisira M. Savary, qui avait démontré son habileté dans les négociations délicates de la décolonisation, pour donner une réalité à cet énigmatique GSPULEN.

« Convaincre et non contraindre »

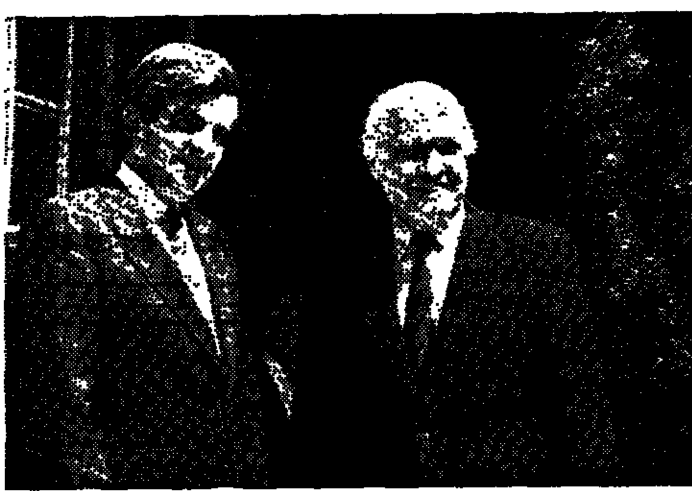
L'été 1984 marque l'échec de la méthode Savary, basée sur l'interminable discussion souterraine d'un projet très technique, dont les enjeux concrets ne sont livrés au public que par les responsables de l'enseignement catholique. A la faveur de l'état de grâce, le gouvernement avait décidé les nationalisations et la suppression du secteur privé hospitalier. Le ministre de l'éducation nationale, lui, fidèle à son attitude scrupuleuse et à son engagement de *« convaincre et non contraindre »*, a répugné à utiliser ces circonstances pour obtenir l'abrogation des lois Debré et Guermeur d'aide aux écoles privées, que la droite avait imposées en son temps malgré la mobilisation des enseignants.

Mais, bien au-delà des problèmes de méthode, c'est l'engagement *profond du gouvernement* de la gauche sur ce dossier non prioritaire, puis son soudain revirement qui déstabiliseront l'opinion tout entière. Sur le fond, le retrait du projet gouvernemental donne du poids aux accusations liberticides des catholiques et de l'opposition.

L'affaire révèle aussi au grand jour les divisions des socialistes : sous la pression des enseignants laïques et des francs-maçons, qui jugent trop conciliant le projet Savary, les députés ont voté des amendements qui, en brisant l'équilibre déjà fragile du texte, ont précipité la grande manifestation parisienne et le désastre final.

Le sectarisme des ultras de l'enseignement catholique les a empêchés de saisir l'occasion historique d'asseoir la paix scolaire en signant un compromis avec la gauche.

Aveuglés par une intolérance opposée, les laïques n'ont pas accepté de s'engager dans la rénovation globale du système éducatif et la décentralisation du secteur public que proposait M. Savary pour rapprocher les deux secteurs concurrents. Surtout, les militants de la laïcité n'ont pas su analyser les causes de leur isolement dans la défense de l'école publique. Comment auraient-ils mobilisé massivement les parents d'élèves en faveur d'une école publique traditionnellement *méfiante* à leur égard ? L'impression de gâchis est considérable.



MM. Chevènement et Savary : deux tempéraments pour l'éducation nationale.

Le tintamarre de la querelle public-privé, qui venait s'ajouter à celui provoqué par le vote précipité de la nouvelle loi d'orientation de l'enseignement supérieur, a fini par faire oublier les grandes orientations décidées par M. Savary. Le ministre avait choisi de s'entourer d'une équipe de sympathisants de la « deuxième gauche » (mouvance CFDT) afin de conduire une gestion sociale et innovante de l'éducation nationale. Convaincu que l'école est avant tout le lieu du combat contre les inégalités, M. Savary s'engage dans une courageuse guerre contre l'échec scolaire. S'appuyant sur les mouvements pédagogiques, il prône l'adaptation des méthodes au terrain, incite les enseignants à prendre des initiatives, à travailler en équipe, à expérimenter, à ouvrir l'école aux parents.

Ceux-ci sont invités à se mobiliser en masse dans les *établissements* publics et participent pour la première *fois à la préparation des* réformes. Mais le succès de ces consultations nationales n'est que peu exploité.

M. Savary ouvre de vastes chantiers (informatique, formation des personnels, collèges, lycées), à la suite de rapports de spécialistes. Pourtant, opposé à toute démagogie et convaincu que les problèmes éducatifs exigent du temps et ne peuvent se résumer en quelques formules, il ne parvient pas à donner *une image claire* de sa démarche. Décentralisation, concertation, droit à la différence, sont les mots d'ordre de cette politique imaginative et prudente, mais qui put apparaître fumeuse et hésitante aux yeux du public, à force de scrupules et de discrétion.

Hormis l'épineux dossier de la querelle scolaire, le successeur de M. Savary trouvera un terrain consciencieusement défriché. De nouveaux programmes sont en cours de définition, un plan d'équipement informatique est mis en œuvre, la rénovation des collèges et l'ouvertures des lycées au plus grand nombre sont sur les rails. M. Chevènement poursuivra l'œuvre accomplie, mais avec un style tout différent. Ayant accepté, en juillet 1984, un ministère impossible, il se sait condamné à réussir ou à disparaître. Le nouveau ministre parvient à concilier ses intérêts bien compris d'homme politique ambitieux avec *les charges de son lourd portefeuille*. Il cesse ses critiques de la gestion socialiste et se met au diapason de la nouvelle ligne gouvernementale, définie par les deux mots magiques : *« rassemblement »* et *« modernisation »*. Au-delà de l'évidente opposition de deux personnalités — discrétion de M. Savary, tempérament de bateleur de M. Chevènement, — la *succession rue de Grenelle* traduit et accentue le grand virage politique négocié durant l'été 1984 avec le départ des communistes et l'arrivée de M. Fabius à Matignon.

RASSEMBLER. La querelle scolaire et les réformes de M. Savary ont révélé les divisions pédagogiques et sociales qui traversent le milieu enseignant, au-delà même des clivages syndicaux ; elle a aussi mis en lumière le désarroi des parents de l'école publique et leur *méfiance face* aux *empiétements de* l'Etat. Le nouveau ministre, une fois enterré le dossier du privé avec ses mesures *« simples et pratiques »*, feint donc d'ignorer les états d'âme des syndicats d'enseignants. Désormais, c'est sur le grand public qu'il dirige une ambitieuse campagne de communication ; elle culminera avec le train forum « Vive l'école ! », qui promènera les couleurs de l'école publique dans tout le pays au printemps 1985.

La stratégie n'est plus dictée en priorité par des impératifs propres à l'éducation nationale, mais par des considérations politiques. M. Chevènement *prépare* les *élections* et peaufine son image d'homme efficace, adepte du « bon sens ». Il s'appuie sur une série d'ouvrages qui décrivent la dégradation de l'enseignement public et proposent de la débarrasser des dernières scories pédagogiques de 1968. En reprenant ce dernier thème et en se faisant le chantre des missions traditionnelles *de l'« école de la République »*. M. Chevènement indispose une partie des enseignants de gauche, mais rallie la plupart des parents, inquiets de certains dérapages pédagogiques et demandeurs d'une école forte pour affronter la crise.

Pour reconstituer l'unité nationale autour de l'école, M. Chevènement magnifie les « bonnes vieilles méthodes » connues de tous, la transmission des connaissances, le sens de l'effort. En revenant à une conception plus restrictive de l'école, lieu d'instruction plus que d'éducation, il flatte le grand public, quitte à escamoter pour les besoins de la cause la crise provoquée par l'explosion scolaire des vingt dernières années.

MODERNISER. Jamais un ministre de l'éducation nationale n'aura aussi obstinément cité l'exemple japonais, relié la question scolaire aux défis technologiques de cette fin de siècle, et à la crise mondiale. L'école, répétera-t-il inlassablement, est le *« fer de lance de la modernisation »*. Et chacune de ses décisions — nouveaux programmes, créations des baccalauréats professionnels et des universités de technologie, formation des maîtres — est justifiée par la nécessité d'adapter l'école aux impératifs économiques et à la compétition internationale. L'ensemble est même résumé dans un slogan lancé par M. Fabius, qui fait mouche, même s'il paraît irréaliste à beaucoup : *« Quatre-vingts pour cent d'une classe d'âge au niveau bac en l'an 2000 ! »*

« Jules Ferry en kimono »

Cette dialectique subtile entre « rétro » et « nouveau », à laquelle le ministre doit son surnom de *« Jules Ferry en kimono »* attribué par les enseignants de la CFDT, son habileté à mobiliser par des formules frappantes, comptent parmi les secrets de la réussite de *M. Chevènement dans* l'opinion. Quelques mois après le paroxysme de la querelle scolaire, le ministre de l'éducation nationale et son *« école de la République »* caracolent en tête des sondages de popularité. Certes, l'élitisme républicain et le grand retour de *la Marseillaise* ont davantage convaincu les enseignants de droite que ceux de gauche. Ces derniers *constatent avec effroi que* M. Chevènement a volé quelques-uns des thèmes favoris de la droite. Il leur est néanmoins difficile de nier que, dans l'esprit du public, si ce n'est sur le fond, le ministre a redressé le navire de façon spectaculaire. Malaisé aussi de le contredire lorsqu'il répète que *« la gauche, ce n'est pas moins d'exigence, mais davantage »*.

Jusqu'au terme de la législature, l'école aura bel et bien été le baromètre *fidèle des évolutions de cette* gauche aux prises avec les réalités du pouvoir. Le débat scolaire a entraîné la modification parfois brutale des références économiques et sociales des socialistes. Ainsi le développpement et le dénouement de la querelle scolaire ont avivé la controverse sur le rôle de l'Etat, popularisant l'idée d'une limitation *de ses prérogatives*, contribuant aussi à réhabiliter à gauche les valeurs et les droits de l'individu et de la famille. Parallèlement, la conception égalitariste de l'école, le principe généreux d'une éducation-outil pour l'honnête homme, cèdent le pas aux notions de concurrence et d'évaluation des performances à l'idée d'une symbiose entre le système de formation et les besoins économiques.

Contrepoint à ce vertige économiste et technologiste, le discours « rétro » du ministre en matière pédagogique, sa décision de rétablir le brevet des collèges, et une filière *largement ouverte aux langues* anciennes pour le baccalauréat, traduisent le renouveau d'un certain classicisme, qui irrigue l'ensemble de la société.

Sur l'école se cristallisent donc tous les éléments d'une lessive idéologique générale. Les enseignants, eux-mêmes sont soumis à la dure école du nouveau réalisme. La gauche ne *laissera pas en héritage* une grande réforme scolaire mais elle aura fait sauter des tabous. L'échec scolaire n'est plus une fatalité, et la pratique du travail d'équipe se répand. L'entreprise cesse de s'identifier au diable capitaliste. La spécificité des établissements s'est imposée, la décentralisation a progressé et la place des parents s'est timidement élargie. Les enseignants, dont le nombre et la rémunération ont été augmentés, ont montré qu'ils pouvaient consacrer une partie de leurs vacances pour s'initier à l'informatique. Les syndicats de la FEN ont accentué *leur déclin, mais prouvé leur puissance* en opposant leur veto à bien des réformes, en particulier la modification des rythmes scolaires.

Du côté gouvernemental, l'incantation a trop souvent tenu lieu de politique et l'imagination a cédé du terrain. Le vent du changement a par moments soufflé dans un sens imprévu, irritant parfois pour les militants de gauche.

C'est aussi pour cela que, quelle que soit la couleur de ses lendemains, rien ne sera plus tout à fait comme avant dans l'éducation nationale.

PHILIPPE BERNARD.

Des réformes tous azimuts

De la maternelle à l'université, en passant par le technique ou la formation des maîtres, il n'est pas de grand sujet qui n'ait *été abordé et* réformé.

● **ÉCOLE MATERNELLE**

De nouvelles instructions applicables à *la* rentrée 1986 insistent sur les premiers apprentissages et la généralisation de la *fréquentation* dès deux ans si les parents le souhaitent.

● **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Les nouveaux programmes de M. Chevènement s'appliquent depuis la rentrée 1985. Deux innovations : la technologie et l'éducation civique. Une disparition : les activités d'éveil.

● **COLLÈGE**

La plupart des orientations décidées par M. Savary après la publication du rapport Legrand subsistent dans les collèges en rénovation (50 % du total à la rentrée 1986) : pédagogie différenciée, éclatement des classes en groupes de niveau homogènes par matière, incitation à la *constitution d'équipes* pédagogiques et au suivi individualisé des élèves. Les nouveaux programmes seront mis en œuvre à la rentrée 1986.

● **LYCÉE**

Alain Savary n'aura pas eu le temps de tirer les conclusions du rapport Prost sur les lycées, synthèse de la consultation nationale de 1982 organisée dans les établissements. Son successeur présentera *in extremis* sa réforme des lycées, qui vise à poursuivre la politique d'ouverture à la grande masse des collégiens, *basée sur* la diversification des « pôles d'excellence ». A la rentrée 1987, huit *nouvelles séries* rééquilibrées en fonction des débouchés professionnels devraient être mises en place. Mais les nouveaux programmes n'auront pas été achevés sous cette législature.

● **TECHNIQUE**

La loi-programme de M. Carraz, votée à l'automne 1985, vise à élever le niveau général des qualifications et à *rééquilibrer* le système éducatif en faveur du technique. Un budget de 10,5 milliards de francs pour cinq ans doit permettre de *moderniser les* filières. Quatre-vingt mille élèves devraient préparer en 1990 les *nouveaux baccalauréats* professionnels mis en place à la rentrée 1985. Les enseignants des LEP (rebaptisés lycées professionnels) bénéficient désormais de la formation continue.

● **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Votée au terme d'une rude bataille syndicale et parlementaire et après des manifestations de rue, la loi d'orientation, dite « loi Savary », refuse la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur, et instaure un nouveau *premier cycle probatoire pour* accueillir davantage d'étudiants. L'Université se rapproche de son environnement économique, et propose des seconds cycles à vocation professionnelle. Près de la moitié des universités ont refusé d'adopter les nouveaux statuts prévus par la loi.

● **FORMATION DES MAITRES**

Du rapport de M. André de Péretti sur la formation des enseignants, M. Savary retient l'idée des missions académiques *à la formation*. Il augmente considérablement le budget de la formation continue. M. Chevènement donne la priorité au plan de formation des professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC) institués par son prédécesseur. *Il généralise* le recrutement des instituteurs au niveau du DEUG, qui débouche à *partir* de 1986 sur une formation en deux ans en école normale.

● **ZONES PRIORITAIRES**

Mises en place par M. Savary dès juillet 1981, les zones prioritaires (surnommées ZEP) *bénéficient d'un avantage matériel* relatif et s'ouvrent sur leur environnement (associations, collectivités locales). Les difficultés de la tâche et la discrétion de M. Chevènement sur ce dossier ont provoqué une certain essoufflement des expériences, qui se poursuivent néanmoins.

● ***DÉCENTRALISATION ET PARTICIPATION DES PARENTS***

Depuis le 1er janvier 1986, la gestion des établissements scolaires a été confiée aux *collectivités locales* (départements pour les collèges, régions pour les lycées) par la loi de décentralisation. Les structures de participation des établissements scolaires comprennent désormais des représentants des collectivités locales. Le nombre des *représentants des parents* siégeant dans ces instances a été augmenté, mais le pouvoir des nouveaux conseils d'école (primaire) et d'administration (secondaire) *n'a été* que très prudemment élargi.

● **INFORMATIQUE POUR TOUS**

Cette opération aura permis dans un temps record d'installer cent vingt mille micro-ordinateurs dans les établissements et d'initier cent dix mille enseignants. *Les ordinateurs qui* équipent désormais toutes les écoles, tous les collèges et les *lycées sont en principe utilisables* par le grand public en dehors des heures de cours.

● **ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

Après l'échec du projet Savary, le gouvernement s'est contenté de mettre en œuvre par voie législative et réglementaire des mesures *« simples et pratiques » :* adaptation à la décentralisation, instauration des crédits limitatifs sur le modèle de *l'enseignement public, et surtout* retour à la loi Debré pour la nomination des maîtres par les chefs d'établissement (la loi Guermeur avait atténué le pouvoir du recteur dans cette procédure).

هكذا من الأصل

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Le bateleur et le bulldozer

ON ne vous parlera pas de ses chemises roses, de ses cravates, de son cache-poussière Mugler, de son brushing Dessanges, de son bronzage douze mois sur douze. On ne vous dira pas tout ce qu'il a pu susciter de sentiments contraires, parfois chez les mêmes personnes. On n'évoquera pas son énergie trépidante, son sourire panoramique, son enthousiasme contagieux, sa vraie gentillesse ni son charme rusé de Machiavel des beaux-arts. Cela nous conduirait trop loin, trop près de l'homme, ce qui ne nous regarde peut-être pas.

Il convient plutôt de donner le bilan d'une action dont personne ne peut nier l'ampleur, d'une activité débordante, confinant parfois à l'agitation — il a tant d'idées, de projets, parfois il en renverse — mais ô combien nécessaire dans un Hexagone où la vie de l'esprit, la création paraissent si souvent au bord de se figer, de se pétrifier. On le verra, la liste des actions entreprises est impressionnante. Discutable, dira-t-on, mais, dans ce domaine, qu'est-ce qui ne l'est pas ?

Des ministres de la culture, nous en avons eu de toutes sortes, de Malraux l'orateur, le légendaire, à l'élégant et automnal Michel Guy, en passant par l'exemplaire Duhamel, Michelet, l'apôtre du théâtre pauvre et du vélo. Lang, à supposer que son ministère trouve en mars son terme, restera comme le prolifique, le brouillon, le magnifique. Un homme capable de lancer une fête de la musique aussi bien qu'un musée de la mode, un palais de l'image, de susciter des pétitions inattendues et même des chemisiers à sa gloire. Entre le bateleur et le bulldozer. Ce qui nous renvoie logiquement aux apparences.

Quelle tête aura-t-il, son successeur ? Blanchi ? Sous quels harnais ? Calmé ? Discret ? Il aura du mal, quel qu'il soit, à nous envoyer autant de courrier, de communiqués, de discours, à trouver autant d'écho, d'amis, à montrer la même curiosité pour tout. A nous faire autant parler de lui.

MICHEL BRAUDEAU.

CINQ ANS DE POLITIQUE CULTURELLE

Jack Lang, le bilan

CINÉMA : UNE POLITIQUE AMBITIEUSE MAIS INCOMPLÈTE

A SON arrivée rue de Valois, Jack Lang ne cache pas son ignorance des problèmes du cinéma mais pas davantage son très vif désir de prendre au plus tôt la mesure d'une industrie en état de crise permanent. Il passe immédiatement aux actes en nommant comme conseiller technique pour le cinéma Francis Beck (un ancien de Vincennes doué d'un grand sens de l'organisation) et en commandant un rapport détaillé à Jean-Denis Bredin.

Toute la profession est consultée, du haut au bas de l'échelle ; le Centre national de la cinématographie, dirigé depuis 1974 par Pierre Viot, sert d'agent de liaison. Il collaborera ensuite de plus en plus étroitement avec les services du ministère de la culture. Les grandes lignes du rapport Bredin, une fois approuvées, sont aussitôt mises en application par Francis Beck, remplacé un peu plus tard à son poste par Frédérique Bredin, la propre fille du rapporteur, plus souple dans sa démarche. Cette évolution va de pair avec celle du ministre qui, après avoir dénoncé l'impérialisme culturel américain, se rapproche progressivement d'Hollywood jusqu'à décorer de la Légion d'honneur son *missi dominici*, Jack Valenti.

La réforme englobante proposée par Jean-Denis Bredin — il rédigera deux rapports complémentaires en 1984 et 1985 — affecte tous les secteurs de l'activité cinématographique, de la production à la diffusion et à l'exploitation, en passant par la conservation du patrimoine et l'enseignement. Jamais la France n'aura connu projet aussi ambitieux et aussi porteur d'avenir, mais pourtant lourdement obéré dès sa conception par l'impossibilité où se trouve Jack Lang d'agir simultanément sur les deux principaux fronts, cinéma et télévision : le second lui échappe totalement. Les effets pervers de cette dichotomie ne cesseront de se manifester, jusqu'à la récente affaire de la cinquième chaîne, charcutant les films avec la bénédiction de l'Etat.


G. BENDRIHEM

26 février 1982 : Jack Lang accueille Orson Welles à la Cinémathèque française. Le ministère financera-t-il *le Roi Lear*, film mythique de l'auteur de *Citizen Kane ?*

Le budget du cinéma, chiffré en francs constants, passe de 219,4 millions pour la législature 1977-1981 à 1 562,5 millions pour celle qui s'achève, il a donc été multiplié par 7,5. L'avance sur recèttes progresse elle-même de 42,75 millions à 358,05 (toujours en francs constants). Elle ne se limite plus à l'agrément d'un projet par une commission *ad hoc*. Elle est complétée par quatre initiatives capitales : l'aide au développement des projets (mettre en forme un sujet promoteur), l'aide à la réécriture d'un scénario présenté à l'avance (avec la collaboration d'un scénariste), le soutien à la préparation du film (comment monter l'affaire), le versement plus rapide de l'avance.

Le ministère de la culture crée l'aide directe à la production initiée par ses services et distincte de l'avance sur recettes, qui vise principalement à l'encouragement de productions de prestige dues à des cinéastes étrangers connus ou moins connus. Wajda, Jancso en ont bénéficié, comme la jeune réalisatrice vénézuélienne Fina Torres (*Oriana*, caméra d'or l'an dernier à Cannes). Les Etats-Unis eux-mêmes ne sont pas exclus de la manne ; seule une levée de boucliers, au moment de la crise de l'enseignement libre, a empêché Martin Scorsese d'être soutenu par la France dans le film qu'il vient de réaliser sur la vie du Christ, d'après Kazantzakis. Orson Welles a longtemps été sur les rangs pour un projet encore plus considérable. Mais le cinéaste égyptien Youssef Chahine, sur un budget de 24 millions de francs pour son *Adieu Bonaparte* (co-production franco-égyptienne à 50-50), a reçu au départ une aide de la culture de 3 millions qui a tout enclenché.

L'aide à la diffusion s'est traduite par deux sortes de mesures : une tentative de moralisation de l'exploitation cinématographique, qui a abouti principalement à la séparation en deux entités distinctes du groupe Gaumont-Pathé (qui dominait le marché grâce à un parc de salles considérable) et à la nomination du médiateur, chargé d'arbitrer les litiges surgissant entre petits et grands pour l'alimentation des cinémas en films récents. L'art et essai a renforcé son secteur recherches, mais l'aspect le plus original de cette aide reste la création, sous l'impulsion de Jack Gajos, de l'Agence pour le développement régional du cinéma, qui aboutit à rouvrir des salles ou à en créer de nouvelles dans la banlieue et en province.

Le patrimoine cinématographique français, géré par deux institutions, la Cinémathèque française et les Archives du film, a vu, d'une législature à l'autre, son budget croître en francs constants de 65,5 à 224,5 millions. La Cinémathèque française, en particulier, a vu sa dotation plus que tripler (de 7 millions de francs en 1981 à 24,2 millions de francs en 1985). Sous l'impulsion de son nouveau directeur, le cinéaste Costa-Gavras, elle a accru considérablement ses activités. Elle s'apprête à émigrer, fin 1986, au Palais de Tokyo. Le futur palais de l'image, à côté des installations de la Cinémathèque (une bibliothèque-médiathèque, le Musée du cinéma, actuellement à Chaillot, et quatre salles de projection), hébergera également l'Institut national de formation aux métiers de l'image et du son (INIS), présidé par Jean-Claude Carrière et animé par Jack Gajos. Tout l'enseignement du cinéma y sera regroupé, IDHEC inclus.

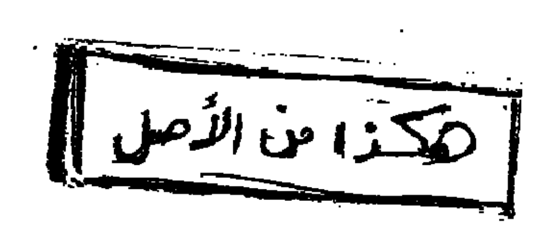
Ultime initiative d'un pouvoir qui veut mettre toutes les cartes du bon côté (à part le fâcheux exemple de la télévision), l'introduction en Bourse des SOFICA (sociétés de financement des industries cinématographiques et audiovisuelles), qui permet aux particuliers comme aux entreprises privées d'investir dans le cinéma. On jugera l'arbre à ses fruits. Réussira-t-on à arrêter, par de meilleurs films, la chute de fréquentation des salles qui a repris en 1985 ?

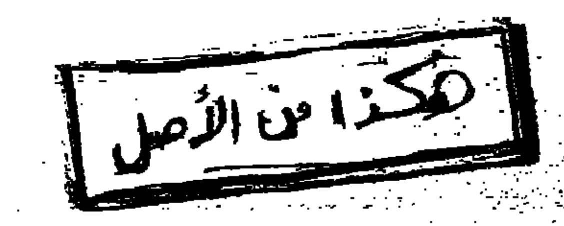
LOUIS MARCORELLES.

PHOTO : LA BIEN-AIMÉE

Domaine jusque-là mal-aimé, sans être pour autant négligé, la photographie a été bien servie ces dernières années. La nouvelle Mission pour la photographie chargée d'assurer les relations avec les créateurs et leurs organisations professionnelles, pour les problèmes de droits d'auteur, de fiscalité, de sécurité sociale, étudie aussi les questions relatives à l'enseignement de la discipline, notamment dans les écoles d'art. C'est elle qui veille au nouveau bébé, l'école nationale créée à Arles en 1982, où un cursus scolaire de trois ans pour une centaine d'élèves est assuré. La Mission soutient également les expositions de photographies dans les musées et les festivals.

Le Centre national de la photographie, placé sous la direction de Robert Delpire, peut pour sa part proposer des expositions dans ses nouveaux locaux inaugurés récemment au palais de Tokyo. Il s'emploie également à faire connaître l'histoire de la photographie par les éditions de livres. Ainsi de « Photo poche » qui, depuis 1982, a publié vingt-deux volumes tandis qu'une nouvelle collection « Photogénies » a été lancée en 1984. — G. B.





Cinq ans de politique culture

MUSIQUE : EFFERVESCENCE

LES cinq dernières années ont été une période de grande effervescence. Nommé directeur de la musique en octobre 1981 seulement, par la volonté de M. Pierre Mauroy, qui avait apprécié son talent à la tête du Festival de Lille, M. Maurice Fleuret, sous l'égide du ministre de la culture, a poursuivi la politique de ses prédécesseurs (Marcel Landowski, Jean Maheu et Jacques Charpentier) avec une vigueur particulière, et ouvert d'autres voies par son activité et son imagination foisonnantes, grâce à la progression considérable de son budget : les crédits de la musique et de la danse sont passés de 3 525 millions de francs pour la période de 1977 à 1981 à 8 363 millions de 1982 à 1986, soit une augmentation de 137 % en francs constants.

La construction de l'Opéra de la Bastille avec ses deux salles, des conservatoires supérieurs de Paris (dans une nouvelle cité de la musique, à La Villette) et de Lyon, la création du Conseil supérieur de la musique, du festival « Musica » de Strasbourg, de la Fête de la musique, de l'Institut de pédagogie musicale restera le fruit le plus marquant de cette époque en dehors des polémiques sur l'Opéra de la Bastille, « chantier du président ».

● ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Le seul échec patent. Comme au cours des précédentes législatures, le ministère de la culture s'est heurté à l'inertie de l'éducation nationale ; malgré la reconnaissance en 1985 de l'enseignement artistique comme *« une des sept disciplines fondamentales de l'école »*, (selon la Fédération des parents d'élèves) et le CNEA a compté que *« plus de six cent mille élèves sont totalement privés de cours de musique ou d'art plastique »*.

● ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'un des secteurs privilégiés. Quatre-vingt-seize nouveaux établissements ont été classés écoles nationales ou agréés ; le quart des conservatoires ont été dotés de locaux neufs ou rénovés. Vingt-huit départements pédagogiques ont été créés, cependant qu'était poursuivie activement une réforme de l'enseignement, en particulier du chant.

● FORMATION PROFESSIONNELLE

Création de l'orchestre des jeunes et de l'Académie d'orchestre d'Evry ; développement des centres de formation de chefs de chœurs et création des centres d'insertion professionnelle pour les chanteurs ; instauration d'un diplôme d'Etat de professeur de musique.

● RECHERCHE

L'importante augmentation du budget (hors IRCAM) a permis de multiplier les organismes de recherche et de musique électro-acoustique, ainsi que l'aide directe aux compositeurs.

● ORCHESTRES

Ils ont vu leurs crédits augmentés de 131 % depuis 1980 ; relèvement des salaires des musiciens régionaux ; création de nouveaux orchestres (Montpellier, Avignon, Auvergne, Opéra de Lyon, etc.) et de chœurs régionaux. On notera que la participation financière des régions s'est élevée de plus de 60 %.

● MISSIONS MUSICALES

Le nombre des formations subventionnées est passé de trente-huit à soixante-huit et celui des prestations (concerts, animations, stages) a triplé.

● THÉATRES LYRIQUES

Les crédits de l'Etat ont moins augmenté que dans les autres domaines avec une limitation relative des frais de fonctionnement de l'Opéra de Paris et des subventions aux théâtres de province.

● FESTIVALS

La tendance est plus marquée encore pour les festivals (augmentation de 25 %), la direction de la musique maintenant son action en faveur des manifestations nationales et internationales, et transférant des « crédits déconcentrés » à ses directions régionales pour les festivals d'intérêt local.

On notera encore les efforts entrepris dans les secteurs de l'édition phonographique (soutien des maisons françaises), de l'édition graphique (édition de l'œuvre de Rameau et de Debussy), de la facture instrumentale, l'intérêt nouveau porté à la musique ancienne, etc., toute une activité peu spectaculaire, mais vitale pour la transformation progressive du climat dans notre pays où quelque cinq millions de personnes pratiquent la musique vocale ou instrumentale.

JACQUES LONCHAMPT.

ARTS PLASTIQUES : AIDE MASSIVE A UN SECTEUR SINISTRÉ

C'EST vrai qu'avant 1981, dans le domaine des arts plastiques, il ne se passait pas grand-chose, au point que Jack Lang pouvait déclarer sans exagérer que ce secteur de la culture était proprement « sinistré ». Le budget était ridicule et l'administration trop faible (un « service de la création artistique ») pour se défendre dans le concert des directions dépendant de son ministère. On imagina donc une délégation aux arts plastiques et un Centre national, le CNAP, domicilié avenue de l'Opéra, pour gérer les fonds, diffuser, stimuler la création. A sa tête, un gestionnaire, Claude Mollard, d'un dynamisme à toute épreuve.

Certes, sur les soixante et onze mesures annoncées en faveur de la création artistique et de l'art vivant, tout n'a pas été réalisé. Certes, toutes les promesses n'ont pas été tenues, si on les prend au pied de la lettre. Certes, on peut trouver beaucoup à redire sur ce qui a été fait, en prenant les initiatives les unes après les autres. Pourtant le bilan global est largement positif, quoique difficile à évaluer au-delà des chiffres et des rapports d'activités.

En dépensant de l'argent (même en donnant l'impression de l'éparpiller), en multipliant les crédits et, tout simplement, en parlant de l'art contemporain comme d'une nécessité, le ministère de la culture a redonné aux artistes une confiance qu'ils avaient perdue, et commencé à les décomplexer vis-à-vis de l'étranger. Corollaire : au plan international, l'image de la création contemporaine en France de négative est devenue positive. L'image est au demeurant fragile, qui, si elle ne continue pas à être entretenue, n'est pas assez forte pour s'imposer d'elle-même, sans le secours de l'Etat. Autrement dit, le secteur privé, le mécénat et le marché, vers lesquels le ministre de la culture a fait plus d'un pas, ne sont pas en mesure d'assurer le relais sans dégradation de la situation.

● LES FRAC

Outre la multiplication des coups de pouces ponctuels dans tous les secteurs artistiques (en englobant les métiers d'art, le design, la bande dessinée, la photographie) et la création de nouveaux centres d'art (Grenoble, Nice, Arles – pour la photographie), le ministère de la culture a développé de façon spectaculaire les achats et la commande publique. Pour les achats d'œuvres d'art sur le plan national, les crédits ont été multipliés par trois de 1981 à 1985. Dans les régions, des fonds régionaux d'art contemporain – les FRAC, cofinancés – ont été créés et dotés de budgets d'une vingtaine de millions de francs.

Tous les FRAC ne fonctionnent pas au même rythme, et c'est vrai que là où le mouvement n'était pas vraiment amorcé il n'y a toujours rien. Cependant les FRAC ont beaucoup contribué à dynamiser la vie artistique. Notamment en n'achetant pas seulement français, en développant des échanges avec l'étranger selon leur position géographique (avec l'Espagne, l'Italie). Ils ont aussi contribué à soutenir le marché de l'art, même artificiellement. Cinq mille œuvres ont été acquises.

SIPA

Le musée Picasso de l'hôtel Salé.

Le plan de relance de la commande publique (sans précédent) commence à porter ses fruits depuis 1984 : deux cents œuvres sont actuellement en cours de réalisation, ou en projet, pour les parcs et jardins de Paris, pour les gares, les autoroutes, le métro, et enfin pour les monuments historiques, où cela fait, on le voit bien avec l'affaire Buren, beaucoup de remous.

La tentative de porter l'art contemporain hors des musées et des lieux réservés n'a pas toujours donné de résultats. Le ministère commence seulement à instaurer le dialogue avec l'éducation nationale pour l'enseignement de l'art dans les écoles. Du côté de l'information et de la diffusion, même chose : l'art à la télé, on n'en a jamais aussi peu vu. Enfin, dans le domaine de l'édition, les résultats ne sont pas non plus très satisfaisants. Si, en effet, un budget a été prévu à cet effet, les éditeurs n'ont pas tellement suivi.

● MUSÉES

Le remue-ménage du côté de l'art contemporain et des créateurs ne doit pas donner à penser qu'en contrepartie le ministère Lang a négligé le secteur des musées. Ceux-ci n'ont pas été écartés de la manne étatique, tant s'en faut. La loi-programme de cinq ans établie par le ministère Guy, qui a permis la remise en état et l'aménagement de nombreux bâtiments, s'est achevée en 1982. Elle a été prorogée *de facto*.

Les efforts budgétaires accomplis en faveur des musées sont d'autant plus méritoires qu'il faut les situer indépendamment des grosses enveloppes réservées au musée d'Orsay et au Grand Louvre.

La reprise des aménagements a permis de conclure heureusement des projets d'importance à Paris. A commencer par le musée Picasso de l'hôtel Salé, inauguré l'an dernier. C'est aussi en 1985 que s'achevait la restructuration du Musée national d'art moderne au Centre Georges-Pompidou, ainsi que le réaménagement du Musée des arts décoratifs, où était créé le Musée des arts de la mode. A la liste des musées nationaux en partie ou entièrement rénovés (Guimet, Ecouen), il faut ajouter les nombreux musées classés et contrôlés en province, où la participation de l'Etat atteint de 20 % à 40 %. On peut citer le réaménagement du Musée des beaux-arts d'Evreux, l'aménagement du Musée de la préhistoire de Carnac ; tandis que des chantiers se poursuivent : extension du musée de Chartres, réaménagement des musées de Nantes, restructuration du musée départemental d'Epinal ; et que d'autres s'ouvrent : construction du Musée d'art moderne de Saint-Etienne, notamment.

Il faut également mentionner un peu partout un sérieux dépoussiérage et l'amélioration de l'accueil des publics – comme les journées « portes ouvertes » du Mois des musées et des arts plastiques, connu sous le titre de « La ruée vers l'art », l'avaient fait voir en novembre dernier.

L'autre aspect éminemment positif du bilan des musées entre 1981 et 1986, ce sont les acquisitions. Grâce aux dations – les œuvres reçues par l'Etat en paiement des droits de succession, – dont la commission placée sous la présidence de Louis Clayeux a su faire les bons choix. Grâce aux achats pour les musées nationaux, dont les crédits ont été multipliés par trois, passant de 32 millions de francs à 96,5 millions de francs de 1981 à 1984. Grâce aux achats des fonds régionaux des acquisitions des musées, les FRAM, mis en place en 1982 – comme les FRAC pour l'art contemporain, et également cofinancés par l'Etat et les régions. En 1984, le crédit total des FRAM était de 33,5 millions de francs, soit presque la somme de l'ensemble des crédits d'achat accordés aux niveaux national et régional en 1981. Cette somme, qui était alors de 34,5 millions de francs, est passée en 1984 à 127,39 millions de francs. L'exposition « Anciens et nouveaux », présentée cet hiver au Grand Palais, montrait largement les résultats (*le Monde* du 12 novembre 1985) de l'enrichissement du patrimoine de nos musées.

GENEVIÈVE BREERETTE.

JAZZ-VARIÉTÉS : ÉGALITÉ POUR TOUS

EDDY MITCHELL décoré des Arts et Lettres par Jack Lang, et le chanteur, d'habitude avare de compliment, disant publiquement : *« Vous êtes, monsieur, un ministre qui aimez les artistes ! »*, voilà une image qui aurait été insolite avant 1981.

A l'époque, il n'y avait rien à la direction de la musique et de la danse du ministère qui permît de prendre en compte des pratiques musicales comme la chanson, le rock, le jazz, les musiques traditionnelles et populaires. La doctrine de Jack Lang et de Maurice Fleuret, directeur de la musique et de la danse, a été d'affirmer hautement l'égalité en dignité de toutes les pratiques musicales, de ne pas privilégier une expression au détriment d'une autre, mais au contraire d'offrir à tous les moyens de se révéler à eux-mêmes et de s'affirmer. Tous les secteurs de la musique ont bénéficié des aides à la création, à la formation et à la diffusion. Pas d'une manière identique, bien sûr, parce que les besoins sont différents et qu'ils sont différents sur le terrain.

Des initiatives qui ne correspondaient pas à certains stéréotypes du secteur privé ont vu le jour : des centres régionaux de la chanson installés à Bourges et à Rennes avec l'appui des collectivités locales ont permis le montage de spectacles originaux (l'opéra-rock *la Gare de Troyes* avec le groupe Ande). Des aides ponctuelles ont été accordées par une commission consultative nationale à des artistes de variétés comme Colette Magny, Barbara, et à des groupes de jazz présentant un projet de création.

La diffusion de la chanson a reçu une aide considérable : sans diverses subventions de l'Etat (1 million de francs en 1985), une manifestation comme le Printemps de Bourges aurait cessé d'exister. En relation avec la jeunesse et les sports, avec les collectivités locales et avec l'office d'HLM, les lieux de répétition pour les jeunes groupes de rock français ont été multipliés. Le Zénith, construit en cinq mois et dix jours, a enregistré en deux ans plus d'un million d'entrées. Par contre, les petits Zénith de deux mille à trois mille places, les « Zénithons » annoncés un peu partout dans l'Hexagone, sont restés à l'état de projets – à l'exception de celui de Montpellier, ouvert depuis un mois – faute d'une rentabilité suffisante. Un Centre de formation supérieure de variétés (une école de chanteurs) a été créé il y a deux ans en collaboration étroite avec les milieux professionnels pour aider de jeunes interprètes et auteurs-compositeurs : neuf des élèves de la première promotion ont signé un contrat avec une firme phonographique. Un grand orchestre de jazz soutenu par le ministère a donné ses premiers concerts à Paris et dans les régions en février dernier, avant de retrouver au cours d'une tournée des racines noires en Afrique. Enfin, la recherche et la diffusion des musiques traditionnelles ont été constamment encouragées : des collecteurs rassemblant toute une mémoire collective aux festivals (Lorient, Ris-Orangis, les Antilles) destinés à faire connaître ces musiques à un large public.

Mais, pour l'ensemble des professions de la musique, il y a d'abord la loi Lang du 3 juillet 1985, appliquée depuis le 1er janvier, et qui accorde une protection spécifique aux artistes-interprètes, aux producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes. Cette loi, moderne dans son esprit, reconnaît le métier de producteur et son droit de rémunération quel que soit le support de diffusion des œuvres enregistrées. Une partie des fonds ainsi récupérés vont être gérés à partir de cette année par une Fondation pour la création et la diffusion musicale sonore, dont l'objectif sera de soutenir la production et la distribution phonographiques, le spectacle vivant et les actions de promotion de la musique française.

Le fonds de soutien aux variétés et au jazz annoncé au début de ce mois a été comme la dernière pierre posée sur le nouvel édifice de la production et de la diffusion de la musique. Il participera à l'équipement des salles et devra susciter la création de nouveaux circuits de théâtres de concerts dans les régions.

CLAUDE FLÉOUTER.

culturelle



THÉATRE : LES HOMMES PLUTOT QUE LES STRUCTURES

L'ARRIVÉE de Jack Lang au ministère de la culture a donné aux gens de théâtre une poussée de fièvre joyeuse. De Jack Lang, inventeur du Festival de Nancy, promoteur d'expériences audacieuses, directeur de Chaillot, ils attendaient beaucoup.

D'abord leurs subventions ont été réajustées, doublées pour la plupart. Ils produisent davantage, pas forcément mieux. Les grands confirment leur talent. Pour les autres, la pauvreté n'est plus une excuse. Puis la rigueur intervient, moins cependant que dans d'autres domaines.

Les gens de théâtre espéraient surtout une réorganisation totale du secteur public, encombré, embrouillé par les séquelles de 1968 et par un libéralisme qui ressemblait beaucoup à de l'indifférence. Mais le secteur public ne dépend pas *uniquement du ministère*, puisque, à l'exception des théâtres nationaux, les organismes *culturels sont cofinancés par les* collectivités locales. Plutôt que de risquer des conflits interminables, Jack Lang *préfère imposer* des personnalités.

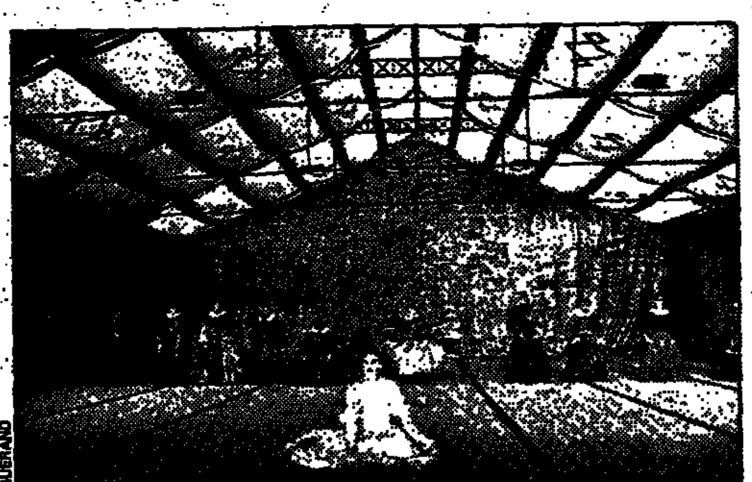
Dans la grande flambée des années 70, Michel Guy a déjà mis en place quelques talents, dont en 1981 restent Gildas Bourdet, au Centre dramatique du Nord, Jean-Pierre Vincent au TNS, Georges Lavaudant, au Centre des Alpes. Jack Lang confie à ce dernier la maison de la culture de Grenoble, créé pour Giorgio Strehler le Théâtre de l'Europe, renouvelle Antoine Vitez à Chaillot, nomme Patrice Chéreau et Catherine Tasca à Nanterre, Jean-Claude Penchenat dans la banlieue sud, Jacques Lassalle au TNS, Daniel Mesguich à Saint-Denis, fait nommer Jean-Pierre Vincent à la Comédie-Française. Finalement, Jean-Pierre Vincent ne renouvelle pas son contrat, et le premier ministre désigne Jean Le Poulain pour lui succéder. Cette décision, sans doute politique, en tout cas inattendue, a été prise comme par lassitude : la Comédie-Française est ce qu'elle est. L'étranger dans la maison a craqué, revenons à un homme du sérail.

Ailleurs, à l'exception de quelques points forts, toujours les mêmes – *Villeurbanne, Lyon*, Grenoble, Toulouse... le ministre applique la stratégie de « la bonne moyenne *qui ne fait* pas de vagues ». Les pouvoirs accordés aux instances locales par le programme de *décentralisation* administrative relèguent la « décentro » au rang de province.

Parallèlement, la stupide frontière entre secteur privé et secteur public devient moins étanche. Le ministère y est pour quelque chose. Il encourage les coproductions, donne aux compagnies le Théâtre de l'Athénée, solution bâtarde, trop éclectique. Mais surtout il facilite le contact en aidant financièrement l'accueil de troupes dans les salles privées – pour lesquelles sa participation au fonds de soutien a été augmentée.

● *MAISONS DE LA CULTURE*

André Malraux rêvait de cathédrales où le peuple communierait



« Richard II » par Ariane Mnouchkine (grand prix national du Théâtre 1985).

dans l'adoration des grandes œuvres : *ce sont des nids* d'embrouilles. Chargées de mettre à la portée du plus grand nombre la programmation la plus variée possible, elles sont au centre de l'éternel conflit création artistique/action culturelle. Structures associatives gérées par un conseil d'administration, elles sont municipalisées dès qu'une ville, quel que soit le gouvernement, entre en conflit avec le ministère.

Jack Lang n'a jamais caché qu'il souhaite en faire des bâtiment pour les hommes de l'art – Raul Ruiz au Havre – ou des producteurs – René Gonzalez à Bobigny après la tentative avortée de faire venir Youri Lioubimov, qui ne s'est pas entendu avec les instances locales. L'expérience de Grenoble, où trois équipes de création ont essayé de travailler côte-à-côte, s'est révélée décevante dans la mesure où aucun échange artistique ne s'est produit. Le rêve, *c'est évidemment de pouvoir faire* comme à Nanterre : changer de statut.

● CENTRES DRAMATIQUES

Les centres dramatiques sont des entreprises privées subventionnées. Leur directeur est *nommé pour trois ans par le ministère*. Ils doivent donner au minimum trois créations et cent représentations par an, produire le spectacle d'un « jeune metteur en scène », consacrer 50 % de leur budget à la création.

Jack Lang ne s'y intéresse pas beaucoup. Il a entériné des situations de fait – Bernard Sobel, à Gennevilliers depuis vingt ans. Une fois fournie la région parisienne (*Arias à Aubervilliers*, mais on le verrait mieux dans une salle rouge et or à Paris), et à *quelques exceptions près, le ministre* demande à son directeur du théâtre, Robert Abirached, de *choisir parmi* les bons artisans qui ont donné la preuve de leur diplomatie à l'égard des pouvoirs locaux.

Il est vrai que les metteurs en scène ne sont pas irrésistiblement attirés par un centre de province. Même avec une subvention moins élevée, ils préfèrent un statut de troupe permanente – modèle Théâtre du Soleil – ou une salle avec subvention – modèle Peter Brook. Ainsi Jérôme Savary, après une expérience financièrement calamiteuse en Languedoc-Roussillon, s'installe *au* Théâtre du VIIIe, qui n'a plus le statut de centre dramatique.

● LES COMPAGNIES

Jack Lang a hérité d'une multitude de compagnies – souvent réduites à une raison sociale et deux personnes, – dont les dossiers sont étudiés chaque année par une commission consultative. Les compagnies reçoivent des aides qui, aussi maigres soient-elles, témoignent de leur existence *et leur permettent de solliciter* un complément auprès des collectivités locales.

- *La commission nationale a été* fractionnée (une par région) avec pour conséquence la multiplication des dossiers.
- Décision a été prise de « revaloriser » le théâtre amateur, mais, si toutes les compagnies sont d'accord, toutes veulent être reconnues professionnelles.
- L'aide au projet a été encouragée.
- Les compagnies qui n'auront pas été jugées dignes, après trois ans, de passer « hors commission » ne seront plus aidées.
- La catégorie hors commission *englobe les personnalités* les plus diverses, de Robert Hossein à la petite troupe « implantée » *en milieu rural*.
- Le budget de l'aide à la création d'une œuvre contemporaine, jugée sur manuscrit et dossier par une commission consultative, a été amélioré.

● L'ÉQUIPEMENT

Par expérience personnelle – à Nancy, faute de lieux, le Festival a longtemps été un miracle permanent, – Jack Lang connaît l'importance de l'équipement. Il avait d'ailleurs commandé la rénovation de Chaillot, qui n'est pas des plus pratiques. L'ambition du départ était de négocier l'aménagement des salles municipales, des endroits abandonnés, de couvrir la France d'un réseau permettant de présenter, en tournée notamment, des spectacles à mises en scène, à éclairages raffinés.

Le ministère a effectivement entrepris l'*équipement* et la construction de salles – à Montpellier, Marseille, Thionville, Rouen, Aubervilliers... L'*effort* est considérable, mais le Centre dramatique du Nord, Théâtre national de région, ne dispose toujours pas de salle à Lille et présente ses créations à Tourcoing, dans un ancien cinéma rénové.

COLETTE GODARD.

DANSE : PRIORITÉ A LA CRÉATION CONTEMPORAINE

DÈS son arrivée au ministère de *la* culture, Jack Lang a porté une attention particulière à la danse, un des domaines où il y avait le plus à faire en raison de structures caduques. Le budget a plus que triplé et le ballet de l'Opéra de Paris – *dirigé d'une main ferme par* Rudolf Noureev – est devenu l'une des meilleures troupes du monde avec des *étoiles hors pair* comme Sylvie Guillem.

Le mérite de Jack Lang est d'avoir su encourager le mouve*ment spontané des jeunes* chorégraphes, de l'avoir intégré aux éléments qui constituent la culture vivante (cinéma, rock, arts plastiques, bande dessinée, mode). Il sera désormais difficile de faire l'impasse *sur cette nouvelle danse* que l'étranger perçoit, à travers Jean-Claude Gallotta ou Maguy Marin, comme une forme d'expression spécifiquement française.

En mars 1982 a été constituée *une commission d'étude* de la danse dont les conclusions ont servi de point de départ à une série de mesures appliquées en collaboration étroite avec la direction de la musique et de la danse (où a été organisée une division de la danse).

● Création d'un fond de pro*motion pour encourager* les compagnies dynamiques (Gallotta, Bagouet, Maguy Marin, le Ballet du Rhin en ont *bénéficié*).

● Mise en place d'une com*mission consultative* pour l'attribution des subventions (soixante-cinq compagnies retenues sur plus de deux cents dossiers).

● Développement des *implantations* en province (dix-huit compagnies installées en 1985).

● Mise en place d'un Théâtre *contemporain* de la danse pour permettre aux chorégraphes de présenter leur travail à Paris.

● Réorganisation du Centre national de danse contemporaine d'Angers (CNDC), avec l'accueil de compagnies en résidence (Cunningham, Chopinot, Bouvier-Obadia, Larrieu).

● Formation d'une classe de danse contemporaine dans les conservatoires de musique de Paris et de Lyon.

● Déblocage de subventions pour la vidéo-danse.

● Plus large appui financier aux festivals de danse, au concours de Bagnolet.

Un plan de grands travaux a, d'autre part, été lancé. Il porte sur le transfert à Nanterre de l'école de danse de l'Opéra (projet de Portzamparc), la création d'une école nationale de danse à Marseille et l'agencement de grands studios *sous la coupole* de l'Opéra de Paris en prévision de la transformation du palais Garnier en théâtre *national de la danse en* 1988.

Tout n'est pas parfait, bien sûr. Le budget de la danse reste une part faible du budget de la musique ; l'aide aux jeunes compagnies est dérisoire (7 millions : le budget des Ballets Roland Petit !). Le Théâtre contemporain de la danse, faute de salle, reste jusqu'ici *un vœu pieux*, seule l'association existe. Et le projet de loi sur l'enseignement – véritable serpent de mer – n'est pas près d'aboutir.

MARCELLE MICHEL.

LIVRE : MALGRÉ LA CRISE

L'EFFORT entrepris par le *ministère de la culture* en direction du livre et de la lecture a été spectaculaire. Il peut *se traduire d'abord en* quelques chiffres. Les crédits de la direction du livre sont passés *de 163 à 677 millions de francs* entre 1981 et 1986.

Premières bénéficiaires de cette manne, *les bibliothèques* publiques, *qui* étaient, il est vrai, dans un état de délabre*ment et de sous-développement* assez avancé. En 1981, 14 % des Français déclaraient être inscrits dans une bibliothèque, contre 50 % pour les Britanniques ; de nombreux départements ne disposaient pas de bibliothèque centrale de prêt digne de ce nom ; le nombre des bibliothécaires restait très insuffisant et leur formation *souvent hâtive*.

Dans l'ensemble, l'*opération* paraît réussie. Les dix-sept *départements qui ne* disposaient pas de bibliothèque centrale de prêt en ont été *pourvus* ; la population desservie par les BCP a augmenté de près de 10 millions de personnes par rapport à 1981, et le nombre de livres prêtés est passé de 27 à 35 millions de volumes. Cet instrument rénové a été transféré cette année aux collectivités *locales dans le* cadre de la décentralisation, l'Etat continuant de participer à la construction *des. bibliothèques* et s'associant aux conseils généraux pour des plans départementaux *de développement* de la lecture. Dans le même temps, des expériences ont été *lancées pour tenter d'approcher* les lecteurs par la création de bibliothèques dans les hôpitaux, *les quartiers d'habitat social*, les entreprises, les écoles, les prisons. Mais seul le temps dira, *bien sûr, si cette-politique* volontariste d'équipement et de quadrillage du terrain aura suffi à *combattre durablement* une crise de la lecture qui ressemble à un phénomène de *civilisation*.

Il n'est en revanche pas douteux que l'ensemble du système *d'aides à la création et à l'édition* mis en place par la Direction du livre et par le Centre *national des lettres a permis* à bien des écrivains, à bien des traducteurs, à bien des éditeurs *de passer sans trop de dommages* un cap difficile. Le système d'édition français est *privé* ; il *fonctionne* selon les strictes lois du marché, qui ne sont pas obligatoirement en *harmonie avec celles de la création* et de la qualité.

La politique du livre, depuis 1981, *a reposé sur un principe* simple, à l'application complexe sinon impossible : permettre à *toutes les œuvres d'atteindre* la totalité de leur public potentiel ; et pour cela compenser la logique du marché en aidant les plus petits – qui ne sont pas forcément les moins créateurs et les moins ambitieux – à *continuer à s'exprimer* et à produire. Certes, il n'est pas possible de dire que, grâce à cette *politique d'aide*, tous les livres, neufs, culturellement importants, ont été édités. Mais des *centaines d'ouvrages*, de recueils de poésie, de numéros de revues ont été publiés, qui *compteront* demain et qui n'auraient pas pu naître seuls.

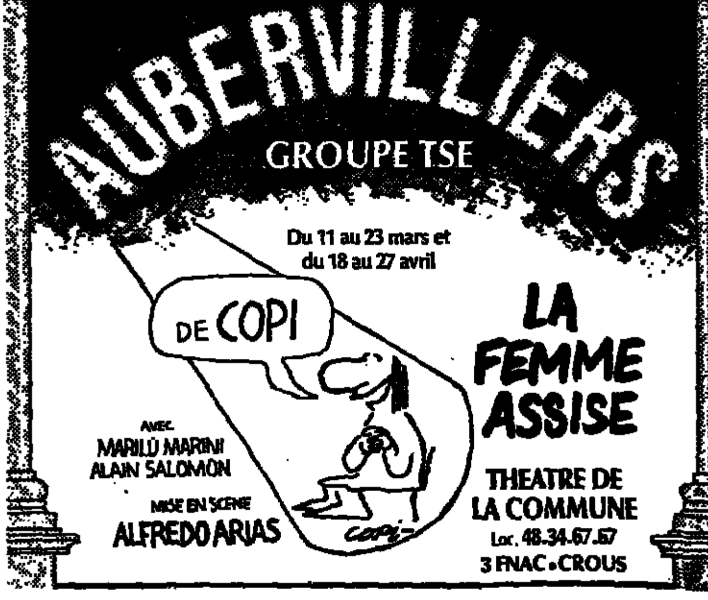
Ils sont nés, mais ils ont tou*jours du mal à vivre*. Le principal échec de Jack Lang par rapport aux ambitions affichées dans le *rapport Pingaud de 1981* demeure la lourdeur et la lenteur du système de distribution *du livre*, bien adapté à l'artillerie lourde des best-sellers, mais catastrophique pour *les chevau-légers* de l'édition de recherche et de création. L'idée d'un réseau rapide et *souple*, calqué sur celui que les NMPP assurent pour la presse, a sombré devant la mauvaise volonté de *quelques gros* distributeurs.

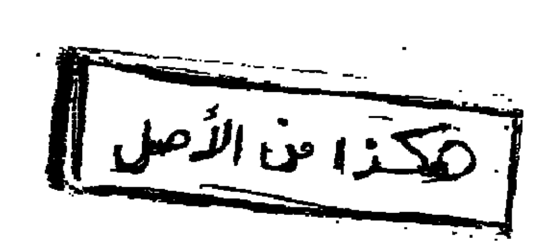
Mais l'affaire de la législature restera évidemment *la loi Lang*, votée à la quasi-unanimité par le Parlement le 10 août 1981 et instaurant le prix unique du livre. Malgré les assauts de la FNAC et de quelques grandes surfaces, malgré quelques avatars juridiques du côté de la Commission européenne de Bruxelles, la loi fonctionne et *n'a pas eu les effets pervers que* prophétisaient ses détracteurs. Après une légère flambée en 1982-1983, la hausse du prix du livre est demeurée inférieure à celle de l'indice général.

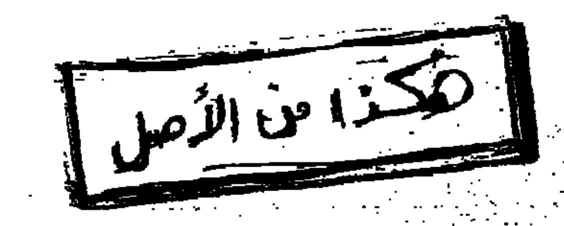
Mais, surtout, le but principal de la loi, qui était de protéger le réseau de librairies assurant la *promotion des ouvrages* de création, paraît avoir été atteint. La FNAC et d'autres grandes *surfaces où le rayon livres* est important ont pu s'implanter en province sans provoquer la fer*meture des meilleures librairies*. Et si la clientèle des anciens « discounters » s'est quelque peu réduite, cette *baisse des* ventes – sauf pour les livres d'art et les dictionnaires – n'a pas eu d'incidence *sur la santé* générale de l'édition. Celle-ci n'est pas, il est vrai, particulièrement florissante, mais *elle* supporte tout de même la crise sans grands dégâts.

Dans une période difficile, *alors que les revenus des meilleurs* lecteurs – les jeunes, les cadres, les enseignants – dimi*nuaient et que la concurrence* de l'audiovisuel devenait plus vive, on a lu davantage. Des *structures ont été mises en* place pour qu'on lise encore davantage.

PIERRE LEPAPE.









Cinq ans de politique culturelle

MODE : ENFIN !


MARTINE FRANCK-MAGNUM

LES activités du ministère de la culture suivent les impulsions du ministre, l'effervescence de son caractère. Il a pris en main bien des domaines neufs — bande dessinée, design, couture, la haute cuisine tout récemment. La réussite de l'entreprise est d'avoir dépassé le folklore et les seules préoccupations économiques. Que retiendra-t-on de l'action de Jack Lang en faveur de la mode ?

● La cour Carrée du Louvre ou les Tuileries ont été offertes pour les défilés.

● L'Institut français de la mode a été créé pour une formation de haut niveau.

● Le musée.

Il était temps que la mode soit vue autrement qu'un produit de luxe, un rêve de futilité, qu'elle soit reconnue pour ce qu'elle est : une création artistique de recherche dont les retombées sont inévitables pour tous, à tout instant. — C. G.

PATRIMOINE : AU PAS DE CHARGE

« *IL y a plus de cent cinquante ans qu'une action administrative, d'abord embryonnaire, puis de plus en plus étoffée, a été mise en œuvre, et soixante-dix ans que les règles les plus importantes de son action ont été gravées par la loi. La présentation des résultats de cinq ans de politique du patrimoine — de 1981 à 1985 — ne peut qu'avoir la modestie de s'inscrire dans cette longue durée.* » Ces lignes, d'une exemplaire prudence, préfacent dans le domaine du patrimoine le bilan du ministère. Elles sont immédiatement suivies, cependant, par quelques autres d'*autosatisfecit*, surmontées de l'inévitable « *formidable essor* », cher au vocabulaire du ministre. Entre la modestie et l'exaltation, il y a place pour une vision plus nuancée, mais aussi plus critique.

Ces cinq années ont commencé sous le signe de la continuité : M. Christian Pattyn, nommé du temps de M. Jean-Philippe Lecat, prédécesseur de M. Lang (1), est resté en place jusqu'en octobre 1983. Lui a succédé M. Jean-Pierre Weiss, qui, jusqu'en février dernier, date de sa démission, a marqué son administration de réformes notables, au moins par la perplexité qu'elles ont suscitée. La démission de M. Weiss, n'acceptant pas la tolérance de son ministre pour les forains installés aux Tuileries, a conduit à la nomination de M. Thierry Leroy, celui-ci abandonnant alors le poste plus politique de directeur de cabinet. C'est aussi au cabinet, d'ailleurs, que s'est directement inventée la politique du patrimoine, puisque Mme Florence Colin-Goguel y a discrètement mais efficacement œuvré, n'hésitant pas à heurter un milieu dont elle connaît bien les faiblesses. A la direction du patrimoine il faut rattacher la sous-direction de l'archéologie et l'organisme « indépendant » qu'est la Caisse nationale des monuments historiques. M. Jean-Pierre Bady, qui dirigeait cette dernière, y a été remplacé par M. Max Querrien, auteur d'un rapport explosif sur le patrimoine, dont toutes les suggestions n'ont pas été suivies.

● **Archéologie.** — Si l'on en croit les chiffres du ministère, la grande gagnante de cette direction est l'archéologie, dont le budget a considérablement augmenté de 1981 à 1986. Ainsi les crédits de fonctionnement sont passés de 2,75 millions de francs à 8,47 millions de francs constants (avec une pointe à 10,81 en 1984), tandis que les budgets des personnels « recherche » (de 121 à 245) et « culture » (de 37 à 88) (distinction si l'on veut entre les hommes de terrain, d'une part, les hommes « de papier » et les gardiens de l'autre) faisaient plus que doubler. Il est vrai que l'archéologie revenait de loin. Comme dans beaucoup d'autres champs de la culture, les mentalités attendaient là un décollage. Celui-ci s'est doublé d'une assez large évolution des pratiques, en germe elle aussi depuis longtemps : en témoigne l'ouverture, en octobre 1985, du Centre national d'archéologie urbaine, installé au château de Tours.

Le seul et pittoresque conflit (visible) qui ait agrémenté le quotidien de l'archéologie aura tourné autour du partage des chantiers du Louvre entre deux équipes ridiculement récupérées par le jeu politique ; une archéologie « de droite » dans la cour Carrée, peu soucieuse de la stratigraphie et ne s'intéressant qu'aux traces majeures d'un passé royal. Une archéologie « de gauche » dans la cour Napoléon, faisant son beurre de la trouvaille de tessons et s'éternisant dans la stratigraphie de sordides ruelles... L'achèvement des fouilles a heureusement permis de sortir de cette absurde antinomie, révélatrice toutefois du retard de l'archéologie dans la perception française...

● **Monuments historiques.** — Pour le patrimoine dans son vieux et vague sens de « monuments historiques », les choses n'auront pas été aussi simples. S'en tenir aux chiffres serait peu révélateur. La présentation comparée des crédits avant et après 1981 ne rend en effet pas compte de l'effet des régulations (annulations) budgétaires survenues notamment en 1982 et 1983. En fait, si l'on retire les fonds consacrés aux grands travaux, les sommes dépensées pour les travaux et l'entretien des monuments historiques « ordinaires » auront été à peu près équivalentes entre 1977 et 1981, et entre 1982 et 1985 (respectivement 3,4 milliards et 3,7 milliards). Cela dit le « correctif » grands travaux n'est pas à mépriser, puisqu'il a permis, par exemple, la restauration de la fameuse cour Carrée.

Pour donner leur sens aux chiffres, il faudrait cependant faire intervenir d'autres paramètres que les dépenses. Trois exemples : en décidant la protection de plus de 2 000 édifices ou ensembles nouveaux, ce qui est *a priori* un bien, le ministère a accru dans une égale proportion ses charges et ses devoirs. D'un autre côté, la direction du patrimoine s'est efforcée d'améliorer la gestion économique et de limiter les surcoûts des travaux par l'introduction d'études préalables. C'est donc ici une diminution des charges qui serait à attendre. Mais beaucoup se sont étonnés que des achats d'œuvres contemporaines puissent parfois être imputées parfois aux monuments historiques qui doivent les accueillir pour le meilleur ou pour le pire.

● **Décentralisation.** — L'argent ne va pas sans la manière de le dépenser. Sans les hommes non plus, sans les lois et sans les structures qui les gouvernent. La direction du patrimoine, au temps de M. Weiss, s'est lancée ainsi dans d'importantes réformes. Décentralisation de la protection — sinon du classement — avec la création des COREPHAE. Une mesure à la fois nécessaire, mais risquée en ce qu'elle peut remettre le patrimoine aux mains de responsables qui n'ont pas toujours intérêt à sa conservation. C'est en somme l'inversion du système de contrôle centralisé, élaboré par Mérimée. Dans la foulée, le corps des inspecteurs s'est également trouvé décentralisé et mis à la disposition des puissances locales... Une excellente réforme en ce qu'elle s'est donné les moyens d'être progressive a été la création de zones de protection variables autour des sites et monuments, zones fonction de la réalité objective du terrain, au lieu de l'ancien périmètre fixe qui se révélait en général soit excessif soit insuffisant.

● **La commission supérieure.** — Dernière réforme, mais pas des plus heureuses, celle de la Commission supérieure des monuments historiques, clef de voûte du patrimoine même si ses avis ne sont que consultatifs. Dégraissée des « honoraires », dont l'âge et l'ancienne compétence contribuaient à mettre cet organisme en dehors des modes et des fougues du temps, soustraite à l'œil des journalistes, allégée de quelques autres corps, elle a enfin vu ses sections réorganisées précisément selon les dernières modes ou fougues de l'époque, le patrimoine industriel, certes important, occupant toutefois une place inespérée...

L'erreur, ici, aura été de s'en tenir à une réforme purement institutionnelle, agrémentée d'apparences de nouveaux concepts. C'est une réflexion plus large qu'il aurait fallu entreprendre, on l'a vu à l'occasion de récentes polémiques — la pyramide du Louvre, Buren au Palais Royal, — car c'est de moins en moins l'opportunité de classements ou de protections qui sera, dans un avenir vraisemblable, soumise à une telle commission que celle d'interventions contemporaines beaucoup plus difficiles à juger. Si, dans ce domaine, le ministre de la culture doit, comme tel a été le cas, passer systématiquement outre aux avis majeurs de la Commission, c'est bien que la réforme actuelle est inutile, hypocrite ou insuffisante.

Le patrimoine, de 1981 à 1986, aura enfin été un des chevaux de bataille les plus volontiers enfourchés par l'opposition, comme si elle s'agaçait de la priorité donnée à la création et souhaitait revenir au déséquilibre d'autant... en faveur du majestueux et silencieux immobilisme des vieilles pierres. Les erreurs commises par la direction du patrimoine sous la tutelle de M. Lang ne doivent pas, quel que soit le futur ministre, donner lieu à de nouvelles mesures précipitées. Le patrimoine doit être considéré comme le champ de la prudence à l'intérieur du ministère. C'est la condition même de sa survie.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

(1) Avec un bref intermède de M. d'Ornano.

ARCHITECTURE : TEMPÊTES SUR UNE MER D'HUILES

L'ARCHITECTURE aura été tout à la fois un domaine sans surprise, sans soubresauts autres que ceux d'une profession qui se proclame agonisante et attend des miracles, et le domaine des plus grands éclats, des plus vives polémiques grâce... aux grands travaux. Il est vrai que la direction de l'architecture, confiée à M. Jean-Pierre Duport, relève du ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, tandis que les grands travaux ont pour dieux tutélaires ceux tout-puissants de l'Elysée discrètement relayés par ceux du ministère de la culture. Ici, c'est M. Christian Dupavillon qui aura tenu, pendant cinq ans, la barre à travers les tempêtes.

Côté direction de l'architecture, on aura pris le temps de la réflexion. Une réforme de l'enseignement mise au point en 1984 avec les moyens du bord et sans parvenir à réinsérer cette discipline dans l'ensemble de l'enseignement français laissait attendre une réforme globale de la profession. On s'en est finalement passé au profit d'amendements se gardant bien de remettre en cause le fameux ordre des architectes, naguère si vivement critiqué. Mais quelle peut être la force d'une si petite direction, dotée de si faibles moyens à l'intérieur d'un si grand ministère ? La seule institution culturelle visible qui en dépende, l'Institut français d'architecture, aura souffert d'une curieuse pénurie financière alors que le ministère de la rue de Valois paraît si bien soigner ses poulains.

On se sera beaucoup amusé en revanche de voir quelques rentes de situation bousculées, quelques huiles installées remplacées par de nouveaux mandarins qui se scandalisaient quelques mois plus tôt de l'existence de telles rentes. Passons sur ce type d'attitude qui serait sans gravité s'il était fondé exclusivement sur la qualité et la compétence des hommes...

Et voici les grands travaux, formidable serpent de mer dont nous ne soulèverons pas la tête ici au risque d'être englouti (1), et parce qu'ils sont davantage le lot de la présidence que celui de la culture. L'opposition actuelle prétend bientôt leur couper la queue. Mais si les gouvernements socialistes ont été quelquefois un peu rapides dans la façon dont ils ont lancé ces entreprises, les gouvernements qui leur succéderont gagneront à ne pas prendre de mesures précipitées probablement impopulaires à terme.

F. E.

(1) On se rapportera à l'excellent ouvrage de François Chaslin, *les Chantiers du président* (collection « Folio »).

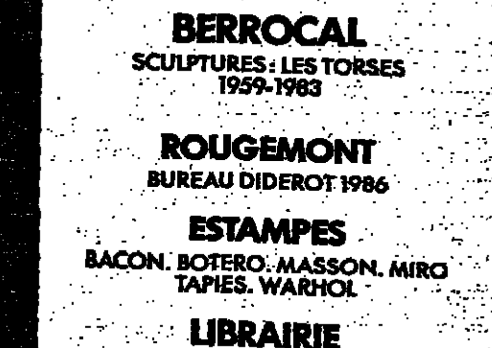
CIRQUE... ET BD

A CHALONS-SUR-MARNE, le 13 janvier dernier, était officiellement inauguré le Centre national supérieur de formation aux arts du cirque, en fait ouvert déjà depuis deux mois à une première promotion de vingt-cinq élèves amoureux fous de la piste. La fondation de cette école s'ajoutait à la naissance, deux ans plus tôt, du cirque national animé par Alexis Gruss, l'un des rares directeurs de cirque à présenter chaque saison un programme différent, constitué de numéros fabriqués et mis en scène sous son chapiteau.

Ainsi fut donné le droit de survie et de création à un secteur artistique longtemps laissé à l'abandon.

La bande dessinée était à la mode depuis une vingtaine d'années ; avec Jack Lang, elle a croulé sous les honneurs et les signes de consécration. Le premier Salon de la BD, à Angoulême, en 1974, rassemblait quelques centaines de fidèles ; en 1985, c'est François Mitterrand lui-même qui est venu inaugurer la manifestation.

Depuis le « plan BD » lancé en 1983 par le ministre de la culture et destiné à soutenir et à dynamiser les auteurs français jusqu'à la création, à Angoulême toujours, d'un musée de la BD conçu par Roland Castro, rien n'a été refusé au « 8e art ».



THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES LARMES AMÈRES DE PETRA VON KANT, Lucernaire (45-44-57-34) (dim.), à 18 heures.

LES JUSTES, Odéon (43-25-70-32), à 20 h 30 ; dim., à 15 heures.

PEAU D'ANE, par le Théâtre du Nombre d'Or, château de Chambord, les 12, 13, 14, à 20 h 30.

QUEL AMOUR, Petit Odéon (43-25-70-32), mer., lun., 18 h 30 (13).

LE CHAUFFOIR (HOT HOUSE), Atelier (46-06-49-24) (dim. soir, lun.), 21 heures ; dim., 15 heures (14).

MAQUILLAGES, Maison des cultures du monde (45-44-41-42), 20 h 30 (18).

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50) (Sam., dim., lun.), mer., 19 h 30 : Ballets (Un jour ou deux/Manfred) ; jeu., 20 h ; mar., 19 h 30 : Médée ; ven., 19 h 30 : la Traviata.

SALLE FAVART (42-96-06-11), sam., lun., 19 h 30 : l'Ecume des jours, opéra d'Edison Denisov, d'après le roman de Boris Vian.

COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), dim., 14 h ; jeu., 20 h 30 : le Menteur ; mer., ven., dim., mar, 20 h 30 : la Tragédie de Macbeth ; sam., lun., 20 h 30 : le Balcon.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer, sam., 15 h : Rock à fil ; lun., 20 h 30 : Récitations/conversation : Fantômes à Kitahama, de K. Abe ; Grand Théâtre : (lun.), 19 h 30, dim. 15 h : le Parc ; Théâtre Gémier : (lun.), 20 h 30 ; dim., 15 h : Madame de Sade.

ODÉON (43-25-70-32) (lun.), 20 h 30, dim., 15 h : les Justes, d'A. Camus.

PETIT ODÉON (43-25-70-32) (Mer., lun.), 18 h 30 : Quel amour, de M. Boudon.

TEP (43-64-80-80) (Dim. soir, lun.), 20 h 30 ; jeu., 19 h, dim. 15 h : Oncle Vania ; Cinéma : sam., 14 h 30, dim., 20 h : Campus, de J.W. Horne et B. Keaton ; Brazil, de T. Gilliam (v.o.).

BEAUBOURG (42-77-12-33). Débats-Rencontres : Rencontres franco-germaniques, jeu., 17 h 30 : Rôle nouveau des exigences éthiques dans la vie politique ; 20 h 30 : Luttes sociales et consensus ; 18 h 30 : l'Algérie : actualité politique et sociale ; 18 h 30, Vienne 1918-1938 (au Café viennois) ; ven., 18 h 30 : A propos de R. Musil (au Café viennois) ; sam., 18 h 30 : la Nuit venue :1915 aphorismes de K. Kraus (au Café viennois) ; dim., 18 h 30 : la Nuit venue : psychanalyse (au Café viennois) ; lun., de 10 h à 18 h : la Critique de livres pour la jeunesse ; 18 h 30 : Wittgenstein et Goethe ; 18 h 30 : Paris-Vienne, Hermann Bahr et la France (au Café viennois) ; Cinéma/Vidéo-Vidéo-Information (Mar.), 13 h : Le roi des singes contre le Palais Céleste, de Wan Lai Ming ; 16 h : Conversation-rencontre avec G. Mendel, de G. Chouchan ; 19 h : La vie a ses débuts, de D. Sawyer ; Les trois cerveaux, de G. Thérien ; Vidéo-Musique (Mar.), 13 h : La country music ou la nostalgie de l'Ouest, de R. Manthoulis ; Manon, de J. Massenet ; 19 h : Aïda, de Verdi ; Cinéma du réel (8e Festival international de films ethnographiques et sociologiques) (Lun., mar.) 14 h à 20 h 30 : se renseigner pour la programmation au 42-78-37-29 ; (Lun., mar.), 15 h : Autrefois, un musée... Le musée de Condé, à Chantilly ; (Lun., mar.), 18 h : Claes Oldenburg ; Le cinéma italien 1905-1945 : Lun., 14 h 30 : l'Odissea, de F. Bertolini et A. Padovan ; Il poverello di Assisi, de E. Guazzoni ; Histoire d'un Pierrot, de B. Negroni ; 17 h 30 : Addio giovinezza, de F.M. Poggioli ; 20 h 30 : Maddalena zero in condotta, de V. De Sica ; Concerts/spectacles : ven., 20 h 30 : Quatuor Via Nova (Berio ; Schoenberg ; Ligeti) ; sam., 20 h 30 : Quatuor Rosamonde (Schoenberg ; Dutilleux ; Concert « Paroles/Musique » : lun., 18 h 30 (Strauss) ; 20 h 30 (Debussy, Schoenberg) ; mar., 20 h 30 : Ateliers musique et micro-informatique (Ch. Droulers).

THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83), jeu. 20 h 30 ; sam. 16 h + 20 h 30 ; dim. 14 h 30 ; mardi, 21 h : Ballet de l'Opéra de Shanghaï (Les chants du Phénix sur le mont Tchi) : Saison Rossini : mer., ven. 20 h 30 : Maometto II (version concert), Livret de Della Valle ; dir. musicale : Claudio Scimone ; mar. 18 h 30 : Il signor Bruschino (livret de G. Foppa ; dir. musicale : J. Kaltenbach) ; lun. 18 h 30 : B. Ringeissen/Ch. Bastide/Orches. d'harmonie des gardiens de la paix/Ch. Pichaureau (Dukas, Schubert, Mozart, etc.).

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77) (Lun.) 20 h 45 + dim. 14 h 30 : le Dragon ; de mer. à sam. 18 h 30 : J. Galway ; mar. 18 h 30 : Youssou N'Dour (Sénégal).

CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (D. soir, L.), 20 h 30, jeu. à 19 h 30, dim. à 16 h : Bajazet.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), (D., L.) 20 h 45 : Terminus Hôpital.

ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

ARCANE (43-38-19-70), I : (D. soir), 20 h 30, dim. 17 h : Jokko fête son anniversaire ; II : jeu, ven, sam, 21 h, dim. 15 h : Zoo story.

ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h, sam. 17 h 30 : le Sexe faible.

ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53), ven, sam. 20 h 30, dim. 16 h : l'Amour en visites.

ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Hot House (à partir du 14).

ATHÉNÉE (47-42-67-27). Salle Ch.-Bérard, (D., L.), 20 h 30 : L'Indien cherche le Bronx.

BASTILLE (43-57-42-14) (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : 40 paysages fixes pour piano ; 23 h, dim. 19 h : Inside Nights.

BATACLAN (47-00-30-12), ven, sam, lun. 21 h, dim. 17 h : Ligue d'improvisation française.

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), les 12, 13, 18 à 20 h, le 15 à 13 h : le Mahabharata.

BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h, sam. 16 h : Pas deux comme elle ; 21 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr...ez vous.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51) (D. soir, L.), 20 h, dim. 15 h 30 : Riffifoin dans les labours ; 22 h, dim., lun. 20 h : La mort, le moi, le nœud.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (43-74-24-08), jeu, ven, sam 18 h 30, dim. 15 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Passions.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : Lettres d'un inculpé ; La Resserre, (D., L.), 20 h 30 : Yes, peut-être ; Galerie (D., L.), 20 h 30 : La Casa de Bernarda Alba.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Richard Wagner ; 22 h, dim. 17 h : Intervioouve.

DAUNOU (42-61-69-14) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02) D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Procès d'intentions.

DIX HEURES (46-06-07-48), mer. jeu, ven, sam. 20 h 30 : la Femme assise ; (D.), 22 h : l'Homme de parenthèse.

DIX-HUIT-THÉÂTRE (42-26-47-47) (D. soir, L., Mar.), 21 h, dim. 16 h : Un amour inconnu.

ENSATT (48-74-44-30), 20 h 30, sam. 14 h 30 : Agamemnon.

EPICERIE (42-72-23-41) (D.), 20 h 30 : La vie est un songe.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 20 h 30 : French Kiss (dern. le 15).

ESSAION (42-78-46-42) (D. soir, L.), 19 h, sam, dim. 15 h : Un amour infini.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (43-49-39-20) (D., L., Mar.), 20 h 30 : Mort à crédit.

FONTAINE (48-74-74-40) (D. et le 15), 20 h 30 : les Vieilles Dames.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : la Gagne.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 20 h 30 : The Fantasticks.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), 20 h 30 : Un dessin d'Eurydice (dern. le 15).

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 21 h, ven. 18 h 30 : l'Issue (dern. le 15).

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Rhapsodie Béton.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Largo Desolato.

LIERRE-THÉÂTRE (45-86-55-83) (D. soir, L., Mar), 20 h 30, dim. 16 h 30 : D'amour et d'eau froide.

LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) : I. 18 h : Les larmes amères de Petra von Kant ; 20 h : le Chien sous la minuterie ; 21 h 45 : le Complexe de Starsky. – II. 19 h, mer., ven., lun. : Stratégie pour deux jambons ; jeu., sam. : Enfantillages ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballybeg. Petite salle : 21 h 30 : Ceux qui vivent sont ceux qui luttent.

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

MARAIS (42-78-03-53) (D.), 20 h 30 : l'Eternel Mari.

MARIE-STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 30 + dim. 15 h 30 : Souvenirs de soleil ; 18 h 30 : le Président (dern. le 15) ; (D. soir, L.), 22 h, dim. 17 h 30 : Casse-Pipe.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon.

MATHURINS (42-65-90-00). Grande Salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Résident.

MICHEL (42-65-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40 ; dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : la Prise de Berg-op-Zoom.

MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : la Femme du boulanger.

MONTPARNASSE (43-20-89-90). Grande Salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Gens d'en face. Petite Salle (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h 30, dim. 16 h : Frédéric et Voltaire.

NOUVEAU THEATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), 20 h 30 : la Panthère repentie.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30 : De doux dingues.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine.

PETIT PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D. soir, L.), 22 h 15, dim. 18 h 15 : Etranger dans la nuit.

POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Ecornifleur.

PORTE DE GENTILLY (45-80-20-20) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Deux trous rouges au côté droit.

POTINIÈRE (42-61-44-16) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Mimie en quête d'hauteur.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D) 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Confort intellectuel.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), I : sam. 22 h, dim. 17 h, lun., mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours ; II : sam. 18 h et 22 h, dim. 17 h, lun, mar. 20 h 30 : Huis clos ; mer, jeu, ven, sam. 20 h 30 : les Chaises.

TEMPLIERS (42-78-91-15) (D., L.), 20 h 30 : Hôtel Azur.

THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ESCALIER D'OR (45-23-15-10) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h : L'assaut ou quarante ans d'absence.

THÉATRE DE FORTUNE, le 13 à 21 h : la Dame de Monsieur ; le 14 à 21 h : Vive la pomme de terre.

THÉATRE GREVIN (42-46-84-47), 21 h : Les carottes sont cuites (dern. le 15).

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven., 20 h 30 : Astro Follies Show.

TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : le Veilleur de nuit (dern. le 16).

TH. DE MÉNILMONTANT, le 14 à 20 h 30, le 15 à 15 h, le 16 à 15 h : la Passion à Ménilmontant.

TH. NOIR (43-46-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30 : Beckett de trois côtés.

TH. PARIS-CENTRE (46-47-50-50) (D., L.), 21 h : Elles nous parlaient d'amour.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68) (D. soir. L.), 21 h, dim. 16 h : Finalement, quoi.

TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, dim. 17 h : Soudain l'été dernier.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : le Tombeur.

THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80). Grande Salle (D. soir, L), 20 h 30, dim. 15 h : le Cid ; 18 h 30 : Jacques le Fataliste. – Petite Salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Pour un oui ou pour un non ; (D., L.), 18 h 30 : Voyage au bout de la nuit.

TH. DU TEMPS (43-55-10-88) (D., L.), 20 h 30 : Electre.

TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 30 : Gringoire ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Sale affaire du sexe et du crime.

TRISTAN BERNARD (45-22-08-40) (D.), 21 h : les Aviateurs.

VARIÉTÉS (42-33-09-92) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h 15 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : les Dégourdis de la 11e.

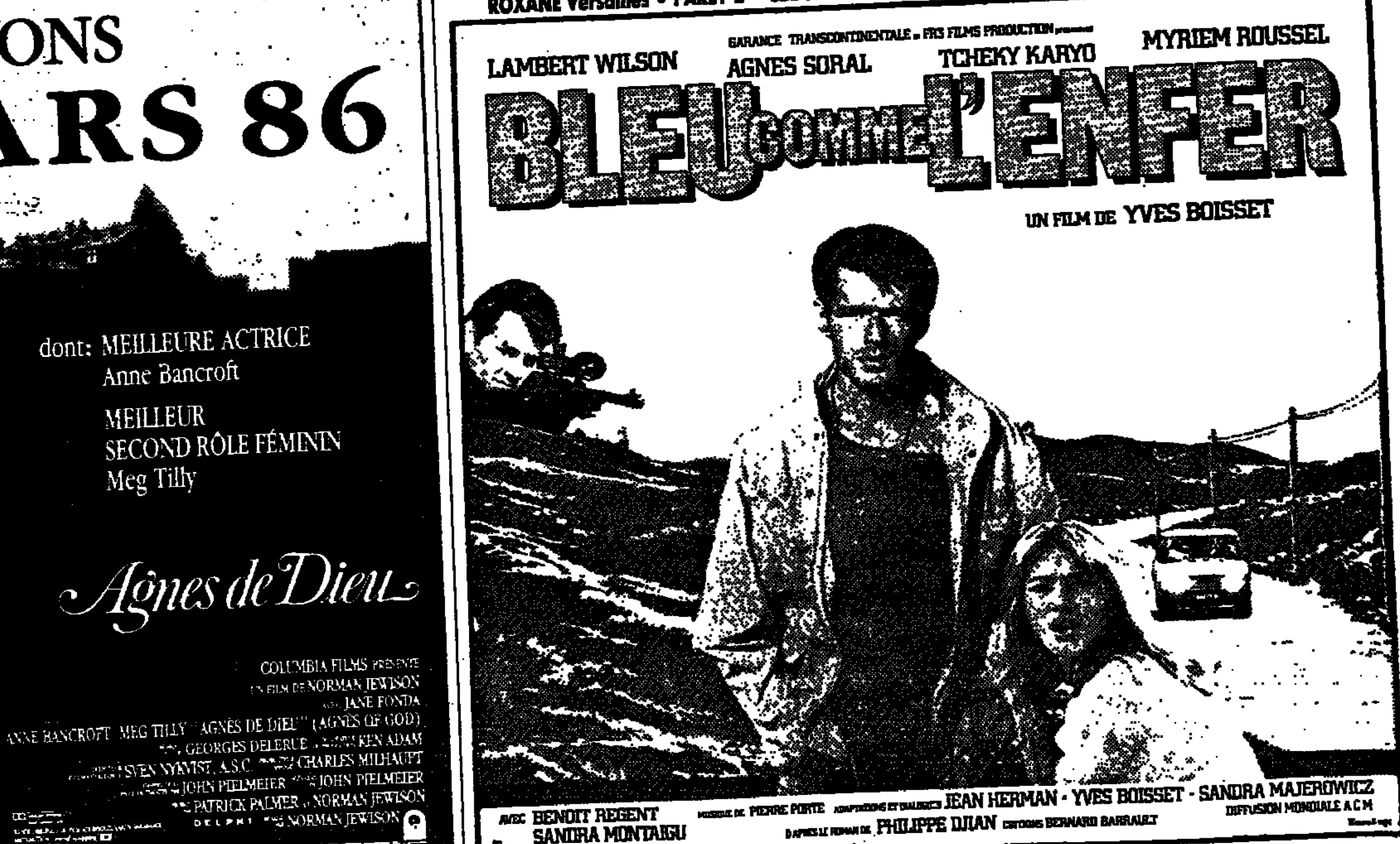
La danse

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), jeu., vend., 20 h 30, sam., 15 h 30 et 20 h 30, dim., 15 h 30 : le Cœur suspendu (dern. le 16).

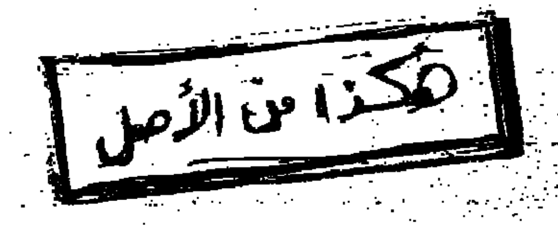
DIX-HUIT THEATRE (42-26-47-47), le 18 à 20 h 30 : C. Buri Herschern, J.-P. Cealis.

PALAIS DES CONGRÈS (42-66-20-75), (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Ballet du XXe siècle (le Concours).

THÉATRE-14 J.-M.-SERREAU (45-45-49-77), les 13 et 14 à 20 h 45, le 15 à 15 h et 20 h 45, le 16 à 17 h : Antipodes.



هكذا من الأصل



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 12 MARS

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. E. Leinsdorf (Mahler).

Th. de la Bastille, 23 h : Inside Night.

La Table Verte, 22 h : Quatuor à cordes Sophisticated Ladies (Schubert, Mozart...).

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Orchestre national de France, dir. V. Neumann, (Liszt, Malher).

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Queffelec (Chopin, Scarlatti, Beethoven).

Unesco, 20 h : M. Zanetti, F. Turina (Murguia, Tintorer, Oliver...).

Conservatoire Rachmaninov, 20 h 30 : F. Chaslin (Prokofiev).

Crypte Ste-Agnès, 20 h 30 : Ensemble Denojours (Hindemith, Eloy, Villa-Lobos...).

Porte de la Suisse, 20 h 30 : R. François, A. Flammer.

Eglise Saint-Gervais, 20 h 30 : Les sept dernières paroles du Christ en croix, de J. Haydn (concert en hommage à A. Tarkovski ; en présence de sa femme et de son fils).

JEUDI 13 MARS

Lucernaire, 20 h : J. Vincek, B. Szczerba (Schubert, Schumann, Brahms...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 12.

La Table verte, 22 h : voir le 12.

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : voir le 12.

Radio-France, Auditorium 106, 19 h : Atelier des Chœurs de Radio-France, dir. G. Reibel (Xenakis, Prey, Reibel).

Salle Gaveau, 20 h 30 : Balbi-Moutard (Schumann, Brahms, Schubert...).

Basilique Ste-Clotilde, 21 h : Les Arts florissants, dir. W. Christie (Charpentier).

Th. de la Bastille, 23 h : voir le 12.

Centre cult. canadien, 20 h 30 : L. Philippe (Brady, Lee, Debussy...).

Salle Cortot, 20 h 30 : Quatuor de saxophones J.-Y. Fourmeau (Mozart, Weber, Pascal...).

Chapelle St-Pierre, 20 h 45 : Ensemble vocal et instrumental Antsa (Bach, Haendel, Telemann...).

Eglise St-Etienne du Mont, 20 h 30 : Chœur et orchestre de l'Ecole normale supérieure, dir. P. Holner (Mozart).

Eglise St-Médard, 21 h : Ensemble Métamorphoses de Paris, dir. M. Bourbon (du Caurroy, J. Mouton).

VENDREDI 14 MARS

Th. de la Bastille, 23 h : voir le 12.

La Table verte, 22 h : voir le 12.

Temple des Billettes, 21 h : La Mantovana (Frescobaldi, Marini, Rossi).

Salle Gaveau, 20 h 30 : T. Wanami, M. Tschuiya (Mozart, Bach, Franck).

Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Chœurs de Radio-France, dir. G. Delogu (Mozart, Cherubini).

Lucernaire, 20 h : voir le 13.

Temple de Pentemont, 20 h 30 : T. Chagnot (Narvaez, Sor, Krieger...).

Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu, 12 h 30 : A. Do Nascimento, Cl. Fondraz (Haëndel, Pergolèse, Vivaldi...).

Eglise St-Louis en l'Ile, 20 h 30 : Ensemble orchestral P. Chetail (Telemann, Mozart).

Bibliothèque polonaise, 20 h 30 : Ph. Cassard (Brahms, Prokofiev, Chopin).

Crypte Ste-Agnès, 20 h 30 : D. Large, A. Stocchetti (Telemann, Vivaldi, Mancini...).

CC Wallonie-Bruxelles, 18 h 30 : P.-Y. Artaud (Kurtag, Sikora, Couroupos).

Eglise St-Germain l'Auxerrois, 21 h : Orchestre de chambre de France, dir. H. Dubrœucq (Haëndel).

SAMEDI 15 MARS

La Table verte, 22 h : voir le 12.

Salle Gaveau, 20 h 30 : Orchestre de Cannes Provence-Côte d'Azur, dir. Ph. Bender (Bernstein, Subramanian, Bruck).

Eglise St-Jean - St-François, 21 h : Ensemble baroque de Limoges, dir. J.-M. Hassler Monteverdi).

Th. de la Bastille, 23 h : voir le 12.

Centre culturel canadien, 20 h 30 : P. Vaillancourt (Poulenc, Aperghis).

Eglise St-Merri, 21 h : P. et M. Stinga.

18-Théâtre, 16 h 30 : P. Meneghini (Haydn, Mozart, Beethoven).

Galerie Peinture fraîche, 20 h 30 : A. Da Silva, L. Sabatier.

Centre Bösendorfer, 18 h 30 : E. Moussier, S. Santamaria, D. Vuilleminz (Brahms, Mozart).

Centre Mandapa, 20 h 30 : C. Marin (Albeniz, Falla, Sor...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : P.-F. et R. Fontanarosa (Brahms, Schubert, Tchaïkovsky).

DIMANCHE 16 MARS

Eglise St-Merri, 16 h : Ensemble Blue Wave.

Th. des Champs-Elysées, 20 h 30 : Concours Rostropovitch.

Th. de la Bastille, 23 h : voir le 12.

Eglise des Billettes, 17 h : J. Aoubakirova (Mozart, Chopin, Prokofiev).

Salle Pleyel, 10 h 30 : Orchestre Colonne (Ravel, Dukas) ; 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. P. Amoyal (Mozart, Brahms, Tchaïkovsky) ; 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. G. Prêtre (Ravel, Fauré, Stravinsky).

Eglise St-Thomas d'Aquin, 17 h : Jungenkantorei Dormagen (Bach, Brahms).

Eglise St-Roch, 17 h : Ensemble polyphonique de Versailles, dir. S. Roger.

Th. du Rond-Point, 11 h : Quatuor Ivaldi (Dvorak).

Conservatoire Rachmaninov, 16 h : Concert de balalaïkas.

Eglise luthérienne St-Pierre, 16 h : Petits Chanteurs du Marais.

Eglise St-Roch, 16 h 30 : Ensemble polyphonique de Versailles, dir. S. Roger.

Chapelle St-Louis de la Salpêtrière, 17 h : Ensemble orchestral, dir. B. N. Andrieux (Mozart, Corelli, Haëndel...).

Eglise réformée du St-Esprit, 16 h 30 : S. Dieterlin (Vivaldi, Gallon, Lacroix...).

Notre-Dame, 17 h 45 : F.-H. Houbart (Dupré).

LUNDI 17 MARS

Th. de la Bastille, 23 h : Inside Night.

Salle Cortot, 20 h 30 : V. Danchenko (Hindemith, Brahms, Prokofiev...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : S. Ross (Scarlatti).

Lucernaire, 20 h 30 : V. Lespagnol (Lespagnol).

Athénée, 20 h 30 : P. Schreier, M. Zanetti.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre Colonne, dir. P. Dervaux (Stravinsky, El-Khoury, Dukas...).

Comédie des Champs-Elysées, 20 h 30 : I. Garcisanz, D. Abramovitz (Haydn, Schubert, Vierne...).

Th. de Paris, 20 h 30 : Orchestre de chambre H. SXXI.

MARDI 18 MARS

Lucernaire, 20 h : voir le 17.

Salle Gaveau, 20 h 30 : V. Spivakov (Beethoven, Chopin, Ravel).

Th. de la Bastille, 23 h : voir le 12.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. S. Vegh (Beethoven, Schubert).

Eglise de la Trinité, 20 h 30 : Orchestre Pro Musica de Paris, dir. T. Popesco (Verdi).

Eglise St-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Orchestre Pro Arte de Paris, (Mozart).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : Cl. Mallois, F. Belloc (Bach, Schubert, Poulenc).

Eglise St-Louis des Invalides, 20 h 30 : M.-Cl. Alain (Bach, Dupré, Alain).

Eglise St-Roch, 20 h 30 : Orchestres de chambre de Versailles, dir. B. Wahl, chorale E. Brasseur (Bach).

Salle A. Marchal, 21 h : Ensemble 4 voix 4 mains (Brahms, Schumann).

Jazz, pop, rock, folk

ARC, Grand Auditorium (47-23-61-27), le 13 à 20 h 30 : R. Kuhn.

BAINS (48-87-01-80), les 17, 18 à 22 h : B. Wilens Quartet, Ph. Petit.

BAISER SALÉ (42-33-37-71), 23 h : F. Lockwood, J.-M. Jafet, F. Constantin (dern. le 16) ; le 17 : Soultrain Blues ; le 18 : M. Maria.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : J. Milliet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), 22 h, mer. : Hollywood Swing Hall ; jeu., ven., sam. : Azuquita y su melao ; mar. : Viva Maria.

DUNOIS (45-84-72-00), le 14 à 20 h 30 : J. Leandre, P. Villaroel Quintet ; les 15, 16 : J. Leandre, N. Rothenberg Trio.

ELDORADO (42-08-23-50), les 14, 15 à 22 h : Nuit rock.

FIAP (45-88-89-15), le 15 à 21 h : Test.

GIBUS (47-00-78-88), 22 h, les 12, 13 : Ex Teens ; les 14, 15 : Roma ; le 15 : Shakers ; le 18 : Nihilo.

MONTANA (45-48-93-08), les 12, 13, 14 à 22 h : Sophisticated Ladies ; les 15, 17, 18 : L. McPherson.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : S. Guerault (dern. le 16) ; à partir du 17 : M. Mardiguian.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30 : les 12, 13 : C. Walton ; les 14, 15 : Shepp ; le 17 : P. Bley ; le 18 : Facettes Vega.

PETIT JOURNAL (43-26-28-59), 21 h 30. Mer. : Watergate Seven + One ; jeu. : O. Franc ; ven. : De Preissac Quintet ; sam. : Orpheon Celesta ; lun. : Kangourou Swing Orchestra ; mar. : M. Sauzy.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h 30. Mer. : Ch. Morin Quintet ; jeu. : F. Rilhac ; ven. : Middle Jazz Quintet ; sam. : D. Huck Quartet ; lun., mar. : Art Farmer Quartet.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), mer., 23 h : S. Hampton, A. Jean-Marie, H. Labarrière, J.-Cl. Jouy.

PHIL'ONE (47-76-44-26), 21 h 30, les 13, 16 : soirées Fresh de Dax ; le 14 : R. Bayonne ; le 15 : Okinawa.

SLOW CLUB (42-33-84-30) (D., L.), 21 h 30, le 12 : J. Sczlagic Quintet ; les 13, 14, 15 : R. Fonseque ; le 18 : S. Guerault, B. Vasseur.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : A. Herve Trio.

LA VILLETTE, Grande Halle (48-84-40-26), le 13 à 20 h : Orchestre national de jazz.

Le music-hall

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Grand Orchestre du Splendid.

BOURVIL (43-73-47-84), ven., sam. 18 h 30 : M. Allin.

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-97), 21 h : Chansons françaises.

CENTRE CULTUREL SUISSE (42-71-44-50), le 18 à 20 h 30 : Y. Theraulaz.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), à 20 h 30, le 13 : Trung Hoang Hain, le 14 : Ensemble de musique arménienne, le 15 : C. Marin, le 18 : Chang Shui Cheng.

DEJAZET TLP (48-87-97-34) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Tallia.

ELDORADO (42-08-23-50), le 12 à 20 h 30 : L. Mirrini.

ELYSÉE-MONTMARTRE (42-52-25-15), le 13 à 15 h : R. Souza.

ESPACE KIRON (43-73-50-25) (D. soir, L.), 20 h 30, mer., sam., dim. 15 h 30 : G. Parking.

GYMNASE (42-46-79-79) (D., L.), 21 h : Th. Le Luron.

OLYMPIA (47-42-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : P. Bachelet (dern. le 16) ; à partir du 17 : P. Perrone.

LE MANOIR (43-71-27-48), mer., mar. 20 h 30 : Au bout du comptoir.

MÉCÈNE, les 12, 13, 14 à 22 h : P. Meige.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) (L., D. soir, L.), 20 h 30, sam. 14 h 15, 17 h 30, 21 h, dim. 14 h 15, 17 h 30 : Holiday on Ice.

Salle M.L. KING, 20 h 30 : Chants traditionnels et danses de Madagascar.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-60-44-41) (D), 22 h 30 et 24 h : Cuarteto del [illegible] ; les 13, 14, 15 à 20 h 30 : [illegible].

ZENITH (42-45-11-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Renaud.





VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... H. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS

RIVE DROITE

L'ÉPI D'OR 42-36-38-12 25, rue J.-J.-Rousseau, 1er F. dim.	Le vrai bistrot parisien qui sert ses plats régionaux jusqu'à 1 h du matin : jambonneau géant à la lyonnaise, charcuterie tourangelle, lapereau à l'angevine. P.M.R. : 120 F.
ARMAND 6, rue de Beaujolais, 1er (Palais-Royal) F. sam. midi et dim.	Dans une ancienne et belle cave voûtée du XVIIe s., la mer livre ses trésors : poissons fins, turbot, bar, homard... Gibiers. Menu 120 F. Accueil j. 1 h du matin. Recomm. par G. et Millau. Tél. 42-60-05-11.
LE RELAIS DE VARSOVIE 48-87-63-94 13, rue François-Miron, 4e F. dim.	AU MARAIS, dans des caves du XIVe siècle. Spéc. polonaises. Déjeuners, dîners aux chandelles avec chanteurs et musiciens. Env. 200 F. Banquets, réceptions, groupes.
CHEZ DIEP 42-56-23-96 et 45-63-52-76 22, rue de Ponthieu, 55, rue P.-Charron, 8e	Nouvelles spécialités thaïlandaises, dans le quartier des Champs-Élysées. Gastronomie chinoise, vietnamienne. Dans un nouveau décor. AIR CONDITIONNÉ.
LE SARLADAIS F. sam. midi, dim. 2, rue de Vienne, 8e 45-22-23-62	Déj., dîner j. 22 h. Cuisine périgourdine. CASSOULET, CONFIT, FOIE GRAS, CÈPES, MORILLES, menu 170 F t.c. avec spécialités. CARTE 170/190 F.
LA ROTONDE 45-22-33-05 12, place Saint-Augustin, 8e T.L.J.	Accueil jusqu'à 23 h 30. Cuisine traditionnelle et spécialité de poissons, fruit de mer, langoustes du vivier, grillades. Ambiance piano-bar. Banquets, réceptions.
TY COZ F. dim., lundi 35, rue Saint-Georges, 9e 48-78-42-95	NOUVEAU TY COZ À LYON (1er), 15, rue Royale. Fermé dimanche et lundi. 78-27-36-29. MÊMES SPÉCIALITÉS DE POISSONS, CRÊPES, GALETTES. J. 23 h.
LA FEUILLERAY 48-24-48-63 45, faubourg Montmartre, 9e	Vous présente ses formules à 65 F ou 140 F : Plat du jour. Carte région. 200 F env. Vend., sam. JAZZ, spect. à part. 22 h avec consomm.
AU PETIT RICHE 47-70-68-68, 47-70-86-50 25, rue Le Peletier, 9e F. dim.	Son étonnant menu à 110 F service compris. Vins de Loire. Décor 1880. Salons de 6 à 50 personnes. Déjeuners, dîners, soupers de 19 h 30 à 0 h 15. Parking Drouot.
PAGODA 48-74-81-48 50, rue de Provence, 9e	Spécialités chinoises. Déjeuners, dîners tous les jours jusqu'à 22 h 30. *« Un des meilleurs canards laqués de Paris »*, Gault et Millau.
LA PETITE ALSACE 46-07-33-89 210, rue Lafayette, 10e F. dim.	Cuisine traditionnelle alsacienne, son « BACKEOFE », sa choucroute « Petite Alsace », ses poissons. Son menu à 49 F le midi et 60 F le soir.
PALAIS DU TROCADÉRO 47-27-05-02 7, avenue d'Eylau, 16e Tous les jours	Gastronomie chinoise raffinée et traditionnelle, dans un décor feutré. Cuisine faite par le patron. Service et livraison à domicile. Plats à emporter. Air conditionné.
ILE DE KASHMIR 47-23-77-78 Quai Debilly, face au 32, av. New-York, 16e	Sur une péniche, face à la Tour Eiffel, 2 restaurants indiens somptueusement décorés. Déj. Buffet chaud 125 F s.c. Din. à la carte t.l.j. Park. privé.
SHOGUN 47-20-05-04 Port Debilly - Bateau *Nomadic*, 16e	Le plus grand restaurant japonais d'Europe, face à la tour Eiffel. Ouvert tous les jours de 19 h à 1 h 30 du matin. Parking privé.
EL PICADOR 43-87-28-87 80, bd des Batignolles, 17e F. lundi, mardi	Déj., dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarzuela, gambas, bacalao, calamares tinta. Environ 145 F. Formule à 79,80 F s.n.c. avec spécialités.

RIVE GAUCHE

AUBERGE DES DEUX SIGNES F. dim. 46, rue Galande, 5e 43-25-46-56/43-25-00-46	MENU 180 F (vin, café, s.c.) au déjeuner ; le pignon ogival (XIVe s.) de l'ancienne chapelle St-Blaise, les celliers en voûtes d'arêtes (XIIIe s.). Salons 20 à 80 pers. Park. Lagrange.
LE MAHARAJAH 43-54-26-07 72, boulevard Saint-Germain 5e T.L.J.	J. 23 h 30. Spéc. INDIENNES et PAKISTANAISES : Biriani, Tandoori. PRIX KALI 84 : meilleur curry de Paris. «GRILL D'OR 86» de la gastr. indienne.
LA FERME DU PÉRIGORD 1, rue des Fossés-Saint-Marcel, 5e	DÉJEUNERS D'AFFAIRES ; DINERS AUX CHANDELLES. Tél. : 43-31-69-20. SALON. Fermé dimanche.
LE DAUPHIN 45-48-21-30 44, rue du Bac, 7e TLJ	M. FEZANS vous accueille jusqu'à 24 h pour vos repas d'affaires, déjeuners, dîners. MENU GASTRONOMIQUE à 120 F. Coquillages, foie gras. Gigot. CARTES C.
CHEZ FRANÇOISE 47-05-49-03 Aérogare des Invalides, 7e F. dim. soir et lundi	MENU PARLEMENTAIRE à 95 F s.n.c. PARKING ASSURÉ DEVANT LE RESTAURANT : FACE AU N° 2, RUE FABER.
THE PINKY 45-51-64-41 4, rue de l'Exposition, 7e F. dim. et lundi	BAR RESTAURANT - PIANO - JAZZ avec L.-C. Caillavet. Carte à partir de 150 F. Midi : menu à 85 F. Soir : service jusqu'à 2 heures du matin.
LE MAUPERTU 45-51-37-96 94, bd Latour-Maubourg, 7e F. sam. et dim.	Restaurant-Boudoir. Nouveau décor. Vue magnifiq. sur jardins et Dôme des Invalides. MENU 150 F s.c. au déj. Dîner aux chandelles. Ses poissons sous toutes ses formes.

SOUPERS APRÈS MINUIT

CHARLOT, « ROI DES COQUILLAGES »
12, place Clichy - 48-74-49-64
Accueil jusqu'à 2 h du matin
GOUTEZ L'AIR DU LARGE TOUTE L'ANNÉE DANS CE RESTAURANT VOUÉ A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DE LA MER. L'UNE DES MEILLEURES BOUILLABAISSES DE PARIS.

LES RESTAURANTS DE LA NUIT OUVERTS MÊME LE JOUR

AU PIED DE COCHON
6, rue Coquillière - 42-36-11-75
« LE FAMEUX RESTAURANT DES HALLES ».
Un monument pantagruélique de la vie nocturne parisienne.
Huîtres et fruits de mer toute l'année.

LE GRAND CAFÉ
4, bd des Capucines - 47-42-75-77
« LE RESTAURANT DE LA MER DE L'OPÉRA »
La fraîcheur des poissons. La finesse des cuissons.
Magnifique banc d'huîtres.
Époustouflant décor-spectacle 1900.

LA MAISON D'ALSACE
39, Champs-Elysées - 43-59-44-24
« L'AMBASSADE GASTRONOMIQUE D'ALSACE »
Vous y dégusterez des fruits de mer de toute première fraîcheur.
La brasserie du Tout-Paris.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

MERCREDI 12 MARS

16 h, Le tour du monde en 80 minutes, de V. Fleming et D. Fairbanks ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Pervola, des traces sur la neige, de O. Seunke ; 21 h, Les archives du film présentent : Le roman de Werther, de M. Ophuls.

JEUDI 13 MARS

16 h, Ballerina, de L. Berger ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Charlotte, de F. Weisz (Vostf).

VENDREDI 14 MARS

16 h, Mam'zelle Nitouche, de M. Allegret ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : Un vol de courlis, de A. de Jong (Vostf) ; 21 h, Hommage à A. Pakula : Pookie (Vostf).

SAMEDI 15 MARS

Hommage à A. Pakula : 15 h, Love and pain and the whole damn thing ; 17 h 15, A cause d'un assassinat ; 21 h, Le souffle de la tempête (Vostf) ; 19 h 15, Panorama du cinéma hollandais : l'illusionniste, de J. Stelling (Vostf).

DIMANCHE 16 MARS

Les grandes restaurations de la Cinémathèque française : 15 h, L'aventurier, de M. Mariaud et L. Osmont ; 17 h, La rue sans nom, de P. Chenal ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : le quatrième homme, de P. Verhoeven (Vostf) ; 21 h, Hommage à A. J. Pakula : Le choix de Sophie (Vostf).

LUNDI 17 MARS

20 h 30, En avant-première et en présence de l'auteur : Finders keepers, de R. Lester (Vostf).

MARDI 18 MARS

16 h, Hommage à A. J. Pakula : Merci d'avoir été ma femme (Vostf) ; 19 h, Panorama du cinéma hollandais : L'anna, de E. Van Zuylen (Vostf) ; 21 h, Hommage à R. Leenhardt : Naissance du cinéma ; Les dernières vacances.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

MERCREDI 12 MARS

15 h, Rétrospective Warner Bros 1950-85 : Le shérif est en prison, de M. Brooks (Vostf) ; 17 h, Rétrospective du cinéma suédois 1929-85 : Nous qui prenons la porte de service, de G. Molander (vo) ; 19 h, Hommage à Bette Davis : Le grand mensonge, de E. Goulding (vo).

JEUDI 13 MARS

15 h, Rétrospective Warner Bros (1950-85) : Le monstre est vivant, de L. Cohen (Vostf) ; 17 h, Opium, de R. Stevenson (Vostf) ; 19 h 15, Hommage à Bette Davis : Au cœur de la tempête, de D. Taradash (Vostf).

VENDREDI 14 MARS

15 h, Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : Marseille contrat, de R. Parish (Vostf) ; 17 h, Suez, de A. Dwan (vo) ; 19 h, Hommage à Bette Davis : La lettre, de W. Wyler (vo).

SAMEDI 15 MARS

Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : 15 h, La balade sauvage, de T. Malick (Vostf) ; 21 h, La tour infernale, de J. Guillermin et I. Allen (Vostf) ; Rencontres cinématographiques d'Epinay sur Seine : 17 h + 19 h : (Tél. au Centre pour la programmation).

DIMANCHE 16 MARS

Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : 15 h, Yakuza, de S. Pollack (Vostf) ; 21 h, Rencontres cinématographiques d'Epinay-sur-Seine ; 17 h 15 + 19 h : (Tél. au Centre pour la programmation).

LUNDI 17 MARS

15 h, Rétrospective Warner Bros (1950-1985) : Alice n'est plus ici, de M. Scorsese (vo) ; 17 h 15, Happiness, de K. Vidor ; 19 h 15, Hommage à Bette Davis : In this our life, de J. Huston (vo).

MARDI 18 MARS

Relâche.

Les exclusivités

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

ALLAN QUATERMAIN ET LES MINES DU ROI SALOMON (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC-Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention-Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé-Clichy, 18e (42-22-46-01).

AMADEUS, (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

AMERICAN WARRIOR (A., v.f.) : Gaité-Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) — V.o. : UGC-Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Espace-Gaité, 14e (43-27-95-40) — V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-18-03).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE BARBIER DE SÉVILLE (All., v.o.) : Reflet-Balzac-Opéra, 8e (45-61-10-60).

LE BATEAU-PHARE (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont-Parnasse, 6e (43-35-30-40).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

LES BISOUNOURS (A., v.f.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

BLACKOUT (A., v.f.) (*) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (43-59-31-97) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

CANEVAS LA VILLE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CHORUS LINE (A., v.o.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40). — V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

CHRONOS (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

COMMANDO (*) (A., v.o.) : City Triomphe (ex-Paramount), 8e (45-62-45-76). — V.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

LES CONDORS NE MEURENT PAS TOUS LES JOURS (Colombien). (v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-89-17).

CONTES CRUELS DE LA JEUNESSE (Jap.), (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81).

CUORE (It.), Reflet Logos, 5e (43-54-42-34), (v.o.) : Trois-Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LA DERNIÈRE LICORNE (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), h. sp.

L'EFFRONTÉE (Fr.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

ELENI (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont-Parnasse, 6e (43-35-30-40 ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 9e (47-42-60-33).

L'ELU (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Reflet-Lafayette, 9e (48-74-97-27) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Parnassien, 14e (43-35-21-21).

ENEMY (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; (v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé-Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC-Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LES FOLLES ANNÉES DU TWIST (franco-algérien) : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet-Logos, 5e (43-54-42-34) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (43-43-01-59) ; UGC-Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Olympic-Marilyn, 14e (45-43-99-41) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES FEUX D'HIMATSURI (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47.

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; PLM-Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42).

LA GITANE (Fr.) : Gaîté-Boulevard, 2e (45-08-96-45) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA TÉLÉ (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (**) (v.o.) : UGC-Danton, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC-Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC-Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LINK (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Publicis Saint-Germain, 5e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; (v.f.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont-Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50) : Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES LONGS MANTEAUX (Fr.) : Gaumont-Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet-Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-50-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27).

MACARONI (It. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC-Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC-Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; UGC-Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont-Parnasse (ex-Paramount), 6e (43-35-30-40).

LA MAIN DANS L'OMBRE (All., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE MÉDECIN DE GAFIRE (Malien-Nigérien, v.o.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

MON BEAU-FRÈRE A TUÉ MA SŒUR (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont-Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21), h. sp.

MYSTÈRE (It., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (47-42-56-31).

NATTY GANN (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont-Convention, 15e (48-28-42-27) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

L'ORCHESTRE NOIR (Belge) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PAULETTE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

RAMBO II (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.f.) : Capri, 2e (45-08-11-69).

LA REVANCHE DE FREDDY (A., v.o.) (*) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

RÉVOLUTION (A., v.o.) : 14-Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

ROCKY IV (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40).

ROMANCE CRUELLE, (Sov., v.o.) : Épée de Bois, 5e (43-35-52-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-40).

ROUGE BAISER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

SANS TOIT NI LOI (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Odéon (ex-Paramount), 6e (43-25-59-83) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

SILVERADO (A.) : V.f. : Opéra Nigth, 2e (42-96-62-56).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-62-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE SOULIER DE SATIN (franco-portugais, v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

SUBWAY (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

LES SUPERFLICS DE MIAMI (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (43-29-11-30).

TOKYO GA (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Capri, 2e (45-08-11-69) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Pathé Clichy, 17e (45-22-46-01).

TURTLE DIARY (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

TUTTI FRUTTI (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

UNE CRÉATURE DE RÊVE (A., v.o.) : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; v.f. : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

L'UNIQUE (Fr.) : George V, 5e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07).

VAMPIRE, VOUS AVEZ DIT VAMPIRE ? (A., v.o.) (*) : Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

Les grandes reprises

ANOTHER COUNTRY (Brit., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

L'ARRANGEMENT (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

LA BELLE ET LA BÊTE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LA BELLE ET LE CLOCHARD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BELLISSIMA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-33-91-68).

BRUBACKER (A., v.o.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

CABARET (A., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14).

CETTE SACRÉE VÉRITÉ (A., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Reflet Lafayette, 9e (48-74-97-27).

LA CHATTE SUR UN TOIT BRULANT (A., v.o.) : Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

CLÉO DE 5 A 7 (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

LA COCCINELLE A MONTE-CARLO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

LE CRI (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CRIME AU MUSÉE DES HORREURS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

DERSOU OUZALA (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

FALLING IN LOVE (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-30-11).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-80-24-81).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (A., v.o.) : Calypso, 17e (43-80-11-30).

HITLER UNE CARRIÈRE (All., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA HUITIÈME FEMME DE BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action Christine, 5e (43-29-11-30).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

JEUX INTERDITS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Saint-Ambroise (h. sp.), 11e (47-00-89-16) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

OMAR GATLATO (Algérien, v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

PARIS,TEXAS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

LE PÈRE DE LA MARIÉE (It., v.o.) : Reflet Balzac, 8e (43-59-36-14).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 6e (43-35-30-40) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

PINK FLOYD, THE WALL (A.), Maxéville, 9e (47-70-72-86).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85).

REPO MAN (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

ROBIN DES BOIS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

RUE BARBARE (Fr.) : Club, 9e (47-70-81-47).

SANG POUR SANG (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Franco-algérien) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

THÉORÈME (It.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

THE ROSE (A., v.o.) ; Rialto, 19e (46-07-87-61).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Calypso, 17e (43-80-30-11).

LES VISITEURS (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

Les festivals

AVANT-PREMIÈRE : Club de l'Etoile, 17e (43-80-42-05), sam. 20 h et 22 h : Sweet Dreams.

BUSTER KEATON (v.o.), Ranelagh, 16e (42-88-64-44), jeu. 19 h, dim. 14 h 30, lun. 22 h : la Croisière du Navigator ; jeu. 22 h, sam. 17 h 30, dim. 18 h, lun. 20 h 30 : le Mécano de la générale ; jeu. 20 h 30, dim. 16 h 15, lun. 19 h : les Lois de l'hospitalité.

50e ANNIVERSAIRE DE LA TWENTIETH CENTURY FOX (v.o.), Action Rive gauche, 5e (43-29-44-40), Spécial Gene Tierney, mer. : l'Aventure de Mme Muir ; jeu. : la Route au tabac ; ven. : le Château du dragon ; sam.-dim. : Péché mortel ; lun. : Laura ; mar. : les Inconnus dans la ville.

FILMS D'ANIMATION (v.o.), Rialto, 19e (46-07-87-61), dim. 14 h : le Roi des singes (v.f.) ; mer. 16 h 30 : le Roi et l'Oiseau ; jeu. 18 h 55, ven. 17 h 50, sam. 24 h, dim. 18 h 30 : Métal hurlant ; sam. 17 h 50 : le Chaînon manquant.

CINQ FILMS POUR LE PRIX D'UN - VIVE LA REPRISE (v.o.), Studio Bertrand, 7e (47-83-64-66), 14 h : Peter Ibbetson ; 15 h 35 : Moulin rouge ; 17 h 40 : l'Héritière ; 19 h 50 : Prix de beauté ; 21 h 25 : Journal d'une fille perdue.

SOIRÉE DU COURT MÉTRAGE, Grand Pavois, 15e (45-54-46-85), mar. 20 h.

FESTIVAL DE FILMS (v.o.), Kinopanorama, 15e (43-06-50-50), mer. 15 h et 20 h : Ben Hur ; jeu. 14 h, 16 h 40, 19 h 20 et 22 h : Greystoke, la Légende de Tarzan, seigneur des singes ; ven. 14 h, 17 h 35 et 21 h 10 : l'Etoffe des héros ; sam. 13 h 30, 16 h 30, 19 h 30 et 22 h 30 ; Amadeus ; dim. 14 h, 17 h 30 et 20 h 50 : la Mélodie du bonheur ; lun. 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10 et 22 h : 2001 l'Odyssée de l'espace ; mar. 13 h 45, 15 h 55, 18 h 05, 20 h 20 et 22 h 35 : Alien (*).

J. HAS (v.o.), 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77), mer., sam., lun. : Le Manuscrit trouvé à Saragosse ; jeu., mar. : la Poupée ; ven., dim. : Clepsydre.

KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer. 18 h 30, dim. 19 h : Dersou Ouzala ; sam., mar. 18 h 30 : Dodes Caden.

RÉTROSPECTIVE MANUEL DE OLIVEIRA (v.o.), Bonaparte, 6e (43-26-12-12), mer., ven., lun. 16 h, sam. 13 h 30, dim. 14 h : le Soulier de satin (version intégrale) ; mer. 13 h 30, jeu. 16 h 15, lun. 13 h 30, mar. 16 h 15 : Acte du printemps ; jeu. 20 h 30 : Francisca ; jeu. 14 h 30, sam. 21 h 45, mar. 18 h 30 : Benhilde ; jeu. 18 h 30, ven. 13 h 45, dim. 22 h, mar. 14 h : Aniki Bobo.

OSHIMA (v.o.), Olympic, 14e (45-43-99-41), mer., jeu. 21 h : l'Empire de la passion ; ven. 21 h, sam. 19 h 15 et 21 h 30 : la Cérémonie ; lun., mar. 21 h 30 : la Pendaison ; dim. 19 h 30, 21 h 45 : Furyo.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.), Studio 28, 18e (46-06-36-07), mer. : la Déchirure ; jeu. : Détective ; ven. : la Galette du roi ; sam. : Haut les flingues ; dim., mar. : Rocky IV.

XVe FESTIVAL INTERNATIONAL DE PARIS DU FILM FANTASTIQUE (v.o.), Grand Rex, 2e (42-36-83-93), mer. 19 h 30 : Natural Killer ; 19 h 40 : Day of the Dead ; 22 h : Impulse ; jeu. 19 h 30 : Nomads ; 21 h 30 : Torticola contre Frankensberg ; 22 h : Spooks (avant-première mondiale) : sam. 19 h 30 : Radioactive Dreams ; 22 h : Annonce du palmarès 86 ; 22 h 20 : Film surprise.

ROHMER, Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 14 h : Pauline à la plage ; mar. 12 h : le Beau Mariage ; jeu. 17 h : les Nuits de la pleine lune + République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun. 12 h : la Marquise d'O ; sam. 12 h : les Nuits de la pleine lune ; sam. 14 h : Perceval le Gallois + Denfert, 14e (43-21-41-01), dim. 10 h du mat. : Pauline à la plage ; mar. 12 h : le Beau Mariage.

CARLOS SAURA (v.o.), République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), dim. 14 h : Vivre vite ; jeu. 14 h : Antonietta ; mar. 14 h : Cria Cuervos.

TARKOVSKI (v.o.), Denfert, 14e (43-21-41-01), lun. 21 h : Stalker ; lun. 16 h : Solaris ; mer. 19 h 40, dim. 22 h : Nostalghia ; mar. 21 h : Andreï Roublev.

F. TRUFFAUT, Denfert, 14e (43-21-41-01), ven. 17 h, sam. 22 h, dim. 18 h : La mariée était en noir ; mer. 17 h 50 : l'Amour en fuite ; lun. 14 h : Vivement dimanche ; jeu. 17 h : la Peau douce ; sam. 14 h, lun. 18 h : L'homme qui aimait les femmes ; ven. 19 h, dim. 12 h, mar. 16 h : Histoire d'Adèle H. ; ven. 19 h 40, dim. 17 h 50 : la Sirène du Mississipi + République-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu. 16 h : la Femme d'à côté ; dim. 12 h : la Chambre verte ; ven. 19 h 40, dim. 18 h : les Deux Anglaises et le Continent ; lun. 19 h 40 : la Sirène du Mississipi.

INTÉGRALE VARDA (Festival de Créteil : hommage à Mai Zetterling et Bulle Ogier), Olympic, 14e (45-43-99-41), Salle 1 : Intégrale Agnès Varda, mer. : Ulysse - la Pointe courte ; jeu. : les courts métrages à l'étranger ; ven. : l'Opéra-Mouffe - Daguerréotypes ; sam. : les Dites Cariatides - Sans toit ni loi ; dim. : les Créatures ; lun. : 7 P. cuis., S.D.B... à saisir : Cléo de 5 à 7 ; mar. : Du côté de 2 côtes - Du côté de la Côte - Lions Love. Salle 3 : Festival de Créteil : hommage à Mai Zetterling et Bulle Ogier, mer. 16 h et 20 h : le Pont du Nord ; mer. 18 h et 22 h, dim. 14 h, 18 h et 22 h : Tourments ; jeu. 16 h et 20 h : Mariage ; jeu. 18 h et 22 h : Love ; ven. 16 h et 20 h : Céline et Julie vont en bateau ; lun. 18 h et 22 h : Tricheurs ; lun. 16 h et 20 h : les Filles ; ven. 18 h et 22 h : Jeux de nuit ; sam. 14 h et 20 h, mar. 18 h et 22 h : les Amoureux ; sam. 16 h, 18 h et 22 h, mar. 16 h et 20 h : la Vallée.

Les séances spéciales

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., lun., 22 h.

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (A., v.o.) : 3 Luxembourg, 5e (46-33-97-77), 12 h.

BELLISSIMA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., sam., mar., 21 h.

CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 19 h 45 + ven. 24 h.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), dim., lun., mar., 17 h 45.

LES CHIENS DE PAILLE (**) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), sam., 22 h. ; dim., 20 h, lun., 15 h 50.

COUP DE CŒUR (A., v. o.) : Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), jeu., sam., 22 h, ven., dim., mar., 16 h.

LES DESARROIS DE L'ELEVE TOERLESS (All., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04), 14 h.

LES JEUX DE LA COMTESSE DOLINGEN DE GRATZ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), sam., 12 h.

INDIA SONG (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), sam., 20 h.

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 15 h 30 ; + Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), lun., 16 h 40.

METROPOLIS (All., muet) : Grand-Pavois, 15e (45-54-46-85), sam., 19 h, lun., 16 h.

LA NUIT PORTE-JARRETELLES (*) (Fr.) Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 18 h 15 ; Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33), mar., 22 h 30.

PANIQUE A NEEDLE-PARK (**) (A., v.o.) : St-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., lun., 19 h, ven., 21 h.

PARIS, TEXAS (A. v.o.) : Cinoches St-Germain, 6e (46-33-10-82), 19 h 10.

PIERROT LE FOU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), jeu., lun., 21 h.

POSSESSION (**) (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., sam., mar., 22 h.

LE PROCÈS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

PROVIDENCE (Fr.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), jeu., 22 h, dim., 16 h.

RACING BULL (*) (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), mer., ven., dim., lun., 22 h.

ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71), 22 h 25, ven., sam., 0 h 25.

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21), mer., jeu., ven., sam., 17 h 45.

STALKER (Sov., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01), lun., 21 h.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (45-08-94-14), 22 h 15, sam., 0 h 15.

TESS (Brit., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56), ven., mar., 22 h, sam., 17 h 30.

UNE NUIT DE RÉFLEXION (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), 12 h.

LES FILMS NOUVEAUX

AGNÈS DE DIEU, film américain de Norman Jewisson (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — (V.f.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse, Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Clichy Pathé, 18e (45-22-46-01).

BLEU COMME L'ENFER, film français d'Yves Boisset : Forum 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

DEUX ENFOIRÉS A SAINT-TROPEZ, film français de Max Pecas : City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

HEARTBREAKERS, film britannique de Boby Roth (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

INSPECTEUR LAVARDIN, film français de Claude Chabrol : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).

RE-ANIMATOR, (*) film américain de Stuart Gordon (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ROSA LA ROSE, FILLE PUBLIQUE, (*) film français de Paul Vecchiali : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LE TRIOMPHE D'UN HOMME NOMMÉ CHEVAL, film américain de John Hough (v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90). — (V.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

RÉGION PARISIENNE

ANTONY, Th. F.-Gémier (46-66-02-74), le 15 à 21 h, Hello Joseph.

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-33-16-16) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h 30 : la Femme assise.

BOBIGNY, MC, (48-31-11-45) Grande salle : (D. soir, L.) 21 h, dim. à 16 h 30 : Marat-Sade. Petite salle : (D. soir, L.) 21 h, dim. 16 h 30 : l'Homme gris.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44) (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : le Café. Auditorium, le 13 à 21 h : (Beethoven).

CRETEIL, MC, (48-99-90-50), le 12 à 20 h 30 : le Monstre Turquin.

EVRY, Agora (60-77-93-50), les 14, 15 à 20 h 30 : Parcelle de ciel.

MONTREUIL/s/BOIS, Théâtre-Ecole, (48-58-65-33), le 14 à 20 h 30 : Tchékhov-Tchékhova.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. dim. à 17 h : la Ville.

NEUILLY/s/SEINE, Théâtre Saint-Pierre (47-45-75-80), les 12, 13, 14 à 14 h 30 : le Médecin malgré lui.

RIS-ORANGIS, salle R.-Desnos (69-06-72-72), le 16 à 17 h : GRCOP.

RUNGIS, CC (45-60-54-33), le 15 à 21 h : la Surprise de l'amour.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-43-00-59), (jeu., dim. soir), à 20 h 30 ; mar. dim. 16 h : Entretien de M. Descartes avec Pascal Le Jeune. grande salle (jeu. dim. soir) 20 h 30, dim. 16 h : Technique pour un coup d'Etat.

SAINT-MAUR, Théâtre (48-89-22-11), mar. à 21 h : le Crime anglais.

SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), ven., sam., mar. à 21 h : la Dupe.

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), le 13 à 21 h : Orchestre de chambre de Versailles ; les 14,15 à 21 h : Thérèse Desqueyroux.

VINCENNES, Th. D.-Sorano (48-77-64-04), mer., jeu., ven., lun. à 21 h, dim. à 18 h : la Guégueffe.

VITRY, Th. J.-Vilar (46-82-84-90), le 15 à 21 h : M. Edelin Quartet.

EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

VIENNE 1880-1938. Naissance d'un siècle. Jusqu'au 5 mai. Grande Galerie.

CAFÉ VIENNOIS. Entrée libre. Jusqu'au 19 mai. Forum.

FRANÇOIS MORELLET. Rétrospective. **BHUPEN KHAKHAR. SUDHIR PATWARDHAN. ARPITA SINGH.** Jusqu'au 11 mai. Galeries contemporaines.

L'ŒUVRE ET SON ACCROCHAGE. Jusqu'au 31 mars. Salle d'art graphique.

TOUT NÉO TOUT BEAU. Design du matériau naissant. Jusqu'au 28 avril. **JOZE PLECNIK, architecte 1872-1957.** Jusqu'au 26 mai. CCI.

IMAGES D'AILLEURS. La photographie à la découverte du monde. Jusqu'au 2 juin. B.P.I.

LE CINÉMA ITALIEN. 1905-1945. Photos, documents, livres. Jusqu'au 31 mars. Forum.

LES GRANDS PROJETS 1979-1989. Présentation audiovisuelle des grands projets architecturaux. Jusqu'au 7 avril. Grand foyer.

LE SANG EST SALE COMME L'OCÉAN. Des enfants expriment leur perception de la naissance. Jusqu'au 14 avril. Bibliothèque des enfants.

Musées

RASA. LES NEUF VISAGES DE L'ART INDIEN. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 25 F; samedi : 18 F. Du 13 mars au 16 juin.

REMBRANDT. Eaux-fortes. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (47-42-03-47). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40 ; jeudi jusqu'à 21 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 20 avril.

DE REMBRANDT A VERMEER. Les peintres hollandais au Mauritshuis de La Haye. Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Entrée gratuite le 28 avril. Jusqu'au 30 juin.

GIAN DOMENICO TIEPOLO. Galanteries vénitiennes. Orangerie des Tuileries, place de la Concorde (42-65-99-48). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 15 F ; samedi : 8 F. Jusqu'au 24 mars.

PASTELS DU XIXe SIÈCLE. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 16 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 9 juin.

A LA COUR DU GRAND MOGHOL. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (47-03-81-26). Tlj (sauf le 30 mars, les 1er et 18 mai), de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 16 juin.

JOSEPH KUTTER, 1894-1941 - SABY, 1925-1975. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 13 avril.

ATELIERS 86. Choix de Rudi Fuchs. ARC, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 20 avril.

AUTOCHTONES. Gasiorowski, Comte, Gaston, Lassarre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, musée des enfants, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Jusqu'au 26 avril.

SCULPTURES FRANÇAISES DU XIVe SIÈCLE – VICTOR-HUGO ET LA PHOTOGRAPHIE. L'atelier de Jersey – **LE GAMIN DE PARIS.** – Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F; dim. : 6 F.

L'OR DES AVARS, dans le bassin des Carpates, VIe-VIIIe siècles. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 30 mars.

STATUES DE CHAIR. Sculptures de James Pradier, 1790-1852. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (42-34-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; samedi : 13 F (gratuite le 15 avril). Jusqu'au 15 mai.

SALON ANNUEL DE L'ANTIQUITÉ. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (45-51-82-42). Tlj. de 11 h à 20 h. Entrée : 30 F. Jusqu'au 23 mars.

DIEGO GIACOMETTI. Plâtres et bronzes. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h 30 à 18 h 30 ; dim. de 11 h à 17 h. Entrée : 18 F. Jusqu'au 13 avril.

MODES ET PUBLICITÉ 1885-1986. Le regard de Marie-Claire. – DIM, ça fait vingt ans que je t'aime. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (42-46-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 31 mars.

DESSINS DE RODIN (deuxième volume de l'inventaire). Musée Rodin, 77, rue de Varenne (47-05-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 17 mars.

L'OR. Cité des sciences et de l'industrie, 30, avenue Corentin-Cariou (42-40-27-28). Sauf lundi, de 14 h à 22 h. Du 14 mars au 14 juillet.

LES CISTERCIENS A PARIS. SERGE BELLONI. Hommage à Paris. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 avril.

JEAN EVEN. Musée de la Marine, Palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h à 18 h. Entrée : 14 F. Jusqu'au 1er avril.

FÊTES ET THÉATRES EN INDE. Musée Kwok On, 41, rue des Francs-Bourgeois (42-72-99-42). Sauf sam. et dim., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 31 juillet.

LANGVIKSSAR. Un archipel suédois près de Stockholm, 1880-1920. Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h.

UN CANAL... DES CANAUX... Conciergerie, 1, quai de l'Horloge (43-54-30-06). Tlj. de 10 h à 17 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 8 juin.

PIERRE BALMAIN. Quarante années de création. Jusqu'au 6 avril. – **LES POUPÉES RACONTENT LA MODE DU XVIIIe SIÈCLE A NOS JOURS.** Jusqu'au 2 avril. Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (47-20-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F.

LES FRANÇAIS ET LA TABLE. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (47-47-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 10 F ; dim., 8 F. Jusqu'au 21 avril.

EXCOFFON. De la peinture à la publicité. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Jusqu'au 29 mars.

HOGGAR. Musée national des arts africains et océaniens, 293, avenue Daumesnil (43-43-14-54). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20. Jusqu'au 18 mai.

Centres culturels

HOMMAGE A PAUL DELVAUX. – Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). T.l.j. de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 31 mars.

FREDERIK R. WEISMAN FOUNDATION OF ART. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Jusq'au 20 avril.

LA FRANCE DE 1886. Centenaire de la Bibliothèque Forney. Hôtel de Sens, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Jusqu'au 3 mai.

PARIS A VOL D'OISEAU, DU XVIe SIÈCLE A ROBERT CAMERON. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (42-85-13-78). Sauf dimanche, de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 30 avril.

MIAMI ART DECO. Photographies de M. Feillon. Institut français d'architecture, 6 bis, rue de Tournon (46-33-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 22 mars.

ROLAND TOPOR. Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11, quai Malaquais (42-60-34-57). Sauf mardi (et les 30 et 31 mars), de 13 h à 19 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 13 avril.

CALIFORNIA II : Kienholz. American Center, 261 boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 25 mars.

YURI KUPER. Œuvres de 1978 à 1985. Hôtel de Ville, salle Saint-Jean. Jusqu'au 23 mars.

ARCHITECTURES FANTASTIQUES – MUSÉE D'ART NAIF MAX-FOURNY – MUSÉE EN HERBE. Halle Saint-Pierre, 1, rue Ronsard (47-47-47-66).

L'INDE DES LÉGENDES ET DES RÉALITÉS. Miniatures indiennes de la Fondation Custodia. Jusqu'au 23 mars. – **L'ÉCOLE DE BARBIZON,** un dialogue franco-néerlandais. Jusqu'au 27 avril. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h.

ESTHÉTIQUE DU CHAOS. Graphisme et ordinateur. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (47-23-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h à 20 h. Jusqu'au 11 avril.

AMATES. Le papier indigène du Mexique. Centre culturel du Mexique, 28, boulevard Raspail (45-49-16-26). Sauf dim., de 10 h à 18 h ; sam., de 14 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 avril.

GERT MARCUS. Sculptures disjonctives en marbre et acrylique – **PETTER ZENNSTROM.** Peinture et œuvre graphique. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (42-71-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 6 avril.

LE SYMBOLISME ET LA FEMME. Mairie, 6, rue Drouot. Tlj. de 11 h 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 27 avril.

MURANO : l'art du verre. Grand foyer de l'Opéra. Tlj. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 22 mars.

HOMMAGE A JULIO CORTAZAR. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (42-78-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

DONATION AMELIE GALUP. Une femme photographe à la fin du siècle dernier. Fondation Dosne-Thiers, 27, place Saint-Georges (48-78-14-33). Sauf lundi matin, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 23 mars.

ARPAD SZENES. Lumière-Portugal. Centre culturel portugais, 51, avenue d'Iéna (47-20-85-94). Sauf sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 21 mars.

BERNARD-PIERRE WOLFF. Rétrospective. Espace photographique de Paris, Forum des Halles (niveau 2), entrée rue du Pont-Neuf (43-59-00-80). Entrée : 7 F. Jusqu'au 23 mars.

LE THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. De la naissance à la rénovation, 1913-1986. 15, avenue Montaigne (47-23-36-86).

Galeries

L'ESPRIT CONSTRUCTIF I. – Claisse, Gasquet, Leppien, Mousseau. Galerie Franka-Berndt, 11, rue de l'Echaudé (43-25-52-73). Jusqu'au 26 mars.

JEAN-MICHEL BASQUIAT - ROBERT COMBAS. Galerie Mathias Fels, 138 boulevard Haussmann (45-62-21-34). Jusqu'au 22 mars.

GEORGE GREEN - JACK LEMBECK. Galerie Lavignes-Bastille, 27, rue de Charonne (47-00-88-18). Jusqu'au 29 mars.

ALQUIN. Des Eclipses – **BROTO.** Peintures. Galerie Adrien Maeght, 46, rue du Bac (45-48-45-15). Jusqu'au 29 mars.

CLAUDE ABEILLE. Sculptures et dessins – **ESKA KAYSER.** Peintures. Galerie Sculptures, 11, rue Visconti (46-34-23-30). Jusqu'au 22 mars.

LE LIVRE DANS TOUS SES ÉTATS. Allemagne 1980-1985. Galerie Caroline-Corre, 14, rue Guénégaud (43-54-57-67). Jusqu'au 26 mars.

MINIATURES ORIENTALES DE L'INDE. Galerie Jean Soustiel, 146, boulevard Haussmann (45-62-27-76). Jusqu'au 9 avril.

LE MASQUE BLANC : M. Mancoba, P. Pedersen. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (45-08-58-63). Jusqu'au 24 mars.

AMBLARD – ELISABETH GUILHEM. 64, rue de Turenne (42-72-68-86). Maison Mansart, 5, rue Payenne (48-87-41-03). ACFRP, 61, rue de Turenne (42-77-15-30). Jusqu'au 23 mars.

A. FUGIER/M. BERCOVY. Peinture et actualité. Art et Espace, 77, rue Saint-Louis-en-l'Isle (43-26-38-84). Jusqu'au 12 avril.

SHAFIC ABBOUD. Galerie Paris, 50, rue de l'Université (45-44-29-48). Jusqu'au 20 mars.

JOAQUIM ANTUNES. L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 28 mars.

ASSADOUR. Temperas et aquarelles. Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (45-48-24-19). Mars.

AUTHOUART ET NEW-YORK. Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard (42-77-37-92). Jusqu'au 22 mars.

BERROCAL. Les Torses, sculptures 1959-1983. Artcurial, 9, av. Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 15 avril.

JEAN-PIERRE BERTRAND. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (42-74-38-00). Jusqu'au 26 avril.

ROS BLASCO. Peintures récentes. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 29 mars.

CHRISTIAN BOLTANSKI. Monuments. Galerie Crousel-Hussenot, 5 bis, rue des Haudriettes (48-87-60-81). Jusqu'au 29 mars.

OLIVIER DE BOUCHONY. Espace Claudine-Bregnet, 10, passage Turquetil (43-79-14-43). Jusqu'au 29 mars.

JEAN-BAPTISTE CHEREAU. L'Aire du Verseau, 119, rue Vieille-du-Temple (48-04-86-40). Du 14 mars au 19 avril.

BRYEN. Rétrospective d'aquarelles. Galerie La Hune, 14, rue de l'Abbaye (43-25-54-06). Jusqu'au 7 avril.

CLAYETTE. Magie d'Arthur Rimbaud. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-92-01). Jusqu'au 5 avril.

DANIEL COULET. Galerie Bellint, 28 *bis*, bd de Sébastopol (42-78-01-91). Jusqu'au 23 mars.

DUCORROY EN GALERIE. Galerie Polaris, 25, rue Michel-le-comte (42-72-21-27). Jusqu'au 29 mars.

KOJI FURUDOI. Les quatre saisons. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (45-48-84-28). Jusqu'au 3 mai.

JEDD GARET. Galerie Daniel-Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 5 avril.

HÉLÈNE GAUTHIER. Le gynécée et sa faune. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (43-26-40-96). Jusqu'au 10 avril.

LAURE ET HERVÉ GRIMAL. Arachnides. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (42-77-19-61). Jusqu'au 20 mars.

DANIEL HUMAIR. Galerie Erval, 16, rue de Seine (43-54-73-49). Jusqu'au 22 mars.

CHRISTIAN JACCARD. Galerie G. Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles (42-78-43-21). Jusqu'au 29 mars.

MICHELE KATZ. Angulaires et verticales. Galerie Jean-Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 5 avril.

METZGER. Galerie Christian Cheneau, 30, rue de Lisbonne (45-63-36-06). Jusqu'au 12 avril.

NEMOURS. Synonymie. Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain (42-22-77-57). Jusqu'au 29 mars.

GUNNAR NORRMAN. Dessins. Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 29 mars.

OUZANI. Peintures et pastels. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 12 avril.

SATISH PANCHAL. Galerie du Haut-Pavé, 3, quai de montebello (43-54-58-79). Jusqu'au 22 mars.

MADELEINE PARADIS. Aquarelles et gravures. Galerie Michèle-Broutta, 31, rue des Bergers (45-77-93-79). Jusqu'au 29 mars.

GIUSEPPE PENONE. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (42-77-63-60). Jusqu'au 19 avril.

JERRY PETHICK. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 5 avril.

JOSIANE POQUET. Atelier Guy-Mondineu, 36, rue Pastourelle (48-87-84-89). Jusqu'au 25 mars.

ANDREAS SENSER. Galerie M. Guiol, 22, rue de Poitou (42-71-60-06). Jusqu'au 30 avril.

SERVAT. Galerie J.-P.-Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (46-33-56-02). Jusqu'au 12 avril.

JAN SIVERTSEN. Galerie Gutharc-Ballin, 47, rue de Lappe (47-00-32-10). Jusqu'au 19 avril.

VOLKER TANNERT. Galerie Daniel-Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 5 avril.

HERVÉ VACHEZ. Galerie Baudoin-Lebon, 34, rue des Archives (42-72-09-10). Jusqu'au 29 mars.

MICHEL VERJUX. Galerie Claire-Burrus, 30-32, rue de Lappe (43-55-36-90). Jusqu'au 31 mars.

JEAN-PIERRE VIELFAURE. Parcours pour une odyssée arctique. Galerie Pierre-Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 26 mars.

En région parisienne

BRÉTIGNY. R. Bellucci, A. Rivière, D. Aulagnier. CCC, rue Henri-Douard (60-84-38-68). Jusqu'au 5 avril.

JOUY-EN-JOSAS. Raymond Hains – Sur les murs – L'art fun. Fondation Cartier, 3, rue de la Manufacture (39-56-46-46). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 4 mai.

GENNEVILLIERS. Peintures sous verre. Galerie Edouard-Manet, 3, place Jean-Grandel (47-94-10-86). Sauf dim., de 14 h à 19 h. Jusqu'au 28 mars.

IVRY-SUR-SEINE. Ivry 4 + 4. Galerie Fernand-Léger, 93-89 *bis*, avenue Georges-Gosnat (46-70-15-71). Sauf dim. (et fêtes), de 14 h à 19 h. Jusqu'au 12 avril.

LA DÉFENSE. La commedia dell'arte et les masques des Sartori. Galerie de l'Esplanade (43-68-32-26). De 11 h à 19 h ; samedi et dimanche, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 19 avril.

MALAKOFF. Dominique Bailly, sculptures. CAC Théâtre, 71, place du 11-Novembre (46-55-43-45). Jusqu'au 23 mars.

MANTES-LA-JOLIE. Un siècle de réclames alimentaires. CIAM, place Pierre-Mendès-France (30-33-23-53). Jusqu'au 25 mars.

POISSY. Jouets anciens de Russie. Musée du jouet, 2, enclos de l'Abbaye (39-65-06-06). Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Jusqu'au 6 avril.

ROSNY-SUR-SEINE. Des lettres dans la photographie. Ancien hospice Saint-Charles, 30, rue Nationale (30-42-91-55). Tlj, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 27 avril.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Premiers paysans de la France méditerranéenne. Musée des antiquités nationales (34-51-53-65). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 10 F. Jusqu'au 18 mai.

VITRY-SUR-SEINE. Démons et merveilles, peintures d'Amérique latine. Galerie municipale, 59, avenue Guy-Môquet (46-82-80-00). Sauf lundi, de 14 h à 19 h; merc. et sam., de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Jusqu'au 6 avril.

RADIO-TÉLÉVISION

A VOIR

Halley super-star

On l'attendait depuis trois quarts de siècle, et elle est enfin là, qui « frôle » la Terre, à 150 millions de kilomètres. Elle est enfin à portée de caméra de Giotto, la sonde européenne envoyée pour la photographier de – très – près, vendredi aux premières heures. Elle sera aussi, cette comète de Halley, la star d'un soir, dans la nuit du 13 au 14 mars, sur les écrans d'A 2 et de FR 3 qui a installé son plateau dans le décor tubulaire de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, à Paris, qui profite de l'événement planétaire pour célébrer son ouverture. Dès 20 heures, ce sera la fête. Celle de la comète, avec la grande peur de 1901, les mythes et les superstitions nés de la venue de l'astre voyageur. Celle de la conquête spatiale et des hommes qui ont œuvré à la construction des sondes. Celle enfin des nouvelles technologies sans lesquelles les rencontres des sondes avec la comète n'auraient pu avoir lieu. Tout au long de la soirée, des liaisons directes établies par FR 3 et A 2 avec les centres de réception des signaux de la sonde entretiendront le suspense. Giotto parviendra-t-elle à émettre ? Survivra-t-elle à l'assaut des poussières de la comète ? Réponse vendredi à 1 heure, en clôture du spectacle.

ELISABETH GORDON.

★ « La nuit de la comète », FR 3, jeudi 13 mars, à 20 h 5.

★ « Spécial comète de Halley », A 2, jeudi 13 mars, 23 h 50.

Mercredi 12 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Feuilleton : Grand-Hôtel.
De J. Kerchbron, scénario et dialogues A.-M. Damamme, avec D. Mesguich, M. Green...
Dernier épisode – ouf ! – d'un feuilleton bien langoureux, malgré les mille péripéties que traverse le petit monde du Grand-Hôtel.

21 h 30 Par la force des choses : la négligence des hommes.
Série de R. Commien.
L'idée maîtresse de cette série apparaît très nettement dans ce deuxième épisode : la prévention, seule façon de protéger les populations et les équipements indispensables à l'activité économique.

22 h 30 Performances.
Magazine de l'actualité culturelle de M. Cardoze.
Le géopoliticien Yves Lacoste est invité en direct du café viennois, le soir même de son inauguration au Centre Georges-Pompidou.

23 h Journal.

23 h 15 Halley France.
Emission de M. Chaize et G. Gozlan (à propos du passage de la comète).

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Le grand échiquier.
De Jacques Chancel. La rentrée de Charles Aznavour.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Au nom de l'amour (et à 22 h 50).
Emission de Pierre Bellemare.
Le patterning, méthode de rééducation découverte vers les années 50 par le docteur américain Doman; le principe part d'une intuition : s'il y a lésion cérébrale on peut par une stimulation active rétablir la fonction interrompue en utilisant les structures nerveuses saines que l'homme a en réserve dans son cerveau ; mais pour cela il faut apprendre ou réapprendre aux enfants handicapés les gestes innés que l'enfant sans problème accomplit de lui-même. Une méthode encore méconnue en France.

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer, de Georges Pernoud.

22 h 20 Journal.

23 h 10 Cinéma : Un bruit qui court.
Film français de J.-P. Sentier et D. Laloux (1982), avec J.-P. Sentier, D. Laloux, Florence, P. Baillot.
Fable sociale au comique farfelu. Délire des images et des acteurs.

0 h 40 Prélude à la nuit.

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, L'âge en fleur ; 17 h 15, A deux sur la trois (Et si... ; Fraggle Rock ; Bizarre, comme c'est bizarre ; Intrigues et pizzas à Haïti ; Il faut le faire ; Croq'soleil) ; 18 h 55, Mighty mouse ; 19 h 5, Informations.

CANAL PLUS

20 h 15, Football (en direct d'Auxerre) : France-Espagne ; 22 h 35, l'Antigang, film de B. Reynolds ; 0 h 35, Péril en la demeure, film de M. Deville ; 2 h 15, Winchester à louer.

LA « 5 »

20 h 30 Feuilleton : Flamingo road.

21 h 30 Série policière : inspecteur Derrick.

22 h 30 Big Bang.
Magazine scientifique.

23 h 30 Rediffusion des programmes de la soirée.

TV6

De 14 h à 2 h, programme musical.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : les hispaniques aux Etats-Unis, New-York ville latine.

21 h 30 Mise en scène imaginaire : « Don Juan ou les mystères du bal », avec Gildas Bourdet.

22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné en l'église Saint-Germain-des-Prés, le 21 février) : *le Jugement dernier*, oratorio pour soli, chœur et orchestre, *Judith*, oratorio pour soli, chœur et orchestre, de Charpentier ; *Jephté*, oratorio pour soli, chœur et orchestre, de Carissimi, par la Grande Ecurie et la chambre du Roy, le Chœur régional Nord-Pas-de-Calais, l'Ensemble vocal Yves Dulac, dir. J.-C. Malgoire, sol. P. Cantor, I. Poulenard, A. Mellon, J. Elwes...

22 h 30 Les soirées de France-Musique : le chant plaintif ; à 23 h 5, Jazz-club en direct du New Morning.

Jeudi 13 mars

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Infovision.
Magazine de la rédaction de TF 1 proposé par A. Denvers, R. Pic, J. Decornoy, M. Albert, B. Laine.
Une livraison variée de reportages à chaud.

21 h 45 Feuilleton : Maître du jeu.
De K. Connor et H. Hart, scénario et dialogues : J. Nation et P. Yarich, avec D. Cannon, H. Halin.
Le dernier épisode confirme le ton de ce feuilleton américain, où la jalousie, le meurtre sont plus présents que l'amour maternel...

23 h Journal.

23 h 15 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : Pain, amour et jalousie.
Film italien de Luigi Comencini (1954), avec G. Lollobrigida, V. de Sica, R. Risso, M. Merlini, V. Riento. (N.)

22 h 10 Le Magazine.
Préparé par J.-L. Saporito, présenté par M. Honorin.
Au sommaire : le GAL (une enquête sur le Groupe antiterroriste de libération) ; la gueule de l'emploi (la morphopsychologie) ; Venise... la planète de Folon.

23 h 30 Journal.

23 h 50 Ces images venues de l'espace.
(Lire notre article.)

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 5 Nuit de la comète (et à 22 h 35).
Nuit spéciale en direct de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette.
(Lire notre article.)

20 h 35 Cinéma : Planète interdite.
Film américain de Fred McLeod Wilcox (1955), avec W. Pidgeon, A. Francis, L. Nielsen, W. Stevens, J. Kelly.
En 2200, le voyage d'une équipe américaine sur une mystérieuse planète où une autre expédition a disparu depuis vingt ans.

22 h 10 Journal.

22 h 35 Nuit de la comète.
(Lire notre article.)

1 h 30 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

20 h 35, Sexe fou, film de D. Risi ; 22 h 30, le Jour du dauphin, film de M. Nichols ; 0 h 15, The devil in miss Jones, film de D. Damiani ; 1 h 25, Série : La rançon de la gloire ; 1 h 25, Document : le royaume des glaces.

LA « 5 »

20 h 30 Jeu : Pentathlon.

22 h 30 Magazine : Mode, etc.

23 h 30 Rediffusion des programmes de la soirée.

TV6

De 14 h à 2 h, programme musical.

FRANCE CULTURE

1 h, Les nuits de France-Culture ; 7 h, Culture matin ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : La répression des enfants difficiles (et à 10 h 50 : les oiseaux) ; 9 h5, Matinée une vie, une œuvre : Sigrid Undset ; 10 h 30, Musique : les Miroirs d'Orphée ; 11 h 10, Répétez, dit le maître : la liaison école-entreprise ; 11 h 30, Feuilleton : L'automne à Pékin ; 12 h, Panorama ; 13 h 40, Peintres et ateliers : M. Benanteur ; 14 h, Un livre, des voix : « Contrée indienne » de Dorothy Johnson ; 14 h 30, Agora : Eros et magie de la Renaissance ; 15 h 30, Musicomania : l'action musicale en région parisienne ; 17 h 10, Le pays d'ici : à Gien ; 18 h, Subjectif ; 19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : les groupes sanguins ; 20 h, Musique, mode d'emploi : Yvonne Lefébure.

20 h 30 Ecrit pour la radio : « Chambre noire », de F. Tristan, avec M. Lonsdale, D. Emilfork, S. Goffre.

21 h 30 L'action musicale en région parisienne.

22 h 30 Nuits magnétiques.

0 h 10 Du jour au lendemain.

FRANCE MUSIQUE

20 h 30 Concert (« Ademma », Radio-France et le Théâtre des Champs-Elysées) : *Orphée*, poème symphonique nº 4 de Liszt ; *Symphonie nº 4 en sol majeur*, de Mahler, par l'Orchestre national de France, dir. V. Neumann, sol. J. Varady, soprano.

23 h Les soirées de France-Musique : à 0 h, Allemagne années 80.

Les programmes des trois chaînes et de France-Musique avant 20 h 30 se trouvent dans notre supplément (*le Monde* du 8 mars).

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 12 MARS

– *M. Georges Marchais*, secrétaire général du PCF, est invité à l'émission « Le grand jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

– *M. François Léotard*, secrétaire général du Parti républicain, député UDF du Var, est « Face à la rédaction », sur Europe 1, à 19 heures.

– *M. Roger-Gérard Schwartzenberg*, secrétaire d'Etat chargé des universités, candidat PS-MRG dans le Val-de-Marne, participe au journal de 22 heures sur RTL.

JEUDI 13 MARS

– *M. Jean Lecanuet*, président de l'UDF, est invité à l'émission « Le grand jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

– *M. Jacques Toubon*, secrétaire général du RPR, est reçu sur RMC à 8 heures, et « Face à la rédaction », sur Europe 1, à 19 heures.

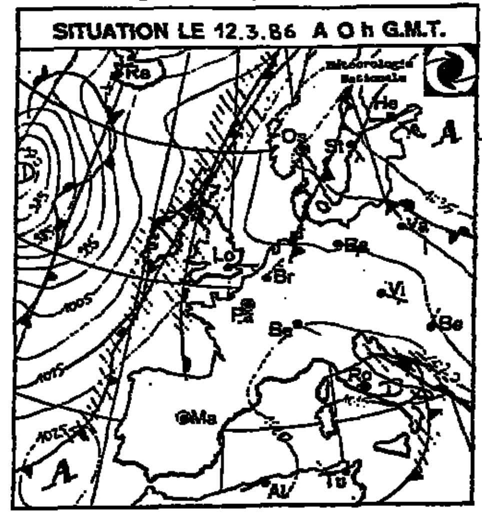
هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12.3.86 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 13.03.86 DÉBUT DE MATINÉE

▼ Averse · /// Pluie · * Neige · ≡ Brouillard · ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 12 mars à 0 heure et le jeudi 13 mars à minuit.

Un thalweg atlantique s'approche de nos côtes ; il est associé à une perturbation qui s'étendra jeudi à la moitié ouest de la France ; une faible instabilité se maintiendra sur le relief de l'est.

Jeudi matin : Une zone de temps couvert et pluvieux s'étendra de la Bretagne aux Pays de la Loire et à l'Aquitaine ; les précipitations auront un caractère discontinu, et progresseront lentement vers l'est au cours de la journée pour atteindre le soir les régions situées du Nord aux Pyrénées et au Languedoc ; les pluies, plutôt faibles au Nord, seront localement fortes sur le relief du Massif Central et des Pyrénées.

A l'arrière de cette zone, établissement d'un temps variable avec des averses plus nombreuses et plus fortes sur l'Aquitaine.

Quelques averses seront encore observées localement sur le relief de l'Est et sur la Corse, mais c'est un temps plutôt agréable qui prédominera sur la moitié est du pays avant l'aggravation précitée.

Les températures, encore négatives le matin sur les régions du Nord-Est, atteindront l'après-midi 8 à 11 degrés sur la moitié nord, 11 à 15 degrés plus au sud. Le vent, de composante sud dominante, sera faible en général.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 11 mars, le second le minimum de la nuit du 11 mars au 12 mars) : Ajaccio, 14 et 8 degrés ; Biarritz, 11 et 7 ; Bordeaux, 12 et 4 ; Bréhat, 10 et 4 ; Brest, 10 et 6 ; Cannes, 16 et 9 ; Cherbourg, 7 et 0 ; Clermont-Ferrand, 11 et 3 ; Dijon, 9 et – 2 ; Dinard, 9 et – 1 ; Embrun, 11 et 3 ; Grenoble-St-M.-H., 13 et 3 ; Grenoble-Saint-Geoirs, 13 et – 1 ; La Rochelle, 10 et 4 ; Lille, 9 et – 1 ; Limoges, 9 et 3 ; Lorient, 10 et 7 ; Lyon, 10 et 0 ; Marseille-Marignane, 15 et 4 ; Nancy, 5 et – 4 ; Nantes, 9 et 3 ; Nice, 16 et 10 ; Paris-Montsouris, 8 et 2 ; Paris-Orly, 8 et 1 ; Pau, 12 et 4 ; Perpignan, 15 et 9 ; Rennes, 9 et 0 ; Rouen, 7 et – 3 ; Saint-Etienne, 10 et 0 ; Strasbourg, 4 et 0 ; Toulouse, 13 et 6 ; Tours, 10 et 0.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 12 et 4 ; Genève, 10 et 2 ; Lisbonne, 16 et 6 ; Londres, 9 et 1 ; Madrid, 15 et – 1 ; Rome, 15 et 8 ; Stockholm, 1 et – 2.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MODE

Couleurs soleil, prix légers

Les tailleurs de jersey de laine annoncent le printemps, portés sous un manteau, un imperméable, avec un chemisier, voire un débardeur.

La palette estivale a des tons de fleurs à côté des classiques rouge et blanc, seuls ou mêlés aux tissus à dessins. Le vert pomme, le jaune jonquille et le bleu dur font partie du tiercé dans les vitrines des magasins, avec des notes noires en tenue de ville. La coupe au laser, l'aide de l'ordinateur pour les finitions, donnent le chic. C'est le cas pour Devernois, à Roanne, dont certains modèles, créés par Claire Barrat et Thomas Maier, visent les quarante ans. En tout, 700 points de vente à travers la France.

Marcelle Griffon reste une affaire de famille, également à Roanne, mais spécialisée dans la robe, avec un marché annuel de 700 000 pièces. Conseillée par l'agence Mafia, ses collections sont démultipliées maintenant en ensembles de veste, jupe et blouse. On les trouve au Bon Marché, à la Samaritaine et aux Trois Quartiers, dans une fourchette de prix de 300 F à 800 F environ.

Rodier renouvelle ses panoplies tout en restant fidèle au classique dans les chemisiers de polyester, dont les prix commencent à 460 F. Le gilet étiré en jersey marine à bandes horizontales blanches (140 F) et coordonné à un pantalon très planches de Deauville (760 F). La toile shantung de polyester est aussi coupée en chemisier surtaillé bleu de mer ensoleillé avec débardeur et jupe à plis ou robe-housse.

Les couleurs vives, les rayures et les pois se superposent chez Weill en ensembles à pantalon et short réchauffés de gros chandails à manches chauve-souris, à partir de 475 F la pièce moyenne.

Chez Franck et Fils, les premiers prix atteignent 1 500 F environ le tailleur de laine, coton, jean ou gabardine. Georges Rech, Christian Aujard, Dajac et Cacharel sont proposés autour de 2 500 F en modèles ajustés à basque à jupe droite sous le genou. Les chemisiers de coton lavables, à partir de 299 F, voisinent avec les modèles griffés de Nina Ricci ou Louis Féraud.

Latreille, 62, rue Saint-André-des-Arts, habille toutes les tailles du 38 au 54. Desarbre, Devernois et Liola font partie des marques pour les ensembles de 1 450 F à 2 198 F. A compléter d'une blouse de Marie-Clémence en polyester bouton d'or travaillée de plis ou de nervures (839 F) ou d'un chemisier en coton suisse à bandes satinées (465 F).

Les coordonnés de Marks et Spencer : vestes à carreaux noirs et blancs (399 F) sur pantalons assortis (275 F) et pull de coton rose ou bleu (89 F). Les petits tailleurs beiges en pure laine à veste pied-de-poule cintrée (699 F) sur jupe unie (299 F) s'éclairent de chemisiers de soie jaune ou rose vif (349 F).

Chez Simonetta, 15, rue Jean-Mermoz, François Letessier a choisi ses tailleurs, du 40 au 46 en laine et chenille à faux damiers, six coloris de ligne droite (2 100 F). Les jupes de laine à blouson bicolore sont à 1 850 F. La jolie blouse de polyester se complète d'une jupe plissée pour les sorties en voyage (2 100 F).

Et en cas de giboulées, Aqua Scutum, 10, rue de la Paix, entasse ses imperméables de coton enduit dans une pochette assortie (2 695 F) en marine et beige.

N. MONTSERVAN.

PARIS EN VISITES

JEUDI 13 MARS

« L'Opéra : théâtre des fastes de la vie mondaine au dix-neuvième siècle », 13 h 30, entrée (P.Y. Jaslet).

« Évocation de M. de Balzac en sa maison », 15 heures, 47, rue Raynouard. Inscriptions : 42-60-71-62, après 18 h 30, 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« L'Observatoire de Paris », 14 h 30, 61, avenue de l'Observatoire (M. Ragueneau).

« Exposition eaux-fortes de Rembrandt », 15 h 30, entrée Petit Palais (M. Pohyer) ; 18 heures, Petit Palais (G. Leblanc) ; ou 14 h 50 entrée (L'Art pour tous).

« Des Tournelles à la place des Vosges », 14 h 30, métro Sébastien-Froissart (Paris pittoresque et insolite).

« Exposition les fêtes de l'Inde », 14 h 30, musée Kwok-on. Tél. : Clio 47-34-25-15.

« Les cisterciens à Paris et les collections du musée Carnavalet », 15 heures, 23, rue de Sévigné (Approche de l'art).

« Les fouilles archéologiques de Notre-Dame », 15 h 30, entrée Crypte (Paris et son histoire).

« Hôtels et églises de l'Ile Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé) ; ou 14 h 30, métro Pont-Marie (Arts et curiosités de Paris).

« Le Marais (sud), la place des Vosges », 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville, sortie Lobau (G. Botteau).

« La maison de Victor Hugo », 15 heures, 6, place des Vosges (M. Mantelet).

« De la place des Vosges aux hôtels Rohan et Soubise », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Carrières et souterrains de l'abbaye médiévale de Passy », 14 h 30, métro Muette (M. Banassat).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4181

1 2 3 4 5 6 7 8 9

I II III IV V VI VII VIII IX X XI

HORIZONTALEMENT

I. Boîte de nuit. Grand nombre. – II. De bouche à oreille. – III. A pu accepter des avances mais ne s'est pas offerte pour autant. – IV. Mauvais service. Permet de se fendre la pipe. – V. Apporte une bonne détente. – VI. Pour la restauration de campagne. – VII. Préposition. N'a pas une bonne cote. – VIII. Lieu de délices ou de supplice. Conjonction. – IX. Article étranger. Moitié de chef indien. – X. Mot de contentement. Sorte donc du droit chemin. – XI. N'embauche pas toujours en y mettant les formes.

VERTICALEMENT

1. On peut toujours lui demander un bon mouvement. Servit à souscrire. – 2. Bordure d'arbres. Un chef. Sort en pleine confusion. – 3. Moyen de communication percutant. Faiblit. – 4. N'est donc pas resté sans voix. Il cajole ou il jase. – 5. Grossit ou fait grossir. Supplément de poulet. – 6. Forment donc une belle « fleur ». – 7. Le gîte ou le couvert. Une certaine mesure. – 8. A beaucoup de difficultés pour digérer. N'est donc pas lâche. – 9. Pierre à feu. Petit canal côtier.

Solution du problème n° 4180

Horizontalement

I. Broche. FR. – II. Rade. Calé. – III. OPEP. Cran. – IV. Cao. Femme. – V. Acné. Hem. – VI. Ne. Protes. – VII. Faim. – VIII. Equipollé. – IX. Ise. Eos (déesse de l'Aurore). – X. Rot. Niort (allusion à Mme de Maintenon). – XI. Ceste. Se.

Verticalement

1. Brocanteur. – 2. Rapace. Oc. – 3. Odéon. Fuite. – 4. Cep. Epais. – 5. Ripent. – 6. Ecce homo. IE. – 7. Armet. Léo. – 8. Flamme. Lors. – 9. Rêne. Sieste.

GUY BROUTY.

CONFÉRENCES

Cercle de l'Union interalliée, 33, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 18 heures : « Il était une fois un paquebot : *le Normandie* » (M. Cangardel). Tél. : 42-65-96-00.

Palais de Chaillot, Musée des monuments français, 19 h 15 : « L'individu et le monument » (professeur Y. Pelicier).

Salle Chaillot-Galliéra, 28, avenue George-V, 14 heures : « Abou Simbel, place avancée vers les peuples du Sud » ; 18 heures : « Byzance entre l'Orient et l'Occident ».

Centre Georges-Pompidou, bibliothèque publique d'information, 18 h 30, conversation-rencontre : « L'Algérie : actualité politique, économique et sociale ».

62, rue Madame, 14 h 30 : « L'Hindouisme » ; 19 heures : « Gerash et Bostra et l'Orient romain ».

26, rue Bergère, 19 h 30 : « Résultats enquête M. Petit au sujet obturations dentaires en amalgames ».

LE CARNET DU Monde

Naissances

– Isabelle FERRAND
Gilles BURNAT
et Florian

ont la joie de faire part de la naissance de

Damien.

Paris, le 1er mars 1986.

– Christian et Hélène
ZIMMERMANN

ont la joie d'annoncer la naissance de

Majda,

petite sœur de Guzlane, au foyer de leurs enfants Farida et Mohamed Douba.

Le 26 janvier 1986.
Settat (Maroc).

Décès

– Nice. Constantine. Toulon.

Abdelhamid et Marie-Thérèse BEN CHEIKH EL-FEGOUN,
Melik et Morgane,
M. et Mme Ben Cheikh El-Fegoun,
Hacene, Allaoua, Zelhoura, Malika, Chama, Wacila, Salima Khoudir,
M. et Mme Miquel Louis,
Bernadette et Jean-Pierre,

ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, à dix-sept ans, de leur fille, sœur, petite-fille et nièce,

Meryem,

le 8 mars 1986.

– Charlotte Borga,
son épouse,
Christine Borga,
Claude Jacquier,
Mélanie Borga-Jacquier,
Jean-Pierre et Jeanne Simonot
et leurs enfants,
Ses frères et sœur,
Et leur famille, parents et amis,

ont la douleur de faire part du décès de

Edouard BORGA,

survenu à Saint-Gervais, le 10 mars 1986.

Une cérémonie d'adieu sera célébrée jeudi 13 mars, à 10 heures, en l'église de Saint-Gervais.

879, avenue du Mont-Paccard,
74170 Saint-Gervais-les-Bains.

– M. et Mme Pierre Jambon
et leurs enfants

ont la tristesse de faire part du décès de

M. André BOURNAC,

survenu à Villeneuve-sur-Lot, le 4 mars 1986, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

Selon la volonté du défunt, les obsèques civiles ont eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière Sainte-Catherine de Villeneuve-sur-Lot.

32, avenue de Bordeaux,
47300 Villeneuve-sur-Lot.

– Mme Chantal Brocard,
M. et Mme Maurice Brocard,
Anne et Brigitte,
M. et Mme Maurice Letellier,
Et toute la famille,

font part du décès de

Philippe BROCARD,

le 8 mars 1986.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Léonard de Croissy-sur-Seine, le vendredi 14 mars, à 10 heures.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

Plus que des fleurs, Philippe aurait souhaité que vous adressiez vos dons à Amnesty International, 18, rue Théodore-Deck, 75015 Paris. CCP 30-160-16 U Paris.

54, avenue de Verdun,
78290 Croissy-sur-Seine.

– L'Union confédérale des ingénieurs et cadres (UCC-CFDT)
a la douleur de faire part de la mort de son ancien secrétaire national,

Philippe BROCARD,

tombé le 7 mars 1986 sous les coups d'un commando d'extrême droite.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Saint-Léonard de Croissy-sur-Seine, le vendredi 14 mars, à 10 heures.

UCC-CFDT, 26, rue Montholon,
75439 Paris Cedex 09.

– La Fédération des Yvelines et la section de Chatou-Croissy du Parti socialiste

ont la grande douleur de faire part de la disparition de

Philippe BROCARD,

assassiné le 7 mars 1986, victime de la haine et de l'intolérance.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 14 mars, à 10 heures, en l'église Saint-Léonard de Croissy-sur-Seine.

Fédération des Yvelines du PS,
24, rue de la Gare,
78370 Plaisir.

– Le conseil d'administration,
La direction,
Le personnel de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres),

ont la peine profonde de faire part du décès révoltant de leur collaborateur et ami,

Philippe BROCARD.

Ses obsèques auront lieu le vendredi 14 mars 1986, à 10 heures, en l'église Saint-Léonard de Croissy-sur-Seine.

APEC, 51, boulevard Brune,
75689 Paris Cedex 14.

– Me André Brun de Pontet,
son époux,
Mme Joëlle Brun de Pontet,
M. Jean Collomb,
sa fille et son gendre,
M. et Mme Ariel Brun de Pontet,
son fils et sa belle-fille,
Marc-Patrick, Anne-Joëlle, Stéphanie, Philippe-Olivier, Jean-Gaël, Thomas et Julia,
ses petits-enfants,
M. et Mme Roger Maria,
sa sœur et son beau-frère,
M. et Mme Gregor Friedland,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Sylvia Gomez-Vaez
et son fils,
M. Gilles Gomez-Vaez
et son fils,
ses cousins,
Parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès dans sa soixante-quatorzième année, des suites d'une longue et douloureuse maladie, de

Mme André BRUN de PONTET,
née Janine Meyer,

à Antibes, le 6 mars 1986.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

La Bastide Saint-Louis,
BP 8306602 Antibes.
30, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.
3805 Jocelyn Streeet,
NW Washington DC 20015 USA.

– Mme Jacques Isnard,
son épouse,
Elisabeth, Odile, Nicole et Florence,
ses filles,
Ses gendres, ses petits-enfants,
Ses sœurs, beaux-frères, belle-sœur,
Toute sa famille, ses amis,

ont la douleur de faire part du décès subit de

M. Jacques ISNARD,
proviseur du lycée polyvalent d'Etat de Corbeil-Essonnes,

survenu le 9 mars 1986, dans sa soixante-cinquième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 13 mars, au cimetière de Cluny (Saône-et-Loire), à 15 h 30.

La levée du corps se fera au funérarium du nouvel hôpital de Corbeil-Essonnes, le matin même, à 9 heures.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les élèves de la cité scolaire de Corbeil,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. ISNARD,
proviseur,

survenu brutalement dans sa soixante-cinquième année.

La levée du corps aura lieu le jeudi 13 mars, à 9 heures, au funérarium du nouvel hôpital, boulevard Henri-Dunant, à Corbeil.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur LÊ VAN HUNG,
dit docteur Levan,
docteur en médecine,
chirurgien,
radiologue,
gynécologue,
docteur ès sciences naturelles,
directeur de recherches au CNRS,
Research Fellow
de l'université du Texas
à San-Antonio (USA),

survenu le 9 mars 1986, à l'âge de soixante-cinq ans.

La crémation aura lieu le lundi 7 avril, à 9 h 40, au cimetière du Père-Lachaise.

De la part de
M. et Mme Lê Dung Trang,
son fils et sa belle fille,
M. Lê Hung Minh,
son petit-fils,
M. et Mme Vu Dô Quynh,
sa fille et son gendre,
Et ses amis.

– Mme André Paranque,
sa mère,
Bernard Paranque,
Térèse Paranque et sa fille, Maël,
Pierre Paranque,
ses enfants,
et leur mère, Mme Claude Chabert-Paranque.

Ses frères et belles-sœurs :
M. et Mme Paul Paranque
et leurs enfants,
M. et Mme Jean Paranque
et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Paranque
et leurs enfants,
M. et Mme Régis Paranque
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Michel PARANQUE,

à l'âge de cinquante-six ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 14 mars 1986, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-des-Anges, rue Félix-Brun, à Lyon-7e, suivies de l'inhumation, à 15 heures, à Dragonnet (Ardèche).

36, rue Félix-Brun,
69007 Lyon.

– M. Roger Riffier,
son époux,
Et toute la famille,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Roger RIFFIER,
née Marthe, Anne Anger,
dite Anne Anger du Breuil,
femme de lettres,
présidente du cercle littéraire de l'avenue Foch,

survenu le 1er mars 1986, dans sa soixante-dix-neuvième année, à Paris-16e.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 11 mars 1986, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, suivie de l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise, dans le caveau de famille.

7, rue Casimir-Pinel,
92200 Neuilly-sur-Seine.
37, avenue Foch,
75016 Paris.

Remerciements

– Aix-en-Provence.

Mme Raphaël Chiappetta,
M. Pierre Chiappetta,

dans l'impossibilité de répondre à leurs nombreuses marques de sympathie, remercient sincèrement toutes les personnes qui par leur présence ou leurs messages se sont associées à leur peine lors du décès de

M. Raphaël CHIAPPETTA.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le mardi 18 mars 1986, en la chapelle Saint-Honoré-d'Eylau, 66 *bis*, avenue Raymond-Poincaré, à Paris-16e, à l'intention de

M. Daniel LAVAL,

décédé le 21 février 1986.

Messes anniversaires

– Il y a dix ans,

Georges Louis REBATTET,
« Cheval »,
compagnon de la Libération

était rappelé à Dieu.

Une messe sera célébrée le samedi 22 mars 1986, à 18 heures, à Saint-Louis des Invalides, en son souvenir.

Soutenances de thèses

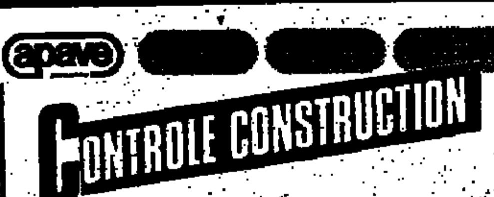
DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-VIII, samedi 15 mars, à 14 heures, salle G 201, M. Jacques Sys : « Le temps et l'histoire dans l'œuvre de C.S. Lewis. »

– Université Paris-II, mercredi 19 mars, salle des Conseils, à 14 h 30, M. Gérard Lamoureux : « La possession personnelle antérieure. »

ANNONCES CLASSEES

OFFRES D'EMPLOIS



L'APPAVE est un important organisme de vérifications techniques de sécurité.
L'ensemble des compétences acquises et le potentiel technique qu'elle représente lui confèrent une notoriété liée directement aux hommes qui la composent.

Pour notre service CTC - à Paris - en développement, nous recherchons

3 INGENIEURS HF

ETP, AM, INSA,...

Leur mission consiste à :
- vérifier des plans et des calculs de structures,
- participer à la prospection commerciale (administrations, mairies,...),
- assurer les visites de chantiers.

Une expérience de 4 à 5 ans est indispensable et le diplôme CHEBAP très apprécié.

Merci d'adresser votre c.v. détaillé, photo et prétentions sous référence 86.22 à APPAVE - Service Recrutement - 17, rue Salneuve - 75854 Paris Cedex 17.

apave

Important groupe sidérurgique — Etoile recherche

CHARGÉE D'ÉTUDES DE MARCHÉS

Formation économique, relations extérieures, connaissance italien si possible. Débutante acceptée. Envoyer C.V. + prétentions à SIDERFRANCE, 54, avenue Marceau, 75008 Paris.

Lycée privé sous contrat banlieue ouest cherche

PROF. MATH.

Tél. ap. 20 h. 39-62-28-10

emplois regionaux

MISSION LOCALE DE ROUBAIX recherche

DIRECTEUR (trice)

Exp. dans le dispositif 16-25 ans exigée
Adresser C.V. :
23, rue de l'Espérance
59100 ROUBAIX

représentation offres

Petite société dynamique Perpignan, cherche

V.R.P. EXCLUSIF

pour création nouvelle activité, exp. signalétique souhaitée, départements : 66, 11, 34, 30.
Si battant et motivé, 240 000 F assurés. Lettre manuscrite + CV + photo.
ROBERT, BP 811, Perpignan 66.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), B.P. 291.09, PARIS CEDEX 09.

capitaux propositions commerciales

SOCIÉTÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE rech. PARTENAIRES pour cession partielle ou à 85 % maximum. Banlieue ouest de Paris C.A. garanti pour 86/87 : 700 000 F.
Ecr. réf. 1151 Bleu conseil, 218, rue de Fontenay, 94300 Vincennes, qui transmettra.

NOUVEAUTÉ POUR PRODUITS DOMESTIQUES. COMMERCE D'ALIMENTATION. Import., excl. bien introduit dans les prod. san., quinc., marchés imm., supermarchés, chaînes d'alim., st. service. International Novelties, D-4000 Dusseldorf 30; Hoferhofstr. 2. Télex : 8588320, telefax : 377246.

Animez nos cercles de qualité !

Nous sommes un des premiers groupes de restauration sous contrat : 2 000 personnes, 400 établissements.
Notre projet d'entreprise nous amène à rechercher notre

SPECIALISTE-QUALITE H/F

Sous l'autorité du président, sa mission auprès de l'ensemble des établissements et des services fonctionnels consistera à faciliter la mise en place et le suivi des «cercles de qualité».
De formation supérieure (ingénieur, science éco ou équivalent).
Vous avez environ 5 ans d'expérience acquise de préférence dans un cabinet de consultants.
Vous êtes rodé à l'animation et l'organisation de groupes de travail (cercles de qualité, groupes de progrès).
Lieu de travail : banlieue Sud de Paris.

Merci d'adresser CV, photo et prét. à M. MORIN B.P. 30 - 91421 MORANGIS Cedex.

secretaires secretaires

LE DIRECTEUR GENERAL D'UN IMPORTANT GROUPE ELECTRONIQUE RECHERCHE POUR ASSURER SON SECRETARIAT

ASSISTANTE DE HAUT NIVEAU

DEMANDES D'EMPLOIS

Jne Hme, 23 ans, dégagé O.M., bilingue all., nombx séjours étranger, exp. vente, recherche situation agent commercial, avec initiatives et responsabil. Libre de suite. Ecrire sous le n° 7079 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CADRE EXPÉRIMENTÉ. 42 ans, formation universitaire américaine, direction commerciale et marketing. Anglais, espagnol, cherche situation P.M.E.-P.M.I. Tél. : 30-90-97-19.

J.H. dynamique, form. de communication ayant nbreuses exp. en rel. pub., tech. de presse, ch. stage pré-professionnel en Journalisme d'entreprise. Contact au 46-07-68-43.

H. 35 ans, 7 ans d'exp. fonction globale, rech. poste chef du personnel dans PME/PMI ou adj. au D.R.H. dans impte sté. Connais. serv. gén. Tél. 34-85-75-54

J.F. dynamique, sens de l'organ., études sup. lettres class. et droit, exp. enseign. et vie assoc.; ch. emploi à responsabilité, domaine artistique, tps plein ou partiel. Tél. : (1) 43-40-42-48 matin, 9 h-10 h 30.

H. 31 ans, licence audiovisuel, 4 a. exp. vidéo, angl.-esp. courants, ch. emploi stable. Tél. : 42-62-15-90.

---

28 ans, bac. B, énergie, idées, expér., comédienne, peintre, écrivain, ch. emploi tps partiel. Coordination administrative, secteur culturel. Mme Troude : (1) 46-27-84-11.



5, RUE DE MONTTESSUY. 75332 PARIS CEDEX 07
TÉL. : 45-55-91-82

TARIF MARS 1986

1 colonne

	la ligne HT
Offres d'emplois	131,00
Demandes d'emplois	37,00
Immobilier	82,00
Agenda	82,00

Annonces encadrées

	le m/m colonne HT
Offres d'emplois	71,00
Demandes d'emplois	21,00
Immobilier	54,00
Agenda	54,00

Autres rubriques, nous consulter.
TVA 18,60 %.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

CHATELET
2 poss 115 m² tt cft,
grand charme 42-72-40-19.

LOUVRE

Imm. rénové gd stand.
Duplex 90 et 125 m² à rén.
GARBI 45-67-22-88

11e arrdt

MÉTRO PARMENTIER
Part. vend ds immeuble ravalé, studio tt conft (20 m²), 3e étage, ss ascens. Prix : 190.000 F. A débattre. Tél. : 46-63-16-30.

15e arrdt

SUPER MONTPARNASSE

4 P. 100 m² piscine, park.
1 250 000 F – 47-34-36-17

Me CHARLES-MICHELS

Immeuble récent, tt cft, park., living, 2 chambres, entrée, cuisine, bains, calme, soleil.
94, RUE DE JAVEL
Jeudi-vendredi 14 h à 17 h.

16e arrdt

MUETTE 6 PIÈCES
Belle récept. à rén. + 2 serv.
Poss. Box.
3 200 000 F. – 47-27-84-24

7e ET. S/LE BOIS

Bd Lannes, vue except., 90 m², living, 2 chbres. Vends maint. appt loué libér. le 15-2-87. Très urgent. 45-63-17-77

17e arrdt

MAIRIE 17e
3/4 p., p. de t. ravalé, asc., 4e ét., 1 150 000 F.
Tél. 42-29-26-89 après 19 h.

94 Val-de-Marne

NOGENT-SUR-MARNE

A 100 mètres du R.E.R. et bois, très bel imm. 130 m² séjour + 3 ch., box 2 voitures.
TRÈS BELLE AFFAIRE

DEMICHELI

48-73-50-22, 48-73-47-71.

Part. vend appt super standing, imm. p. de t., living, 2 ch., dressing, balcon, cuis., équipée, box. A saisir, 980 000 F. Tél. : 48-89-04-77.

Province

EXCEPTIONNEL 380 m² CANNES, face plage du Midi. Vue imprenable. Très bel appt divisible. Box, chbre service. Prix intér. 42-28-34-39.

appartements achats

DORESSAY

rech. pour diplomates et clientèle étrangère APPTS 4 à 8 PIÈCES et HOTEL PARTIC. ACHAT ou location. – 45-24-93-33

ORPI

Première force de vente à Paris recherche tous appartements.
RÉALISATION RAPIDE
ORPI 45-89-79-73

Recherche 1 à 3 P. Paris préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. Paie comptant chez notaire. 48-73-20-67

locations non meublées offres

Paris

JULES CÉSAR, dans imm. ancien, 4e ét., asc., 4 p., cft. 8.500 F + ch. Chff. indiv. gaz. Tél. mat. Ségéco, 45-22-69-92.

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS.
Recherche en location ou à l'achat APPTS DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps dipl. et cadres de stés multinationales.

45-62-78-99

Pour cadres et personnel mutés BANQUE FRANÇAISE rech. appts à louer toutes catégories, villes, Paris et banlieue. 45-03-30-33

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. : 45-26-18-95.

EMBASSY SERVICE

8, avenue de Messine, 75008 PARIS, recherche en location ou à l'achat APPT DE GDE CLASSE pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE, corps diplomatique et cadres de Sté multinationales.

Tél. : 45-62-78-99.

hôtels particuliers

HAUT-DE-GAMME UZÈS
Hôtel particulier XVIe, pur joyau Renaissance restauré ss. contrôle monument hist. Equipement moderne complet, garage, terrasses, jardin. Px just. 66-22-63-77

bureaux

Locations

Votre adresse commerciale ou

SIÈGE SOCIAL

bureaux, secrétariat, télex

CONSTITUTION STÉS

Prix compétitifs. Délais rapides.

ASPAC 42-93-60-50 +

SIÈGE SOCIAL

Secrétariat + bureaux neufs, démarche R.C. et R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.

43-55-17-50

TRÈS INTÉRESSANT

GARE DE LYON
150 m² NEUF PARKING
190 000 F
M.B. – 45-02-13-43

TRÈS RARE

Métro + RER + parking

680 m²
580 000 F HT.

M.B. – 45-02-13-43.

fonds de commerce

Ventes

Midi. Vends restaurant ville touristique. Gros C.A. 70 couverts + terrasse 25 cts + jardin, cadre rustique. Dépendance. Ecrire Mme Panderies, BP 15, 34 120 Pézenas.

CAUSE RETRAITE, MAGASIN DE SPORTS Val-de-Marne, près gare et mairie. C.A. annuel 450 000 F à développer. Loyer 4 600 F/trimestre. Fin bail juin 91. Ts commerces sauf alimentaires. Px intér. Tél., sauf dim. et lundi : 48-84-75-86.

immeubles

IMMEUBLE INDÉPENDANT MÉNILMONTANT
R + 6 loyers 120 000
M.B. 45-02-13-43

pavillons

PARC DE SCEAUX, maison 6 p., résidentiel, beau jard. 1.600.000 F. 46-61-32-11.

COLOMBES, vds 6 p., 120 m², gd gar., jard. agrément. Aménagement raffiné. 1.150.000 F. 47-82-94-70.

villas

De particulier à particulier : URGENT, cause départ outre-mer, particulier vend maison récente à Lalonde-les-Maures (Var), 350 mètres de la mer, accès direct. Maison 3 pièces + 1 chambre duplex, cuisine entièrement équipée y compris congélateur, salle de bains, WC, grenier isolé et lambrissé. Surface habitable de 84 m². 2 terrasses dont une couverte, jardin privatif 100 m². Prix 580 000 F. Tél. heures repas : 16 (94) 66-52-60.

propriétés

DORDOGNE
(près de Sarlat)
Particulier vend propriété restaurée sur parc 1 ha (paysagé), 7 pièces, salle de bains, cuisine, chauffage central. Tél. + dépendances à aménager (possibilité 2 appartements, terrasse. – Prix à débattre. Tél. : 48-07-09-57 (jusqu'à 19 h.).

---

2 H 30 PARIS-SUD

Ancienne propriété agricole sur 30 000 m² magnifique corps de ferme, 400 m² au sol avec bonne toiture, habitation 3 grandes pièces + grenier carrelé aménageable, eau, électricité.
Très indépendante, région vallonnée, bois étangs. Idéal élevage, brocante ou résidence.
Prix 280 000 F.
Tél. : 16-86-27-04-56.

manoirs

ALLIER — MANOIR
Tt cft 10 pces, parc clos 4 ha, belles dépendances. Prix : 980 000 F. Doc/photos. M. Pezet, expert, 03500 SAULCET. T. 70-45-35-70

viagers

F. CRUZ - 42-66-19-00

8, RUE LA BOÉTIE-8e
Conseil 48 ans d'expérience.
Px rentes indexées garanties.
Etude gratuite discrète.

ETUDE LODEL

Viagers, 35, bd Voltaire
75011 Paris 43-55-61-58

Studio libre dans 5 ans, 9e arrond. 18 000 F comptant + 1 045 F/mois cple 83/85 ans, bel imm. p. Cruz : 42-66-19-00

RUEIL/SURESNES
Imm. réc. gd. appt 4/5 p., belle cave, box, occ. couple 74/76. 90 000 F + 4 700 F. Viagers F. Cruz, 8, r. La Boétie. Tél. 42-66-19-00

L'IMMOBILIER dans Le Monde du Lundi au Vendredi

45-55-91-82

l'agenda du Monde

Particuliers (demandes)

Particulier achète meubles anciens même en mauvais état. Tél. le soir ou répondeur : 45-77-81-00.

Accessoires

ACCESSOIRES DE COMPÉTITION

UNE ADRESSE POUR VOS MEILLEURS PRIX

EXEMPLES NON LIMITÉS

Pédales look	370 F
Compt. Huret multronic	185 F
Roues à pneus, moyeux Mavic, la paire	880 F
Roue-libre dural Spidel, 6 V 13/18 ou 14/19	495 F
Chbre à air de 20 Sup'air latex R. Boulin	50 F
Pédalier complet Spidel 107 en 42/52 ou 42/53	675 F
Ensemble dérailleurs complets Campagnolo S.R.	775 F
Ensemble dérailleurs compl. Mavic 1000 S.C.C.	855 F
Freins Modolo équipe	610 F
Cuissard Castelli pro	195 F
Blouson cycliste imperm., taille 2,3,4,5	185 F

EN VENTE CHEZ COMPTOIR
3, rue Kléber
92250 La Garenne-Colombes
Expédition province
Joindre chèque + frais 50 F
Téléphone : 47-84-60-18.

Artisans

Entreprise générale de bâtiment, travaux, peinture, papiers peints... et tous travaux de maçonnerie, etc. Tél. : 48-46-34-85 et 48-91-02-08.

Bijoux

ACHAT OR

Comptant net bijoux anciens et modernes, brillants, vieil or, argenterie.
PERRONO JOAILLIERS
Opéra, 4, Chaussée-d'Antin.
Etoile, 37, av. Victor-Hugo.
Ventes, Occasions, Echanges.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. 43-54-00-83.
PARCE QUE L'ON AIME
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Cours

Offrez à vos amis, à vos enfants le premier cours de piano en vidéo-cassette avec livret d'accompagnement ! Une méthode facile et amusante pour apprendre rapidement à jouer sans contraintes et sans exercices fastidieux.
Tous renseignements :
La Petite Académie de musique, tél. 45-24-63-93

Jeune femme, professeur, diplômée de la SCHOLA CANTORUM, donnerait cours de piano (adultes et enfants).
Tél. : 43-41-26-08.

Collections

Vend collection complète « Année politique » de 44 à 80 8.000 F. Tél. 46-37-65-47, après 19 heures.

Enseignement

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE

Notre hôtel de 100 chambres en bord de mer, célèbre dans le monde entier, et notre School of English tout aussi célèbre sont dans les mêmes bâtiments. A partir de 20 £ par jour, pension complète + leçons

RÉDUCTIONS

pour séjours de 90 jours ou plus en hôtel y compris cours spéciaux pour Cambridge Examination. Ouvert toute l'année - pas de limite d'âge. Cours spéc. à Pâques ou à Noël. Ecrire à :

REGENCY SCHOOL OF ENGLISH

Ramsgate-on-Sea, Kent (Angleterre). Tél. : (44) 843-59-12-12. Télex 96454 Regram ou Mme BOUILLON. 4, rue de la Persévérance, 95 EAUBONNE.
Tél. : 39-59-26-33 (le soir).
LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE REGENCY LANGUES – 116, Champs-Elysées, 75008 PARIS. Tél. : (1) 45-63-17-27. Télex 641605 ISO BUR.

BENEDICTINE SUMMER SCHOOL

Dates de cours : du 12 juillet au 2 août et du 9 au 30 août. Pour garçons et filles de 14 à 18 ans. Plus de 20 heures de cours en classes à tous les niveaux, plus discussions dans la soirée. Beaucoup d'activités en plein air. Excursions dans la région des Highlands, et à la ville d'Edimbourg. Prise en charge des étudiants à l'aéroport ou à la gare d'Inverness. Ecrire au Director, Benedictine Summer School, The Abbey, Fort Augustus, Inverness-Shire PH32 4DB (Grande-Bretagne), précisant votre préférence de dates. Tél. : (0) 320 6233.

Mode



PARIS - LONDRES - BERLIN
NEW-YORK - TOKYO - LOS ANGELES

SPORTSWEAR FEMME ET ENFANT

42, rue de la Folie-Méricourt, 75011 PARIS.
Tél. : 43-38-20-30.
76, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 75003 PARIS.
Tél. : 42-77-28-20.

Dessin

DESSIN ORIGINAL
PAGE 13 DE LA BD « LE RAIL »
de SCHUITEM et RENARD.
7.000 F. PAYS BAS.
Tél. 19-31-40-62-10-06
à partir de 16 heures.

Maroquinerie

SOLDE S/PRIX DE GROS

SACS, BAGAGES, CADEAUX
VISCONTI, 8, r. M.-Lecomte-3e
45-72-16-88, fermé le samedi.

Moquettes

A saisir

MOQUETTE 100 % PURE LAINE WOOLMARK

Prix modéré : 99 F/m².
Tél. : 46-58-81-82.

Stages

Stage initiat. dessin animé en vidéo sur matériel pro. 1-3 et 4-6 avril. Grenoble, A'GRAPH. Tél. : 76-56-04-06.

STAGE ANGLAIS-MATHS
du 27 mars au 5 avril en Ardèche. Travail intensif, progrès sûrs. Terminales, classes préparatoires, fac. Options anglais ou maths. Semaine complète 3.000 F.
ENGLISH 'ROUND THE CLOCK.
Rens. : 45-88-01-87.

Vacances - Tourisme - Loisirs

Part. loue sur plage prox. Bastia mini villa stand., F 3, 6 pers., mai-sept., prox. ten., voile, éq. Tél. : 95-33-58-49 ap. 19 h.

SKI DE FOND Haut-Jura

à 3 h de Paris en T.G.V.

Reste encore quelques places pour les vacances de Pâques au Crêt l'Agneau où Yves et Liliane vous accueillent dans ancienne ferme du XVIIe confort. rénovée, chbres avec s. de bns, cuis. et pain maison au feu de bois, table d'hôtes (limitée à 10 pers.). Ambiance chaleureuse, belles randonnées sur les sommets franco-suisses. Tarif : 2.050 F/sem./pers., pension complète, vin, accompagnement, et matériel de ski.
Tél. : 16 (81) 38-12-61.

A 400 m d'Yvoire (Haute-Savoie), spacieuse et belle villa rénovée ds propriété 1,5 ha au bord du lac Léman, 8 pces dont 4 chbres à coucher, tt conft. A louer juin, juillet (jusqu'au 27), septembre.
Ecrire sous le n° 6886 LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

ÇARROZ-D'ARACHES
(Haute-Savoie)
Reliée Flaine-Samoëns (250 km de pistes). Studio 4 pers., tt cft, à louer à la semaine.
Téléphone : 43-04-42-41.

Stage ski 8 à 16 ans en Savoie, c.v. agréé Jeunesse et Sports. –12 a., 1.895 F, +12 a., 2.095 F, comprenant :

- transport S.N.C.F.,
- pension complète,
- encadr. et cours ski par moniteurs diplômés,
- remontées mécaniques illimitées,
- assurance ski.

Inscriptions : 9 à 12 h, tél. : 16 (1) 42-38-05-00, à partir de 18 h 30 : 16 (1) 60-10-47-35, 8 h à 13 h : 79-07-04-73.

PRÈS CROISETTE, studio neuf, festival 200 F par jour, Pâques 2.200 F, juin/sept. 4.000 F. Tél. : 46-60-41-36 ap. 19 h 30.

15-16 MARS
EXPOSITION INTERNATIONALE
De 10 h à 20 h
VENTE - ÉCHANGE
MINERAUX
FOSSILES
PIERRES PRÉCIEUSES - BIJOUX
HOTEL PARIS-HILTON
(au pied de la Tour Eiffel)
18, av. de Suffren
PARIS-15e

هكذا من الأصل

économie

REPÈRES

Dollar : repli à 6,96 F

En reprise lundi 10 mars, et surtout mardi 11 mars, à 7 F et 2,2750 DM, le dollar a reperdu du terrain mercredi 12 mars à 6,96 F et 2,26 DM. Après la diminution des taux d'escompte en Europe et aux Etats-Unis, les opérateurs estiment que la baisse du « billet vert » n'est peut-être pas terminée. La livre sterling s'est raffermie à 10,25 F dans l'attente d'une réunion de l'OPEP. A Paris, le mark est resté stable à 3,0760 F environ.

Coûts salariaux : la France se situe dans la moyenne

Selon une étude publiée par l'INSEE, la France est *« le pays de la CEE où la part des charges sociales dans le coût salarial est la plus forte »*, mais également celui où *« l'heure de travail coûte moins cher à l'industriel français qu'à l'industriel belge ou allemand ». « A charges sociales élevées ne correspond pas nécessairement un coût salarial élevé »*, indique l'INSEE. La part des charges sociales payées par l'employeur s'élève à 29,3 % du coût salarial en France, contre 27,3 % en RFA, 25,1 % en Italie, 18,7 % en Grande-Bretagne et 5,8 % au Danemark. Calculé en ECU, le coût moyen de l'heure de travail était, en 1983, de 11,39 F en France, de 13,25 F en RFA, de 9,40 F en Italie, de 8,29 F en Grande-Bretagne, et de 10,80 F au Danemark. Par unité produite, le coût salarial donne lieu à une appréciation relative, l'INSEE rappelle que le CEPII (Centre d'études prospectives d'informations internationales) estimait les coûts ouest-allemands et français très proches (99,5, contre 102,3) comparés aux américains (100) et aux japonais (57,1).

SOCIAL

TROIS LIVRES SUR LE CHOMAGE

La roue libre

Journaliste économique, avant d'être candidat de l'opposition aux élections législatives, Philippe Vasseur a mis son talent au service de ses idées, en libéral. Si, comme tout un chacun, il refuse d'admettre la fatalité du chômage, sujet de son livre, le rédacteur en chef économique du *Figaro* propose l'inéluctable pour en sortir. Partout, il faut éliminer les rigidités, ces *« cliquets »* qui, sur la roue dentée des avantages acquis, interdisent de revenir en arrière.

Manifestement, sa préférence va à la roue libre, dont tous les cyclistes peuvent dire qu'elle conduit au pire comme au meilleur, selon que l'on monte ou que l'on descend. Inventif, également, Philippe Vasseur récuse bien des indices et propose le sien. Intitulé *« indice de gravité du chômage »*, il s'appuie sur la durée moyenne de présence dans le chômage, qui va s'allongeant, sans tenir compte de deux objections majeures. Quand le chômage des jeunes diminue, comme aujourd'hui, l'ancienneté de chômage progresse logiquement. Tandis que le marché du travail s'oriente vers la croissance de la précarité, par une rotation rapide entre l'emploi et l'ANPE, une partie des chômeurs restent durablement sans travail et la durée moyenne augmente du fait d'une part importante, et en hausse, d'inscrits depuis deux et trois ans ou plus. Il faudrait intégrer ce double mouvement contraire dans une appréciation de la réalité.

Journaliste et fin observateur du système d'indemnisation du chômage, Vincent Drouin s'est associé à un professeur d'université, Xavier Greffe, pour passer au crible l'histoire de l'assurance-chômage. Au cours des récentes négociations sur l'UNEDIC, le livre se trouvait sur la table de toutes les délégations, patronales ou syndicales. Chacun y faisait référence tant avec les exemples étrangers et l'analyse du dispositif en vigueur les deux auteurs avaient fait preuve de clairvoyance et de sérieux.

Décortiqué, pesé dans ses moindres conséquences, le système d'assurance-chômage s'oriente vers une protection à deux vitesses, l'une à la charge des employeurs et des salariés, l'autre à celle de l'Etat, qui entraîne inévitablement l'inégalité de traitement. Et cela, sans pour autant empêcher les difficultés financières de l'UNEDIC, comme la suite de l'histoire l'a prouvé.

Techniciens de l'UNEDIC, les cinq auteurs du *Guide pratique du chômage et des préretraites* se sont bien gardés, eux, de porter un quelconque jugement sur le régime d'assurance-chômage. Froidement, sans fioritures, ils ont produit un document précieux, clair et concis, qui devrait permettre à chacun de retrouver son cas dans le dédale d'une réglementation volumineuse. Grâce à un index ingénieux, il est possible de tout savoir sans erreur avec ce *vade mecum*. Utile.

ALAIN LEBAUBE.

* *Le chômage, c'est les autres*, par Philippe Vasseur. Editeur, Pierre Belfond. 228 pages, 89 francs.

* *L'assurance-chômage, filet de sécurité ou parapluie percé ?*, par Vincent Drouin et Xavier Greffe. Editions Economica. 180 pages. 69 francs.

* *Guide pratique du chômage et des préretraites*, par J.-P. Domergue, G. Chorin, J.-L. Triboulet, A. Veritier et P. Neuil. Editions La Découverte. 200 pages, 65 francs.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E-U.	6,9580	6,9610	+ 45	+ 60	+ 90	+ 120	+ 250	+ 350
$ can.	4,9789	4,9846	− 195	− 174	− 307	− 273	− 543	− 450
Yen (100)	3,8876	3,8698	+ 80	+ 92	+ 170	+ 192	+ 543	+ 601
DM	3,0625	3,0787	+ 87	+ 102	+ 186	+ 208	+ 549	+ 613
Florin	2,7249	2,7271	+ 58	+ 67	+ 119	+ 135	+ 345	+ 393
F.B. (100)	15,0265	15,0378	− 903	− 743	− 1158	− 903	− 1484	− 1019
F.S.	3,6287	3,6331	+ 120	+ 138	+ 253	+ 279	+ 762	+ 836
L (1 000)	4,5211	4,5245	− 451	− 413	− 807	− 746	− 1798	− 1684
£	10,2512	10,2626	− 358	− 316	− 634	− 562	− 1489	− 1289

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	7 1/2	7 3/4	7 3/8	7 1/2	7 5/16	7 7/16	7 5/16	7 7/16
DM	4 3/4	5	4 1/2	4 5/8	4 3/8	4 1/2	4 3/8	4 1/2
Florin	5 3/8	5 5/8	5 9/16	5 11/16	5 1/2	5 5/8	5 7/16	5 9/16
F.B. (100)	10 3/4	11 3/4	12 7/8	13 3/4	11 9/16	12 3/16	9 3/4	10 1/16
F.S.	3	4	4	4 1/8	3 7/8	4	3 3/4	3 7/8
L (1 000)	16	18	18 1/2	19 1/2	18 1/8	18 7/8	16	16 1/2
£	13	13 1/4	12 3/16	12 5/16	11 7/8	12	11 3/16	11 5/16
F. franç.	8 1/4	8 1/2	15 1/4	15 3/4	14 5/8	15 1/8	11 5/8	12 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

LE RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD MULTIFIBRES

Les Douze parviennent à un compromis

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Les ministres des Douze ou leurs représentants, qui étaient réunis mardi 11 mars à Bruxelles, ont adopté le mandat à confier à la Commission européenne pour négocier le renouvellement de l'accord multifibres (AMF). Ce mandat est un compromis entre ceux qui estimaient le temps venu de nettement libéraliser la politique extérieure textile de la Communauté (la RFA, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Danemark) et les autres, dont la France qui plaidait pour une approche encore très prudente (*le Monde* du 11 mars).

L'AMF a été conçu en 1974 pour modérer la progression des exportations des producteurs textiles du tiers-monde vers les pays industrialisés. Contraire aux règles de libre échange du GATT, il avait été instauré à titre provisoire afin de donner le temps aux pays industrialisés de se restructurer, c'est-à-dire de s'adapter à une nouvelle donne où une partie des besoins serait fournie par des usines installées dans le tiers-monde, souvent au reste, grâce à des capitaux américains, européens ou japonais.

On constate que le provisoire se prolonge. De façon excessive, estiment certains pays producteurs, tels le Brésil et l'Inde, leaders de la contestation parmi les pays en voie de développement (PVD) et qui n'ont pas l'intention de faire la vie facile aux Européens et aux Américains.

La négociation multilatérale du nouvel AMF, qui commencera les 3 et 4 avril à Genève, promet d'être difficile. D'autant plus qu'elle est liée à celle concernant le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (NCM) dans le cadre du GATT. Plusieurs PVD font valoir que ce nouveau cycle n'a pas de sens tant que les engagements anciens n'auront pas été tenus. Or, parmi ces derniers, figure le retour au libre échange des produits textiles.

Quoi qu'il en soit, le mandat adopté mardi par le Conseil permettrait un dépoussiérage et un assouplissement prudent des règles de l'actuel AMF. Dépoussiérage ? Quelques-uns des accords existants qui concernent les fournisseurs modestes seraient supprimés ou maintenus mais allégés. C'est le cas pour Haïti, le Guatemala, l'Uruguay, la Colombie, le Mexique et le Bengladesh.

Autre forme de mise à jour, une partie des quatre cent soixante-dix quotas inscrits dans les accords bilatéraux, conclus au titre de l'actuel AMF, sont sous-utilisés. Il a été entendu que après examen cas par cas, certains d'entre eux (au maximum un quart du total) seront supprimés.

L'opération sera menée avec attention. Car, précisément, les Français craignent que, dans l'hypothèse où les Américains décident une législation protectionniste, les fournisseurs AMF, trouvant porte close aux Etat-Unis, déplacent leurs offres vers la Communauté. Pour parer ce danger, ils ont obtenu que soit maintenue une clause empêchant un pays exportateur, qui dispose d'un quota mais qui ne l'utilisent que partiellement, d'accroître soudainement et massivement ses livraisons.

« Dominants et dangereux »

Le problème le plus sensible était celui du rythme annuel d'augmentation des quotas des huit produits les plus sensibles. Deux dispositions devraient limiter les dégâts sur le marché français. Le rythme annuel de progression des *« fournisseurs dominants »*, à savoir Hong Kong, la Corée du Sud, Macao et Taïwan, est plafonné à 1 %. *« Les pays dominants sont toujours dangereux »*, observe-t-on du côté français. De fait, en 1984, Hong-Kong demeure le premier fournisseur de chandails, de pantalons, de chemisiers et de chemises de la Communauté... Toujours pour les produits les plus sensibles, le rythme de progression des quotas est fixé pour l'ensemble de la CEE, puis fait l'objet d'une répartition entre les Etats membres. Théoriquement, ceux d'entre eux qui, au départ, ont moins ouvert leurs marchés doivent maintenant consentir un effort plus sérieux afin que au bout du compte, le degré de libéralisation atteint soit le même d'un bout à l'autre de la CEE. Les négociateurs français ont obtenu, pour les trois produits qui les préoccupaient le plus, que cette sous-répartition leur soit moins défavorable que prévu.

Dans le cas des tissus de coton, la progression annuelle, qui sera proposée à Genève pour la CEE, sera de 2,5 % (1), ce qui aurait dû donner 4,6 % pour la France mais a été ramené à 2,9 %. S'agissant des pantalons, le taux de progression communautaire est de 3,5 %, et il sera en France de 7,4 % au lieu de 9,4 % si la règle de répartition entre Etats membres est appliquée. Pour les chemises, le taux communautaire est de 2 % et celui qui sera appliqué en France de 4,8 % au lieu de 6 %. Les experts du ministère de l'industrie semblent convaincus que ces dispositions ne devraient se traduire que par une progression bien contrôlée des importations effectives.

Ils se réjouissent enfin que l'ensemble des dispositions adoptées par le Conseil continuent à traduire la volonté de la Communauté d'appliquer un traitement plus libéral à ses partenaires du bassin méditerranéen, ceux qu'on appelle les « pays préférentiels », à savoir le Maroc, la Tunisie, la Turquie, Chypre, Malte et l'Egypte.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Il s'agit d'un taux pondéré, étant entendu que pour les fournisseurs dominants, il n'excède pas 1 %.

Un combat d'arrière-garde

L'industrie française ne se trompe-t-elle pas d'ennemis ? A l'entendre vitupérer les seules importations, jugées déloyales, des pays à bas salaires, on pourrait croire que le renouvellement de l'AMF est la seule condition de sa survie. Ce serait oublier qu'aujourd'hui ses principaux concurrents sont européens, et échappent donc à tout quota d'importation.

Dans l'habillement, la Communauté représente près de la moitié des achats français à l'étranger. Dès lors, les principaux concurrents de l'Hexagone sont le Bénélux, l'Italie ou la République fédérale d'Allemagne.

Ainsi bien que la France entretienne encore avec son voisin d'outre-Rhin de confortables excédents, de 500 millions de francs en 1985, ceux-ci se sont considérablement réduits récemment. Le taux de couverture (rapport des exportations sur les importations) est revenu de 188 % en 1984, à 165 % en 1985. Un affaiblissement que n'explique pas seulement la sous-traitance à des pays à bas salaires, d'Asie et d'Europe de l'Est bien que celle-ci, autorisée par l'AMF, représente près de 35 % de sa production d'habillement, contre moins de 15 % pour la France. En outre, forte d'une machine commerciale bien réglée, l'industrie textile ouest-allemande, grâce à l'apport de stylistes étrangers, se permet désormais d'attaquer le haut de gamme qui lui était naguère interdit.

La Corée de l'Europe

Plus préoccupant encore, l'Italie, premier fournisseur de la France, à la fois de textile et de vêtement, voit ses parts de marché continuer à progresser en France de 11 % dans le textile de 1984 à 1985, de 21 % dans le prêt-à-porter. Avec ce pays, « la Corée du sud de l'Europe », la France est en déficit de 1,5 milliard de francs dans l'habillement, de plus de 6 milliards dans le textile.

Enfin, en admettant l'Espagne et le Portugal dans le Marché commun, la France a accepté de supprimer les barrières qui la protégeaient de sérieux concurrents. En 1985, le Portugal a représenté 6 % des importations françaises de prêt-à-porter, un pourcentage en hausse de 49 % par rapport à l'année précédente.

L'industrie française souffre donc d'un problème de compétitivité, qui s'explique en partie par le long retard de son investissement, seulement partiellement compensé aujourd'hui. Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, rappelait récemment que, si l'investissement dans le secteur avait repris une forte progression, de plus de 72 % de 1981 à 1983, il avait, au contraire, chuté en volume de 50 % de 1974 à 1981.

La concurrence des autres pays industrialisés ne doit cependant pas minimiser l'importance, pour l'industrie française, d'un renouvellement de l'AMF.

Comment, en effet, ne pas écouter les plaintes d'un secteur qui a réalisé en 1985 175 milliards de francs de chiffre d'affaires, qui emploie cinq cent trente mille salariés, mais se déclare condamné par la concurrence déloyale des pays en voie de développement ? Celle-ci a déjà coûté, selon le lobby textile, nombre des 200 000 emplois perdus depuis 1977, étant donné le recul des parts de marché de l'industrie sur le territoire français : aujourd'hui, un vêtement sur deux est importé, contre un sur trois il y a seulement neuf ans. A supposer que l'industrie puisse devenir compétitive avec des pays aux salaires ridiculement bas, les courants d'échanges n'en seraient pas pour autant fondamentalement modifiés, affirment les professionnels. Des protections douanières prohibitives de la part de ces pays, la contrefaçon des marques, contribuent à des taux de couverture au détriment de la France caractéristiques : 13 % avec la Turquie, 5 % avec le Brésil et Taïwan, 4 % avec la Corée du Sud.

Cette année, les plaintes de l'industrie se font d'autant plus vives que la baisse des cours du dollar va encore renforcer la compétitivité des exportations des pays d'Asie du Sud-Est, libellées en cette monnaie. D'autant que le frein désormais mis par les Etats-Unis aux importations en provenance de ses principaux fournisseurs en développement risque de détourner ceux-ci vers l'Europe.

Si le principe du renouvellement de l'AMF au sein de la Communauté est aujourd'hui acquis, les industriels s'inquiètent encore des taux de croissance des quotas retenus, une préoccupation fondamentale en période de stagnation de la demande : toute variation des importations a des répercussions immédiates sur le niveau de production.

Tous ces arguments expliquent que la France soit un des principaux avocats d'un protectionnisme « dur » à l'égard des pays AMF. Même si, dans un contexte plus libéral, elle semble aujourd'hui mener un combat d'arrière-garde.

DOMINIK BAROUCH.

ENTREPRISES

Les pertes de la SCREG : 1,7 milliard de francs

Les pertes comptables du groupe SCREG à la fin de 1985 atteignent 1,75 milliard de francs (et non 1,4 milliard comme attendu), au terme de l'audit demandé par Bouygues, qui en avait pris le contrôle le 27 décembre. La perte la plus importante (729 millions de francs) est enregistrée par la société Dragages et travaux publics et par SCREG Routes (323 millions de francs). L'autre point noir est constitué par les filiales américaines (SCREG US et Versailles US), avec un trou de 398 millions de francs, dont 318 pour Versailles : cette société de promotion immobilière, qui a construit au Texas des milliers d'habitations invendues, devra être liquidée, à l'amiable espère Bouygues. Seules, trois sociétés du groupe, Promogim, Colas et Sacer ont des résultats positifs.

Crédit agricole : résultats 1985 en hausse d'environ 9 %

Après une année 1984 morose, le résultat net du Crédit agricole s'améliore en 1985. Selon M. Jean-Paul Huchon, directeur général de la Caisse nationale (CNCA), le résultat net global de l'institution devrait être de 1,16 milliard de francs, contre 1,066 milliard, soit + 8,8 %. A l'intérieur de ce résultat consolidé, celui de la CNCA s'élève à 550 millions de francs, en progression de 47 %, et celui des quatre-vingt-quatorze caisses régionales à 600 millions de francs, en diminution de 13,5 %. Cinq de ces caisses, a indiqué M. Huchon, sont en déficit. La banque verte, qui avait créé 7 200 emplois dans les dix années précédentes, a réduit ses effectifs de 150 postes en 1985 et prévoit la suppression de 400 emplois en 1986, sans licenciement. Fin 1984, l'ensemble de l'institution employait 74 154 salariés.

TREIZE BANQUES DE LORRAINE SIGNENT UN ACCORD AVEC LA RÉGION

(De notre correspondant)

Metz. — La région de Lorraine a signé, le 11 mars, avec treize banques (1) une convention fixant les nouvelles modalités d'attribution des aides financières pour favoriser la création d'emplois. Ces dispositions — pour l'heure unique en France — prévoient que les établissements de crédit signataires instruiront les dossiers de création ou d'extension d'entreprises. L'objectif recherché est l'implantation ou le développement d'entreprises, industrielles ou de services, des PME essentiellement.

Les bénéficiaires seront des sociétés ayant leur siège social en Lorraine qui présentent un programme, sur trois ans, de moins de cinq cents emplois pour un chiffre d'affaire annuel inférieur à 100 millions de francs.

La prime régionale dont le montant pourra osciller entre 10 000 F et 40 000 F par emploi créé sera désormais versée dans un délai de trois ans. Cette clause est destinée non seulement à déjouer l'appétit des « chasseurs de primes » mais aussi à permettre une intervention plus saine de la égion. *« Seuls les projets mûrement réfléchis et équilibrés financièrement pourront bénéficier de la prime régionale »*, observe M. Jean-Marie Rausch, président (CDS) du conseil régional.

Cet accord fait franchir une étape supplémentaire à la collaboration entre la région et les banques. Celle-ci s'était déjà traduite, en 1983, par la création de l'Institut lorrain de participation.

JEAN-LOUIS THIS.

(1) Les banques sont : la Banque populaire de Lorraine, le Crédit agricole, la Banque du crédit mutuel lorrain, la Banque française du commerce extérieur, la Banque Indosuez, la Banque Kolb, la Banque nationale de Paris, le Crédit industriel d'Alsace-Lorraine, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la Société générale, la Société générale alsacienne de banque et la Société nancéenne de crédit industriel Varin-Bernier.

LA CRISE DE L'ÉTAIN

Le Conseil international poursuivi en justice

La Standard Chartered Bank, l'une des quatorze banques créditrices du Conseil international de l'étain (CIE), a entamé une procédure légale pour obtenir des dommages à la suite de la crise de l'étain, a-t-on appris le 11 mars de source proche du CIE. Cependant, le prix moyen de l'étain sur le marché spot européen était mardi de 4 950 livres la tonne, en baisse de 300 livres sur lundi et à son plus bas niveau depuis neuf ans.

A ce prix, la Standard Chartered, qui avait fait un prêt au Conseil de 10 millions de livres garanti sur le stock de métal, perdrait quelque 2 millions de livres. Au total, le stock qui a été amassé pour soutenir les cours de l'étain, avant que le CIE, faute de ressources, ne cesse ses opérations le 24 octobre, représente 85 000 tonnes, soit plus de la moitié de la consommation mondiale.

A ce titre le Conseil international de l'étain doit environ 900 millions de livres, dont 340 millions à l'égard des banques et 550 millions aux maisons de courtage qui avaient acheté du métal en son nom. Pour limiter les pertes, il s'agissait de créer une société, Tinco, au capital de 270 millions de livres, chargée d'écouler les stocks sur trois ans au prix moyen de 6 000 livres la tonne — contre 8 140 livres avant la crise, — ce qui n'a pas pu avoir lieu à la suite du refus de l'Indonésie et de la Thaïlande.

● **La CEE bloque des subventions françaises à Perrier et à BSN.** — La CEE a provisoirement interdit au gouvernement français d'accorder des aides à Perrier, l'un des principaux producteurs d'eaux minérales, et au fabricant de bières l'Européenne de brasseries (filiale de BSN). Dans les deux cas, la commission conteste l'octroi de prêts à taux d'intérêt bonifié par le Fonds industriel de modernisation (FIM), estimant qu'ils sont susceptibles de fausser la concurrence dans la CEE.

COMMERCE EXTÉRIEUR

La Coface diversifie les garanties à l'exportation

Accompagner le mouvement de déréglementation des marchés financiers tout en diversifiant les moyens de couverture des risques à l'exportation, c'est à ce à quoi s'attache depuis maintenant cinq mois la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface), par petites touches successives. Si, depuis octobre 1985, banques et exportateurs ne sont plus contraints d'en passer par elle pour financer leurs contrats à l'étranger, ils se voient proposer de nouveaux « parapluies ». Garanties de prêts délivrés aux établissements financiers non résidents – banques étrangères implantées en France ou filiales de banques françaises hors de l'Hexagone ; garanties contre les fluctuations des taux d'intérêt ; garanties pour les émissions d'euro-obligations par des acheteurs étrangers de produits français : les projets ne manquent pas et tendent à prouver une certaine capacité d'innovation, même si leur portée ne pourra être évaluée qu'au fil de premiers tests concrets.

Le dernier-né de cette nouvelle panoplie répond à un nouveau type de risque pour les banques françaises. La décision du gouvernement de supprimer le système de bonification d'intérêt sur les crédits à l'exportation octroyés aux pays dits « riches », selon la catégorie 1 définie par les nations industrielles dans le cadre du consensus OCDE (1), va placer les institutions financières devant un dilemme délicat : en période de volatilité des taux d'intérêt – même si la tendance semble pour le moment orientée à la baisse, – il leur faudra offrir à leurs clients des taux fixes pour toute la durée de négociation des contrats, soit en moyenne entre neuf et dix mois, et affronter la menace de pertes éventuelles en cas d'à-coups du loyer de l'argent, ou incorporer ce risque dans leurs marges, quitte à perdre de leur compétitivité.

Un double « inconvénient » qui a poussé la Coface à imaginer une procédure qui se veut rapide et peu coûteuse : l'établissement de contrats-cadres avec des banques, des institutions financières, voire des exportateurs rompus à la pratique des crédits fournisseurs, garantissant la stabilité des taux sur six mois, renouvelables à la lumière des nouvelles conditions du marché. L'organisation, qui se prémunira elle-même contre les risques encourus en se retournant sur le Marché à terme des instruments financiers (MATIF), entend limiter la prime exigée des nouveaux assurés contre le « risque-taux » à 0,05 % maximum.

Les crédits non bonifiés, accordés à des « pays riches », représentent, bon an mal an, entre 15 et 20 milliards de francs. Si ce système est étendu aux pays dits « intermédiaires », c'est à un marché beaucoup plus large, évalué entre 60 et 80 milliards de francs par an, que s'adressera la Coface. Les milieux bancaires seront-ils séduits ? L'expérience de l'ouverture des garanties aux banques non résidentes tend à prouver qu'il faudra attendre avant de pouvoir juger sur pièces. En cinq mois, les deux parties ne sont guère sorties de leur période d'observation réciproque et si, selon la Coface, un intérêt se manifeste, rien ne s'est concrétisé, certaines banques gardant notamment l'espoir de voir l'organisation assurer, comme le font parfois ses homologues britanniques (ECGD) ou américain (Eximbank), une couverture des risques à 100 % et non seulement à 95 %.

Apparemment peu inquiets de cet attentisme, la Compagnie met la dernière main à un autre type de garantie complémentaire pour les banques non résidentes, afin de faciliter la tâche des acheteurs étrangers de produits français soucieux de passer par le marché des euro-obligations. Intervenant pour le compte du Trésor, et bénéficiant à ce titre d'une signature pratiquement équivalente, la Coface pourrait, par sa garantie, revaloriser la signature d'un acheteur éventuel ou de l'établissement financier choisi comme relais par ce dernier. Ces opérations s'annoncent lourdes, peu nombreuses, et ne devraient en aucun cas *« se substituer aux techniques actuelles »* de garanties Coface. Mais elles répondent à une demande de banques non résidentes souvent lourdement engagées dans des pays en développement. Elles répondent également à la volonté du gouvernement français d'assurer une plus large part du financement des exportations en tirant mieux parti des ressources internationales de capitaux, et tout particulièrement de la volonté de placements des investisseurs institutionnels telles les caisses de retraites ou les compagnies d'assurance. Un nouveau pari sur l'avenir. Reste à savoir quel acheteur sera prêt à jouer les cobayes et selon quelles modalités précises.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

(1) Organisation de coopération et de développement économiques.

TRANSPORTS

LES CHARGEURS RÉUNIS VENDENT UN DE LEURS NAVIRES DE CROISIÈRE

Le journal maritime *Lloyd's List*, publié à Londres, a annoncé le 10 mars que le groupe Chargeurs réunis (qui propose les Croisières Paquet), présidé par M. Jérôme Seydoux, avait vendu le paquebot *Rhapsody* (pavillon des Bahamas) à l'armateur grec Antonis Lelakis. Le contrat serait de 12 millions de dollars.

L'activité de Croisières des Chargeurs réunis, même après transfert de son navire-amiral *Mermoz* sous pavillon des Bahamas pour réduire les coûts, a encore été très déficitaire en 1985, et le groupe de M. Seydoux, qui a décidé de se désengager progressivement des activités non rentables, envisage différentes mesures pour alléger la charge qu'elle représente dans le bilan global du groupe. Ainsi la vente éventuelle du paquebot *Azur* (actuellement sous pavillon français) est-elle étudiée. Il n'est pas envisagé, en revanche, de se séparer du *Mermoz*.

FAITS ET CHIFFRES

Étranger

● **RFA : excédent de 4,1 milliards de la balance des paiements.** – La balance des paiements ouest-allemande a été excédentaire de 4,101 milliards de marks en janvier, après avoir accusé un déficit de 2,136 milliards en décembre et de 2,475 milliards en janvier 1985, indique la Bundesbank.

Social

● **Vingt et une inculpations prononcées après l'occupation de Ducellier.** – Vingt et une inculpations pour *« coups et blessures, violence et dégradations »* ont été prononcées après les incidents qui ont accompagné l'occupation par la CGT de l'usine Ducellier de Sainte-Florine (Haute-Loire), à l'automne 1985. Au cours de ce conflit, la CGT avait tenté d'expulser des cadres de l'usine. Cinq autres sanctions ont été prononcées. Les inculpés ont été laissés en liberté.

Trois projets pour le quartier de la Défense à Paris

Trois projets prennent corps à la Défense à Paris, destinés à donner un peu de vie à ce froid quartier de tours. Trois projets axés aussi autour des nouvelles technologies de communication.

Le premier est celui de la société immobilière SARI, associée au groupe hôtelier Accor, qui concerne le CNIT. L'OPA (offre publique d'achat lancée en décembre dernier n'a pas expiré, mais elle a sans doute déjà permis aux deux sociétés (rejointes par Bouygues, qui, un temps, a tenté une contre-offensive) d'obtenir la majorité des parts. Les promoteurs veulent transformer le centre d'exposition, *« utilisé seulement cinquante-deux jours par an »*, en y créant un hôtel de trois cents chambres, un immeuble de services aux entreprises, un complexe pour congrès et un club (sports, restaurant...) pour dirigeants. Le coût du projet est de 1 milliard de francs. Selon M. Pellerin, PDG de SARI, des accords ont pû être signés avec les fédérations professionnelles, notamment nautiques et électroniques, inquiètes du changement de vocation du CNIT. Le Salon nautique et le SICOB auront encore lieu à la Défense l'an prochain mais, en 1988, ces expositions devront déménager à Villepinte ou à la porte de Versailles. *« Il fallait créer la vie à la Défense, qui regroupe plus d'un tiers des mètres carrés de bureaux de Paris »*, estime M. Pellerin.

Le second est le complexe d'exposition permanente de matériels informatiques Informart. *« Il s'agit d'un nouveau concept de distribution qui offrira sur 85 000 mètres carrés des conseils, des animations, des conférences aux chefs d'entreprise décidés à informatiser, mais ignorant tout des ordinateurs »*, explique M. Pierre-Jean Billon, son directeur général. L'investissement se monte à 850 millions de francs et les actionnaires sont la Caisse des dépôts (20 %), la Société générale (20 %), la SARI (30 %) et M. Trammel Crow (30 %), américain qui a réalisé le premier Informart à Dallas. Ce projet a été contesté par beaucoup des grandes firmes d'informatique, et peu d'entre elles ont pour l'instant accepté d'y exposer.

Quant au CICOM, puisque c'est ainsi qu'il convient désormais de désigner le Carrefour international de la communication, son nouveau président, M. Jean-Claude Héberlé, a exposé les conditions dans lesquelles cet organisme se prépare à remplir la mission qui est la sienne : devenir une véritable *« cité de la communication »* en 1988. Un projet lancé il y a quatre ans par M. Mitterrand et qui se précise enfin, puisque, partant du travail déjà accompli, M. Héberlé a retenu, avec l'aval de l'Elysée, trois grands axes de travail – les *« trois R »* – pour les deux ans et demi à venir : recherche, représentation et rassemblement.

Secteurs de pointe

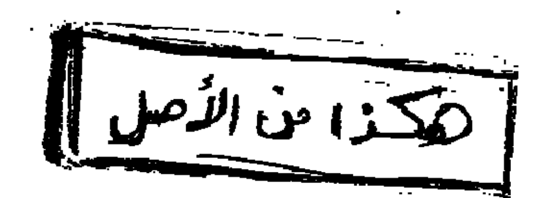
Le domaine de la recherche, qui sera abrité, avec l'équipement adéquat, dans quatre salles de 400 mètres carrés du socle de la future Arche, s'organise autour de quatre secteurs de pointe : les nouveaux sons (numériques), la traduction assistée par ordinateur, les images de synthèse et l'intelligence artificielle. Cet ensemble sera complété par un « centre d'observation de la communication » comprenant les télévisions du monde (elles fonctionnent actuellement en préfiguration), une bibliothèque multimédias ouverte aux chercheurs et aux journalistes, ainsi qu'une banque de données mondiale des spots publicitaires.

Une salle de 9 000 mètres carrés en sous-sol de l'Arche rassemblera les activités de représentation. Celles-ci auront pour fonction de montrer des réalisations françaises et européennes concernant toutes les techniques de la communication, comme les programmes Eurêka, ESPRIT, Rita ou le plan fibre optique. Enfin, troisième fonction du CICOM : le rassemblement. Celui de tous les acteurs de la communication : les chercheurs, les pourvoyeurs, les consommateurs et les journalistes. Dans ce cadre, le CICOM veut être un lieu d'accueil *« unique au monde »*, où les journalistes des télévisions étrangères pourront non seulement se retrouver, mais encore disposer de toutes les données et prestations (émission-réception) nécessaires à leur profession. M. Héberlé espère accueillir aussi une station française de télévision. Canal Plus a notamment été approché dans ce sens, a indiqué le président du CICOM. Mais il n'a pas exclu de contacter aussi la « 5 » ou TV 6, voire TF 1, dont les locaux sont dispersés en trois points différents de la capitale.

Le CICOM comptera également des salles de cinéma, de réunion, etc. Le Carrefour a surtout obtenu d'inscrire ses crédits d'équipements (plusieurs centaines de millions de francs) dans l'enveloppe de 15,5 milliards de francs des grands travaux du président de la République. Ainsi « bordé », l'opposition aura plus de mal à modifier ou annuler ce projet, dont l'intérêt est lui aussi critiqué.

Le CNIT, Informart, le Carrefour, ces trois projets au départ plus concurrents que complémentaires, en définissant entre eux des règles du jeu, espèrent *« faire masse »*, s'épauler les uns les autres et faire taire les contestations.

ANITA RIND. et ERIC LE BOUCHER.



AGRICULTURE

LE SALON DE LA CAMPAGNE... ÉLECTORALE

Grande manifestation populaire et professionnelle, le Salon de l'agriculture, qui se tient porte de Versailles jusqu'au 16 mars, met la campagne à la ville. Il est aussi un bon terrain de campagne électorale. Dimanche 9 mars, jour d'ouverture, où d'ailleurs le record d'affluence a été battu (+ 16 %), c'était M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, qui parcourait les travées. Ce 12 mars, M. André Lajoinie, président du groupe parlementaire communiste, doit faire son tour de piste et dans l'après-midi, une autre vedette est attendue : M. Jean-Marie Le Pen. Le président du Front national boudera-t-il les nombreux stands étrangers pour se concentrer sur les crêtes de coq de l'exposition avicole ? M. François Guillaume président de la FNSEA, sera, si l'on peut dire, un visiteur naturel, jeudi, mais sa venue est annoncée comme celle d'un ministre.

Enfin, M. Jacques Chirac, clôturera, samedi matin, ce défilé politique pour laisser place, dans l'après-midi, au traditionnel défilé des animaux primés. Elections et salon donc font bon ménage en semaine. Dimanche, on craint la concurrence : les électeurs risquent de n'être pas visiteurs. Et inversement ?

J. G.

M. Giscard d'Estaing s'engage à supprimer les quotas laitiers en zone de montagne.

« Le futur gouvernement s'engage à négocier la suppression des quotas laitiers en zone de montagne », a déclaré M. Giscard d'Estaing, mardi 11 mars, au cours d'une réunion publique à Aurillac, le fief électoral de M. Souchon, ministre délégué à l'agriculture et à la forêt. *« L'acceptation par le gouvernement français du plafonnement de la production laitière en zones de montagne est un scandale »*, a-t-il poursuivi, ajoutant : *« Le gouvernement (j'en ai parlé avec Jacques Chirac et là-dessus, nous avons un accord complet) devra négocier un tel accord avec comme objectifs de permettre à la production de rattraper peu à peu les rendements moyens en Europe et en même temps de permettre à notre politique nationale et régionale d'encourager la modernisation de nos productions animales. »*

Par ailleurs, le ton monte chez les producteurs de l'Ouest, qui sont en dépassement de quota, à trois semaines de la fin de la campagne, d'environ 140 000 tonnes, ce qui correspondrait à une pénalité de 280 millions de francs.

ÉTRANGER

Mouvements de grève en Italie

De notre correspondant

Rome. – Pas de journaux dans les kiosques ce mercredi matin 12 mars. La veille, radios et chaînes publiques de télévision n'avaient diffusé que des services réduits d'information. Les journalistes, devançant en cela quelques autres catégories professionnelles, protestent ainsi contre le projet du ministre du travail, le socialiste Gianni De Michelis, de fondre leur caisse autonome de retraite dans l'Institut national de prévoyance sociale (INPS). Les autres professions visées sont les pilotes et le personnel navigant, certains médecins et les dirigeants d'entreprise. Ces derniers devraient à leur tour arrêter le travail le vendredi 14 mars.

Les syndicats de journalistes font notamment observer, pour défendre leur position, que le déficit de l'INPS, qui justifie en effet amplement la volonté de réformer cet organisme, ne se trouverait pas réduit par l'intégration de leur caisse de retraite, qui est excédentaire. Il font en outre observer que le ministre du travail a de toute façon accepté des dérogations au principe de l'unicité de la gestion des retraites ; elles concernent en particulier les magistrats et les militaires. Les trois grandes confédérations syndicales, CGIL (communiste) CISL (démocrate-chrétienne) et UIL (socialiste) se sont, elles, prononcées en faveur du projet de M. De Michelis au nom du principe qui vent que « les règles du jeu doivent être égales pour tous », sauf cependant à tenir compte de « quelques spécificités ».

Cette affaire n'est que l'un des nombreux points sur lesquels s'opposent les deux principaux partis de l'actuelle majorité gouvernementale à cinq, la DC et le PS, qui sont ces jours-ci en train de « vérifier », en une procédure solennelle, si les fondements de leur alliance demeurent encore plus solides que leurs motifs de dissension.

JEAN-PIERRE CLERC.

BOURSE

Providence : M. Pagézy offre des actions du Midi

Un coup de théâtre s'est produit mardi 11 mars 1986, date limite de modification des offres pour le contrôle du groupe d'assurance Providence, qui fait l'objet d'offres publiques d'échange dont la clôture, après d'innombrables péripéties, a été fixée irrévocablement au 21 mars 1986. M. Bernard Pagézy, PDG de la Compagnie du Midi, a effectué une dernière surenchère en abattant une carte de taille : au lieu d'offrir des actions de sa filiale d'assurance AGP en échange des actions Providence, il propose 3 actions de la Compagnie du Midi pour 5 titres Providence, ce qui représente un peu plus de 3 000 F par titre convoité. De son côté, M. Claude Bébéar, PDG du groupe AXA, dépose une dernière surenchère en relevant de 5,5 à 7 le nombre des actions Drouot-Assurances offertes pour chaque action Providence par le biais d'une obligation convertie avant le 31 décembre 1986 (6,5 Drouot-Assurances, contre 5 si la conversion est faite après le 31 décembre.

Cette dernière surenchère porte l'action Providence à plus de 3 500 F pour un cours de 530 F pour l'action Drouot-Assurances. En offrant des actions de la Compagnie du Midi, qui capitalise 16 milliards de francs en Bourse de Paris et dont le capital serait augmenté au maximum de 17 %, M. Pagézy espère séduire M. Jean-Yves Haberer, PDG du groupe Paribas, qui se trouve être le plus gros actionnaire de la Providence avec 25 % du capital, et pourrait ainsi porter de 3,8 % à 8 % sa participation dans la Compagnie du Midi.

F. R.

CONJONCTURE

De trop nombreuses organisations professionnelles organisent des ententes

déclare M. Donnedieu de Vabres

« De trop nombreuses organisations syndicales ou professionnelles prennent encore une part active à la mise au point ou à la mise en œuvre d'ententes illicites (sur les prix ou les répartitions du marché), *alors que leur rôle devrait plutôt être de rappeler à leurs membres qu'ils doivent respecter la loi de la concurrence »*, a déclaré mardi 11 mars M. Jean Donnedieu de Vabres, président de la Commission de la Concurrence qui venait de remettre à M. Bérégovoy le rapport de 1985 de cette institution. Atteint par l'âge de la retraite, M. Donnedieu de Vabres quitte ses fonctions.

Le rapport indique que le nombre des saisines à la commission a augmenté : 32 contre 22 en 1984. Dans six des dix avis rendus l'année dernière, des organisations syndicales ou professionnelles avaient contribué à mettre en œuvre des ententes.

M. Donnedieu de Vabres a souligné les progès accomplis : les avis (en matière répressive) de la commission sont publiés désormais dans un délai de deux mois, même si la décision du ministre de l'économie n'est pas encore prise.

Le seuil au-dessus duquel le contrôle des concentrations est possible a été abaissé. De plus, une nouvelle définition des délits de discrimination et de refus de vente a été donnée pour permettre au juge d'appprécier ces infractions au regard des règles de la concurrence et *« nous rapprocher ainsi du droit européen »*.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



groupecic

CREDINTER

LA SICAV INTERNATIONALE

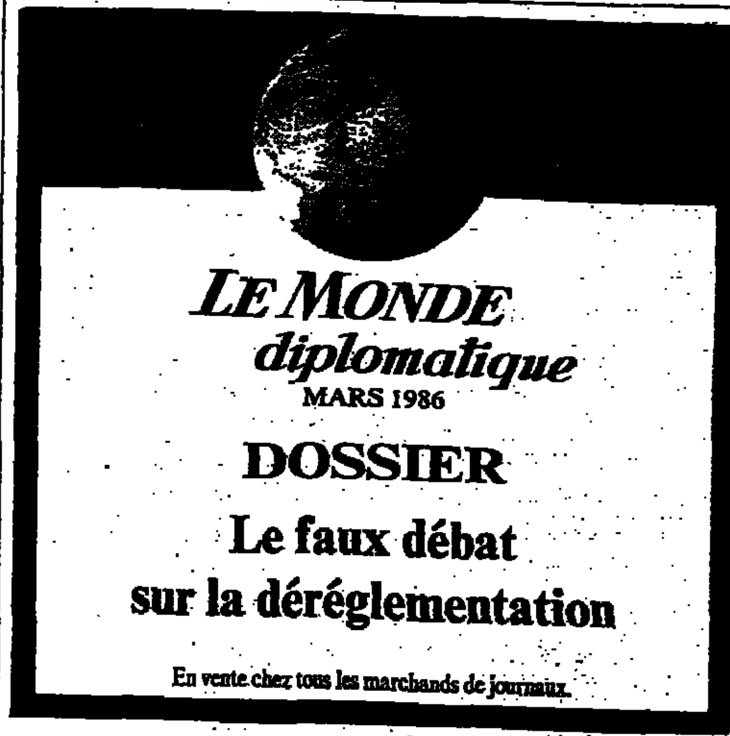
Société d'investissement à capital variable

Le conseil d'administration de cette Sicav, essentiellement investie en actions étrangères, s'est réuni le 5 mars 1986 sous la présidence de M. Jean Varda, et a approuvé les comptes de l'exercice 1985.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale des actionnaires la mise en distribution d'un dividende net de 12,90 F par action contre 11,20 F au titre de l'exercice 1984; ce dividende représenté par le coupon nº 23 sera assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 0,92 F.

Au 31 décembre 1985 avec un nombre de 1 229 593 actions en circulation contre 1 362 161 à fin 1984, le montant de l'actif net s'établissait à 462,52 millions; la valeur liquidative ressortait à 376,16 F contre 354,72 F au 28 décembre 1984.





MARCHÉS FINANCIERS

NEW-YORK

L'explosion

Au lendemain d'une légère hausse des cours, qui avait vu l'indice Dow Jones progresser de plus de 3 points, ce dernier a littéralement explosé mardi. En clôture, le baromètre numéro un de Wall Street effectuait, en effet, un bond de 43,10 points, à 1 746,05 points, ce qui constitue la seconde plus forte hausse dans l'histoire du « Big Board ». En effet, d'un jour à l'autre, la progression ressort à 2,53 % ; à rapprocher de celle de 4,25 % (ou 43,41 points en termes d'indice Dow Jones), le record inscrit le 3 novembre 1982, sur la lancée du redémarrage de la Bourse new-yorkaise opéré en août de la même année.

Cette fois-ci, il a suffi d'un courant acheteur sur les pétrolières (sur la foi de recommandations émanant des charges spécialisées) et sur les actions de sociétés technologiques pour que le marché s'envole, ainsi qu'en témoigne le volume des échanges : 187,27 millions d'actions, contre 129,9 millions la veille. Parmi les valeurs les plus actives, avec des volumes d'affaires dépassant les deux millions d'actions, figurent Beatrice Cos, Storage Technology, Walt Disney, Occidental Petroleum et Mobil Oil. Selon les spécialistes, la hausse a été provoquée également par la poursuite de la détente sur les taux d'intérêt hors banque, notamment les fonds fédéraux. L'autre grande Bourse de New-York, l'American Stock Exchange, a également enregistré une hausse record.

VALEURS	Cours du 10 mars	Cours du 11 mars
Alcoa	42 7/8	44 5/8
A.T.T.	22 5/8	23
Boeing	55 1/8	63 3/4
Chase Manhattan Bank	46	46 5/8
Du Pont de Nemours	70 7/8	72 5/8
Eastman Kodak	57 1/4	58 1/4
Exxon	52 1/2	54 3/8
Ford	72 3/8	72 1/2
General Electric	74 3/8	77 1/2
General Motors	79 5/8	80 1/2
Goodyear	33 5/8	33 3/4
I.B.M.	148 3/8	152 1/8
I.T.T.	43	44 1/8
Mobil Oil	28 3/4	29 3/8
Pfizer	55 1/4	56 7/8
Schlumberger	29 3/4	31 1/8
Texaco	28	28 1/8
U.A.L. Inc.	56 1/4	56 1/8
Union Carbide	19 1/2	19 1/2
U.S. Steel	22 3/8	23 3/8
Westinghouse	49 7/8	52 1/4
Xerox Corp.	69 1/2	71

PARIS, 11 mars

Plus lourd : – 1,7 %

Le premier incident survenu sur le MATIF depuis son inauguration, le 20 février dernier, est apparu lundi avec pour effet d'interrompre les cotations pendant la majeure partie de la seconde mi-temps, c'est-à-dire après la pause que le marché s'octroie de 11 h 45 à 12 h 30. A l'origine, la volonté manifestée par deux commis d'annuler chacun leur ordre portant sur deux fois 10 lots (10 fois 500 000 F par contrat), soit un total de 10 millions de francs en raison d'un malentendu. Mais la chambre de compensation des instruments financiers (CCIFP) n'a rien voulu entendre, estimant sans doute que la crédibilité du marché – et donc de ses acteurs – ne pouvait être mise en cause.

Toutefois, au vu des arguments exposés par les deux parties, convenues d'annuler l'opération, M. Durieux, le directeur général de la CCIFP, se rangeait à leur avis et les cotations reprenaient à 14 h 10. Au grand dam de certain « commis principal » qui se plaignait amèrement de ce qu'on n'ait pas procédé de même le vendredi précédent, ce qui lui avait fait perdre 30 000 F. A 11 h, on dénombrait 2 800 contrats traités et la position décembre 86 (dernier cours) régressait sensiblement sur la veille, à 106,15.

Du côté des actions, le ton était au repli général (moins 1,7 %) avec une lourdeur plus marquée sur Europe 1, Pernod-Ricard, Lafarge, BIC, Imétal, Midi (Cie) et CSF. Sur le marché de l'or, le lingot gagnait 100 F, à 77 350 F tandis que le napoléon mettait 4 F à son actif, à 598 F.

Dollar : 7,0035 F ; dollar-titre : 7,28/35 F.

AUTOUR DE LA CORBEILLE

JACQUES BOGART INTRODUIT A 362 F. – Les actions du parfumeur Jacques Bogart ont été introduites, le 11 mars 1986, au second marché de la Bourse de Paris au cours de 362 F par rapport à un prix d'offre minimal de 270 F. Près de 6 millions de titres de cette société étaient demandés face à 81 000 actions offertes au public.

RADAR-BIDERMANN : LE TRIBUNAL SE DONNE HUIT JOURS. – Le tribunal de commerce de Paris s'est donné huit jours pour rendre sa décision sur le référé demandé par M. Bidermann, lequel demandait la mise sous séquestre des actions de la société Radar. La société Radar (dont la chambre syndicale a coté des actions à un cours de 229 F, vendredi), fait l'objet de deux offres publiques concurrentes. La première émane de Primistères, au prix de 210 F par action, et la seconde du groupe Bidermann, à 250 F.

DE BEERS MAJORE SON DIVIDENDE DE 30 %. – Forte d'un bénéfice net global passé à 1,03 milliard de rands, contre 643 millions au précédent exercice, la société De Beers a porté son dividende de 27,5 cents en 1984 à 40 cents pour 1985.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1985)

	10 mars
Valeurs françaises	121,3
Valeurs étrangères	106,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	10 mars	11 mars
Indice général	317,4	311,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 12 mars .... 8 3/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	11 mars	12 mars
1 dollar (en yens)	180,10	180,10

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	32 40	1 332
5 %	....	0 534
3 % amort. 45-54	....	1 833
Emp. 7 % 1973	7389	..
Emp. 8,80 % 77	126 60	7 064
[illegible]	101 90	6 524

BOURSE DE PARIS Comptant 11 MARS

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours

Actions au comptant

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

SICAV 11/3

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Epargne-Obligations (?)	1218 33	[illegible]
Eurosic	9026 44	8817 13 ◆
Euro-Croissance	499 34	476 70
Europe Investiss.	1722 44	1644 33
Francaise Plac.	24583 47	24340 07
Foncier Investiss.	1021 27	974 96
Fonsical	248 95	236 75
France-Garantie	314 31	313 69
France-Investiss.	526 17	502 31
France-Net	128 80	125 90
France-Obligations	438 28	433 94
Francic	348	332 22
Natio.-Obligations	496 85	483 65
Natio.-Patrimoine	1273 98	1239 88
Natio.-Placements	61670 75	61670 75
Natio.-Revenus	1089 17	1068 58
Natio.-Sécurité	51048 72	51048 72
Natio.-Valeurs	681 53	650 63
Nord-Sud Développ.	1194 30	1191 92
Oblicoop Sicav	1397 47	1370 07
Oblifox	1088 16	1039 58
Oriens-Gestion	124 33	118 69
Paneuropa	764 72	730 04
Unigestion	802 91	766 50
Uni-Japon	1164 71	1102 36
Uni-Régions	2226 04	2125 10
Unirente	2205 06	2132 55
Univer	162 06	162 06
Univers-Obligations	1369 19	1324 13
Valorem	459 46	448 25
Valoblig	56557 81	55997 83
Valorg	1380 83	1378 46
Valrel	73698 16	73525 62

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

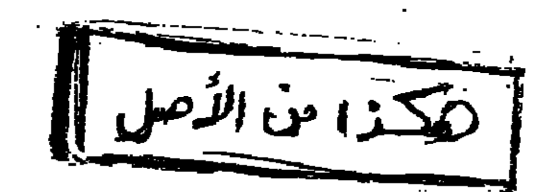
Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
....	4,5 % 1973	....	1550	1565	+ 0 96
3700	C.N.E. 3 %	3800	3805	3805	+ 0 13
1056	B.N.P.	1078	1075	1075	– 0 27
1132	C.C.F.	1090	1085	1085	– 0 45
906	U.I.S.	923	921	923	....
630	U.C.B.	570	565	565	– 0 87
580	Valéo	592	580	580	– 2 02
187	Vallourec	217	210	210	– 3 22
3620	V. Clicquot-P.	3595	3540	3540	– 1 52
586	Via Banque	630	605	602	– 4 44
750	Elf-Gabon	760	752	753	– 0 92
93	Amax Inc.	98 50	99 90	100	+ 1 52
435	Amer. Express	485	487	487	+ 0 41
154	Amer. Teleph.	165 50	167 50	166 50	+ 0 60
101	Anglo Amer. C.	108 80	108	108 95	+ 0 13
560	Angold	568	563	563	– 0 88
930	BASF (Akt)	1029	1062	1049	+ 1 94
970	Bayer	1090	1143	1130	+ 3 66
185	Buffelsfont.	194 50	191	190 20	– 2 21
28	Hitachi	29 05	29 10	29 05	....
940	Hoechst Akt.	1049	1076	1073	+ 2 28
91	Imp. Chemical	106	107 80	107 80	+ 1 69
99	Inco. Limited	114 80	113 50	113 50	– 1 13
1130	IBM	1057	1083	1082	+ 2 36
295	ITT	318	312 50	309	– 2 83
132	Ito-Yokado	128	132 50	132 50	+ 3 51
46	Matsushita	50 75	50 70	51	+ 0 49
1070	Merck	1118	1120	1120	+ 0 08
720	Minnesota M.	706	728	728	+ 2 83
205	Mobil Corp.	200	201	201	+ 0 50
32880	Nestlé	33540	33540	33540	....
122	Norsk Hydro	134	130 10	130	– 2 98
....	Olfi	207	200	199 50	– 3 62
976	Petrofina	1027	1041	1041	+ 1 36

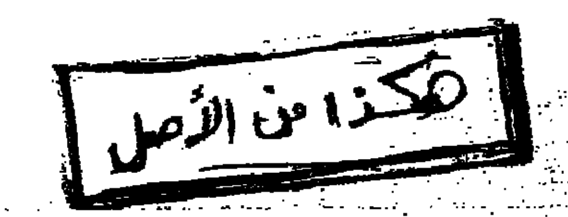
COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 11/3	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 11/3
Or fin (kilo en barre)	77200	77400
Or fin (en lingot)	77250	77350





Le Monde

EN BELGIQUE, CINQ MOIS APRÈS SON SUCCÈS ÉLECTORAL

Le gouvernement Martens n'a toujours pas obtenu les pouvoirs spéciaux qu'il demande

De notre correspondant

Bruxelles. – La coalition au pouvoir depuis 1981 – un record ! – qui a reçu le 13 octobre dernier une approbation franche des électeurs, et qui a, en plus, à sa tête un homme, le social-démocrate flamand Wilfried Martens, aussi populaire en Flandre qu'en Wallonie... devra attendre le mois d'avril pour gouverner. Voilà le paradoxe qui caractérise aujourd'hui la situation politique belge.

A l'automne, la coalition au pouvoir remporte – excepté pour les libéraux flamands – un succès indéniable. On s'attend alors à la formation rapide d'un nouveau gouvernement. Las. Il faudra patienter jusqu'au 28 novembre, pour que Wilfried Martens présente sa « nouvelle » équipe... A deux exceptions près, la même que précédemment. Entre-temps en effet, les partis au pouvoir ont mis au point un programme détaillé de gouvernement. Il faut ensuite mettre en place les différents pouvoirs régionaux, et surtout demander aux Chambres d'accorder les pouvoirs spéciaux au gouvernement.

La procédure traîne. Les élus de l'opposition socialiste – c'est de bonne guerre – font flèche de tout bois pour la retarder. Même au sein de la coalition gouvernementale, certains renâclent. Le président de la Chambre, le libéral M. Defraigne, annonce ainsi qu'il ne votera pas les pouvoirs spéciaux. Saisi, le Conseil d'Etat demande une première fois au gouvernement de revoir sa copie. Bref, il faudra au mieux attendre le début du mois d'avril pour que « Martens IV » soit opérationnel. D'autant que le vice-premier ministre et ministre de la justice, Jean Gol, est actuellement hospitalisé pour une méningite et ne reprendre ses activités qu'à l'issue des vacances de Pâques.

Certes, des décisions importantes ont été prises ces derniers mois, et des actions conséquentes ont été menées, notamment en matière de sécurité. Ainsi, les CCC – Cellules communistes combattantes, – qui avaient signé un nombre important d'attentats en 1985, ont été décapitées. Mais la politique de redressement économique, qui devait être la priorité absolue du gouvernement, est toujours à l'état de projet. Or le temps presse.

L'endettement

Le budget 1986 n'est toujours pas arrêté. Si la coalition sociale-chrétienne-libérale a obtenu quelques succès non négligeables – ralentissement de l'inflation, arrêt de la progression du chômage, rééquilibrage des comptes extérieurs, – elle n'a pas réussi, pour le moment, à soigner le mal endémique de l'économie belge : l'énorme déficit des finances publiques. Fin 1985, la dette extérieure du pays a ainsi dépassé pour la première fois le volume du produit national brut. La Belgique se situe entre l'Israël et l'Argentine sur la liste des pays les plus endettés au monde.

Pour tenter de revenir à une situation plus saine, le gouvernement doit engager un effort d'austérité. D'abord, en réduisant les dépenses publiques. D'où la nécessité, pour éviter un tir de barrage des différents groupes de pression parlementaires, de recourir aux pouvoirs spéciaux. En s'attaquant aussi mais rien n'est encore clair pour le moment, au système de sécurité sociale.

Si la baisse du dollar et celle des prix du pétrole favorisent l'action du gouvernement, deux dossiers, en revanche, la gênent. En Flandre, tout d'abord, des aides financières substantielles devraient être apportées aux mines charbonnières du Limbourg si le gouvernement veut éviter une explosion sociale dans cette région, la plus frappée par le chômage.

oriquement, il appartient à la région flamande, et à elle seule, de financer ces aides.

En Wallonie, c'est la firme métallurgique Tubemeuse qui est sur la sellette. La Commission européenne estime en effet contraire au plan sidérurgique communautaire les aides que le gouvernement lui a accordées. Si cette entreprise ne rembourse pas ces subsides, comme le demandent les experts européens, elle pourrait être condamnée. Quant à l'ensemble sidérurgique Cokerril-Sambre, il se trouve lui aussi dans une situation difficile.

Des divergences dans le gouvernement

Autre frein à l'action gouvernementale : les difficultés d'augmenter les recettes de l'Etat. La coalition s'est engagée à ne pas accentuer la pression fiscale. La fraude fiscale, qui s'apparente ici à un sport national, atteint une ampleur considérable. Les poursuites engagées contre l'ancien premier ministre Paul Van den Boeynants, comme contre certains diamantaires d'Anvers, ont montré un début de réaction des autorités.

Celles-ci auront toutefois fort à faire. Car, selon un expert de l'université de Bruxelles, environ 25 % du total des recettes fiscales prévues ne rentreraient jamais dans les caisses de l'Etat.

Le gouvernement sera-t-il suffisamment fort et uni pour mener à bien cette politique ? Les compromis semblent difficiles à trouver, par exemple entre, des libéraux flamands, purs produits de l'école de Chicago, et des sociaux-chrétiens, proches du syndicalisme. A l'intérieur du puissant CVP (le Parti social-chrétien flamand), les divergences se font de plus en plus nettes. Certains journaux proches de ce parti n'ont pas hésité ainsi à emboîter le pas aux quotidiens de gauche pour dénoncer les liens qui existeraient entre certains hommes politiques, libéraux, de la coalition et les dirigeants de la firme d'agents de change compromise dans le scandale financier des diamantaires d'Anvers.

L'opposition socialiste, quant à elle, est pour la première fois de son histoire écartée de tout pouvoir et ne compte faire aucun cadeau à la majorité gouvernementale. C'est la fin notamment du «pairage», une tradition de la vie parlementaire belge qui voulait que, lorsqu'un député de l'opposition ne pouvait se rendre en séance, il demandait à un «collègue» de la majorité de ne pas voter, pour rétablir ainsi l'équilibre...

J.-A. FRALON.

« LE MONDE » ET QUATRE AUTRES GROUPES DE PRESSE CRÉENT PLURICOMMUNICATION

L'audiovisuel subit des transformations profondes et rapides en France et en Europe. Cinq groupes de la presse quotidienne qui touchent plus de 8 millions de lecteurs ont décidé de mettre en commun leurs moyens pour faire face à ces mutations. Il s'agit du *Monde*, d'*Ouest-France*, de *Sud-Ouest*, de *la Montagne* et de *la Nouvelle République*.

Ces groupes viennent donc de créer la société Pluricommunication, dont l'objectif est d'étudier les voies de la diversification en vue d'investir dans le secteur de la communication et, notamment, de l'audiovisuel.

Le conseil d'administration de Pluricommunication (composé de MM. André Fontaine, François-Régis Hutin, Jean-François Lemoine, René Bonjean et Jacques Saint-Cricq) a tenu sa première réunion le 11 mars 1986. M. André Fontaine a été désigné comme président de la société, et M. Antoine de Tarlé a été nommé directeur général.

Bourse du matin

Forte reprise

Après leur vif recul du mardi 11 mars (– 1,2 %), les trente valeurs cotées à la séance du mercredi matin 12 mars se sont inscrites en vive reprise (+ 2,8 %), en liaison avec la très forte hausse de New-York. Les gains de 4 % à 6 % n'ont pas été rares, notamment Lafarge, Peugeot, Essilor, L'Oréal, Cie Bancaire, et surtout les pétroles (Total et Elf-Aquitaine (+ 6,5 %).

A LA BOURSE DE PARIS

Valeurs françaises négociées dans la matinée du 12 MARS

Indicateur de séance (%) : + 2 75

VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	377 50	383	384
Agence Havas	1250	1300	1300
Air Liquide (L')	610	618	623
Alsthom	410 50	415	417
Bancaire (Cie)	1111	1155	1160
Bongrain	1640	1650	1850
Bouygues	948	955	955
B.S.N.	3319	3460	3450
Carrefour	3280	3350	3360
Chargeurs S.A.	1125	1151	1156
Club Méditerranée	465	482	475
Dumez	1051	1088	1085
ELF-Aquitaine	210 20	224	224
Essilor	2310	2405	2412
Lafarge-Coppée	1000	1020	1040
L. Vuitton S.A.	967	985	988
Michelin	2345	2430	2420
Midi (Cie)	5050	5190	5150
Moët-Hennessy	2102	2120	2130
Navig. Mixtes	780	810	810
Oréal (L')	3175	3320	3310
Pernod-Ricard	975	1020	995
Peugeot S.A.	850	890	885
Sanofi	656	681	680
Source Perrier	528	535	535
Télémécanique	2960	3000	2960
Thomson-C.S.F.	917	945	945
Total France	310	328	323
T.R.T.	2435	2500	2510
Valéo	580	584	585

A B C D E F G

En Suède

M. CARLSSON EST ÉLU PREMIER MINISTRE

Stockholm, *(AFP)*. – M. Ingvar Carlsson, président du Parti social-démocrate suédois et chef de gouvernement par intérim, a été élu, mercredi matin 12 mars, premier ministre, en remplacement d'Olof Palme, assassiné le 28 février dernier.

Au cours d'un vote au Riksdag, la Chambre unique du Parlement, les 159 députés socialistes et les 19 députés communistes ont voté en sa faveur, les 171 élus des trois partis de l'opposition s'abstenant.

Agé de cinquante et un ans, M. Carlsson était auparavant vice-premier ministre et ministre de l'environnement.

On prévoit que le nouveau premier ministre annoncera dans les prochaines quarante-huit heures la composition d'un gouvernement constitué en majorité par les ministres en fonction sous Olof Palme.

Sur CFM

de 19 heures à 19 h 30
à Paris (89 MHz)
à Lyon (100,3 MHz)
à Bordeaux (101,2 MHz)
à Nantes-Saint-Nazaire (94,8 MHz)
à Limoges (102,1 MHz)
à Toulouse (88,6 MHz)
à Caen (103,2 MHz)
à Brive (90,9 MHz)
à Saint-Etienne (96,6 MHz)
à Montpellier (88,8 MHz)
à Strasbourg (100,9 MHz)
à Douai (97,1 MHz)
à Valenciennes (97,1 MHz)
à Lens (97,1 MHz)

MERCREDI 12 MARS
(19 heures - 19 h 30)
Allô « le Monde »
47-20-52-97
OTAGES : que faire ?
avec EDWY PLENEL et FRANÇOIS KOCH

VENDREDI 14 MARS
CLAUDE CHABROL
sera face au « Monde »
avec LAURENCE PIVOT et JACQUES SICLIER

Le numéro du « Monde » daté 12 mars 1986 a été tiré à 471 044 exemplaires

Sur le vif

Dans la peau

Vous êtes au courant ? Il y a des bruits qui circulent. Il se casse, Mitterrand. Pas plus tard que lundi prochain, il tire sa révérence. Il fait ses paquets et il laisse un mot, façon de Gaulle, sur son bureau : l'Etat c'est moi. Je cohabite pas. Ils évoquaient cette éventualité ce matin à la conférence des chefs. Moi, je rigolais dans mon coin. Pourquoi il partirait, mon Mimi ? Il est pas bien, là ? Si j'étais lui, j'installerais immédiatement Chirac à Matignon. Et chaque fois qu'il me tiendrait tête, Chirac, je le ferais chanter : Si vous faites pas ce que je vous dis, je démissionne. Vacance du pouvoir. Election présidentielle. Et qui c'est qui se retrouve à l'Elysée ? Ou Barre ou moi. Mais certainement pas vous. C'est ça que vous voulez ? Non ? Alors, exécution !

C'est vrai, il est gentil, Mitterrand. Quand il a dit l'autre soir à la télé qu'il passerait plus me voir à la maison d'ici aux élections, ça m'a fait gros cœur. Vexée, j'étais. Je me suis dit : Il me boude ou quoi ? Non, je crois pas. Simplement, il est très pris, là, en ce moment, il reçoit plein d'amis, des gens bien plus rupinants que moi, Duras, Valérie Kapriski, Renaud, François-Marie Banier, tout ça. Normal qu'il préfère causer avec eux plutôt qu'avec moi.

En plus, ce qu'il leur raconte, ils le gardent pas pour eux. Il y en a plein les journaux. Et c'est drôlement intéressant. Ils lui ont demandé quand il a commencé à en rêver de faire président. Il a répondu qu'enfant il voulait être roi ou pape. Maintenant qu'il l'est, roi, il va pas y renoncer quand même !

Un qui l'aurait mauvaise, c'est son copain Djack (Lang). Après le mal qu'il s'est donné pour être plébiscité par toutes les célébrités qu'il a médaillées et garder son fauteuil, si l'autre le lui retire de dessous les fesses, son ego va en prendre un drôle de coup. Moi, ce qui me plaît chez Djack, c'est sa modestie, son peu de goût pour le pouvoir, son dédain de la pub, sa discrétion. Je l'adore, je suis sa groupie, j'ai même acheté sa blouse, vous savez, celle où c'est marqué : j'aime Djack Lang, une blouse en soie. 700 balles, elle m'a coûté. Je porte plus que ça au journal. Hier, au service étranger, ils m'ont taquinée : Dis-donc, ils se foutent de ta gueule dans le « Spiegel ». Ils parlent de moi ? Non, ils parlent de ta liquette, il y a même une photo. Ils disent qu'elle est « hautnah », ça signifie près de la peau. C'est pas vrai, moi, mon Djack, c'est dans la peau que je l'ai.

CLAUDE SARRAUTE.

A BEAUBOURG

Ouverture du Café viennois

Mardi soir, jour de fermeture du Centre Pompidou, à l'heure de l'apéritif, s'est ouvert le *Wiener Kaffehaus*, un «café viennois» qui permettra aux visiteurs de l'exposition de se replonger dans une atmosphère reconstituée de la capitale danubienne, ou bien de se réchauffer devant un chocolat et une Sachertorte après l'heure de queue obligatoire pour pouvoir accéder à l'exposition «Vienne 1880-1938», qui fait le plein depuis son inauguration il y a un mois.

Outre les pâtisseries confectionnées par un pâtissier viennois venu spécialement à Paris et servies par des garçons en smoking et nœud papillon, on pourra dans ce vrai café de cent soixante-dix places assister aux soirées viennoises (gratuites) du jeudi (la première, jeudi 13 mars, sera animée par Michel Cullin, ancien directeur du Centre culturel de Vienne, mais l'ex-chancelier Bruno Kreisky s'est décommandé), aux soirées littéraires (« A propos de Robert Musil », le vendredi 14), à deslectures « Karl Kraus traduit et lu » par Roger Lewinter, le samedi 15). Des soirées théâtrales auront lieu à partir du 19 mars : *les Derniers Jours de l'humanité* et Kraus (avec Philippe Adrien, du 19 au 24 mars), puis *Esquisses viennoises* de Peter Altenberg (26 mars au 3 avril), *Tango viennois* de Peter Turrini (4 au 6 avril), *Mademoiselle Ezse*, d'Arthur Schnitzer (du 11 au 20 avril), *Pour Jura Soyfer* (du 10 au 12 mai). Entrée payante : 20 et 30 F.

On pourra aussi lire les journaux et revues (en français, anglais, allemand) présentées sur baguettes, consulter librement plus de cinq cents ouvrages concernant Vienne, ou bien écouter la pianiste hongroise (ah ! l'Empire !) jouer *le beau Danube bleu*.

Une librairie et une boutique

En face du café, s'est ouverte en même temps une librairie spécialisée qui propose aussi des objets viennois.

Plus de six mille volumes et revues, en langues française et étrangères, ont été réunis pour constituer une librairie entièrement consacrée à Vienne (art, architecture, cinéma, littérature, philosophie, psychanalyse, histoire, etc.). D'autre part, un choix d'objets réédités sur les modèles des *Wiener Werkstaette* (ateliers viennois 1903-1932) sont en vente pendant la durée de l'exposition ; on remarquait des fauteuils et des chaises dessinées par Josef Hoffmann, une table créée par Adolf Loos pour le Café Museum, ou, dans des prix plus modestes, un beau jeu de cartes dessiné par le musicien Schoenberg...

NICOLE ZAND.